



Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

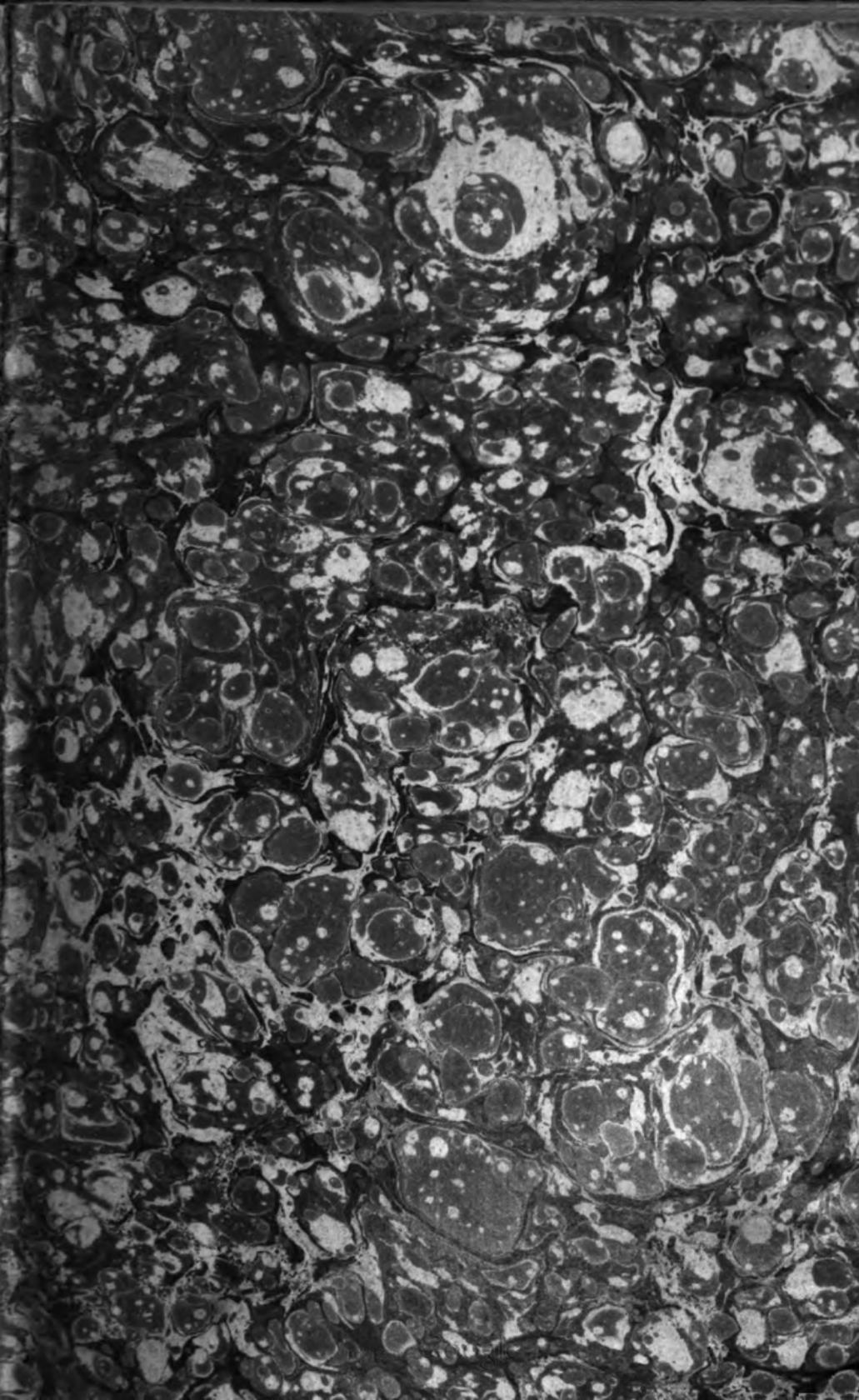




UNIVERSIDAD COMPLUTENSE



5320548094



E. L. Bernk.



7 Marzo 1843

~~130-9~~

49-3-15

Revisado 1968

D 26353

RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

AVIS.

On trouve chez le même Libraire, éditeur du *Journal Militaire*, tous les *Registres* et *Etats* nécessaires à la comptabilité des Corps de toutes les armes, ainsi que les *Ouvrages*, *Décrets*, *Réglemens*, *Instructions militaires*, etc.

Il se charge, en outre, de procurer tous les autres *Ouvrages* de quelques genres qu'ils soient, et de faire les abonnemens aux différens *Journaux*.

Peloton — *Voz militar* — *El pequeño cuerpo de soldados fuera del orden de escuadra* — *escuadron*. *Dic. de la Real Academia*.

RÉGLEMENT

CONCERNANT

26353

L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES DE L'INFANTERIE.

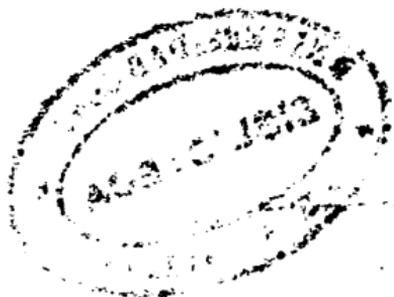
DU 1^{er}. AOUT 1791.



A PARIS,

CHEZ MAGIMEL, Libraire pour l'Art Militaire,
les Sciences et Arts, rue de Thionville, n^o. 9.

1809.



RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANŒUVRES

DE L'INFANTERIE.

DU PREMIER AOUT 1791.

TITRE PREMIER.

Formation d'un Régiment en ordre de bataille.

QUELLE que soit la place d'une brigade dans l'ordre de bataille, le plus ancien des deux régimens dont elle sera composée sera placé à la droite, et le moins ancien à la gauche.

Quelle que soit la place des régimens dans leur brigade, le premier bataillon de chacun sera placé à la droite, et le second à la gauche; l'intervalle entre les bataillons sera de huit toises.

Le premier bataillon de chaque régiment sera composé de la première compagnie de grenadiers, et des compagnies des premier, troisième, cinquième, septième, neuvième, onzième, treizième et quinzième capitaines de fusiliers du régiment.

Le second bataillon de chaque régiment sera composé de la seconde compagnie de grenadiers, et des compagnies des deuxième, quatrième,

A

FORMATION

sixième, huitième, dixième, douzième, quatorzième et seizième capitaines de fusiliers du régiment.

Dans le premier bataillon, les compagnies de fusiliers seront placées de la droite à la gauche, dans l'ordre suivant : 1.^{re}, 9.^e, 3.^e, 11.^e, 5.^e, 13.^e, 7.^e, 15.^e

Dans le second bataillon, les compagnies de fusiliers seront également placées de la droite à la gauche, dans l'ordre suivant : 2.^e, 10.^e, 4.^e, 12.^e, 6.^e, 14.^e, 8.^e, 16.^e

Lorsque les deux bataillons d'un régiment se trouveront séparés, cet ordre aura lieu par bataillon ; et à leur réunion, il sera rétabli sur la totalité du régiment.

Les deux compagnies de grenadiers seront dénommées première et seconde, d'après le rang d'ancienneté des capitaines qui les commandent : la première sera placée à la droite du premier bataillon, et la seconde à la gauche du second bataillon.

Chaque bataillon sera partagé en deux demi-bataillons, désignés par les noms de *demi-bataillon de droite* et *demi-bataillon de gauche*.

Chaque compagnie, soit de grenadiers ou de fusiliers, formera un peloton, et les pelotons seront désignés par les noms de *premier*, *second*, *troisième*, *quatrième*, *cinquième*, *sixième*, *septième* et *huitième*, de suite, en commençant par la droite et finissant par la gauche de chaque bataillon. Le peloton des grenadiers de chaque bataillon ne sera point compris dans ce nombre, et conservera sa dénomination de *grenadiers*.

Le premier et le second peloton de chaque bataillon formeront la première division, les troisième et quatrième pelotons, la seconde

division; les cinquième et sixième pelotons, la troisième division; enfin les septième et huitième pelotons formeront la quatrième division.

Chaque peloton sera partagé en deux parties égales, qui seront désignées par le nom de *section*; celle de droite sera appelée *première section*, celle de gauche *seconde section*.

Chaque compagnie sera formée par rang de taille, de la droite à la gauche, quelle que soit sa place dans le bataillon: le tiers, composé des plus grands hommes, formera le premier rang; le tiers, composé des plus petits, formera le second rang; et l'autre tiers, le troisième rang.

La distance d'un rang à l'autre sera d'un pied, lequel sera mesuré de la poitrine des hommes du second et du troisième rang au dos de l'homme qui les précède respectivement dans leur file, ou à son havresac, quand le soldat sera chargé.

Les régimens étant sur le pied de paix, lorsqu'ils devront manœuvrer par bataillon ou par régiment, les pelotons seront formés sur deux rangs, afin d'occuper à peu près la même étendue qu'ils occuperoient sur trois rangs, au pied de guerre: on égalisera les pelotons dans chaque bataillon, en reversant à cet effet, s'il y a lieu, des hommes d'une compagnie dans l'autre.

La compagnie de grenadiers de chaque bataillon restera attachée à son bataillon lorsqu'il devra exercer séparément; mais lorsqu'on devra exercer par régiment, celle du second bataillon ira se réunir à la première, et se placera à sa gauche. Les deux compagnies réunies formeront deux pelotons d'égale force, qui seront désignés par les noms de *premier* et de *second peloton de grenadiers*.

Place des officiers et sous-officiers dans l'ordre de bataille.

(a) Le capitaine, à la droite de sa compagnie ou peloton, au premier rang.

Le lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la seconde section.

Le sous-lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la première section.

Le sergent-major, derrière la droite de la seconde section, en serre-file.

Le premier sergent, derrière le capitaine, au troisième rang. Ce sergent sera désigné, dans les évolutions, sous le nom de *sous-officier de remplacement*, et sera guide de droite de son peloton.

Le second sergent, derrière la gauche de la seconde section, en serre-file. Ce sergent sera guide de gauche de son peloton dans les évolutions.

Dans le huitième peloton du premier bataillon, le second sergent sera placé à la gauche du premier rang du bataillon, ayant derrière lui un caporal au troisième rang.

Il en sera de même au second bataillon dans le peloton, soit de grenadiers, soit de fusiliers, qui fermera la gauche de ce bataillon.

Le caporal-fourrier à la garde du drapeau de son bataillon.

Les caporaux dans le rang seront placés à la droite et à la gauche de leur peloton, suivant leur taille, et de préférence au premier et au troisième rang.

Le remplacement des officiers et sous-officiers

(a) Planche première.

se fera de grade en grade dans chaque compagnie ; mais , en l'absence du capitaine et du lieutenant d'une compagnie , le commandant du régiment pourra , lorsqu'il le jugera nécessaire , envoyer un lieutenant d'une autre compagnie pour commander , pendant la manœuvre , celle dont le capitaine et le lieutenant se trouveroient absens.

Lorsque les régimens seront sur le pied de guerre , le troisième sergent de chaque compagnie se placera en serre-file derrière la gauche de la première section de son peloton.

Places des officiers supérieurs , adjudans-majors et adjudans.

Le colonel et les deux lieutenans-colonels seront à cheval ; les adjudans-majors et adjudans seront à pied.

Le colonel sera placé à trente pas en arrière du rang des serre-files , vis-à-vis le centre de l'intervalle qui sépare les deux bataillons de son régiment.

Chaque lieutenant-colonel , à vingt pas en arrière du rang des serre - files de son bataillon , vis-à-vis la file du drapeau.

L'adjudant-major de chaque bataillon , à huit pas en arrière du rang des serre-files de son bataillon , vis-à-vis le centre du demi-bataillon de droite.

L'adjudant de chaque bataillon , à huit pas en arrière des serre - files , vis-à - vis le centre du demi-bataillon de gauche.

Places des tambours et musiciens.

Les tambours de chaque bataillon , formés sur un rang si le régiment est sur le pied de

paix, sur deux rangs s'il est sur le pied de guerre, seront placés à quinze pas derrière le cinquième peloton de leur bataillon : le tambour-major sera à la tête des tambours du premier bataillon, et le caporal tambour à la tête de ceux du second. Les musiciens, sur un rang, seront placés à deux pas derrière les tambours du premier bataillon.

Garde du drapeau.

La garde du drapeau de chaque bataillon, composée des huit caporaux-fourriers des compagnies de fusiliers, sera placée à la gauche de la seconde section du quatrième peloton, et fera partie de cette section.

Le premier rang de cette garde sera composé du sergent-major, qui portera le drapeau, et de deux caporaux-fourriers, placés, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche.

Les deux autres rangs seront formés chacun de trois caporaux-fourriers.

Les caporaux-fourriers porteront, ainsi que les sous-officiers placés derrière les chefs de peloton et les sous-officiers de serre-file, l'arme dans le bras droit.

On placera de préférence au second rang de la garde du drapeau les trois caporaux-fourriers qui auront le plus de régularité et de perfection, tant pour la position sous les armes, que pour la marche.

Le colonel, et en son absence le commandant du régiment, choisira dans chaque bataillon le sergent-major qui devra porter le drapeau. Il est de la plus grande importance pour la marche en bataille, que ce sergent-major soit exercé avec le plus grand soin à la précision du pas, tant

pour la longueur que pour la cadence, et à se prolonger, sans varier, sur une direction donnée.

Instruction des régiments.

Le colonel, et en son absence l'officier supérieur qui commandera chaque régiment, sera responsable de l'instruction générale des officiers, sous-officiers et soldats du régiment.

Instruction des officiers.

L'instruction des officiers devant embrasser tout ce qui est compris dans les trois écoles du soldat, du peloton et du bataillon, et ne pouvant être solidement établie qu'en joignant la théorie à la pratique, il y aura dans chaque régiment une instruction de théorie, indépendamment des exercices sur le terrain.

En conséquence, le commandant de chaque régiment assemblera les officiers aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, soit chez lui, soit chez l'officier supérieur de chaque bataillon, pour leur expliquer ou faire expliquer tous les principes relatifs à ces différentes écoles.

Nul officier ne sera réputé instruit que lorsqu'il sera en état de commander et d'expliquer parfaitement tout ce que renferment les trois écoles susdites.

On ne s'attachera dans cette instruction qu'aux principes et à l'esprit des évolutions, sans jamais exiger que les officiers en apprennent littéralement le texte.

Les officiers seront exercés souvent, par un des officiers supérieurs, à la marche; et on

s'attachera avec le plus grand soin à leur faire contracter l'habitude de la bonne position sous les armes, de la formation régulière, ainsi que de la longueur et de la cadence du pas.

Instruction des sous-officiers.

L'instruction des sous-officiers embrassera l'école du soldat et celle du peloton, et ils seront tenus de savoir exécuter eux-mêmes avec précision, outre le maniement des armes qui leur est particulier, tout ce qui a rapport au maniement des armes du soldat, aux feux et à la marche.

Les adjudans-majors et adjudans devant être spécialement chargés de l'instruction des sous-officiers, les chefs de régiment commenceront par s'assurer de l'instruction desdits adjudans-majors et adjudans, et les rendront ensuite responsables de celle des sous-officiers.

Les adjudans-majors et adjudans commenceront par instruire avec le plus grand soin tous les sergens-majors, et deux sous-officiers par compagnie, les plus intelligens.

Ces sous-officiers étant solidement instruits, en choisiront chacun deux ou trois autres dans leurs compagnies respectives, et les instruiront de la même manière sous la surveillance des adjudans et sergens-majors.

Cette première instruction, qui n'embrassera que l'école du soldat, étant assurée, on réunira les sous-officiers de chaque bataillon pour en former un peloton sur trois rangs, auquel on attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement, et des serre-files; ce peloton sera exercé par l'adjudant-major ou l'adjudant,

dans la progression indiquée dans l'*Ecole de peloton*.

Cette instruction ayant principalement pour objet de mettre les sous-officiers en état de bien instruire les recrues, on leur expliquera tous les principes des deux premières écoles, d'abord sur le terrain, et ensuite dans des théories particulières, lesquelles devront comprendre aussi les diverses fonctions des guides dans les exercices de bataillon.

Et afin que cette instruction soit ensuite constamment maintenue, les adjudans-majors et adjudans assembleront de temps en temps les sous-officiers, soit pour les exercer sur le terrain, soit pour la théorie dans les chambres.

A mesure qu'il arrivera des mutations dans la colonne des sous-officiers, les sergens-majors seront tenus d'instruire les nouveaux sergens et caporaux, chacun dans leur compagnie, et les adjudans-majors et adjudans y tiendront la main avec soin.

Les commandans des régimens feront exercer fréquemment les pelotons des drapeaux et les guides généraux à la marche en bataille. On s'attachera avec une attention scrupuleuse à faire contracter aux porte-drapeaux l'habitude de se prolonger, sans varier, sur une direction donnée, et à observer avec la plus grande précision la longueur ainsi que la cadence du pas.

TITRE II.

Ecole du Soldat.

CETTE école, qui a pour objet l'instruction des recrues, devant influencer d'une manière sensible sur l'instruction des compagnies, dont dépend celle des bataillons et des régimens, doit être établie et surveillée avec le plus grand soin par les officiers supérieurs : elle sera spécialement dirigée et commandée par les adjudans-majors, qui répondront au commandant du régiment de l'exactitude et des progrès de l'instruction : en conséquence, l'un des deux adjudans-majors, à tour de rôle, ainsi que l'un des deux adjudans, y assisteront constamment.

Les nouveaux officiers seront toujours employés pendant six mois au mois à l'école des recrues, sous les ordres des adjudans-majors, et ne pourront en être exemptés que sur l'ordre du commandant du régiment, et lorsqu'ils seront en état d'exécuter eux-mêmes, de bien commander, et d'expliquer clairement tout ce qui sera prescrit dans l'école du soldat et dans celle du peloton.

Les chefs des compagnies devant être responsables envers le commandant du régiment et l'officier supérieur de leur bataillon de l'instruction générale de leurs compagnies respectives, ne perdront pas de vue celle de leurs recrues ; ils désigneront en conséquence les sergens et caporaux qui devront les former, et chargeront les officiers et le sergent-major de leur compagnie de veiller au progrès de leur instruction.

Il y aura toujours, autant que possible, un rendez-vous général indiqué pour le rassemblement des recrues de chaque régiment, et l'un des officiers supérieurs y assistera lorsque ses occupations le lui permettront.

Lorsqu'il y aura un certain nombre de recrues en état de passer à l'école du peloton, l'adjudant-major les réunira, et les fera exercer, soit par un des nouveaux officiers attachés à l'école, soit par un sous-officier; il surveillera lui-même cette instruction, et y fera observer la progression prescrite dans l'école du peloton.

Lorsque l'adjudant-major jugera qu'un ou plusieurs des recrues qui composent ce peloton sont en état de passer au bataillon, il en fera prévenir les chefs des compagnies dont seront ces hommes, et les fera exercer en leur présence; les chefs des compagnies prononceront ensuite, s'ils les trouvent suffisamment instruits, leur admission au bataillon.

Division de l'école du soldat.

L'école du soldat sera divisée en trois parties. La première partie comprendra ce qu'on doit enseigner à l'homme de recrue, avant de lui faire porter l'arme.

La seconde comprendra le maniement des armes, les charges et les feux.

La troisième comprendra les différens pas, les principes de la marche de front et de flanc, des alignemens, des conversions et des changemens de direction.

Chaque partie sera divisée en quatre leçons, ainsi qu'il suit :

PREMIERE PARTIE.

- 1.^{re} LEÇON. { Position du soldat sans armes.
 Mouvement de tête à droite et à gauche.
 2.^o LEÇON. A droite, à gauche, demi-tour à droite.
 3.^o LEÇON. Principes du pas ordinaire direct.
 4.^o LEÇON. Principes du pas oblique.

SECONDE PARTIE.

- 1.^{re} LEÇON. Principes du port d'armes.
 2.^o LEÇON. Maniement des armes.
 3.^o LEÇON. Les charges précipitées et à volonté.
 4.^o LEÇON. Les feux directs, obliques et de deux rangs.

TROISIEME PARTIE.

- 1.^{re} LEÇON. Réunion de cinq à neuf hommes pour la marche de front et les différens pas.
 2.^o LEÇON. Marche de flanc.
 3.^o LEÇON. Principes d'alignement.
 4.^o LEÇON. Principes des conversions et changemens de direction.

Chaque leçon sera suivie d'observations qui auront pour objet de démontrer l'utilité des principes qu'on y aura prescrits. Les instructeurs ne sauroient trop s'attacher à les étudier, et à en faire l'application lorsqu'ils instruiront des recrues.

Le ton de commandement sera toujours animé, et d'une étendue de voix proportionnée au nombre de recrues qu'on exercera.

Il y aura deux sortes de commandemens : les commandemens d'*avertissement*, et ceux d'*exécution*.

Les commandemens d'*avertissement*, qui seront distingués dans l'ordonnance par des lettres italiques, seront prononcés distinctement et dans le haut de la voix, en alongeant un peu la dernière syllabe.

Les commandemens d'*exécution* seront distingués dans l'ordonnance par des majuscules, et seront prononcés d'un ton ferme et bref.

Les commandemens dont l'énonciation sera séparée dans l'ordonnance par des tirets seront coupés de même en les prononçant.

Les instructeurs expliqueront toujours ce qu'ils enseigneront, en peu de paroles, claires et précises; ils exécuteront toujours eux-mêmes ce qu'ils commanderont, afin de donner ainsi l'exemple en même temps qu'ils expliqueront le principe. Ils s'attacheront à accoutumer l'homme de recrue à prendre de lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le placeront eux-mêmes que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera.

PREMIERE PARTIE.

1. La première partie de l'école du soldat sera toujours enseignée, autant que possible, homme par homme, et au plus à deux ou trois hommes réunis, lorsque le nombre des recrues à dresser et celui des instructeurs qu'on y pourra employer y obligeront; on les placera alors sur un rang, à un pas de distance l'un de l'autre; le soldat sera sans armes.

PREMIERE LEÇON.

Position du soldat.

2. (a) Les talons sur la même ligne, et rapprochés autant que la conformation de l'homme le permettra; les pieds un peu moins ouverts

(a) Planche III, fig. 1 et 2.

que l'équerre et également tournés en dehors ; les genoux tendus sans les roidir ; le corps d'aplomb sur les hanches, et penché en avant ; les épaules effacées et également tombantes, les bras pendans naturellement, les coudes près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière et contre la couture de la culotte ; la tête droite sans être gênée, le menton rapproché du cou sans le couvrir ; les yeux fixés à terre, à environ quinze pas devant soi. (a)

Observations relatives à la position du soldat.

3. Les talons sur la même ligne ;

Parce que s'il y en avoit un qui fût plus en arrière que l'autre, l'épaule du même côté s'effaceroit, ou bien la position du soldat seroit gênée.

Les talons plus ou moins rapprochés ;

Parce que les hommes cagneux et ceux qui ont la jambe forte ne peuvent pas les joindre.

Les pieds également tournés en dehors, et point trop ouverts ;

Parce que si un pied étoit plus tourné en dehors que l'autre, il entraîneroit l'épaule, et que si les pieds étoient trop tournés, il ne seroit pas possible de faire porter le haut du corps en avant, sans que la position ne devînt chancelante.

Les genoux tendus, mais sans roideur ;

Parce que si l'homme les roidissoit, il en résulteroit pour lui de la gêne et de la fatigue.

Le corps d'aplomb sur les hanches ;

(a). *La traducción no fija distancia alguna.*

Parce que c'est le seul moyen de donner à l'homme un parfait équilibre. L'instructeur observera que la plupart des recrues ont la mauvaise habitude de pencher une épaule, de creuser un côté ou d'avancer une hanche, sur-tout la hanche gauche, lorsqu'on leur fait porter l'arme, et il s'attachera à corriger ces défauts.

Le haut du corps penché en avant ;

Parce que les hommes de recrue sont ordinairement disposés à faire le contraire, à avancer le ventre, à creuser les reins, et à reverser les épaules, quand ils veulent se tenir droits ; ce qui a de grands inconvéniens dans la marche, ainsi qu'il sera expliqué dans les observations sur les principes du pas. L'habitude de pencher le haut du corps en avant est si importante à faire contracter, que l'instructeur doit, dans les commencemens, rendre cette position même forcée, sur-tout pour les hommes dont la position naturelle présenteroit la disposition contraire.

Les épaules effacées ;

Parce que si l'homme avoit les épaules en avant et le dos voûté, ce qui est le défaut ordinaire des hommes de la campagne, il ne pourroit ni s'aligner ni manier son arme avec adresse ; il est donc très-important de corriger ce défaut : en conséquence l'instructeur aura attention que l'habit et la vesté des recrues aient l'ampleur nécessaire pour ne pas gêner la position qu'on voudra leur donner, et à ne pas rejeter les épaules trop en arrière en les faisant effacer, pour ne pas faire creuser les reins ; ce qu'il faut éviter avec soin.

Les bras pendans naturellement, les coudes près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière et contre la couture de la culotte ;

Parce qu'il est important, soit pour la perfection du port d'armes, soit pour n'occuper dans le rang que l'espace nécessaire à pouvoir manier ses armes avec facilité, que le soldat ait les coudes bien placés. Cette position des bras, des coudes et des mains, remplit ces divers objets, et a de plus l'avantage de faire effacer les épaules.

La tête droite sans être gênée ;

Parce que s'il y avoit de la roideur dans la tête, elle se communiqueroit à toute la partie supérieure du corps, dont elle gêneroit les mouvemens ; ce qui rendroit cette attitude pénible et fatigante.

Les yeux fixés droit devant soi ;

Parce que la position de la tête directe est le plus sûr moyen d'accoutumer les soldats à maintenir leurs épaules carrément, principe essentiel auquel il faut les habituer avec le plus grand soin.

4. L'instructeur ayant donné à l'homme de recrue la position, il lui apprendra à tourner la tête à droite et à gauche, à cet effet il commandera :

1. Tête = A DROITE. (a)

2. FIXE.

5. A la fin de la seconde partie du premier commandement, le soldat tournera la tête à droite sans brusquer le mouvement, de manière que le coin de l'œil gauche, du côté du nez,

(1) ~~longue~~ lagrimal.

(a). La traducción dice: 1.ª Atencion... 2.ª Cabeza a la derecha - Conserve la diferencia en q.º el resto, como se ve, al soldado ya en posición q.º le de dar inmediatamente al instructor. En la misma capitulo este artículo... Mien sur

réponde à la ligne des boutons de la veste, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes du même rang.

6. Au deuxième, il replacera de même la tête dans la position directe, qui doit être la position habituelle du soldat.

7. Le mouvement de *tête à gauche* s'exécutera par les moyens inverses.

8. L'instructeur veillera à ce que le mouvement de la tête n'entraîne pas les épaules, ce qui pourroit arriver si on le brusquoit.

9. Lorsque l'instructeur voudra ensuite faire passer de l'état d'attention à celui de repos, il commandera :

REPOS.

10. A ce commandement, le soldat ne sera plus tenu à garder l'immobilité ni la position.

11. L'instructeur voulant lui faire reprendre l'une et l'autre, fera les commandemens suivans :

1. *Garde à vous.* (a)
2. PELOTON.

12. Au premier commandement, le soldat fixera son attention.

Au deuxième, il reprendra la position prescrite, ainsi que l'immobilité.

DEUXIEME LEÇON.

A droite, à gauche, demi-tour à droite.

13. Les à-droite et les à-gauche s'exécuteront en un temps : l'instructeur commandera :

1. *Peloton par le flanc droit (ou gauche).* (b)
2. A DROITE (OU A GAUCHE).

(a) En la traduction — Solo como en la nota inmediatamente anterior.

(b) En la T. — Solo a la izquierda — et la 2.^e seguir a la derecha.

14. Au deuxième commandement, le soldat tournera sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, et rapportera en même temps le talon droit à côté du gauche, et sur la même ligne.

15. Le demi-tour à droite s'exécutera en deux temps : l'instructeur commandera :

1. *Peloton.* (a)

Demi-tour = A DROITE. (b)

Premier temps.

16. Au commandement de *demi-tour*, faire un demi à droite, porter le pied droit en arrière, la boucle vis-à-vis et à trois pouces du talon gauche, saisir en même temps la giberne par le coin avec la main droite.

Second temps.

17. Au commandement de *à droite*, tourner sur les deux talons, en élevant un peu les pointes des pieds, les jarrets tendus, faire face en arrière, rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche, et lâcher la giberne.

18. Lorsque le soldat portera l'arme, il la tournera de la main gauche au premier temps du demi-tour à droite, comme il sera expliqué au premier mouvement de la charge, et la replacera dans la position du port d'armes à l'instant où il rapportera le talon droit à côté du gauche. (c)

19. L'instructeur observera que ces mouvemens ne dérangent pas la position du corps, qui doit demeurer incliné en avant.

TROISIEME LEÇON.

Principes du pas ordinaire direct.

20. La longueur du pas ordinaire sera de deux pieds, à compter d'un talon à l'autre, et sa vitesse de 76 par minute. (d)

(a) No hay esa voz

(b) Es a la izquierda en vez de a la derecha.

(c) No se halla este parrafo.

Falou en la traducion esta adverbio
 cia, ~~mas adelante~~ se halla.

21. L'instructeur voyant l'homme de recrue affermi dans la position, lui expliquera les principes et le mécanisme du pas, en se plaçant à trois ou quatre pas devant et face au soldat, et exécutant lui-même lentement le pas, afin de joindre ainsi l'exemple en même temps qu'il expliquera le principe : il commandera ensuite ;

1. *En avant.* *Frenté*

2. MARCHÉ. *marcher.*

22. (a) Au premier commandement, le soldat portera le poids du corps sur la jambe droite.

23. Au deuxième commandement, il portera vivement, mais sans secousse, le pied gauche en avant, à deux pieds du droit, le jarret tendu, la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors, ainsi que le genou ; portera en même temps le poids du corps en avant, et posera, sans frapper, le pied gauche à plat, précisément à la distance où il se trouve du pied droit, tout le poids du corps se portant sur le pied qui pose à terre ; le soldat passera vivement, mais sans secousse, la jambe droite en avant, le pied passant près de terre, le posera à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour le pied gauche, et continuera de marcher ainsi, sans que les jambes se croisent, sans que les épaules tournent, et la tête restant toujours dans la position directe.

24. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la marche, il commandera :

1. *Peloton.* (a)

2. HALTE.

25. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment va poser à terre, le soldat rapportera le pied qui est derrière, à côté de l'autre, sans frapper.

(a) Planché III, fig. 3.

(a) *Falsa esta voz en la traducción.*

Observations relatives aux principes du pas.

26. Porter le poids du corps sur la jambe droite au commandement en avant ;

Pour disposer l'homme à pouvoir former plus vivement son premier pas ; ce qui est fort essentiel en troupe.

La pointe du pied baissée, mais sans affectation ;

Parce que la pointe du pied baissée fait tendre le jarret, et dispose le pied à poser à plat.

La pointe du pied peu tournée en dehors ;

Parce que si on tournoit les pieds trop en dehors, le corps seroit sujet à chanceler.

Le haut du corps en avant ;

Afin que le poids du corps porte sur le pied qui pose à terre, que le pied qui est derrière puisse se lever aisément, et que le pas ne soit pas raccourci.

Marcher le jarret tendu ;

Parce qu'une troupe ne pouvant, sans se gêner et se découdre, marcher comme si chaque homme étoit isolé, puisqu'il n'en existe pas deux qui marchent absolument de la même manière, il est nécessaire que les recrues apprennent à marcher un pas uniforme qui soit marqué et cadencé, sans quoi il n'y auroit point d'ensemble.

Passer le pied près de terre ;

Parce que si les soldats levoient la jambe plus que cela n'est nécessaire, ils perdroyent du temps et se fatigueroyent inutilement. D'ailleurs, si,

n'ayant pas un principe déterminé, ils levoient la jambe ou ployoient les genoux, les uns plus, les autres moins, les pieds ne poseroient pas en même temps à terre; et il n'y auroit ni cadence, ni ensemble.

Poser le pied à plat, sans frapper.

Afin d'éviter le balancement du corps et le raccourcissement du pas, qui auroient lieu nécessairement, si le talon posoit à terre le premier, ou si l'on frappoit en posant le pied; ce dernier mouvement auroit encore l'inconvénient de fatiguer inutilement les soldats, et de rompre la cadence, parce que les uns leveroient le pied plus, les autres moins.

La tête directe;

Parce que la position de la tête directe empêche que les épaules ne tournent, et fait que le soldat marche carrément.

27. L'instructeur indiquera de temps en temps à l'homme de recrue la cadence du pas, en faisant le commandement *un* à l'instant où il lève le pied, et celui *deux* à l'instant où il devra le poser, et en observant la cadence de 76 à la minute. Cette méthode contribuera infiniment à bien imprimer au soldat les deux temps dont le pas est naturellement composé,

QUATRIEME LEÇON.

Principes du pas oblique.

28. La vitesse du pas oblique sera, comme celle du pas ordinaire direct, de 76 par minute: la longueur de ce pas va être indiquée ci-après.

29. Lorsque les soldats de recrue auront acquis l'habitude de bien former le pas direct, de les faire égaux en longueur et en vitesse, l'instruc-

teur leur apprendra à marcher le pas oblique, et on le décomposera pour en faire mieux comprendre le mécanisme, ainsi qu'il suit.

30. (a) L'homme de recrue étant de pied ferme, l'instructeur lui fera porter le pied droit obliquement à droite en avant, à environ 24 pouces de gauche, observant de faire tourner un peu la pointe du pied droit en dedans pour empêcher l'épaule gauche d'avancer : le soldat restera dans cette position.

31. Au commandement *deux* de l'instructeur, l'homme de recrue portera le pied gauche par la ligne la plus courte, à environ 17 pouces en avant du talon droit, et restera dans cette position.

32. Il continuera à marcher de cette manière, aux commandemens *un*, *deux*, en arrêtant à chaque pas, ayant la plus grande attention à maintenir les épaules carrément et la tête directe.

33. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes : le soldat partira d'abord du pied gauche.

34. Après quelques leçons de cette espèce, on fera marcher à l'homme de recrue le pas oblique à droite et à gauche sans le décomposer ; ce qui s'exécutera ainsi qu'il suit.

35. Le soldat étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Oblique à droite.*

2. MARCHÉ.

36. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où le pied gauche pose à terre, l'homme de recrue com-

(4) Planche II,

mènera le pas oblique à droite, en observant de se conformer à ce qui a été prescrit ci-dessus, relativement à la formation, à la longueur des pas et à la carrure des épaules; mais sans s'arrêter sur chaque pas, et observant d'en faire 76 par minute.

37. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes : l'instructeur fera le commandement *marche* à l'instant où le pied droit pose à terre.

38. Pour reprendre la marche directe, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

39. Au second commandement qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment pose à terre, le soldat reprendra la marche directe et le pas de deux pieds.

Observations relatives au pas oblique.

40. L'instructeur veillera, comme dans la leçon précédente, à ce que le soldat marche le jarrêtu, que le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, que les pieds se portent toujours par la ligne la plus courte à la place où ils doivent poser, que la tête reste toujours directe, et que les épaules ne tournent pas.

41. On exercera beaucoup les hommes de recrue à marcher ce pas, qui est difficile dans les commencemens, mais très-utile dans les mouvemens de ligne : c'est d'ailleurs un moyen excellent de leur donner de l'aplomb, et de les habituer à maintenir la direction des épaules : ainsi on les fera marcher obliquement cinquante ou soixante pas de suite, avant de leur faire reprendre la marche directe.

42. Lorsque l'homme de recrue saura bien

former le pas oblique, l'instructeur ne s'attachera pas, avec une précision rigoureuse, à faire observer les mesures qui ont été prescrites pour ce pas; il donnera pour principe essentiel au soldat, de gagner le plus de terrain possible de côté et en avant, dans la même proportion, sans déranger la ligne des épaules, qui doit toujours être la même que dans la marche directe.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES *relatives au pas direct et oblique.*

43. Pour juger si la position du corps est conforme aux principes qui ont été prescrits, si le pas se forme régulièrement, et si le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, l'instructeur se placera souvent à dix ou douze pas en avant, et face à l'homme de recrue; si alors il n'aperçoit pas la semelle des souliers lorsqu'il lève et pose les pieds; s'il ne remarque aucun mouvement dans les épaules, ni balancement dans le haut du corps, il pourra être assuré que les principes sont bien observés.

44. Lorsqu'on montrera les principes du pas à deux ou trois hommes à la fois, on n'exigera point qu'ils s'occupent de l'alignement, pour ne pas trop partager leur attention: d'ailleurs, lorsqu'ils auront contracté l'habitude de faire des pas égaux en longueur et vitesse, ils auront acquis le vrai moyen de conserver l'alignement.

45. L'instructeur doit aussi observer dans le même cas de la réunion de deux ou trois hommes, de les placer à un pas de distance l'un de l'autre, pour empêcher qu'ils ne prennent la mauvaise habitude d'écartier les coudes, ou de s'appuyer sur l'homme qui est à côté d'eux.

SECONDE PARTIE.

Port d'armes.

46. L'instructeur ne fera passer l'homme de recrue à cette seconde partie de l'école du soldat, que lorsqu'il sera bien affermi dans la position du corps et la formation du pas direct et oblique.

47. L'instructeur réunira alors trois hommes, qu'il placera sur un rang, coude à coude : il leur montrera le port d'armes, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE LEÇON.

Principes du port d'armes.

48. L'homme de recrue étant placé comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie, l'instructeur lui fera relever la main gauche, sans plier le poignet, et ne faisant agir que l'avant-bras gauche; l'instructeur élèvera alors le fusil perpendiculairement, et le placera de la manière suivante.

(a) L'arme dans la main gauche, le bras très-peu ployé, le coude en arrière et joint au corps, sans le serrer, la paume de la main serrée contre le plat extérieur de la crosse, son tranchant extérieur dans la première articulation des doigts, le talon de la crosse entre le premier et le second doigts, le pouce par dessus les deux derniers doigts sous la crosse, qui sera appuyée plus ou moins en arrière, suivant la conformation de l'homme, de manière que l'arme, vue de face, reste toujours perpendiculaire, et que le mou-

(a) Planche III, fig. 1 et 2.

B

vement de la cuisse en marchant ne puisse pas la faire lever ni vaciller ; la baguette au défaut de l'épaule, le bras droit pendant naturellement, comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie.

Observations relatives au port d'armes.

49. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes de recrue qui aient des défauts naturels dans la conformation des épaules, de la poitrine et des hanches : l'instructeur doit s'efforcer de corriger, autant que possible, ces défauts, avant de faire porter l'arme au soldat, et doit avoir ensuite une attention suivie à régler le port d'armes selon ces défauts de conformation ; de manière que le coup-d'œil général en soit uniforme, sans que les hommes soient gênés dans leur position.

50. Il observera que les hommes de recrue sont sujets à déranger la position du corps, lorsqu'ils commencent à porter l'arme, et surtout à renverser les épaules ; ce qui fait que l'arme manquant de point d'appui, ils descendent la main gauche pour empêcher que l'arme ne tombe, baissent l'épaule gauche, creusent le flanc, ouvrent les coudes afin de reprendre l'équilibre, etc.

51. L'instructeur aura attention de corriger tous ces défauts, et de rectifier continuellement leur position ; il leur ôtera quelquefois l'arme pour la replacer ensuite, évitera de les fatiguer dans les commencemens, et s'attachera à leur rendre peu à peu cette position si naturelle et si facile, qu'ils puissent la conserver long-temps sans fatigue.

52. Enfin, l'instructeur doit apporter beau-

coup d'attention à ce que le port d'armes ne soit ni trop haut ni trop bas : s'il étoit trop haut, il feroit ouvrir le coude gauche, le soldat occuperoit par là trop d'espace dans le rang, et l'arme seroit chancelante ; s'il étoit trop bas, le soldat n'auroit pas l'espace nécessaire pour manier son arme avec liberté, parce que les files se trouveroient trop serrées, le bras gauche fatigueroit trop, entraîneroit l'épaule, etc.

53. L'instructeur fera répéter les mouvemens de tête à droite et à gauche, ainsi que les à-droite et les à-gauche, et les demi-tour à-droite, l'arme portée, avant de passer à la deuxième leçon.

SECONDE LEÇON.

Maniement des armes.

54. Le maniement des armes sera montré aux trois hommes placés d'abord sur un rang et coude à coude, et ensuite sur une file.

55. L'exécution de chaque commandement ne formera qu'un temps ; mais ce temps sera divisé en mouvemens, afin d'en mieux faire connoître le mécanisme au soldat.

56. La dernière syllabe du commandement décidera l'exécution brusque et vive du premier mouvement ; les commandemens *deux* et *trois* décideront celle des autres mouvemens. Dès que le soldat connoitra bien la position des divers mouvemens d'un temps, on lui montrera à l'exécuter sans s'arrêter sur ces différens mouvemens ; mais il en observera le mécanisme, afin d'assurer l'arme, et pour éviter les inconvéniens qui résultent de ce qu'on appelle *escamoter l'arme*.

57. Le maniement des armes sera montré dans

la progression suivante : l'instructeur commandera :

Charge en douze temps.

1. *Chargez* = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

58. Faire demi à droite sur le talon gauche, placer en même temps le pied droit en équerre derrière le talon gauche, la boucle appuyant contre le talon : tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et saisir en même temps la poignée du fusil avec la main droite, l'arme d'à-plomb et détachée de l'épaule; laisser la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

59. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui viendra en même temps la saisir à la première capucine, le pouce allongé le long du bois, la crosse sous l'avant-bras droit, la poignée du fusil contre le corps, à environ deux pouces au-dessous du teton droit, le bout du canon à hauteur de l'œil, la sous-garde un peu en dehors, le coude gauche appuyé sur le côté; en même temps que l'arme tombe dans la main gauche, le pouce de la main droite se placera contre la batterie au-dessus de la pierre, les quatre autres doigts fermés, l'avant-bras droit le long de la crosse.

2. *Ouvrez* = LE BASSINET.

Un temps et un mouvement.

60. Découvrir le bassinet en poussant fortement la batterie avec le pouce de la main droite,

la main gauche résistant et contenant l'arme : retirer aussitôt le coude droit en arrière ; porter la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

3. *Prenez* = LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

61. Prendre la cartouche entre le pouce et les deux premiers doigts, et la porter tout de suite entre les dents, la main droite passant entre la crosse et le corps.

4. *Déchirez* = LA CARTOUCHE.

Un temps et un mouvement.

61. (a) Déchirer la cartouche jusqu'à la poudre, la tenant près de l'ouverture, entre le pouce et les deux premiers doigts ; la descendre tout de suite, et la placer perpendiculairement contre le bassinet, la paume de la main droite tournée vers le corps, le coude droit appuyé sur la crosse.

5. *AMORCEZ.*

Un temps et un mouvement.

63. Baisser la tête, porter l'œil sur le bassinet, le remplir de poudre, resserrer la cartouche près l'ouverture avec le pouce et le premier doigt, relever la tête et porter la main droite derrière la batterie, en appuyant les deux derniers doigts contre.

6. *Fermez* = LE BASSINET.

Un temps et un mouvement.

64. Résister de la main gauche ; fermer for-

(a) Planche III, fig. 4.

B 3

tement le bassinet avec les deux derniers doigts, tenant toujours la cartouche entre les deux premiers et le pouce ; saisir tout de suite la poignée du fusil avec les deux derniers doigts et la paume de la droite, le poignet droit joint au corps, le coude en arrière et un peu détaché du corps.

7. *L'arme = A GAUCHE.*

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

65. Redresser l'arme le long de la cuisse gauche, en appuyant fortement sur la crosse et étendant vivement le bras droit, sans baisser l'épaule droite ; tourner en même temps la baguette vers le corps ; ouvrir la main gauche et laisser couler l'arme dans cette main jusqu'à la seconde capucine, le chien portant sur le pouce de la main droite ; faire en même temps *face en tête* en tournant sur le talon gauche, et porter le pied droit en avant, le talon contre la boucle du pied gauche.

Deuxième mouvement.

66. Lâcher alors le fusil de la main droite, descendre l'arme avec la main gauche le long et près du corps, remonter en même temps la main droite à hauteur et à un pouce de distance du canon ; poser la crosse à terre sans frapper, la main gauche appuyée au corps au-dessous du dernier bouton de la veste, l'arme touchant la cuisse gauche, le bout du canon vis-à-vis le milieu du corps.

8. *Cartouche = DANS LE CANON.*

Un temps et un mouvement.

67. (a) Porter l'œil sur le bout du canon , tourner brusquement le dessus de la main droite vers le corps pour renverser la poudre dans le canon , en élevant le coude à hauteur du poignet , secouer la cartouche , l'enfoncer dans le canon , et laisser la main renversée , les doigts fermés sans les serrer.

9. *Tirez* = LA BAGUETTE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

68. Baisser vivement le coude droit, et saisir la baguette entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, la tirer vivement en allongeant le bras, les ongles en l'air; la ressaisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume de la main en avant, et la tourner rapidement entre la baïonnette et le visage en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second et troisième rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la baïonnette, le bras tendu, les yeux en l'air, le gros bout de la baguette vis-à-vis l'embouchure du canon sans y être engagé.

Deuxième mouvement.

69. Mettre le gros bout de la baguette dans le canon, et l'y enfoncer jusqu'à la main.

10. BOURREZ.

Un temps et un mouvement.

(a) Planche III, fig. 5.

70. (a) Étendre le bras de sa longueur, en remontant la main droite pour saisir la baguette avec le pouce allongé, le premier doigt ployé et les autres fermés ; la chasser avec force dans le canon deux fois de suite, et la ressaisir par le petit bout entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, le coude droit joint au corps.

11. *Remettez* = LA BAGUETTE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

71. Comme au premier mouvement de *tirez la baguette*, porter le petit bout de la baguette à l'entrée des tenons, sans l'y engager.

Deuxième mouvement.

72. Engager le petit bout dans le tenon, et faire glisser la baguette avec le pouce, remonter vivement la main, la placer un peu ployée sur le gros bout.

12. *Portez* = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

73. (b) Elever l'arme avec la main gauche le long du corps, la main gauche à hauteur de l'épaule, le coude gauche ne quittant pas le corps, le canon en dehors ; descendre en même temps la main droite pour saisir l'arme à la poignée.

(a) Planche III, fig. 6.

(b) Planche III ; fig. 1.

Deuxième mouvement.

74. Elever l'arme de la main droite, lâcher alors la main gauche, la descendre et la porter sous la crosse; rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement; appuyer l'arme avec la main droite contre l'épaule dans la position indiquée pour le port d'arme, la main droite touchant l'arme à la poignée, sans la serrer.

Troisième mouvement.

75. Laisser tomber vivement la main droite le long de la cuisse dans la position prescrite.

Apprétez = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvements.

(a) POSITION DU PREMIER RANG.

Premier mouvement.

76. Tourner l'arme, la platine en-dessus, avec la main gauche, la saisir avec la main droite à la poignée, comme au premier mouvement de la charge, et rester *face en tête* en tournant seulement la pointe du pied gauche un peu en dedans.

Deuxième mouvement.

77. Porter vivement le pied droit en arrière, le talon en l'air, les doigts du pied ployés; poser le genou à terre à dix ou douze pouces en arrière, et à environ six pouces sur la droite du talon gauche, observant de ne pas tomber brus-

(a) Pl. IV, fig. 1.

B 5

quement ; descendre en même temps l'arme avec la main droite, la saisir avec la main gauche à la première capucine ; poser la crosse à terre sans frapper ; la placer devant la cuisse droite, de manière que le bec de la crosse soit vis-à-vis le talon gauche ; saisir en même temps le chien avec le pouce et le premier doigt de la main droite.

Troisième mouvement.

78. Armer.

(a) POSITION DU SECOND RANG.

Premier mouvement.

Comme le premier mouvement de la charge.

Deuxième mouvement.

79. Apporter l'arme avec la main droite au milieu du corps ; placer la main gauche, le petit doigt joignant le ressort de la batterie ; le pouce alongé le long du bois à hauteur du menton, la contre-platine tournée presque vers le corps, la baguette vers le front du bataillon ; porter en même temps le pouce de la main droite sur la tête du chien ; le premier doigt au-dessous et contre la sous-garde, les trois autres doigts joints au premier.

Troisième mouvement.

80. Fermer vivement le coude droit en armant, et saisir l'arme à la poignée.

(a) Planche IV, fig. 3.

(a) POSITION DU TROISIÈME RANG.

Premier, second et troisième mouvements.

Comme ceux du second rang.

JOUR.

Un temps et un mouvement.

81. (b) Abaisser brusquement le bout du canon, glisser vivement la main gauche jusqu'à la première capuciné, appuyer la crosse contre l'épaule droite, le bout du canon un peu baissé, les coudes abattus sans être serrés au corps; fermer l'œil gauche, diriger l'œil droit le long du canon, abaisser la tête sur la crosse pour ajuster; placer le premier doigt sur la détente.

82. (c) Les hommes du troisième rang seulement porteront en même temps le pied droit à huit pouces sur la droite, vers le talon gauche de l'homme qui est à côté d'eux.

Redressez == VOS ARMES.

Un temps et un mouvement.

83. Redresser fortement l'arme, et reprendre la position du troisième mouvement d'*apprêtez vos armes.*

FEU.

Un temps et un mouvement.

84. Appuyer avec force le premier doigt sur la détente, sans baisser davantage la tête ni la détourner, et rester dans cette position.

(a) Pl. IV, fig. 3.

(b) Pl. IV, fig. 4 et 5.

(c) Pl. IV, fig. 6.

CHARGEZ.

Un temps et un mouvement.

85. Retirer brusquement l'arme, et prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge, excepté que le pouce de la main droite, au lieu de se placer contre la batterie, saisira la tête du chien avec le premier doigt ployé et les autres doigts fermés. Le premier rang se relevera vivement sans pencher le corps en avant; mais en effaçant l'épaule droite, afin de ne point rencontrer l'arme du deuxième rang, et le troisième rang rapportera le pied droit derrière le gauche, la boucle contre le talon.

86. Lorsqu'étant dans cette position, l'instructeur voudra faire charger les armes, il commandera :

Le chien = AU REPOS.

Un temps et un mouvement.

87. Relever le chien jusqu'au cran du repos, prendre garde de ne pas l'armer; porter aussitôt la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

88. Lorsqu'au lieu de faire charger les armes, l'instructeur voudra les faire porter, il commandera :

Portez = VOS ARMES.

89. Au commandement *portez*, les soldats mettront le chien en repos, comme il vient d'être expliqué, fermeront le bassinet, et saisiront le fusil à la poignée; à celui *vos armes*, ils porteront les armes vivement, et feront face en tête.

(a) *Présentez* = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

90. Comme le premier mouvement de la charge, excepté que le soldat restera face en tête.

Deuxième mouvement.

91. Achever de tourner l'arme avec la main droite, pour l'apporter d'aplomb vis-à-vis l'œil gauche, la baguette en avant, le chien à hauteur du dernier bouton de la veste, la main droite empoignant l'arme au-dessous et contre la sous-garde; l'empoigner en même temps brusquement avec la main gauche, le petit doigt contre le ressort de la batterie, le pouce alongé le long du canon, contre la monture, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, rester *face en tête* sans bouger les pieds.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

92. Tourner l'arme avec la main droite, le canon en dehors, l'élever et le placer contre l'épaule gauche avec la main droite, descendre la main gauche sous la crosse, la main droite restant libre sur la poignée.

Deuxième mouvement.

93. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

(a) Pl. V, fig. 1.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

94. Descendre l'arme en alongeant vivement le bras gauche, la saisir en même temps avec la main droite au-dessus et près de la première capucine; lâcher l'arme de la main gauche, et la porter vivement vis-à-vis l'épaule droite, la baguette en avant, le petit doigt derrière le canon, la crosse à trois pouces de terre, la main droite appuyée à la hanche, l'arme d'aplomb, la main gauche pendante sur le côté.

Deuxième mouvement.

95. Laisser glisser l'arme dans la main, la laisser tomber sans frapper, et prendre la position qui va être indiquée.

Position du soldat reposé sur l'arme.

96. (a) La main basse, le canon entre le pouce et le premier doigt alongé le long de la monture, les trois autres doigts alongés et joints, le bout du canon à environ deux pouces de l'épaule droite, la baguette en avant, le talon de la crosse à côté et contre la pointe du pied droit, l'arme d'aplomb.

97. Lorsque l'instructeur voudra faire reposer dans cette position, il commandera :

REPOS.

98. A ce commandement, le soldat passera la main droite étendue sur la baguette, et appuiera le bout du canon contre l'épaule droite.

(a) Planche V, fig. 2.

99. Lorsque l'instructeur voudra ensuite faire passer le soldat de l'état de repos à celui de l'immobilité, il commandera :

100. 1. *Garde à vous.*

2. *PELTON.*

101. Au second commandement, le soldat reprendra la position de *reposé sur les armes*, n^o. 96.

Inspection des armes.

102. Le soldat étant dans la position de *reposé sur les armes*, l'instructeur commandera :

Inspection = DES ARMES.

Un temps et un mouvement.

103. Faire un à-droite et demi sur le talon gauche, en portant le pied droit à six pouces du gauche perpendiculairement en arrière de l'alignement, les pieds en équerre; saisir l'arme brusquement de la main gauche à la hauteur du dernier bouton de la veste; incliner le bout du canon en arrière sans que la crosse bouge, la baguette tournée vers le corps; porter en même temps la main droite à la baïonnette, la saisir par la douille et la branche, de manière que l'extrémité de la douille dépasse le talon de la main d'un pouce, et qu'en la tirant le pouce s'allonge sur la lame; l'arracher du fourreau, la porter et la fixer au bout du canon; saisir aussitôt la baguette, et la tirer comme il est expliqué à *la charge en douze temps*; la laisser glisser dans le canon, et se remettre aussitôt face en tête dans la position de *reposé sur les armes*, n^o. 96.

104. Alors l'instructeur inspectera successivement l'arme de chaque soldat, en passant de

vant le rang. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur passera devant lui, élèvera vivement son arme de la main droite, la saisira avec la main gauche entre la première capucine et le ressort de la batterie, la platine en dehors, la main gauche à hauteur du menton, l'arme vis-à-vis l'œil gauche : l'instructeur la prendra et la lui rendra après l'avoir examinée ; le soldat la reprendra de la main droite, et la replacera à la position de *reposé sur les armes*.

105. Lorsque l'instructeur l'aura dépassé, il remettra de lui-même la baguette, en reprenant la position prescrite au commandement d'*inspection des armes* ; après quoi il se remettra face en tête.

106. Si, au lieu de faire l'inspection des armes, l'instructeur veut seulement faire mettre la baïonnette au bout du canon, il commandera :

Baïonnette = AU CANON.

Un temps et un mouvement.

107. Prendre la position indiquée ci-dessus, mettre la baïonnette au bout du canon, comme il a été expliqué, et se remettre aussitôt face en tête.

108. Si, la baïonnette étant au bout du canon, l'instructeur veut faire mettre la baguette dans le canon pour faire l'inspection des armes après avoir tiré, il commandera :

Baguette = DANS LE CANON.

Un temps et un mouvement.

109. Mettre la baguette dans le canon, comme il a été expliqué ci-dessus, et faire aussitôt face en tête ; la remettre ensuite successivement, à

mesure que l'arme de chaque soldat aura été inspectée.

110. Le soldat n'élèvera pas l'arme pour la présenter à l'instructeur lorsqu'il passera devant lui : l'instructeur devant seulement examiner si l'arme n'est point chargée, il pourra, pour s'en assurer, prendre la baguette par le petit bout, et la faire sauter dans le canon.

Vos armes = A TERRE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

111. Tourner l'arme de la main droite, la contre-platine en avant; saisir en même temps le coin de la giberne avec la main gauche; courber le corps brusquement; avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la première capucine; poser l'arme à terre droit devant soi avec la main droite, le talon de la crosse restant toujours à hauteur de la pointe du pied droit, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé.

Deuxième mouvement.

112. Se relever, rapporter le pied gauche à côté du droit; lâcher la bretelle de la giberne, et laisser tomber les deux mains à leur position.

Relevez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

113. Comme le premier mouvement de vos armes à terre.

Deuxième mouvement.

114. Relever l'arme, rapporter le pied gauche

à côté du droit, et tourner aussitôt l'arme avec la main droite, la baguette en avant; lâcher en même temps la giberne, et laisser tomber la main gauche à sa position.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

115. Elever vivement l'arme de la main droite, la porter contre l'épaule gauche en la faisant tourner, pour que le canon se trouve en dehors; placer en même temps la main gauche sous la crosse, et descendre la main droite contre la batterie.

Deuxième mouvement.

116. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

(a) *L'arme = AU BRAS.*

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

117. Empoigner brusquement l'arme à quatre pouces au-dessous de la platine, sans tourner l'arme et en l'élevant un peu.

Deuxième mouvement.

118. Quitter la crosse de la main gauche, placer l'avant-bras gauche étendu sur la poitrine contre le chien, la main sur le teton droit.

Troisième mouvement.

119. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

(a) Pl. V, fig. 3.

L'arme = A VOLONTÉ.

120. Porter l'arme indifféremment sur l'une ou sur l'autre épaule, d'une ou des deux mains, l'extrémité du canon en l'air.

L'arme = AU BRAS.

121. Reprendre vivement la position du troisième mouvement de ce temps, n^o. 119.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

122. Porter brusquement la main droite à la poignée de l'arme.

Deuxième mouvement.

123. Placer brusquement la main gauche sous la crosse.

Troisième mouvement.

124. Laissez tomber la main droite vivement à sa position ; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Remettez = LA BAÏONNETTE.

Un temps et trois mouvements.

Premier mouvement.

125. Descendre l'arme en alongeant le bras gauche ; la saisir en même temps avec la main droite, au-dessus et près de la première capucine, comme au premier mouvement de *reposez sur les armes*.

Deuxième mouvement.

126. Descendre l'arme de la main droite le long de la cuisse gauche ; la saisir de la main gauche, au-dessus de la droite, pour prendre la position du second mouvement de l'arme à gauche, mais sans placer le talon droit devant la boucle du pied gauche ; ôter la baïonnette avec la main droite, la remettre dans le fourreau, et laisser la main droite près de la douille.

Troisième mouvement.

127. Elever l'arme de la main gauche, la saisir à la poignée avec la main droite, et porter l'arme.

L'arme sous le bras = GAUCHE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

128. Empoigner brusquement l'arme avec la main droite, le pouce sur la contre-platine, et le premier doigt contre le chien ; détacher en même temps l'arme de l'épaule, le canon en dehors, sans que le bec de la crosse change de place ; la saisir avec la main gauche à la première capucine, le pouce allongé sur la baguette, l'arme d'aplomb vis-à-vis l'épaule, le coude gauche joint à l'arme.

Deuxième mouvement.

129. Renverser l'arme, la passer sous le bras gauche, la main gauche restant à la première capucine, le pouce appuyé sur la baguette pour l'empêcher de glisser, le petit doigt appuyé à la

hanche, la main droite tombant en même temps à sa position.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

130. Relever l'arme de la main gauche sans trop brusquer ce mouvement, pour éviter que la baguette ne s'échappe des tenons; la saisir de la main droite à la poignée pour l'appuyer contre l'épaule; quitter en même temps l'arme de la main gauche et la placer brusquement sous la crosse.

Deuxième mouvement.

131. Laisser tomber la main droite vivement à sa position; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

Baïonnette = AU CANON.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

132. Comme le premier mouvement de *remettez la baïonnette*.

Deuxième mouvement.

133. Comme le second mouvement de *remettez la baïonnette*, excepté que la main droite saisira la douille de la baïonnette, comme il a été prescrit à l'*Inspection des armes*, pour l'arracher du fourreau et la porter brusquement au bout du canon; laisser la main droite à la branche de la baïonnette.

Troisième mouvement.

134. Porter l'arme comme il a été expliqué au troisième mouvement de *remettez la baïonnette*.

(a) *Croisez* = LA BAÏONNETTE.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

135. Comme le premier mouvement du premier temps de la charge, empoigner l'arme à à deux pouces au-dessous du chien.

Deuxième mouvement.

136. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la première capucine, le canon en-dessus, le coude gauche près du corps, la main droite appuyée sur la hanche droite, la pointe de la baïonnette à hauteur de l'œil. Les hommes du second et du troisième rang auront attention que la pointe de leur baïonnette ne touche pas l'homme qui est devant eux.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

137. Tourner sur le talon gauche pour se remettre *face en tête*; rapporter le talon droit à côté du gauche; redresser en même temps l'arme de la main droite, la porter à l'épaule gauche, placer la main gauche sous la crosse.

Deuxième mouvement.

138. Laisser tomber la main droite vivement à sa position.

(a) Planche V, fig. 4.

(a) Descendez == VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

139. Comme le premier mouvement de *reposez sur les armes*.

Deuxième mouvement.

140. Incliner un peu le bout du canon en avant, la crosse en arrière et à environ trois pouces de terre; la main droite, appuyée à la hanche, contiendra l'arme de manière que les baïonnettes des hommes du second et du troisième rangs ne touchent pas ceux qui sont devant eux.

Portez == VOS ARMES.

141. Au commandement *portez*, redresser l'arme perpendiculairement dans la main droite; au commandement *vos armes*, exécuter ce qui a été prescrit pour les porter, en partant de la position de *reposé sur les armes*.

Observations relatives au maniement des armes.

142. Le maniement des armes déforme souvent, chez les hommes de recrue, la position du corps, quand elle n'est pas encore parfaitement assurée; il est donc nécessaire que l'instructeur les ramène souvent à la régularité de la position et du port d'armes dans le cours des leçons.

143. Les hommes de recrue sont aussi fort sujets à creuser les reins et à renverser le corps, sur-tout au premier temps de la charge, lorsqu'on les y tient trop long-temps; ainsi l'ins-

(a) Pl. V, fig. 5.

tructeur doit éviter de trop les arrêter dans cette position.

TROISIÈME. LEÇON.

Charge précipitée.

144. L'objet de cette charge est de faire distinguer au soldat les temps qu'il doit précipiter, et ceux dont l'exécution exige plus de régularité et d'attention, tels que les temps d'*amorcer*, *mettre la cartouche dans le canon*, et *bourrer*; en conséquence elle sera divisée en quatre temps principaux, ainsi qu'il suit :

145. Le premier temps s'exécutera à la fin du commandement, les trois autres aux commandemens *deux*, *trois* et *quatre*.

146. L'instructeur commandera, *charge précipitée* :

Chargez = VOS ARMES.

147. (a) Exécuter le premier temps de la charge; découvrir le bassinet, prendre la cartouche, la déchirer, la descendre près du bassinet, et amorcer.

Deux.

148. (b) Fermer le bassinet, passer l'arme à gauche, mettre la cartouche dans le canon, la secouer et l'enfoncer.

Trois.

149. (c) Tirer la bague, la faire entrer dans le canon jusqu'à la main, et bourrer deux coups.

(a) Pl. III, fig. 4.

(b) Pl. III, fig. 5.

(c) Pl. III, fig. 6.

Quatre.

150. (a) Remettre la baguette, et porter l'arme.

Charge à volonté.

151. L'instructeur enseignera ensuite la charge à volonté, qui s'exécutera comme la charge précipitée, mais de suite, et sans s'arrêter sur les quatre temps marqués : l'instructeur commandera :

152. *Charge à volonté.*

Chargez = VOS ARMES.

OBSERVATIONS relatives aux charges.

153. L'instructeur observera que les soldats qui, sans se presser en apparence, chargent avec calme et sang-froid, sont ceux qui chargent le mieux et le plus promptement, parce qu'ils tournent la baguette sans accrocher celles des hommes qui sont à côté ou devant eux ; qu'ils ne manquent ni l'embouchure du canon, ni celle du tenon ; qu'ils bourrent mieux ; qu'ils ne répandent point la poudre en amorçant, et ne laissent pas tomber de cartouches en les prenant dans la giberne : objets essentiels auxquels l'instructeur obligera les soldats à donner la plus grande attention.

154. L'instructeur exigera de la régularité dans l'exécution des temps et dans les positions, sans quoi les soldats se gêneraient et s'embarrasseraient réciproquement. Il leur donnera, au bout de quelques leçons, des cartouches de son ou

(a) Planche III, fig. 1.

de scieure de bois, et les habituera à amorcer et à bourrer avec soin,

QUATRIÈME LEÇON.

Feux.

155. Les feux seront ou directs ou obliques, et s'exécuteront ainsi qu'il va être expliqué.

Feux directs.

156. L'instructeur fera les commandemens suivans :

Feux de pelotons,

1. *Peloton.*
2. ARMES.
3. JOUE.
4. FEU.
5. CHARGEZ.

157. (a) Ces divers commandemens seront exécutés comme il a été prescrit au maniement des armes.

158. Au deuxième commandement, les trois hommes prendront la position qui a été indiquée, suivant le rang dans lequel ils se trouvent placés; après le cinquième, ils chargeront les armes et les porteront.

Feux obliques.

159. Les feux obliques s'exécuteront à droite et à gauche, et par les mêmes commandemens que les feux directs; avec cette seule différence, que le commandement JOUE sera précédé chaque fois du commandement d'avertissement, *oblique à droite* ou *à gauche*, qui sera fait après celui

(a) Pl. VI, fig. 1.

ARMES ; à cet avertissement , les hommes du troisième rang fixeront les yeux sur le créneau où ils devront mettre en joue.

Position des trois rangs dans des feux obliques à droite.

160. (a) Au commandement ARMES , les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

161. Au commandement *joue* , le premier rang dirigera le bout du canon à droite , en inclinant le genou gauche en dedans sans déranger les pieds.

162. Le deuxième rang dirigera de même le bout du canon à droite sans bouger les pieds.

163. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ six pouces , et vers la pointe du pied droit de l'homme du second rang de sa file ; avancera aussi le corps en pliant un peu le genou gauche , et dirigera le bout du canon à droite.

164. Les trois rangs effaceront l'épaule droite.

Dans cette position , les deux derniers rangs seront prêts à tirer dans le même créneau que dans le feu direct , quoique dans une direction oblique.

165. Au commandement *chargez* , les trois rangs reprendront la position qui leur a été prescrite dans le feu direct ; le troisième rapportera le pied gauche , le talon contre la boucle du pied droit , en retirant l'arme.

Position des trois rangs dans des feux obliques à gauche.

166. (b) Au commandement *armes* , les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

(a) Pl. VI, fig. 2.

(b) Pl. VI, fig. 3.

167. Au commandement *joue*, le premier dirigera le bout du canon à gauche sans incliner le genou ni bouger les pieds.

168. Le deuxième rang mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file, sans bouger les pieds.

169. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ six pouces et vers le talon droit de l'homme du second rang de sa file; avancera aussi le haut du corps, en pliant un peu le genou gauche, et mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file.

170. Les trois rangs effaceront l'épaule gauche.

171. Dans cette position, les deux derniers rangs seront prêts à tirer dans le créneau à gauche de leur chef de file, et dans une direction oblique.

172. Au commandement *chargez*, les trois rangs retireront leurs armes dans la position oblique où elles se trouvent, et amorceront dans cette position; le troisième rang rapportera le pied gauche, le talon contre la boucle du pied droit, en passant l'arme à gauche: les trois rangs prendront la même position que dans le feu direct.

Observations relatives aux feux obliques.

173. Effacer une épaule en mettant en joue;

Afin de pouvoir diriger le bout du canon plus ou moins obliquement, selon la position de l'objet auquel on visera.

L'instructeur rendra ce principe sensible aux hommes de recrue, en plaçant un homme en avant, plus ou moins vers la droite ou vers la gauche, pour figurer cet objet, lorsqu'ils connoîtront bien l'emboîtement des feux obliques.

Porter le pied gauche à six pouces en avant, et faire avancer le haut du corps au troisième rang;

Afin d'éviter les accidens : parce que , sans cette précaution , les armes du troisième rang ne déborderoient pas suffisamment le premier rang , dans la position oblique où elles se trouvent.

Dans le feu oblique à gauche , retirer les armes et amorcer dans la position oblique où elles se trouvent ;

Parce que , si l'on vouloit reprendre la même position que dans les feux directs , en retirant l'arme pour amorcer , il faudroit la faire passer par dessus la tête de l'homme qui est devant soi.

Feux de deux rangs.

174. Le feu de deux rangs s'exécutera par les deux premiers rangs ; le troisième , ne faisant que charger et passer l'arme au second rang , ne tirera point : au moyen de cette disposition , le premier rang tirera debout.

175. L'instructeur fera les commandemens suivans :

1. *Feux de deux rangs.*

2. *Peloton.*

3. **ARMES.**

4. *Commencez le feu.*

176. Au troisième commandement , tous les trois rangs prendront la position prescrite pour les deuxième et troisième rangs , dans les feux direct et oblique.

177. Au quatrième commandement , l'homme du premier et celui du second rang mettront en joue ensemble et feront feu ; l'homme du troisième rang , ne devant pas tirer , ne fera que charger et passer son arme à celui du second rang.

178. L'homme du premier rang chargera vive-

ment son arme, et tirera de nouveau, puis rechargera son arme, fera feu de nouveau, et ainsi de suite.

179. L'homme du second rang, après avoir fait feu, passera son arme de la main droite au soldat du troisième rang de sa file; celui-ci la prendra de la main gauche, et passera la sienne de la main droite au soldat du second rang, lequel tirera avec l'arme de celui du troisième rang, la chargera ensuite, et tirera un second coup avec la même arme, qu'il repassera aussitôt à l'homme du troisième rang, ainsi de suite : en sorte que l'homme du deuxième rang tire toujours deux coups de suite avec la même arme, avant de la repasser à l'homme du troisième rang, excepté la première fois.

180. Après le premier feu, l'homme du premier et du second rang de chaque file ne s'astreindront plus à tirer ensemble.

181. Les trois rangs feront toujours face en tête, en passant l'arme à gauche; et après avoir chargé, ils prendront la position indiquée ci-dessus, n^o. 79 : à cet effet chaque soldat, ayant remis la baguette, élèvera son arme de la main gauche, la laissant glisser dans cette main, qui se placera contre le ressort de la batterie à hauteur du menton, en même temps qu'il fera un demi-à-droite pour revenir à la position prescrite, et que le pouce de la main droite se placera sur la tête du chien pour armer, le petit doigt au-dessous et contre la sous-garde. L'homme du troisième rang passera toujours son fusil à celui du second rang, sans être armé.

182. Lorsque l'instructeur voudra faire cesser le feu, il commandera :

Roulement.

183. A ce commandement, le soldat ne tirera plus, chaque homme mettra son arme au repos, la chargera ou achevera de la charger, si elle ne l'est pas, et la portera, les hommes du second et du troisième rang ayant attention de reprendre leur propre arme.

OBSERVATIONS générales relatives aux feux.

184. Les feux seront exécutés dans les commencemens sans cartouches, et ensuite avec des cartouches de son ou de scieure de bois, afin d'accoutumer de plus en plus le soldat à amorcer et à mettre la cartouche dans le canon promptement, mais régulièrement et sans verser la poudre, ainsi qu'à bien bourrer; et on finira cette instruction par faire exécuter les feux à poudre.

185. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, on recommandera aux soldats d'être attentifs à observer, en mettant le chien au repos, si la fumée sort par la lumière; ce qui est une indication sure que le coup est parti: si la fumée ne sortoit pas, le soldat, au lieu de recharger, passeroit derrière le rang pour épingler et amorcer de nouveau. Si le soldat, croyant le coup parti, avoit mis une seconde charge, il devoit du moins s'en apercevoir en bourrant, par la hauteur de la charge, et il seroit très-punissable s'il en mettoit une troisième. L'instructeur fera donc toujours l'inspection des armes après les feux à poudre, afin de vérifier si quelque soldat a fait la faute de mettre trois charges dans son fusil.

186. L'instructeur doit aussi apporter beaucoup d'attention à ce que le soldat, en mettant le chien au repos, ne réarme pas son fusil par trop de précipitation, faute dont il pourroit résulter des accidens.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES *relatives à la seconde partie de l'Ecole du soldat.*

187. Lorsqu'après quelques jours d'exercice de la leçon du maniement des armes, les trois hommes seront affermis dans le port d'armes, l'instructeur terminera toujours la leçon par les faire marcher pendant quelque temps sur un rang, à un pas de distance l'un de l'autre, afin de les affermir de plus en plus dans le mécanisme du pas direct et oblique; il leur montrera à marquer et à changer le pas; ce qui s'exécutera de la manière suivante.

Marquer le pas.

188. Les trois hommes étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur leur commandera :

1. *Marquez le pas.*
2. MARCHÉ.

189. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats simuleront le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre sans avancer, et en observant la cadence du pas,

190. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHÉ.

191. Au second commandement, qui sera fait comme ci-dessus, les soldats reprendront le pas de deux pieds.

Changer le pas.

192. Les soldats étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur leur commandera :

1. *Changez le pas.*
2. MARCHÉ.

193. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats rapporteront vivement le pied qui est derrière, à côté de celui qui vient de poser à terre, et repartiront de ce dernier pied.



TROISIÈME PARTIE.

PREMIÈRE LEÇON.

194. Lorsque les trois hommes seront bien affermis dans les principes et le mécanisme du pas, la position du corps, et le port d'armes, l'instructeur réunira cinq ou six hommes au moins, et au plus neuf, pour leur apprendre le principe du tact des coudes en marchant de front, ceux de la marche de flanc, le pas accéléré, le pas en arrière, les principes des changemens de direction, des conversions en marchant, et de pied ferme, et les principes d'alignement.

195. L'instructeur les placera sur un rang coude à coude, et fera ensuite les commandemens suivans :

1. *Peloton en avant.*
2. *Guide à gauche (ou à droite.)*
3. MARCHÉ.

196. Au commandement de *marche*, le rang partira vivement du pied gauche.

197. L'instructeur fera marcher un homme bien dressé à deux pas devant le soldat placé à la droite ou à la gauche du rang, selon le côté où le guide aura été indiqué, et prescrira à ce soldat de marcher exactement dans la trace de l'homme qui le précède, en conservant toujours la distance de deux pas : c'est le plus sûr moyen de faire contracter aux hommes de recrue l'habitude de faire le pas de la longueur et vitesse prescrites.

198. L'instructeur fera observer les règles suivantes :

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du guide ;

Parce qu'en tenant ainsi coude à coude à son voisin, on est assuré d'être à peu près aligné, et qu'il ne se forme pas d'ouverture entre les files. Si, au lieu de tenir légèrement au coude de son voisin, on s'appuyoit sur lui, on l'obligeroit à appuyer à son tour du côté du guide, et on repousseroit par là ce dernier hors de la direction.

Ne point ouvrir le coude gauche ni le bras droit ;

Afin que le soldat ne pousse pas son voisin, et n'occupe dans le rang que l'espace qu'il doit y tenir.

Céder à la pression qui vient du côté du guide, et résister à celle qui vient du côté opposé ;

Pour éviter de rejeter le guide en dehors de la direction.

Ne rejoindre qu'insensiblement le coude de son voisin du côté du guide, s'il venoit à s'éloigner, ou si l'on s'en étoit soi-même écarté ;

Parce qu'il peut arriver que le voisin se jette mal à propos à droite ou à gauche. Si alors.

l'homme qui est à côté de lui, et successivement ceux qui suivent, se conformoient brusquement à ce faux mouvement, il en résulteroit que la faute d'un seul homme se propageroit à plusieurs ; et lorsqu'ensuite l'homme où la faute auroit commencé voudroit la réparer, il seroit obligé de repousser son voisin, celui-ci l'homme suivant, et ainsi de suite jusqu'à l'aile ; ce qui occasionneroit un flottement continuel dans la marche. Si au contraire chaque homme observe le principe de ne se conformer que peu à peu aux mouvemens de son voisin, ce dernier aura le temps de réparer sa faute, s'il en a fait une : son erreur ne se propagera pas, et le flottement n'aura pas lieu.

Conservet toujours la tête directe et les yeux fixés à terre, à douze ou quinze pas en avant de soi, de quelque côté que le guide soit indiqué ;

Parce que si les soldats tournoient la tête du côté du guide, elle entraîneroit l'épaule opposée ; ce qui donneroit une fausse direction au rang, causeroit une pression continuelle du côté du guide, et par conséquent du flottement. Les yeux fixés à terre, à douze ou quinze pas en avant, empêchent que le soldat ne dérive en marchant, ce qui est un point très-essentiel.

Si l'on s'aperçoit qu'on est soi-même trop en avant ou trop en arrière, ne se remettre que peu à peu, en alongeant ou en raccourcissant d'une manière presque insensible son pas ;

Parce que les mouvemens brusques en marchant tendent toujours à désunir une troupe, à y causer du flottement, et font perdre la cadence : car un homme ne sauroit faire un pas de deux pieds et demi, dans le même espace de temps que son voisin en fait un de deux

pieds, sans que le mouvement du premier ne soit plus vif que celui du second ; au lieu qu'on peut allonger le pas d'un ou de deux pouces, sans qu'il en résulte une accélération sensible de mouvement.

199. Enfin, l'instructeur s'attachera à faire comprendre aux hommes de recrue que l'alignement ne peut se conserver en marchant que par la régularité du pas, par le tact des coudes et la carrure des épaules ; que si, par exemple, ils faisoient des pas plus grands les uns que les autres, ou s'ils marchaient les uns plus vite, les autres plus lentement, ils se désuniroient nécessairement ; que si, devant avoir la tête directe, ils n'observaient pas le tact des coudes, il leur seroit impossible de juger s'ils marchent à même hauteur que leur voisin, et s'il ne se forme pas entre eux des ouvertures.

200. L'instructeur les exercera ensuite à marcher obliquement à droite, avec le guide à gauche, et à marcher obliquement à gauche, avec le guide à droite.

201. Dans la marche oblique, comme dans la marche directe, le tact des coudes doit toujours se prendre du côté du guide ; ainsi chaque homme doit tenir légèrement au coude de son voisin de ce côté.

202. La marche oblique du côté opposé au guide étant beaucoup plus difficile que celle qui a lieu du côté du guide, l'instructeur recommandera de redoubler d'attention toutes les fois qu'on obliquera ainsi.

203. Lorsque ces divers principes seront devenus familiers aux hommes de recrue, et qu'ils seront bien affermis dans la position du corps, le port d'armes, le mécanisme, la longueur et la vi-

temps du pas ordinaire, l'instructeur les fera passer du pas ordinaire au pas accéléré, et l'inverse, de la manière suivante.

204. Le rang étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHÉ.

205. Au commandement de *marche*, qui sera fait sur l'un ou l'autre pied indistinctement, le rang prendra le pas accéléré.

206. La longueur de ce pas sera la même que celle du pas ordinaire, mais sa vitesse sera de cent par minute.

Observations relatives au pas accéléré.

207. Le pas oblique ne sera jamais accéléré.

208. La marche au pas accéléré s'exécutera d'après les mêmes principes qu'au pas ordinaire ; mais l'impulsion du pas accéléré disposant le soldat à s'abandonner, l'instructeur s'attachera à bien régler la cadence de ce pas, et à habituer le soldat à conserver toujours l'aplomb du corps, ainsi que la régularité du pas.

209. L'instructeur fera quelquefois marquer le pas, et changer le pas, en marchant au pas accéléré.

210. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHÉ.

211. Au commandement de *marche*, qui sera fait indistinctement sur l'un ou l'autre pied, le rang reprendra le pas ordinaire.

212. Le rang étant en marche, l'instructeur

l'arrêtera par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus, n.º 24.

213. Si le rang marche au pas accéléré, le commandement de *halte* se fera un instant avant que le pied ne soit prêt à poser à terre.

214. Le rang étant de pied ferme, l'instructeur lui fera marcher le pas en arrière : à cet effet il commandera :

1. *En arrière.*

2. MARCHÉ.

215. Au commandement de *marché*, les soldats retireront vivement le pied gauche en arrière, et le poseront à la distance d'un pied, à compter d'un talon à l'autre, et ainsi de suite jusqu'au commandement de *halte*, qui sera toujours précédé de celui de *peloton* ; les soldats arrêteront à ce commandement, en rapportant le pied qui est en avant à côté de l'autre.

216. L'instructeur veillera à ce que les hommes ne s'appuient pas sur leur voisin, à ce qu'ils se portent droit en arrière, et que l'aplomb et la position du corps, ainsi que de l'arme, soient toujours conservés.

DEUXIÈME LEÇON.

Marche de flanc.

217. Les soldats étant placés sur un rang, coude à coude, l'instructeur leur fera les commandemens suivans :

1. *Peloton par le flanc droit (ou gauche).*

2. A DROITE (OU A GAUCHE).

3. MARCHÉ.

218. Au second commandement, ils feront à droite ou à gauche,

219. Au commandement de *marche*, ils partiront vivement du pied gauche, au pas ordinaire.

Observations relatives à la marche de flanc.

220. L'instructeur placera un homme bien dressé à côté du premier soldat du flanc vers lequel le rang fait face, pour régler son pas et le conduire; et il sera recommandé au soldat qui est au flanc, de marcher toujours coude à coude de l'homme qui doit le diriger.

221. L'instructeur fera observer dans la marche de flanc les règles suivantes :

Que le pas s'exécute d'après les principes prescrits;

Parce que ces principes, sans lesquels les hommes placés à côté les uns des autres sur un même rang ne sauroient conserver de l'ensemble en marchant, sont encore plus indispensables à observer lorsqu'on marche en file.

Qu'à chaque pas le pied de l'homme qui précède soit remplacé par celui de l'homme qui le suit;

Afin que les files ne puissent pas s'ouvrir.

Que le soldat ne plie pas les genoux, pour éviter de marcher sur les talons de l'homme qui le précède;

Parce que, s'il plioit les genoux, la distance entre les files, ainsi que la cadence, se perdroient.

Que la tête de l'homme qui précède immédiatement chaque soldat, lui cache celles de tous les autres qui sont devant lui.

Parce que c'est la règle la plus sûre qu'on puisse donner pour se maintenir exactement sur le chef de file.

222. L'instructeur se placera, dans la marche de flanc, le plus souvent à cinq ou six pas sur le

flanc des hommes qu'il instruit, pour veiller à l'observation des principes ci-dessus.

223. Il se placera aussi quelquefois derrière la file, s'arrêtera, et lui laissera parcourir quinze ou vingt pas, afin d'observer si les hommes conservent exactement le chef de file.

224. L'instructeur fera converser par file à droite et à gauche, à cet effet il commandera :

1. *Par file à droite (ou à gauche).*

2. MARCHÉ.

225. Au second commandement, le premier homme de la file tournera à droite ou à gauche, et marchera ensuite droit devant lui ; chaque homme viendra successivement tourner à la même place que le premier.

226. L'instructeur fera aussi exécuter les *à-droite* et les *à-gauche* en marchant : à cet effet il commandera :

1. *Par le flanc droit (ou gauche).*

2. MARCHÉ.

227. Au second commandement, qui sera fait sur l'un ou sur l'autre pied indifféremment, et un peu avant que le pied ne soit prêt à poser à terre, les soldats tourneront le corps, poseront le pied qui est levé dans la nouvelle direction, et partiront de l'autre pied, sans altérer la cadence du pas.

228. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le rang marchant par le flanc, et le remettre face en tête, il fera les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

229. Au second commandement, la file s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus, quand même il auroit

perdu sa distance : cette attention est nécessaire pour habituer le soldat à l'observation continuelle de sa distance.

230. Au troisième commandement , chaque homme se remettra face en tête par un *à-gauche* , si l'on marche par le flanc droit , et par un *à-droite* , si l'on marche par le flanc gauche.

Observations relatives à la marche de flanc.

231. Lorsque les hommes auront acquis de l'aisance et de la facilité dans la marche de flanc , l'instructeur les exercera à la marche de flanc au pas accéléré ; cette leçon leur rendra plus sensible la nécessité qu'il y a de bien emboîter le pas en marchant par le flanc , et de conserver la cadence ainsi que l'aplomb du corps.

TROISIÈME LEÇON.

Alignement.

232. L'instructeur exercera d'abord les soldats de recrue à s'aligner homme par homme , afin de leur faire mieux comprendre les principes de l'alignement : à cet effet , il commandera aux deux premiers hommes de l'aile droite de marcher deux pas en avant ; et les ayant alignés , il avertira successivement chaque homme de se porter sur l'alignement des deux premiers.

233. Chaque soldat à l'avertissement qui lui sera fait par l'instructeur de se porter sur l'alignement , tournera la tête et les yeux à droite , dans la position prescrite dans la *première leçon de la première partie* ; marchera dans la cadence du pas ordinaire , deux pas en avant , en raccourcissant le dernier , de manière à se trouver à environ six pouces en arrière du nouvel aligne-

ment qu'il ne doit jamais dépasser ; il se portera ensuite par de petits pas , les jarrets tendus , tranquillement et sans saccade , à côté de l'homme auquel il doit appuyer , de manière que (sans déranger la position de sa tête) la ligne de ses yeux , ainsi que celle de ses épaules , se trouve dans la direction de celle de son voisin , et de manière à sentir légèrement son coude , sans ouvrir le sien.

234. L'alignement à gauche se prendra d'après les mêmes principes.

235. Lorsque les hommes de recrue auront ainsi appris , homme par homme , à s'aligner correctement et sans tâtonner , l'instructeur fera aligner le rang entier à la fois , par le commandement suivant :

A droite (ou à gauche). ALIGNEMENT.

236. A ce commandement , le rang tout entier , à l'exception des deux hommes placés d'avance pour servir de base d'alignement , se portera au pas ordinaire sur la nouvelle ligne , et s'y placera tranquillement , d'après les principes prescrits ci-dessus , n.º 233.

237. L'instructeur , placé à cinq ou six pas en avant , et faisant face au rang , veillera à l'observation des principes , et se portera ensuite à l'aile qui a servi de base d'alignement , pour le vérifier.

238. L'instructeur , voyant le plus grand nombre des soldats alignés , fera le commandement suivant :

FIXE.

239. A ce commandement , les soldats replaceront la tête et les yeux dans la position directe , et reprendront l'immobilité.

240. L'instructeur commandera ensuite aux

hommes qui ne seroient pas alignés , *telle-file* (ou *telles-files*) , *rentrez* ou *sortez* , en les désignant par leurs numéros : la file ou les files désignées seulement porteront aussitôt l'œil sur le rang du côté de l'alignement pour juger de combien elles doivent avancer ou reculer , se placeront tranquillement sur la ligne , et replaceront ensuite la tête dans la position directe.

241. L'instructeur aura soin de numérotter les files d'avance.

242. Les alignemens en arrière se prendront d'après les mêmes principes : les soldats se porteront un peu en arrière de la ligne , et s'y replaceront ensuite par de petits mouvemens en avant , conformément à ce qui a été prescrit ci-dessus , n.^o 233.

L'instructeur commandera :

En arrière à droite (ou à gauche.) ALI-
GNEMENT.

Observations relatives aux principes d'alignement.

243. L'instructeur s'attachera à faire observer les principes suivans :

Que le soldat arrive tranquillement sur la ligne ;

Parce que la précipitation est contraire au bon ordre et même à la promptitude dans l'exécution , qu'on n'obtient qu'en habituant le soldat à faire tous les mouvemens avec calme , sang-froid et précision.

Qu'il ne penche pas le corps en arrière ni la tête en avant ;

Parce que ce n'est que par la régularité de la position qu'on apprend à s'aligner.

Qu'il ne tourne la tête que le moins possible, et seulement de manière à voir la ligne des yeux ;

Afin d'éviter que la tête n'entraîne l'épaule hors du rang, et que la fausse position d'un seul homme n'induisse en erreur tous ceux qui sont au-delà.

Qu'il ne dépasse jamais l'alignement ;

Parce que si un soldat dépassoit l'alignement, il seroit ensuite obligé de reculer pour se placer sur la véritable ligne ; sa faute se propageroit aux hommes qui sont au delà, lesquels seroient obligés de reculer à leur tour, ce qu'il faut éviter avec d'autant plus de soin, qu'outre la perte de temps qui en résulteroit, il est plus difficile de s'aligner en arrière qu'en avant.

Qu'au commandement **FIXE**, le soldat cesse tout mouvement, quand même il ne seroit pas aligné ;

Afin de lui faire contracter l'habitude de juger son alignement promptement, et de s'y placer sans tâtonner.

Qu'au commandement *telle file* ou *telles files*, *rentrez* ou *sortez*, celles qui n'auront pas été désignées ne bougent ;

Afin de ne pas déranger les files qui sont alignées.

Que dans les alignemens en arrière, le soldat dépasse un peu la ligne en reculant,

Afin de se placer sur la ligne par un petit mouvement en avant, parce que de cette manière il est plus facile de juger de l'alignement.

QUATRIÈME LEÇON.

Conversions.

244. Les conversions sont de deux espèces, les conversions de pied ferme, et les conversions en marchant.

245. Les conversions de pied ferme ont lieu pour faire passer une troupe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, ou de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

246. Les conversions en marchant ont lieu dans les changemens de direction en colonne, toutes les fois que ce mouvement s'exécute sur le côté opposé au guide.

247. Dans les conversions de pied ferme, l'homme qui est au pivot de la conversion ne fait que tourner sur la place, sans avancer ni reculer.

248. Dans les conversions en marchant, l'homme qui est au pivot fait le pas de six pouces afin de dégager le point de la conversion; ce qui est nécessaire pour que les subdivisions d'une colonne puissent changer de direction sans perdre leur distance, ainsi qu'il sera expliqué dans l'*École de peloton*.

249. Dans les deux cas ci-dessus, l'homme qui est à l'aile marchante doit toujours faire le pas de deux pieds.

250. Le mouvement de *tourner à droite* (ou à gauche) n'a lieu que dans les changemens de direction en colonne sur le côté du guide; et il faut bien se garder de confondre ce mouvement avec les conversions en marchant.

Conversions de pied ferme.

251. L'instructeur placera un homme bien dressé à l'aile qui devra marcher, pour la conduire, et commandera :

1. *Par peloton à droite.*

2. MARCHÉ.

252. Au second commandement, les soldats partiront du pied gauche, et tourneront en même temps la tête un peu à gauche, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes qui sont à leur gauche : l'homme qui est au pivot ne fera que marquer le pas, en se conformant au mouvement de l'aile marchante : l'homme qui conduit cette aile marchera le pas de deux pieds, avancera dès le premier pas un peu l'épaule gauche, jettera les yeux sur le terrain qu'il doit parcourir, et de temps en temps sur le rang, et sentira toujours le coude de l'homme qui est à côté de lui, mais légèrement et sans jamais le pousser.

253. Les autres soldats doivent sentir légèrement le coude de leur voisin du côté du pivot, résister à la pression qui viendrait du côté opposé, et se conformer au mouvement de l'aile marchante, en faisant le pas d'autant plus petit qu'ils seront plus près du pivot.

254. L'instructeur fera parcourir une ou deux fois le tour du cercle, avant d'arrêter le rang, afin de faire mieux sentir les principes ; il veillera avec soin à ce que le centre ne crève pas.

255. Il fera converser à gauche d'après les mêmes principes. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la conversion, il fera les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

256. Au second commandement, le rang s'arrêtera et aucun homme ne bougera plus jusqu'au commandement qui va suivre.

257. L'instructeur, se portant à l'aile opposée au pivot, placera les deux premiers hommes de cette aile dans la direction qu'il voudra donner au rang, laissant entre eux et le pivot l'espace nécessaire pour que les autres puissent s'y placer ; il commandera ensuite :

A gauche (ou à droite.) — ALIGNEMENT.

258. A ce commandement, le rang se placera sur l'alignement des deux hommes qui doivent servir de base, en se conformant aux principes prescrits.

259. L'instructeur commandera ensuite **FIXE** ; ce qui sera exécuté comme il a été prescrit n.^o 239.

260. *Observations relatives aux principes des conversions.*

Tourner la tête un peu du côté de l'aile marchante, et fixer les yeux sur la ligne des yeux des hommes qui sont de ce côté ;

Parce que, sans cette attention, il seroit impossible au soldat de régler la longueur de son pas, de manière à se conformer au mouvement de l'aile marchante.

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du pivot ;

Afin que les files ne s'ouvrent pas en conversant.

Résister à la pression qui vient du côté de l'aile marchante ;

Parce que, si l'on négligeoit ce principe, le pivot, qui doit être un point fixe dans les conversions de pied ferme, pourroit être rejeté hors de sa place par la pression,

Conversions en marchant.

261. Lorsque les hommes de recrue exécuteront bien les conversions de pied ferme, on les exercera à converser en marchant.

262. A cet effet, le rang étant en marche, l'instructeur voulant lui faire changer de direction sur le côté opposé au guide, fera les commandemens suivans :

1. *A droite (ou à gauche) conversion.*
2. MARCHÉ.

263. Le premier commandement sera fait deux pas avant d'arriver au point de la conversion.

264. Au second commandement, la conversion s'exécutera de la même manière que de pied ferme, excepté que le tact des coudes restera du côté du guide, au lieu de se prendre du côté du pivot; que l'homme qui est au pivot, au lieu de tourner sur la place, se conformera au mouvement de l'aile marchante, en sentant légèrement le coude de son voisin, en faisant le pas de six pouces, et gagnera ainsi du terrain en avant, en décrivant un petit cercle, de manière à dégager le point de la conversion, et que le milieu du rang cinte un peu en arrière.

265. La conversion étant achevée, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*
2. MARCHÉ.

266. Le premier commandement sera prononcé deux pas avant que la conversion ne soit achevée.

267. Au second, qui sera fait à l'instant où la conversion sera achevée, l'homme qui conduit l'aile marchante se dirigera droit en avant; l'homme du pivot, ainsi que tout le reste du rang, reprendront le pas de deux pieds, et replaceront la tête directe.

Changer de direction sur le côté du guide.

268. Les changemens de direction sur le côté du guide s'exécuteront ainsi qu'il suit : l'instructeur commandera :

1. *Tournez à gauche (ou à droite).*

2. MARCHÉ.

269. Le premier commandement sera fait deux pas d'avance, comme ci-dessus.

270. Au second, qui sera prononcé à l'instant où le rang devra tourner ; le guide fera à gauche ou à droite en marchant, et se prolongera dans la nouvelle direction, sans ralentir ni accélérer la cadence, sans allonger ni raccourcir la mesure du pas. Tout le reste du rang se conformera promptement, mais sans courir, à la nouvelle direction du guide, et, pour cet effet, chaque homme avancera l'épaule opposée au guide, prendra le pas accéléré pour se porter dans la nouvelle direction, tournera la tête et les yeux du côté du guide, joindra le coude de son voisin du même côté, en se plaçant sur l'alignement du guide, dont il prendra le pas, et replacera ensuite la tête et les yeux dans la position directe : chaque homme arrivera ainsi successivement sur l'alignement du guide.

TITRE III.

Ecole de Peloton.

L'INSTRUCTION par peloton devant toujours précéder l'instruction par bataillon, et ayant pour objet d'y préparer les soldats, on se conformera, dans les exercices de détail des compagnies, à la progression et aux principes qui vont être prescrits ci-après.

Le peloton de l'école des recrues se conformera de même à ce qui va être prescrit. Il sera formé sur trois rangs; on y attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files, et ils seront placés comme il a été prescrit dans la *Formation en ordre de bataille*.

Il y aura en outre un officier ou sous-officier chargé d'exercer ce peloton; il sera désigné sous le nom d'*instructeur*.

L'école de peloton sera divisée en six leçons, et chaque leçon comprendra cinq articles, ainsi qu'il suit :

Première leçon.

- 1 Ouvrir les rangs.
- 2 Alignemens à rangs ouverts.
- 3 Maniement des armes.
- 4 Serrer les rangs.
- 5 Alignemens à rangs serrés.

Deuxième leçon.

- 1 Charge précipitée.
- 2 Charge à volonté.
- 3 Feu de peloton direct et oblique.

- 4 Feu de deux rangs.
- 5 Feux en arrière.

Troisième leçon.

- 1 Marcher en bataille par le premier rang.
- 2 Arrêter le peloton marchant en bataille.
- 3 Marche oblique en bataille.
- 4 Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.
- 5 Marcher en bataille par le troisième rang.

Quatrième leçon.

- 1 Marche de flanc.
- 2 Changer de direction par file.
- 3 Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre de front.
- 4 Se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
- 5 Etant en marche par le flanc, former le peloton et les sections.

Cinquième leçon.

- 1 Rompre par section
- 2 Marcher en colonne.
- 3 Changer de direction.
- 4 Arrêter la colonne.
- 5 Se former en bataille.

Sixième leçon.

- 1 Etant en colonne, mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.
- 2 Marcher au pas de route, exécuter ainsi des changemens de direction, mettre des files en arrière, et les faire rentrer en ligne.
- 3 Rompre et former le peloton.
- 4 La contre-marche.
- 5 Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

De quelque nombre de files que le peloton soit composé, il sera toujours formé sur trois rangs lorsqu'il devra exécuter la première et la deuxième leçon.

Lorsque le nombre des files sera au-dessous de douze, le peloton sera formé sur deux rangs quand il devra exécuter les troisième, quatrième, cinquième et sixième leçons.

Dans l'un et l'autre cas, l'instructeur numérottera les files de la droite à la gauche, de manière que chaque homme connoisse son numéro dans son rang.

L'instructeur sera le plus clair et le plus concis qu'il sera possible dans ses explications. Il fera rectifier les fautes de détail qui concernent les soldats par le chef de peloton, à qui il les indiquera, s'il ne les avoit pas remarquées, et ne les rectifiera lui-même que lorsque le chef de peloton n'aura pas bien compris ou qu'il aura mal rempli ses intentions.

Le calme et le sang-froid de celui qui commande et de ceux qui exécutent, étant le premier moyen d'ordre dans une troupe, l'instructeur s'attachera à y habituer celle qu'il exerce, et en donnera lui-même l'exemple.

PREMIERE LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le peloton étant reposé sur les armes et aligné ainsi que les serre-files, l'instructeur, voulant faire ouvrir les rangs, fera placer les deux serre-files les plus près de la gauche à la gauche du premier et du troisième rang.

2. L'instructeur fera ensuite les commandemens suivans :

1. *Garde à vous.*

2. PELOTON.

3. *Portez = VOS ARMES.*

4. *En arrière = OUVREZ VOS RANGS.*

3. Au quatrième commandement, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement, et les deux serre-files placés à la gauche du premier et du troisième rang, se porteront légèrement en arrière pour aller tracer l'alignement où devront se placer les deux derniers rangs.

4. Le chef de peloton, et le serre-file placé à la gauche du premier rang, se porteront sur la ligne des serre-files, et l'aligneront sur eux.

5. Le sous-officier de remplacement, et le serre-file placé à la gauche du troisième rang, se porteront à quatre pas en arrière du rang des serre-files, et jugeront cette distance à l'œil, sans compter les pas.

6. L'instructeur, se portant en même temps sur le flanc droit, vérifiera successivement la position des uns et des autres, pour s'assurer qu'ils soient placés parallèlement au premier rang; il la rectifiera promptement s'il est nécessaire, et commandera ensuite :

5. MARCHÉ.

7. A ce commandement, le premier rang du peloton ne bougera.

8. Les deux derniers rangs marcheront en arrière au pas ordinaire, sans compter les pas, et se placeront sur l'alignement déterminé pour chaque rang, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'École du Soldat, n°. 242.

9. Le chef de peloton alignera le second rang, et le sous-officier de remplacement le troisième, sur le serre-file de gauche de leur rang.

D 3

10. Les serre-files, placés derrière le troisième rang, marcheront en arrière en même temps que ce rang, et se placeront à leur distance lorsqu'il sera entré dans l'alignement.

11. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement ayant aligné leurs rangs respectifs, l'instructeur commandera :

FIXE.

12. A ce commandement, le chef de peloton et le serre-file placé à la gauche du second rang reprendront leurs places au premier rang.

13. L'instructeur, voyant les rangs alignés, examinera la position et le port d'armes des hommes du premier rang, et chargera le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, si c'est un peloton d'école, d'examiner de même le second et le troisième rang.

ARTICLE II.

Alignemens à rangs ouverts.

14. Les rangs étant ouverts, l'instructeur fera, dans les premiers exercices, prendre quelques alignemens, homme par homme, pour faire mieux observer les principes.

15. Il fera marcher les trois hommes de la droite ou de la gauche de chaque rang deux ou trois pas en avant, et les ayant alignés, il commandera :

Par file à droite (ou à gauche) = ALIGNEMENT.

16. A ce commandement, les soldats de chaque rang se porteront successivement sur l'alignement, chacun d'eux se laissant précéder de deux pas par son voisin du côté de l'alignement.

17. Les alignemens successifs ayant habitué les soldats à s'aligner correctement, l'instructeur fera aligner les rangs entiers à la fois, en avant et en arrière, dans des directions parallèles et obliques, en donnant toujours trois hommes pour base d'alignement à chaque rang ; à cet effet, il commandera ;

A droite (ou à gauche) = ALIGNEMENT ;

Ou bien :

*En arrière à droite (ou en arrière à gauche)
= ALIGNEMENT.*

18. Dans les alignemens obliques à rangs ouverts, le second et le troisième rangs ne chercheront pas à se mettre au chef de file, puisqu'il ne s'agit dans cette instruction que d'exercer les soldats à s'aligner correctement dans leurs rangs respectifs, dans toute espèce de direction.

19. Dans ces divers alignemens, l'instructeur surveillera l'exécution au premier rang, le chef de peloton au second rang, et le sous-officier de remplacement au troisième, en se plaçant sur le flanc du côté de l'alignement.

20. Dans les alignemens obliques, les soldats conformeront la ligne de leurs épaules à la nouvelle direction de leur rang, et se placeront sur l'alignement, en se conformant à ce qui est prescrit dans l'*École du Soldat*, n^{os}. 233 et 242, selon que la nouvelle direction sera en avant ou en arrière de la position primitive de leur rang.

21. Après chaque alignement, l'instructeur, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement examineront, en passant devant le rang,

D 4

la position et le port d'armes, pour habituer les soldats à ne pas se négliger sur ces objets.

ARTICLE III.

Maniement des armes.

22. Les rangs étant ouverts, l'instructeur se placera en avant du flanc droit, de manière à voir les trois rangs, et commandera le maniement des armes dans l'ordre qu'il suit :

- Présenter les armes.
- Porter les armes.
- Reposer sur les armes.
- Poser les armes à terre.
- Relever les armes.
- Porter les armes.
- Porter l'arme au bras.
- Porter les armes.
- Remettre la baïonnette.
- Porter les armes.
- Passer l'arme sous le bras gauche.
- Porter les armes.
- Baïonnette au canon.
- Porter les armes.
- Charge en douze temps.

23. L'instructeur veillera à ce que la position du corps, des pieds et de l'arme, soit toujours exacte, que les temps s'exécutent vivement et près du corps, et qu'on n'escamote pas l'arme.

Observations relatives au mouvement de
CROISEZ = LA BAÏONNETTE, *et à celui de*
DESCENDEZ = VOS ARMES.

24. Il est des circonstances où le soldat est dans le cas de faire usage de la baïonnette au bout du fusil, soit pour attaquer, soit pour se défendre.

25. Il en est d'autres où le soldat ne sauroit porter l'arme à l'épaule, comme lorsqu'il traverse les bois touffus, et où il est même obligé de s'appuyer sur son arme pour s'en aider, comme lorsqu'il doit gravir des côtes escarpées ou franchir des fossés; il est donc nécessaire que l'instructeur fasse quelquefois exécuter le temps de *croisez = la baïonnette*, et celui de *descendez = vos armes*, pour apprendre aux soldats à faire l'usage le plus avantageux de leur arme dans ces différentes circonstances.

ARTICLE IV.

Serrer les rangs.

26. Le maniement d'armes étant achevé, l'instructeur fera serrer les rangs; à cet effet il commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

27. Au commandement de *marche*, les deux derniers rangs serreront au pas ordinaire, chaque homme se dirigeant sur son chef de file : le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront alors leurs places de bataille.

ARTICLE V.

Alignemens à rangs serrés.

28. Les rangs étant serrés, l'instructeur fera reprendre des alignemens parallèles et obliques, à droite et à gauche, en avant et en arrière, en observant de placer toujours d'avance trois files pour servir de base d'alignement; l'instructeur fera les commandemens prescrits ci-dessus, n^o. 17.

29. Dans les alignemens à rangs serrés, le chef de peloton surveillera l'alignement du premier rang, et le sous-officier de remplacement celui des deux derniers rangs; ils s'habitueront à le juger par la ligne des yeux et des épaules, en jetant un coup-d'œil par devant et par derrière le rang.

30. Dès que le chef de peloton verra le plus grand nombre des hommes du premier rang aligné, il commandera *FIXE*, et rectifiera ensuite, s'il y a lieu, l'alignement des autres par les moyens prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n^o. 240. Les deux derniers rangs se conformeront à l'alignement du premier, et le sous-officier de remplacement y veillera.

31. Les rangs étant immobiles, l'instructeur se portera sur le flanc pour vérifier l'alignement des trois rangs; il observera si les hommes des deux derniers rangs se sont placés correctement à leurs chefs de file.

32. Dans les alignemens obliques, l'instructeur fera observer ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 20.

33. Les serre-files se placeront toujours à deux pas en arrière du troisième rang.

34. L'instructeur, voulant faire reposer, commandera :

1. *L'arme* = AU BRAS.

Ou *reposez-vous* = SUR VOS ARMES.

2. REPOS.

Ce qui sera observé à la fin de chaque leçon.

35. Au commandement *repos*, le soldat ne sera plus tenu à garder l'immobilité ni la position.

36. Lorsqu'on ne voudra que soulager le soldat sans déranger l'alignement, on commandera, après avoir fait porter l'arme au bras :

En place = REPOS.

37. A ce commandement, les soldats ne seront plus astreints à conserver l'immobilité; mais ils conserveront toujours l'un ou l'autre talon en place.

DEUXIEME LEÇON.

38. L'instructeur voulant passer à la deuxième leçon, commandera :

1. *Garde d vous.*
2. PELOTON.
3. *Portez* = VOS ARMES.

Et fera ensuite exécuter les charges et les feux dans l'ordre suivant :

ARTICLE PREMIER.

Charge précipitée.

39. La charge précipitée sera commandée et exécutée comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 146 et suivans. L'instructeur la fera exécuter plusieurs fois de suite, avant de passer à la charge à volonté.

ARTICLE II.

Charge à volonté.

40. La charge à volonté sera commandée et exécutée comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 152.

41. Au premier temps de la charge précipitée ou à volonté, le chef de peloton et le sous-offi-

cier de remplacement feront un demi à - droite comme les soldats , et se remettront face en tête lorsque le soldat qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

42. L'instructeur s'attachera avec le plus grand soin à ce que , dans l'exécution des charges , les soldats se conforment aux principes prescrits nos. 153 et 154 de l'*Ecole du Soldat* dans les observations relatives aux charges.

43. La charge à volonté étant la charge de combat , et par conséquent celle qu'il importe le plus de rendre familière aux soldats , on s'y attachera de préférence dès qu'ils seront bien affermis dans les principes ; et on les amenera par degrés à charger trois coups au moins , et même quatre , par minute , avec régularité et aisance.

ARTICLE III.

Feu de peloton.

44. L'instructeur , voulant faire exécuter le feu de peloton , commandera :

1. *Feu de peloton.*
2. *Commencez le feu.*

45. Au premier commandement , le chef de peloton se portera vivement derrière le centre de son peloton , à deux pas en arrière des serre-files.

46. Le sous-officier de remplacement reculera sur l'alignement des serre-files , vis-à-vis de son créneau. Ce principe sera général pour ce sous-officier dans les feux.

47. Au deuxième commandement , le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. **ARMES.**
3. **JOUE.**
4. **FEU.**
5. **CHARGEZ.**

48. Au commandement de *chargez*, les soldats retireront leurs armes, les chargeront et les porteront; le chef de peloton fera aussitôt recommencer le feu par les mêmes commandemens; ce qui continuera ainsi jusqu'au roulement.

49. Le chef de peloton fera quelquefois tirer obliquement à droite et à gauche, en observant seulement de prononcer chaque fois l'avertissement, *oblique à droite* ou *oblique à gauche*, après le commandement *armes*, et avant celui *joue*, et de faire tirer tantôt à droite et tantôt à gauche, sans autre avertissement; il fera aussi quelquefois le commandement de *redressez vos armes*, après celui de *joue*, afin d'habituer les soldats au calme, au sang-froid et à l'attention au commandement.

ARTICLE IV.

Feu de deux rangs.

50. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de deux rangs, commandera :

1. *Feu de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. *Commencez le feu.*

51. Au premier commandement, le chef de peloton se portera à un pas en arrière du troisième rang vis-à-vis son créneau.

52. Les troisième et quatrième commandemens seront exécutés comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n.^o 176 et suivans.

53. Le feu commencera par la file de droite du peloton; la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de tirer amorcera, et ainsi de suite jusqu'à la gauche: mais

cette progression n'aura lieu que pour le premier feu seulement , chaque homme devant ensuite charger et tirer sans se régler sur les autres , et en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat* , n.ºs 180 et 181.

54. L'instructeur fera cesser le feu , soit de peloton , soit de deux rangs , par un roulement , et à l'instant où le roulement commencera , les soldats cesseront de tirer : s'ils avoient fait feu , ils chargeroient les armes et les porteroient ; s'ils se trouvoient dans la position d'*apprêtez vos armes* , ils feroient front , remettroient en même temps le chien au repos , et porteroient les armes ; s'ils se trouvoient dans la position de *joue* , ils exécuteroient d'eux-mêmes le mouvement de *redressez vos armes* , feroient front en remettant le chien au repos , et porteroient les armes. Dans le feu de peloton , le premier rang se relèvera pour remettre le chien au repos : dans celui de deux rangs , les hommes du second et du troisième rang se rendront réciproquement leur arme , s'ils ne l'avoient pas , après avoir mis le chien au repos , et avant de porter l'arme.

55. Le roulement sera toujours suivi d'un coup de baguette , et , à ce signal , le chef de peloton , ainsi que les sous-officiers de remplacement , reprendront vivement leurs places de batailles , et rectifieront , s'il y a lieu , l'alignement des rangs.

56. Dans cette école le roulement sera indiqué par le commandement de *roulement* , que prononcera l'instructeur lorsqu'il voudra faire cesser le feu.

Le coup de baguette pour faire rentrer le chef de peloton et le sous-officier de remplace-

ment à leurs places de bataille, sera également indiqué par le commandement de *coup de baguette*, que prononcera l'instructeur lorsqu'il verra les armes portées.

ARTICLE V.

Feux en arrière.

57. L'instructeur fera exécuter les feux en arrière, et à cet effet il commandera :

1. *Feux en arrière.*
2. *Peloton.*
3. *Demi-tour = A DROITE.*

58. Au commandement de *demi-tour*, le chef de peloton se placera face et contre l'homme de droite du premier rang de son peloton ; le sous-officier de remplacement et les serre-fîles traverseront légèrement par le créneau du chef de peloton, et se placeront face en arrière, à deux pas du premier rang, vis-à-vis leurs places de bataille.

59. Au commandement d'*à droite*, le chef de peloton se reportera dans son créneau, mais au troisième rang, devenu premier ; et le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton, au premier rang, devenu troisième.

60. Le peloton faisant ainsi face en arrière, l'instructeur fera exécuter le feu de peloton direct et oblique, et celui de deux rangs, par les commandemens prescrits dans l'article précédent ; le chef de peloton, le sous-officier de remplacement, et les soldats, se conformeront de même à ce qui y est expliqué.

61. Dans le feu de peloton en arrière, le troisième rang, devenu premier, mettra genou en terre.

62. Le feu de deux rangs en arrière commencera par la gauche du peloton, devenue droite.

63. Pour remettre le peloton face en tête, l'instructeur commandera :

1. *Face en tête.*
2. *Peloton.*
3. *Demi-tour* = A DROITE.

64. Au commandement de *demi-tour*, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les serre files se conformeront à ce qui est prescrit ci-dessus.

65. Au commandement d'à *droite*, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leurs places de bataille.

Observations relatives aux feux.

66. Dans cette leçon, l'instructeur habituera le rang qui aura mis genou en terre à viser horizontalement, et ceux qui tirent debout à baisser tant soit peu le bout du canon en visant.

67. L'instructeur recommandera au chef de peloton de mettre assez d'intervalle entre les commandemens de *joue* et de *feu* pour laisser aux soldats le temps de viser.

68. L'instructeur se placera en avant du flanc droit, de manière à voir les trois rangs, afin de pouvoir remarquer les fautes : il chargera le chef de peloton et les serre-files d'y veiller également, et de lui en rendre compte dans les repos, et il renverra à l'instruction individuelle les hommes qui chargeront mal ou qui se trouveront habituellement les derniers dans le feu de peloton.

69. L'instructeur recommandera aux soldats le plus grand calme et sang-froid dans les feux, sans que cela fasse rien perdre de la vivacité dans l'exécution, et ne négligera rien pour les y habituer.

70. Il donnera pour principe général aux soldats dans les feux, d'être attentifs à conserver le talon gauche en place, afin que l'alignement des rangs et des files ne puisse pas se déranger; et il vérifiera après le feu, en examinant l'alignement, si ce principe a été observé.

71. L'instructeur ajoutera à ces observations toutes celles qui ont été prescrites dans l'*Ecole du Soldat*, n.ºs 184, 185 et 186.

72. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, l'instructeur fera quelquefois reposer sur les armes, et mettre la baguette dans le canon, sans ouvrir les rangs, afin de vérifier si quelque soldat n'a pas fait la faute de mettre trois charges dans son fusil; auquel cas, il feroit décharger l'arme avec un tire-bourre.

TROISIEME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Marche en bataille.

73. Le peloton étant en bataille et correctement aligné, l'instructeur, voulant l'exercer à la marche en bataille, se portera à quinze ou vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en arrière, et se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement qui est derrière lui au troisième rang.

74. L'instructeur s'assurera auparavant que le chef de peloton et le sous-officier de remplacement aient leurs épaules parfaitement dans la direction de leurs rangs respectifs, et qu'ils soient correctement placés l'un derrière l'autre.

75. L'instructeur, s'étant bien aligné sur la file de direction, commandera :

1. *Peloton en avant.*

76. A ce commandement, un sous-officier de serre-file, désigné d'avance se portera à six pas en avant du chef de peloton : l'instructeur, placé comme il vient d'être prescrit, alignera correctement ce sous-officier sur le prolongement de la file de direction.

77. Le serre-file, placé à six pas devant le chef de peloton, devant être chargé de la direction, prendra, dès que sa position sera assurée, deux points à terre, dans la ligne droite qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de l'instructeur.

78. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

2. *MARCHE.*

79. A ce commandement, le peloton partira vivement : le sous-officier chargé de la direction observera, avec la plus grande précision, la longueur et la cadence du pas ; marchera dans la direction des deux points qu'il avoit choisis entre lui et l'instructeur ; prendra, à mesure qu'il avancera, et toujours un peu avant d'arriver au point le plus près de lui, de nouveaux points en avant, qui soient exactement dans le prolongement des deux premiers, et à quinze ou vingt pas l'un de l'autre : le chef de peloton marchera constamment dans les traces du sous-officier chargé de la direction, et se maintiendra toujours à six pas de lui : les soldats auront la tête directe, sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté de la file de direction, et se conformeront aux principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat* pour la marche de front.

80. L'homme placé à côté du chef de peloton aura une attention particulière à ne jamais le déborder ; et, pour cet effet, il tiendra toujours la ligne de ses épaules tant soit peu en arrière, mais dans la même direction que celle du chef de peloton.

81. Les serre-files marcheront à deux pas en arrière du troisième rang.

Si les soldats perdoient le pas, l'instructeur commanderait :

Au pas.

82. A ce commandement, les soldats jeteroient un coup d'œil sur le sous-officier chargé de la direction, reprendroient tout de suite le pas de ce sous-officier, et replaceroient aussitôt la tête directe.

Observations relatives à la marche en bataille.

83. Si c'est un peloton d'école qu'on exerce, l'instructeur fera placer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement tantôt à la droite et tantôt à la gauche du peloton : lorsque ce sera un peloton de bataillon, ils seront placés à la gauche dans les demi-bataillons de droite, et à la droite dans les demi-bataillons de gauche.

84. Le sous-officier chargé de la direction ayant la plus grande influence sur la marche du peloton, l'instructeur n'emploiera à cette fonction que ceux qui ne laisseront rien à désirer, soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de maintenir la ligne des épaules carrément, et de se prolonger sans varier dans une direction donnée.

85. Si le sous-officier chargé de la direction n'observoit pas ces principes, le peloton flotteroit nécessairement ; les soldats ne pourroient contracter l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vitesse, et de conserver imperturbablement la carrure des épaules, seuls moyens d'arriver à la perfection de la marche en bataille.

86. L'instructeur fera marcher trois ou quatre cents pas de suite en bataille sans arrêter, lors-

que le terrain le permettra , afin de mieux affermir les soldats dans la longueur et la cadence du pas , et dans les principes de la marche en bataille : dans les premiers exercices il pourra faire marcher à rangs ouverts , pour mieux surveiller la marche des deux derniers rangs ; alors il fera passer un serre-file sur le flanc du second rang , derrière le chef de peloton.

87. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes de la marche en bataille : il se tiendra le plus souvent sur le flanc du côté de la direction , de manière à voir les trois rangs et à remarquer toutes les fautes ; il se placera aussi quelquefois en arrière de la file de direction , s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite , pour s'assurer si le sous-officier chargé de la direction ne s'écarte pas de la perpendiculaire.

ARTICLE II.

Arrêter le peloton marchant en bataille , et l'aligner.

88. L'instructeur voulant arrêter le peloton , commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

89. Au commandement de *halte* , le peloton arrêtera ; le sous-officier chargé de la direction restera devant le peloton , à moins que l'instructeur , ne voulant plus faire marcher en avant , ne lui commande de reprendre sa place de bataille.

90. Le peloton étant arrêté , l'instructeur pourra faire avancer les trois premières files du côté de la direction , et faire aligner le peloton sur cette base , ou bien il pourra se borner

à faire rectifier l'alignement : dans le dernier cas, l'instructeur commandera *rectifiez l'alignement* ; le chef de peloton portera aussitôt les yeux sur le rang, et rectifiera l'alignement en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n.º. 240.

ARTICLE III.

Marche oblique en bataille.

91. Le peloton étant en marche directe, l'instructeur, voulant le faire marcher obliquement, commandera :

1. *Oblique à droite (ou à gauche).*

2. MARCHÉ.

92. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé conformément au principe prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n.º 36 et 37, le peloton prendra le pas oblique. Le sous-officier chargé de la direction aura la plus grande attention à maintenir ses épaules carrément, et à obliquer d'un mouvement égal : le chef de peloton conformera sa marche à celle de ce sous-officier. Les soldats conserveront le tact des coudes du côté de la direction, et observeront avec soin les principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n.º 198. L'homme placé à côté du chef de peloton aura le plus grand soin à ne le pas déborder.

93. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre la marche directe, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

94. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le pied pose à terre, le peloton reprendra la marche directe. L'instructeur se portera vivement à quinze ou vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en arrière, se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement, et y placera, par un signe, le sous-officier chargé de la direction, s'il

n'étoit pas sur cette ligne : ce sous-officier prendra aussitôt deux points à terre entre lui est l'instructeur, et en prendra ensuite de nouveaux à mesure qu'il avancera, comme il a été expliqué ci-dessus, n^o. 79.

Observations relatives à la marche oblique.

95. Si le chef de peloton n'étoit pas attentif à maintenir la ligne de ses épaules carrément, il donneroit une fausse direction au peloton ; ce qui seroit contraire à l'objet essentiel de la marche oblique, qui est de faire gagner du terrain sur la droite ou sur la gauche, en conservant la direction primitive du front de bataille.

96. Si le sous-officier chargé de la direction obliquoit inégalement, en gagnant tantôt plus, tantôt moins de terrain de côté, et si le chef de peloton se conformoit à sa marche, il en résulteroit tour à tour de la pression et des ouvertures dans les files.

97. L'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à prévenir ces fautes ; il les rectifiera promptement, lorsqu'il les remarquera, et, pour cet effet, il se tiendra, pendant la marche oblique, en avant et face au peloton, de manière à pouvoir régler la marche du sous-officier chargé de la direction, et veiller à l'observation des principes. Il aura soin que l'homme qui est à l'aile du côté vers lequel on oblique, gagne assez de terrain de côté pour ne pas gêner la marche des files suivantes : si cet homme n'obliquoit pas assez, le peloton creveroit ; s'il obliquoit trop, il se formeroit des ouvertures. Il est donc important de bien régler le pas du chef de peloton, ou bien de l'homme placé à l'aile opposée, lorsqu'on obliquera de ce côté.

98. Enfin l'instructeur doit faire continuer la marche oblique long temps de suite, lorsque le terrain le permettra, avant de faire reprendre la marche directe, afin d'en rendre la pratique facile aux soldats; ce qui est très-important dans les mouvemens de ligne.

ARTICLE IV.

Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.

99. Le peloton étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur fera marquer le pas; à cet effet il commandera.

1. *Marquez le pas.*

2. MARCHÉ.

100. Pour faire ensuite reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

101. Pour faire marcher au pas accéléré, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHÉ.

102. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre, et sur le pied droit ou le pied gauche indistinctement.

103. Pour faire reprendre le pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas ordinaire,*

2. MARCHÉ.

104. Le commandement de *marche* sera prononcé un instant plutôt que pour faire passer du pas ordinaire au pas accéléré, et sur l'un ou l'autre pied indifféremment.

105. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire marcher le pas en arrière; à cet effet il commandera :

1. *En arrière.*

2. MARCHÉ.

106. Le pas en arrière s'exécutera d'après les principes prescrits dans l'*Ecole du Soldat*, n.°s 215 et 216; mais l'usage en étant peu fréquent, l'instructeur ne le fera exécuter que quinze ou vingt pas de suite, et seulement de temps à autre.

Observations relatives au pas accéléré.

107. L'instructeur ne doit exercer le peloton au pas accéléré que lorsque les soldats seront solidement affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire; il s'attachera alors à leur rendre facile et familière la cadence de 100 par minute, et à faire observer le même aplomb du corps et le même calme que dans la marche au pas ordinaire.

108. Dans la charge et dans toutes les circonstances qui pourront exiger une grande célérité, ce pas pourra être porté jusqu'à 120 par minute: mais une troupe qui marcheroit ainsi long-temps ne pouvant guère manquer de se désunir, il n'a pas dû être fixé à cette mesure dans les principes de la marche; en conséquence, les troupes ne seront exercées habituellement qu'au pas accéléré de 100 par minute.

ARTICLE V.

Marcher en bataille par le troisième rang.

109. Le peloton étant arrêté et correctement aligné, l'instructeur voulant faire marcher en bataille par le troisième rang, commandera :

1. *Peloton.*

2. **DEMI-TOUR. = A DROITE.**

110. Le peloton ayant fait demi-tour à droite, l'instructeur se portera vivement en avant de la file de direction, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 73.

111. L'instructeur s'étant établi correctement sur le prolongement de la file de direction, commandera :

3. *Peloton en avant.*

112. A ce commandement, le sous-officier désigné pour être chargé de la direction se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 76 et 77 ; avec cette seule différence, qu'il se placera à six pas en avant des serre-files.

113. Le sous-officier de remplacement se portera sur l'alignement des serre-files, vis-à-vis son créneau, et le chef de peloton le remplacera au troisième rang, devenu le premier.

114. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

4. **MARCHE.**

115. A ce commandement, le sous-officier chargé de la direction, le chef de peloton et les soldats se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 79 et suivans.

116. L'instructeur fera exécuter, en marchant par le troisième rang, tout ce qui a été prescrit ci-dessus pour la marche en bataille par le premier rang, à l'exception du pas en arrière ; les

E

commandemens et moyens d'exécution seront les mêmes.

117. Lorsque l'instructeur, ayant arrêté le peloton, voudra l'aligner, il le remettra face en tête par les commandemens prescrits ci-dessus, n^o. 109 ; le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, ayant fait demi-tour à droite, reprendront leur place de bataille.

118. L'instructeur pourra ensuite faire porter en avant les trois premières files du côté de la direction, pour servir de base d'alignement, ou se borner à faire rectifier l'alignement, en se conformant, dans l'une et l'autre supposition, à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 90.

QUATRIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Marcher par le flanc.

119. Le peloton étant en bataille de pied ferme, l'instructeur voulant le faire marcher par le flanc droit, commandera :

1. *Peloton par le flanc droit.*
2. **A DROITE.**
3. **MARCHE.**

120. (a) Au deuxième commandement, le peloton fera à droite ; le chef de peloton exécutera le même mouvement en se plaçant à un pas en dehors du premier rang, de manière à se trouver à côté et à la gauche du sous-officier de remplacement, lequel se portera au premier rang, en faisant de même à droite.

121. Au commandement de *marche*, le peloton partira

(a) Pl. VII, fig. 1.

vivement au pas ordinaire. Le sous-officier de remplacement placé devant l'homme de droite du premier rang, et le chef de peloton placé à côté de ce sous-officier, se dirigeront droit en avant. Les hommes du second et du troisième rangs marcheront à hauteur de leur chef de file en conservant la tête directe; les serre-files marcheront à hauteur de leur place de bataille.

122. L'instructeur veillera à l'exécution des principes de la marche de flanc, en se plaçant pendant la marche comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n^{os}. 222 et 223.

123. L'instructeur fera marcher par le flanc gauche, par les commandemens prescrits pour faire marcher par le flanc droit, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*.

124. A l'instant où le peloton fera à gauche, le serre-file le plus près de la gauche se portera devant l'homme de gauche du premier rang; le chef de peloton se portant vivement à la gauche, se placera à côté de ce serre-file et à sa droite; le sous-officier de remplacement se portera au premier rang à l'instant où le chef de peloton se portera à la gauche.

ARTICLE II.

Changer de direction par file.

125. (a) Le peloton étant par le flanc de pied ferme, ou en marche, l'instructeur voulant faire converser par file, commandera :

1. *Par file à droite (ou à gauche.)*

2. MARCHÉ.

126. Au commandement de *marche*, la première file conversera; si c'est du côté du premier rang, l'homme de cette file qui est au premier rang aura soin de ne pas tourner

(a) Planche VII, fig. 1.

tout à coup , mais de décrire un petit cercle , en raccourcissant un peu les trois ou quatre premiers pas , pour donner le temps à l'homme du troisième rang de se conformer à son mouvement ; si c'est du côté du troisième rang , l'homme du premier rang conversera en marchant le pas de deux pieds , et celui du troisième rang se conformera à son mouvement , en décrivant un petit cercle , comme il vient d'être expliqué ci-dessus ; chaque file conversera à la même place que celle qui la précède.

127. L'instructeur veillera à ce que la conversion s'exécute d'après ces principes , en sorte que la distance entre les files soit toujours conservée , et qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche.

ARTICLE III.

Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête.

128. L'instructeur commandera.

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

129. Les deuxième et troisième commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n^o. 229 et 230. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leur place de bataille à l'instant où le peloton fera front.

130. L'instructeur pourra alors faire prendre un alignement , en donnant trois files pour base , ou bien faire rectifier l'alignement par le chef de peloton , s'il y a lieu.

ARTICLE IV.

Le peloton étant en marche par le flanc, le former par file sur la droite ou sur la gauche en bataille.

131. Le peloton étant en marche par le flanc droit, l'instructeur le fera former sur la droite par file en bataille : à cet effet il commandera :

1. *Sur la droite, par file en bataille.*

2. MARCHÉ.

132. (a) Au commandement de *marché*, le second et le troisième rangs marqueront le pas : le sous-officier de remplacement et le chef de peloton tourneront à droite, marcheront ensuite droit devant eux, et seront arrêtés par l'instructeur, lorsqu'ils auront dépassé de quatre pas au moins le troisième rang du peloton en marche : le soldat de droite du premier rang continuera à marcher, passera derrière le sous-officier de remplacement, tournera à droite dès qu'il l'aura dépassé, et viendra se placer à sa gauche et à côté de lui; le second homme passera de même derrière le premier, tournera ensuite à droite, et viendra se placer à sa gauche et à côté de lui, et ainsi de suite jusqu'au dernier homme de ce rang, de quelque nombre de files et de pelotons qu'il soit composé. Le second et le troisième rangs exécuteront le mouvement de la même manière que le premier, en observant, pour le second rang, de ne commencer le sien que lorsqu'il y aura trois ou quatre hommes du premier rang de formés sur la ligne de bataille; et, pour le troisième rang, de ne commencer le mouvement que lorsqu'il y aura de même trois ou quatre hommes du second rang de formés sur cette ligne. Les hommes du second et du troisième rangs se placeront correctement derrière leurs chefs de files, à mesure qu'ils se formeront sur la ligne de bataille.

133. Le chef de peloton se placera à la droite du sous-officier de remplacement en arrivant sur la ligne de bataille, et dirigera l'alignement à mesure que les hommes du premier rang arriveront sur cette ligne.

(a) Planche VII, fig. 2.



134. Si le peloton marchoit par le flanc gauche, l'instructeur pourroit le former sur la gauche par file en bataille, par les commandemens prescrits ci-dessus, n^o. 131, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*, et par les moyens inverses; le chef de peloton, placé à la gauche du premier rang, se reporteroit à sa place de bataille, dès que l'instructeur voyant le peloton formé et aligné, lui en donneroit l'ordre.

135. Pour mieux faire sentir aux soldats le mécanisme de ce mouvement, l'instructeur le fera exécuter d'abord séparément par chaque rang, et ensuite par les trois rangs ensemble, en leur prescrivant de l'exécuter comme si chaque rang étoit isolé; mais en observant toutefois ce qui vient d'être prescrit pour les deux derniers relativement au moment de commencer le mouvement.

L'instructeur suivra le mouvement pour s'assurer que chaque file se conforme à ce qui est prescrit ci-dessus, n^o. 132.

ARTICLE V.

Le peloton étant en marche par le flanc, former le peloton ou les sections en marchant.

136. (a) Le peloton étant supposé en marche par le flanc droit, l'instructeur ordonnera au chef de peloton de le faire former; le chef de peloton commandera aussitôt :

1. *Par peloton en ligne.*

2. MARCHÉ.

(a) Pl. VII, fig. 3.

137. Au commandement de *marche*, le sous-officier de remplacement continuera à marcher droit devant lui ; les soldats avanceront l'épaule droite, prendront le pas accéléré, et se porteront en ligne par le chemin le plus court, en observant de n'y entrer que l'un après l'autre et sans courir.

138. A mesure que les soldats arriveront en ligne, ils prendront le pas du sous-officier de remplacement.

139. Les hommes du second et du troisième rangs se conformeront au mouvement de leurs chefs de file, mais sans vouloir arriver en ligne en même temps qu'eux.

140. A l'instant où le mouvement commencera, le chef de peloton fera face à son peloton et en surveillera l'exécution : dès que le peloton sera formé, il commandera *guide à gauche*, se portera à deux pas devant le centre de son peloton, fera face en tête, et prendra le pas du peloton.

141. Au commandement de *guide à gauche* du chef de peloton, le serre-file le plus près de la gauche se portera sur le flanc gauche au premier rang à sa place de guide ; le sous-officier de remplacement qui est à l'aile opposée y restera.

142. Si le peloton marchoit par le flanc gauche, ce mouvement s'exécutoit par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes ; le peloton étant formé, le chef de peloton commanderoit *guide à droite*, et se porteroit devant le centre ; le sous-officier de remplacement qui est à la droite du premier rang, serviroit de guide, et le serre-file placé au flanc gauche y resteroit.

143. Ainsi, dans une colonne par peloton, le sous-officier de remplacement de chacun sera toujours placé à la droite du premier rang, et

le serre-file le plus près de la gauche sera toujours placé à la gauche du premier rang de leur peloton, soit que la colonne ait la droite ou bien la gauche en tête : ils seront dénommés *guide de droite* et *guide de gauche* du peloton, et l'un d'eux sera toujours chargé de la direction, selon que la colonne aura la droite ou bien la gauche en tête.

144. Le peloton étant en marche par le flanc, si l'instructeur vouloit faire former les sections, il en donneroit l'ordre au chef de peloton, et celui-ci commanderoit aussitôt :

1. *Par section en ligne.*

2. MARCHÉ.

145. Le mouvement s'exécutoit d'après les mêmes principes ; le chef de peloton se porteroit devant le centre de la première section ; le chef de la seconde section se porteroit devant le centre de cette section, et ils commanderoient *guide à gauche* ou bien *guide à droite*, à l'instant où leur section seroit formée.

146. Au commandement de *guide à gauche* ou de *guide à droite*, fait par le chef de chaque section, le guide de chacune se porteroit au flanc gauche ou au flanc droit, s'il n'y étoit déjà.

147. Le *guide de droite* du peloton servira toujours de guide de droite et de gauche à la première section, et le *guide de gauche* du peloton servira également de guide de droite et de gauche à la seconde section.

148. D'après ce principe, il n'y aura jamais dans une colonne par section qu'un seul guide sur le flanc de chacune, et il sera toujours placé sur le flanc gauche, si la droite est en tête ; sur le flanc droit, si la gauche est en tête.

149. Dans ces divers mouvemens, les serrefiles suivront la section à laquelle ils sont attachés.

CINQUIEME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Rompre en colonne par section.

150. L'instructeur voulant faire rompre par section à droite, commandera :

1. *Par section à droite.*
2. MARCHÉ.

151. (a) Au premier commandement, les chefs de section se porteront à deux pas devant le centre de leur section; celui de la seconde section passant à cet effet par le flanc gauche du peloton, ils ne s'occuperont pas de s'aligner l'un sur l'autre, il suffira de se placer chacun à deux pas devant le premier rang.

152. Au commandement de *marché*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à droite; le chef de chaque section se portera vivement, et par la ligne la plus courte, en dehors du point où devra appuyer l'aile qui converse; fera face en arrière, et se placera de manière que la ligne qu'il forme avec l'homme de droite du premier rang soit perpendiculaire à celle qu'occupoit le peloton en bataille. Les sections converseront par le principe des conversions de pied ferme au pas ordinaire; et lorsque l'homme qui conduit l'aile marchante sera arrivé à deux pas de la perpendiculaire, le chef de chaque section commandera :

1. *Section.*
2. HALTE.

153. Au commandement de *halte*, les sections arrêteront : le sous-officier de remplacement se portera au même instant au point où devra appuyer la gauche de la première section, passant pour cet effet par-devant le premier rang; le serre-

(a) Pl. VIII, fig. 1.

file le plus près de la gauche du peloton se portera au point où devra appuyer la gauche de la deuxième section : ils observeront de laisser entre eux et l'homme de droite de leur section l'espace nécessaire pour contenir le front de la section ; le chef de peloton et le chef de la seconde section y veilleront, et auront soin de les aligner entre eux et l'homme de leur section qui aura fait à droite.

154. Le guide de chaque section étant ainsi établi sur la perpendiculaire, les chefs de section commanderont :

3. *A gauche* = ALIGNEMENT.

155. L'alignement étant achevé, chaque chef de section commandera *FIXE*, et se portera à deux pas devant le centre de sa section.

156. Les serre-files qui sont derrière le troisième rang se conformeront au mouvement de leurs sections respectives, et se placeront à deux pas en arrière de ce rang.

157. On rompra par section à gauche, d'après les mêmes principes ; l'instructeur commandera :

1. *Par section à gauche.*

2. *MARCHE.*

158. Le premier commandement s'exécutera de la même manière que pour rompre par section à droite.

159. Au commandement de *marche*, l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera à gauche, et les sections convergeront à gauche par le principe des conversions de pied ferme. Les chefs de section se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 152.

160. Au commandement de *halte* du chef de chaque section, le sous-officier de remplacement, placé à la droite de la première section, et le serre-file le plus près de la gauche de la seconde section, se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 153. Les chefs de section les aligneront entre eux

et l'homme de gauche du premier rang de leurs sections respectives, et commanderont :

A droite. = ALIGNEMENT.

161. Les sections étant alignées, chaque chef de section commandera *FIXE*, et se portera devant le centre de sa section.

Observations relatives au mouvement de rompre en colonne.

162. L'instructeur, placé en avant du peloton, observera si le mouvement s'exécute d'après les principes prescrits ci-dessus, si les sections, après avoir rompu en colonne, sont placées perpendiculairement à la ligne qu'occupoit le peloton en bataille, et si le guide qui s'est porté au point où devra aboutir l'aile de sa section, a laissé entre lui et l'homme de droite (ou de gauche) du premier rang, l'espace exactement nécessaire pour contenir le front de la section.

163. Les sections ayant rompu, si le guide de la dernière ne couvrait pas exactement le guide qui le précède, ils ne chercheroient à reprendre la direction que lorsque la colonne se mettroit en marche, à moins que l'instructeur, voulant remettre le peloton immédiatement en bataille, ne jugeât nécessaire de rectifier la direction des guides ; ce qui s'exécutoit alors comme il sera expliqué ci-après dans l'article 5 de cette leçon.

164. L'instructeur observera que l'homme de droite (ou l'homme de gauche) de chaque section, qui, au deuxième commandement de l'instructeur, aura fait à droite ou à gauche, étant le véritable pivot de la conversion, l'homme du

premier rang placé à côté de lui doit gagner un peu de terrain en avant, en conversant de manière à démasquer le pivot.

ARTICLE II.

Marcher en colonne.

165. Le peloton étant rompu par section, la droite en tête, l'instructeur, voulant faire marcher la colonne, se portera à quinze ou vingt pas en avant de la tête, fera face aux guides, et se placera correctement sur leur direction, après avoir averti celui de la tête de prendre des points à terre.

166. L'instructeur étant ainsi placé, le guide de la première section prendra deux points à terre entre lui et l'instructeur dans la ligne droite qui, partant de lui, passeroit entre les talons de ce dernier; ce qui étant exécuté, l'instructeur commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche.*
3. MARCHÉ.

167. Au commandement de *marché*, qui sera vivement répété par les chefs de section, ils enleveront, ainsi que les guides, par un pas décidé, la marche de leurs sections, en sorte qu'elles partent vivement et au même instant.

168. Les soldats sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté du guide, et observeront en marchant les principes prescrits dans l'*École du Soldat*, n^o. 198. L'homme de chaque section placé à côté du guide se tiendra toujours à environ six pouces de lui, pour éviter qu'il ne puisse jamais le pousser hors de la direction, et observera aussi de ne jamais le déborder.

169. Le guide de la tête observera avec la plus grande précision la longueur et la cadence

du pas, et assurera la direction de sa marche par les moyens prescrits ci-dessus, n^o. 79.

170. Le guide suivant marchera exactement dans la trace du guide de la tête, en observant entre lui et ce guide une distance exactement égale à l'étendue du front de sa section, et en conservant le même pas que le guide qui le précède.

171. Si le guide de la seconde section perdoit sa distance, ce qui ne pourra arriver que par sa faute, il ne doit la reprendre que peu à peu, soit en alongeant, soit en raccourcissant insensiblement le pas, afin qu'il n'y ait jamais ni temps d'arrêt, ni à-coup dans la marche.

172. Si le guide de la seconde section, ayant négligé de suivre exactement la trace du guide précédent, s'étoit jeté sensiblement en dehors de la direction, il remédieroit à cette faute en avançant plus ou moins l'épaule gauche, de manière à regagner peu à peu la direction par le pas direct, afin de sauver l'inconvénient du pas oblique, qui feroit perdre la distance; si au contraire le guide s'étoit jeté sensiblement en dedans de la direction, il y remédieroit par les moyens inverses: dans l'une et l'autre supposition, le chef de section veillera à ce que les soldats se conforment au mouvement du guide.

Observations relatives à la marche et à la direction en colonne.

173. Si les chefs de section et les guides négligeoient d'enlever vivement leur section, et de décider la marche dès le premier pas, elle commenceroit par être incertaine; le pas et les distances se perdroient.

174. Si le guide de la tête ne marchoit point un pas égal, la marche de sa section et de celle qui suit seroit incertaine ; il y auroit du flottement, des temps d'arrêt et des à-coups.

175. Si le guide de la tête n'étoit pas habitué à se prolonger, sans varier, dans une direction donnée, il décriroit dans sa marche une ligne courbe, et la colonne serpenteroit.

176. Si le guide suivant n'étoit pas habitué à marcher dans la trace du guide qui le précède, il perdrait à tout moment sa distance, dont l'observation est le premier principe dans la marche en colonne.

177. Le guide de chaque section sera responsable de la distance, de la direction et du pas ; le chef de section le sera de l'ordre et de l'ensemble dans sa section : en conséquence il se retournera souvent pour y veiller.

178. L'instructeur, placé sur le flanc du côté des guides, veillera à l'exécution de tous les principes prescrits ; il se placera aussi quelquefois en arrière des guides, s'y alignera correctement, et s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite, pour vérifier si le guide de la tête ne s'écarte pas de la direction, et si le guide suivant marche exactement dans la trace du premier.

179. Toutes les fois qu'on sera rompu en colonne, les chefs de subdivision répéteront les commandemens MARCHÉ et HALTE de l'instructeur, à l'instant même où ils leur parviendront, et sans se régler l'un sur l'autre ; ils ne répéteront aucun autre commandement, mais avertiront seulement leurs soldats, s'ils ne les avoient pas entendus.

ARTICLE III.

Changer de direction.

180. La colonne étant en marche, la droite en tête, l'instructeur voulant lui faire changer de direction à gauche, en donnera l'ordre au chef de la première section, se portera aussitôt de sa personne, ou enverra un jalonneur au point où le mouvement devra commencer, et s'y placera sur la direction des guides, de manière à présenter le côté droit à celui de la tête.

181. Le guide de la tête se dirigera sur l'instructeur ou sur le jalonneur placé au point de la conversion, de manière que son bras gauche rase la surface de sa poitrine; et lorsqu'il sera près d'arriver à sa hauteur, le chef de section commandera :

1. *Tournez à gauche.*

2. MARCHÉ.

182. (a) Le premier commandement sera fait à deux pas avant d'arriver au point de conversion.

183. Au commandement de *marché*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de conversion, le guide, ainsi que la section, tourneront à gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 270.

184. Le guide de la première section ayant tourné, prendra des points à terre dans la nouvelle direction, afin de mieux assurer sa marche.

185. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, son guide se dirigeant

(a) Planche VIII, fig. 2.

de manière à raser la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur placé au point de la conversion : arrivée à la hauteur de ce dernier, la seconde section tournera à gauche par les mêmes commandemens, et d'après les mêmes principes que la première.

186. Pour faire changer de direction sur le côté opposé au guide, l'instructeur en ayant donné l'ordre au chef de la première section, ira aussitôt de sa personne, ou enverra un jalonneur se placer au point où le changement de direction devra s'exécuter, et de la même manière qu'il a été expliqué pour changer de direction sur le côté du guide.

187. Le guide de la première section se dirigera comme il a été prescrit ci-dessus, n°. 181 ; et lorsqu'il sera arrivé à deux pas du point de la conversion, le chef de section commandera :

1. *A droite conversion.*

2. MARCHÉ.

188. (a) Au commandement *marché*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de la conversion, la section exécutera un mouvement de conversion à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 264.

189. La conversion étant achevée, le chef de section commandera :

3. *En avant.*

4. MARCHÉ.

190. Ces commandemens seront prononcés et exécutés conformément à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 266 et 267.

(a) Pl. VIII, fig. 3.

191. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, le guide de cette section ayant attention de se diriger sur l'instructeur ou le jalonneur; cette section exécutera à son tour un mouvement de conversion à droite, à la même place et par les mêmes commandemens et moyens que la première section, et reprendra de même la marche directe.

192. Les changemens de direction dans une colonne, la gauche en tête, s'exécuteront d'après les mêmes principes, et par les moyens inverses.

Observations relatives aux changemens de direction en colonne.

193. Il est très-important, pour la conservation de la distance et de la direction, que toutes les subdivisions exécutent leur changement de direction précisément à la même place que la première: c'est pour cette raison que l'instructeur doit se porter, ou placer un jalonneur un peu d'avance au point de conversion, et qu'il a été prescrit aux guides de se diriger sur lui, et aux chefs de subdivision de ne faire commencer l'exécution du mouvement qu'à l'instant où leur guide rasera la surface de sa poitrine.

194. Les chefs de subdivision doivent veiller à ce que leur subdivision arrive carrément sur le terrain où elle devra changer de direction: à cet effet, ils doivent se retourner face à leur subdivision, lorsque celle qui précède commence à converser ou à tourner, afin de veiller à ce que leur subdivision continue à marcher carrément devant elle jusqu'au point de conversion.

195. Si , dans les changemens de direction sur le côté opposé au guide, le pivot de la subdivision qui converse ne dégageroit pas le point de conversion , la subdivision suivante seroit arrêtée et les distances se perdroient ; car le guide qui conduit l'aile marchante ayant à parcourir environ une fois et demie l'étendue du front de la subdivision , celle qui suit immédiatement seroit déjà arrivée au point où elle devra converser , tandis que la subdivision qui converse auroit encore à parcourir la moitié de l'étendue de son front , et seroit obligée de marquer le pas jusqu'à ce que la subdivision précédente eût achevé la conversion : cette dernière parcourant ensuite en avant une fois et demie l'étendue de son front , pendant que celle qui la suit exécuteroit sa conversion , il en résulteroit , si le pivot étoit fixe , qu'il y auroit autant de temps d'arrêts successifs , moins un , que de subdivisions dans la colonne , et que la dernière subdivision se trouveroit , au moment où elle auroit achevé sa conversion , trop éloignée de celle de la tête , de la moitié de l'étendue du front qu'occuperoit la colonne en bataille , moins le front de la première division. C'est pour remédier à ces inconvéniens qu'on a prescrit que le pivot feroit le pas de six pouces , afin de ne pas arrêter la subdivision suivante : les chefs de subdivision devant veiller avec le plus grand soin à l'exécution de ce principe , ils se retourneront face à leur peloton , et avertiront le pivot d'allonger ou de raccourcir le pas , selon qu'ils le jugeront nécessaire : par la nature de ce mouvement , le centre de la subdivision doit cintrer un peu en arrière.

196. Les guides ne doivent jamais altérer la longueur ni la cadence du pas, soit que le changement de direction ait lieu sur le côté du guide, ou sur le côté opposé.

197. L'instructeur placé au point de conversion (ou le jàlonneur qu'il y aura envoyé) présentera toujours le côté droit à la colonne, si elle a la droite en tête; le côté gauche si, la gauche est en tête, et se placera sur le prolongement des guides. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes prescrits ci-dessus; à ce que chaque subdivision ne commence l'exécution du mouvement qu'à l'instant où le guide, rasant la surface de sa poitrine, sera prêt à le dépasser; et que dans les changemens de direction sur le côté opposé aux guides, l'aile marchante ne décrive pas un trop grand cercle; afin de ne pas se jeter en dehors de la nouvelle direction.

ARTICLE IV.

Arrêter la colonne.

198. La colonne étant en marche, l'instructeur voulant l'arrêter, commandera :

1. *Colonne.*

2. HALTE.

199. Au commandement *halte*, vivement répété par les chefs de section, elles s'arrêteront en même temps, et les guides ne bougeront plus, quand même ils n'auroient ni leur distance, ni leur direction, à moins que l'instructeur voulant former la colonne en bataille, ne juge nécessaire de rectifier leur direction; ce qui s'exécutera alors comme il sera prescrit dans l'article suivant.

200. Les chefs de subdivision ne feront point de commandement d'alignement, l'instructeur

seul devant faire ce commandement, s'il le juge nécessaire, dans le cas où il voudroit former la colonne en bataille, comme il sera expliqué dans l'article suivant.

Observations relatives à ce qui est prescrit pour arrêter la colonne.

201. Si le commandement HALTE n'étoit pas répété avec la plus grande vivacité, et exécuté au même instant, les distances se perdroient.

202. Si un guide ayant perdu sa distance, cherchoit à la reprendre après le commandement *halte*, il ne feroit par là que rejeter sa faute sur le guide suivant, qui, s'il a bien marché, se trouveroit alors n'avoir plus la sienne; et si ce dernier vouloit à son tour la reprendre, le même mouvement se propageroit successivement jusqu'à la queue de la colonne.

203. Lorsque l'instructeur, ayant arrêté la colonne, ne voudra pas la former en bataille, il pourra se dispenser de rectifier la direction des guides; elle sera suffisamment exacte, ainsi que les distances, si le guide de la tête et les guides suivans ont observé ce qui leur a été prescrit ci-dessus, nos. 169 et 170.

ARTICLE V.

Etant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille.

204. L'instructeur ayant arrêté la colonne supposée avoir la droite en tête, et voulant la former en bataille, se portera aussitôt à distance de section en avant du guide de la tête, fera face à ce guide, et rectifiera, s'il est besoin,

la position du guide suivant ; ce qui étant exécuté, l'instructeur commandera :

A gauche. = ALIGNEMENT.

205. A ce commandement, qui ne sera point répété par les chefs de subdivision, chaque chef de section se portera vivement à environ deux pas en dehors de son guide, et dirigera l'alignement de sa section perpendiculairement à la direction de la colonne.

206. Les chefs de section ayant aligné leurs sections respectives, commanderont *FIXE*, et se porteront légèrement devant le centre de leur section.

Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

1. *A gauche en bataille.*

2. *MARCHE.*

207. (a) Au commandement de *marche*, vivement répété par les chefs de section, l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera à gauche, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera pas; les sections converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme; et en se conformant à ce qui a été prescrit ci dessus, n^o. 164, chaque chef de section se retournera face à sa section pour y veiller; et lorsque la droite de sa section sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, il commandera :

1. *Section.*

2. *HALTE.*

208. Le chef de la seconde section ayant arrêté sa section, se portera en serre-file.

209. Le chef de peloton ayant arrêté la première section, se portera légèrement sur la ligne

(a) Planches VIII, fig. 4.

de bataille, au point où devra appuyer la droite du peloton, et commandera aussitôt :

A droite. = ALIGNEMENT.

210. A ce commandement, les deux sections se placeront sur l'alignement : l'homme de la première, qui correspond à l'instructeur, établi sur la direction des guides, appuiera légèrement la poitrine contre son bras gauche, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de gauche du peloton.

211. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera :

FIXE.

212. L'instructeur voyant le peloton en bataille et immobile, commandera :

Guides. = A VOS PLACES.

213. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton ; le guide de la seconde section se portera en serre-file.

L'instructeur vérifiera l'alignement, et le fera rectifier, s'il y a lieu, par le chef de peloton.

214. Pour former la colonne, la gauche en tête, *à droite en bataille*, l'instructeur se placera à distance de section en avant et face au guide de la tête, et rectifiera, s'il le juge nécessaire, la position du guide suivant ; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *A droite en bataille.*

2. MARCHÉ.

215. Au commandement de *marché*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera *à droite*, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera : chaque section conversera à droite, et sera arrêtée par son chef lorsque l'aile marchante sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille. Pour cet effet, les chefs de section commanderont :

1. *Section.*

2. HALTE.

216. Le chef de la seconde section ayant arrêté sa section, se portera en serre-file.

217. Le chef de peloton ayant arrêté la première section, se portera légèrement à la gauche du peloton, observant de s'y placer sur la ligne de bataille, au point où devra appuyer l'homme de gauche, et commandera aussitôt :

A gauche. = ALIGNEMENT.

218. A ce commandement, les deux sections se placeront sur l'alignement; l'homme de gauche de la seconde section, qui correspond à l'instructeur, appuiera légèrement la poitrine contre son bras droit, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de droite du peloton.

219. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera :

FIXE,

220. L'instructeur commandera ensuite :

Guides = A VOS PLACES.

221. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton; le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton au troisième rang, et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

Observations relatives au mouvement de se former à gauche ou à droite en bataille,

222. L'instructeur pourra se dispenser de faire le commandement de *à gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT, avant de commander *à gauche* (ou *à droite*) EN BATAILLE, à moins que, par la rectification des guides, il ne soit devenu né-

cessaire que les sections appuient à droite ou à gauche.

223. L'instructeur doit observer , avant de commander à gauche (ou à droite) EN BATAILLE, si la dernière section a exactement sa distance. Cette attention est importante pour habituer les guides à ne jamais se négliger sur ce point essentiel.

SIXIÈME LEÇON.

ARTICLE PREMIER.

Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.

224. Le peloton étant en marche , et supposé faire partie d'une colonne , la droite ou la gauche en tête , l'instructeur voulant faire mettre des files en arrière , en donnera l'ordre au chef de peloton qui se retournera aussitôt face à son peloton , et commandera :

1. *Une file de droite (ou de gauche) en arrière.*
2. MARCHÉ.

225. (a) Au commandement de *marché* , la première file de droite ou la première file de gauche du peloton marquera le pas , et les autres continueront à marcher en avant ; l'homme du troisième rang de cette file se portera , aussitôt que le troisième rang du peloton l'aura dépassé , à gauche si c'est une file de droite , à droite si c'est une file de gauche , et se placera derrière la troisième file de ce côté : l'homme du second rang se portera de même derrière la deuxième file , et celui du premier rang derrière la première file , à l'instant où le troisième rang du peloton les dépas-

(a) Plaque XIII , fig. 8.

vera. Chaque homme se portera à la place qui lui est prescrite, en avançant un peu l'épaule extérieure, ayant la plus grande attention à ne pas perdre de distance.

226. L'instructeur voulant faire rompre encore une file du même côté, et ayant donné l'ordre au chef de peloton, ce dernier fera les mêmes commandemens que ci-dessus.

227. (a) Au commandement de *marche* chef de peloton, la file déjà rompue avançant un peu l'épaule extérieure, gagnera l'espace d'une file à droite si ce sont des files de gauche, à gauche si ce sont des files de droite, en raccourcissant le pas, afin de faire place à la nouvelle file en avant d'elle; la nouvelle file rompra de la même manière que la première.

228. L'instructeur pourra faire diminuer ainsi successivement le front du peloton de tel nombre de files qu'il voudra, en faisant toujours rompre de nouvelles files du même côté, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que trois files de front.

229. Les serre-files se répartiront derrière ce qui reste de la troupe marchant de front.

230. Lorsque l'instructeur voudra faire rentrer des files en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera aussitôt :

1. *Une file de droite (ou de gauche) en ligne.*
2. MARCHÉ.

231. (b) Au commandement de *marche*, la première file de celles qui marchent par le flanc rentrera vivement en ligne, et les files suivantes gagneront, en avançant l'épaule droite, l'espace d'une file à gauche, si c'est par la gauche qu'on a mis les files en arrière, ou gagneront, en avançant

(a) Pl. XIII, fig. 9.

(b) Pl. XIII, fig. 10.

l'épaule gauche, l'espace d'une file à droite, si c'est par la droite qu'on a mis les files en arrière.

232. Le chef de peloton, faisant face à son peloton, veillera à l'observation des principes prescrits.

233. (a) L'instructeur ayant ainsi fait rompre les files l'une après l'autre, et les ayant fait rentrer en ligne de même, fera rompre deux ou trois files ensemble; les files désignées marqueront le pas; chaque rang avancera, à mesure que le troisième rang du peloton l'aura dépassé, un peu l'épaule extérieure, obliquera à la fois et se placera derrière l'une des trois files voisines, comme si le mouvement s'étoit exécuté file par file en observant de ne pas perdre de distance.

234. L'instructeur ordonnera ensuite au chef de peloton de faire rentrer deux ou trois files à la fois en ligne: pour cet effet le chef de peloton commandera:

1. *Trois premières files en ligne.*
2. MARCHÉ.

235. (b) Les files désignées se porteront vivement, et par le plus court chemin, en ligne.

236. Toutes les fois qu'on mettra des files en arrière, le guide qui est au flanc du peloton appuiera à droite ou à gauche, à mesure que le front diminuera; de manière à se trouver toujours à côté du premier homme de ceux qui marchent de front; il appuiera en sens contraire à mesure qu'on fera rentrer des files en ligne.

(a) Pl. XIII, fig. 11.

(b) Pl. XIII, fig. 12.

*Observations relatives au mouvement de faire
mettre des files en arrière et de les faire
rentrer en ligne.*

237. Il est de la plus grande importance, relativement à la conservation des distances dans les colonnes en route composées de plusieurs bataillons, d'habituer les soldats, dans les écoles de détail, à exécuter ces mouvemens avec une grande précision.

238. Si, lorsqu'on fait rompre de nouvelles files, elles n'alongeient pas bien le pas en obliquant; si, lorsqu'on fait rentrer des files en ligne, elles ne s'y portoient pas vivement, elles arrêteroient dans l'un et l'autre cas les files suivantes; ce qui feroit perdre la distance, et occasionneroit par là l'allongement de la colonne.

239. L'instructeur se placera sur le flanc, du côté où ces mouvemens s'exécutent, pour s'assurer de l'exacte observation des principes.

240. L'instructeur observera qu'en faisant mettre successivement des files en arrière du même côté, on peut réduire le front à trois files, derrière lesquelles les files rompues pourront marcher en potence.

241. Mais si, au lieu de mettre des files en arrière d'un seul côté, en faisoit rompre des files par les deux ailes à la fois, ce qui doit s'exécuter quelquefois, on ne pourroit plus alors réduire le front du peloton au-dessous de six files, puisqu'il en faudroit trois de chaque côté pour que les files rompues puissent marcher en potence derrière elles; si, dans cet état de choses, le défaut d'espace obligeoit à diminuer encore le front pour le réduire à cinq ou à quatre, ce que l'instructeur supposera quelquefois, il feroit ren-

trer en ligne à la fois toutes les files qui sont en arrière du côté opposé au guide, et rompre en même temps du côté du guide autant de nouvelles files, plus une ou deux, selon qu'il voudrait réduire le front à cinq ou à quatre, qu'il en aura fait rentrer en ligne du côté opposé. Ainsi, par exemple, dans une colonne la droite en tête, le peloton étant supposé de douze files, dont trois en potence de chaque côté, le défaut d'espace obligeant à se réduire à cinq de front, l'instructeur fera rentrer en ligne les trois files de droite, et rompre en même temps quatre nouvelles files à la fois à la gauche; ce qui réduira le front à cinq. Pour faciliter l'exécution de ce mouvement, il faut que les deux files qui ne doivent pas rompre obliquent fortement à gauche, afin que les trois files de droite, qui sont censées longer le bord du défilé, trouvent de la place pour rentrer en ligne.

ARTICLE II.

Marcher en colonne au pas de route, et exécuter les divers mouvemens de file prescrits dans l'article précédent.

242. Le peloton étant de pied ferme, et supposé faire partie d'une colonne, l'instructeur voulant le mettre en marche au pas de route, commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche (ou à droite.)*
3. *Pas de route.*
4. **MARCHE.**

243. Au commandement de *marche*, répété par le chef de peloton, les trois rangs partiront ensemble, les deux derniers prendront en marchant environ trois pieds de distance du rang qui les précède respectivement; ce qui étant exécuté, l'instructeur commandera :

5. *L'arme* = A VOLONTÉ.

244. A ce commandement, les soldats porteront l'arme à volonté, comme il a été prescrit dans l'*École du Soldat*, n^o. 120, et ne seront plus tenus à marcher du même pied, ni à observer le silence. Les files marcheront à l'aise; mais on aura attention que les rangs ne se confondent jamais, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide qui est du côté de la direction, et que les deux derniers rangs conservent toujours environ trois pieds de distance du rang qui est immédiatement devant eux.

245. Si, la colonne étant en marche au pas cadencé, l'instructeur vouloit la faire marcher au pas de route, il commanderoit :

1. *Pas de route.*

2. MARCHÉ.

246. Au commandement de *marche*, le premier rang continueroit à marcher le pas de deux pieds; les second et troisième rangs prendroient en marchant la distance d'environ trois pieds, qui doit les séparer respectivement du rang qui précède: l'instructeur commanderoit ensuite l'*arme* — A VOLONTÉ; ce qui s'exécuteroit comme il vient d'être prescrit.

247. Le soldat étant en marche au pas de route, l'instructeur fera changer de direction sur le côté du guide, et sur le côté opposé, ce qui s'exécutera sans commandement, et à l'avertissement seulement du chef de peloton; le second et le troisième rangs viendront successivement tourner à la même place que le premier; chaque rang se conformera, quoiqu'au pas de route, aux principes qui ont été prescrits pour changer de direction à rangs serrés et au pas cadencé, avec

cette seule différence que , dans les changemens de direction du coté opposé au guide , l'homme qui est au pivot fera le pas d'un pied , au lieu de le faire de six pouces , pour dégager le point de la conversion.

248. L'instructeur fera aussi exécuter les divers mouvemens de file prescrits dans l'article précédent , et de la même manière qui y est indiquée : il fera quelquefois serrer les rangs , et à cet effet le chef de peloton commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

249. Au commandement de *marché* , le premier rang prendra le pas cadencé ; les deux derniers rangs , ainsi que les files qui sont en arrière , serreront vivement et prendront ensuite le pas cadencé ; les trois rangs prendront l'arme au bras.

250. Lorsque le peloton marchant au pas de route arrêtera , les deux derniers rangs serreront au commandement *halte* , et les soldats porteront les armes ; il en seroit de même si le peloton marchoit à rangs serrés l'arme au bras. Ce principe est général , quel que soit le nombre des pelotons.

251. La vitesse du pas de route sera dans cette école de 76 par minute , afin d'affermir de plus en plus les soldats dans ce mouvement de 76 : mais dans l'*Ecole de Bataillon* , la vitesse du pas de route sera de 85 à 90 , qui devra être habituellement celle des colonnes en route , lorsque la nature du pays et des chemins le permettra.

ARTICLE III.

*Rompre et former le peloton.**Rompre le peloton.*

252. Le peloton étant en marche au pas cadencé, et supposé faire partie d'une colonne qui a la droite en tête, l'instructeur voulant faire rompre par section, en donnera l'ordre au chef de peloton, lequel commandera :

1. *Rompez le peloton.*

(a) Et se portera aussitôt devant le centre de la première section.

253. Le chef de la seconde section, placé derrière le centre de sa section, se portera, à ce commandement, devant le centre de cette section, où, étant arrivé, il commandera : *Marquez le pas.*

254. Le chef de peloton commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

255. La première section continuera à marcher droit devant elle, et le sous-officier de remplacement se portera au flanc gauche de cette section, dès qu'elle aura déboîté, passant pour cet effet par-devant le premier rang.

256. Au commandement de *marche* du chef de peloton, la seconde section marquera le pas à l'avertissement du chef de cette section, et obliquera de même à droite, aussitôt que le troisième rang de la première l'aura dépassée.

257. Le guide de la deuxième section étant

(a) Pl. IX, fig. 1.

près d'arriver dans la direction de celui de la première, le chef de la seconde section fera le commandement *en avant*, et celui de *marche* à l'instant où le guide de sa section couvrira celui de la première.

258. On rompra par section, la colonne ayant la gauche en tête, par les moyens inverses, en appliquant à la première section tout ce qui a été prescrit pour la deuxième section, et réciproquement.

259. Dans cette supposition de la gauche en tête, le guide de gauche du peloton se portera au flanc droit de la deuxième section dès qu'elle aura déboîté : le sous-officier de remplacement, placé au flanc droit de la première section, y restera.

Former le peloton.

260. La colonne étant en marche par section ; la droite en tête, l'instructeur voulant faire former le peloton, en donnera l'ordre au chef de peloton, lequel commandera :

1. (a) *Formez le peloton.*

261. Le chef de peloton ayant fait ce commandement, prévientra la première section qu'elle devra obliquer à droite.

262. Le chef de la seconde section la prévientra qu'elle devra continuer à marcher droit devant elle.

263. Le chef de peloton commandera ensuite :

2. **MARCHE.**

264. A ce commandement, répété par le chef de la seconde section, la première obliquera à droite pour dé-

(a) Pl. IX, fig. 2.

masquer la deuxième ; et le sous-officier de remplacement , placé au flanc gauche de cette section , se portera au flanc droit , passant , pour cet effet , par-devant le premier rang.

265. Lorsque la première section sera près de démasquer la deuxième , le chef de peloton fera le commandement *en avant* , et celui de *marche* à l'instant où sa section aura achevé de démasquer la deuxième.

266. La deuxième section continuera pendant ce temps à marcher droit en avant au même pas ; et la première , après l'avoir démasquée , marquera le pas pour attendre la deuxième , à laquelle elle se réunira.

267. On formera le peloton dans une colonne ayant la gauche en tête par les moyens inverses , en appliquant à la deuxième section tout ce qui a été prescrit pour la première , et réciproquement.

268. Le guide de la deuxième section , placé au flanc droit de cette section , se portera au flanc gauche dès qu'elle commencera à obliquer ; le guide de la première , placé au flanc droit de cette section , y restera.

269. L'instructeur exercera ensuite le peloton à se rompre et à se reformer au pas de route ; ce qui s'exécutera par les mêmes commandemens et les mêmes moyens qu'au pas cadencé , avec cette seule différence , que dans la section qui devra obliquer , chaque homme fera un *demi-à-droite* ou un *demi-à-gauche* , au lieu de maintenir ses épaules carrément en ligne , comme il a été prescrit de le faire en obliquant au pas cadencé.

270. L'instructeur fera aussi quelquefois rompre et former le peloton à son commandement ,

il fera alors ceux qui ont été prescrits ci-dessus pour le chef de peloton.

Observations relatives au mouvement de rompre et former le peloton.

271. En rompant et en formant le peloton, il est nécessaire que les sections alongent bien le pas en obliquant, pour éviter de perdre du terrain, et pour ne pas arrêter la marche de la subdivision suivante.

272. Si, en rompant le peloton, la section qui doit rompre marquoit le pas trop long-temps, elle pourroit arrêter la marche du peloton suivant; ce qui feroit allonger la colonne.

273. Si, en rompant ou en formant le peloton, les sections obliquoient trop long-temps, elles seroient obligées d'obliquer ensuite en sens contraire pour réparer cette faute, et par là le peloton suivant pourroit se trouver arrêté dans sa marche.

274. Lorsque, dans une colonne de plusieurs pelotons, on rompra les pelotons successivement, il est de la plus grande importance que chaque peloton continue à marcher le même pas, sans le raccourcir ni le ralentir, pendant que celui qui le précède rompra, quand même il seroit obligé de serrer entièrement sur ce dernier: cette attention est indispensable pour prévenir l'allongement de la colonne.

275. Des fautes peu sensibles dans une colonne d'un petit nombre de pelotons auroient des inconvéniens graves dans une colonne de plusieurs bataillons: ainsi l'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à l'observation des principes prescrits; et pour cet effet, il se pla-

cera sur le flanc du côté de la direction, d'où il pourra le mieux apercevoir tous les mouvements.

ARTICLE IV:

Contre - marche.

276. Le peloton étant de pied ferme, et supposé faire partie d'une colonne, la droite en tête, l'instructeur voulant lui faire exécuter la contre-marche, commandera :

1. (a) *Contre-marche.*
2. *Peloton par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. *Par file à gauche.*
5. MARCHÉ.

277. Au troisième commandement, le peloton fera à droite; le chef du peloton se portera à côté du guide de droite, et le guide de gauche fera *demi-tour à droite.*

278. Au commandement de *marche*, le guide de gauche ne bougera pas; le peloton partira vivement. La première file, conduite par le chef de peloton, exécutera une demi-conversion à gauche, et se dirigera ensuite, en passant devant le premier rang, de manière à arriver à deux pas en arrière du guide de gauche qui n'aura pas suivi le mouvement du peloton; chaque file viendra converser successivement à la même place que la première, et par les mêmes principes. La première file étant arrivée à hauteur du guide de gauche, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.

279. Le premier commandement se fera à deux pas du point où le peloton devra arrêter.

(a) Pl. IX, fig. 3,

280. Au deuxième, le peloton arrêtera.

281. Au troisième, le peloton fera face par le premier rang.

282. Au quatrième, le peloton se portera sur l'alignement indiqué par la position du guide de gauche ; l'homme de droite du premier rang se placera à la gauche et à côté de lui ; le chef de peloton se placera en dehors de ce guide, à environ deux pas de distance, et dirigera l'alignement ; ce qui étant achevé, il commandera *fixe*, et se portera devant le centre de son peloton ; le sous-officier de remplacement se placera alors à la droite du premier rang, et le guide de gauche qui s'y trouvoit se portera à la gauche du même rang.

283. Dans une colonne la gauche en tête, la contre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens inverses, mais d'après les mêmes principes : ainsi le mouvement se fera par le flanc droit des subdivisions, si la droite est en tête ; par le flanc gauche, si la gauche est en tête, passant toujours devant le premier rang.

284. Enfin, si la colonne étoit formée par section, la contre-marche s'exécuteroit par les mêmes commandemens et de la même manière que dans une colonne par peloton.

ARTICLE V.

Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

285. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, l'instructeur voulant la former sur la droite en bataille, commandera :

1. *Sur la droite en bataille.*
2. *Guide à droite.*

286. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc droit de sa section, et les soldats prendront le tact des coudes à droite ; la colonne continuera à marcher droit devant elle.

287. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer la droite du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de gauche qu'il choisira.

288. La ligne de bataille devra être telle, que chaque section, après avoir tourné à droite, ait au moins quatre pas à faire pour y arriver.

289. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur de l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la première section commandera :

Tournez à droite.

290. Et lorsqu'elle sera vis-à-vis l'instructeur, le chef de section commandera :

MARCHE.

291. Au commandement *marche*, la première section tournera à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole du Soldat*, n°. 270, et se portera ensuite en avant. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang, placé à côté de lui, arrive vis-à-vis l'instructeur ; le chef de peloton marchera à deux pas devant le centre de la première section ; et lorsqu'elle sera arrivée à hauteur de l'instructeur, il commandera :

1. *Section.*

2. HALTE.

292. Au commandement de *halte*, la section arrêtera ; le guide se portera aussitôt sur la ligne de bataille, vis-à-vis l'une des trois files de gauche de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de gauche ; le chef de peloton se portera en même temps au point où devra s'appuyer la droite du peloton, et commandera :

A droite = ALIGNEMENT.

293. A ce commandement, la première section s'alignera.

294. La deuxième section continuera à mar-

cher droit devant elle, jusqu'à ce qu'elle arrive vis-à-vis le flanc gauche de la première ; alors elle tournera à droite au commandement de son chef, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, le guide se dirigeant sur la file de gauche de la première section.

295. La deuxième section étant arrivée à deux pas de la ligne de bataille, sera arrêtée par son chef, par les commandemens prescrits pour la première ; à l'instant où elle arrêtera, le guide se portera légèrement sur la direction face au guide de la première section, et y sera assuré par l'instructeur : il observera de se placer vis-à-vis l'une des trois files de gauche de la section.

296. Le chef de la deuxième section, voyant son guide établi sur la ligne de bataille, commandera :

A droite = ALIGNEMENT.

297. Le chef de la seconde section ayant fait ce commandement, se portera en serre-file ; la seconde section se portera sur l'alignement de la première.

298. L'homme de chaque section qui correspond au guide de sa section, appuiera toujours sa poitrine légèrement contre le bras de ce guide, à l'instant où la section se portera sur l'alignement.

299. L'instructeur, voyant le peloton en bataille, commandera :

Guides = A VOS PLACES.

300. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton ; le guide de la seconde section se portera en serre-file.

301. Une colonne par section, la gauche en tête, se formera *sur la gauche en bataille*, d'a-

près les mêmes principes ; l'instructeur commandera :

1. *Sur la gauche en bataille.*

2. **GUIDE A GAUCHE.**

302. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc gauche de sa section ; les soldats prendront le tact des coudes à gauche ; la colonne continuera à marcher droit devant elle.

303. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer le flanc gauche du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de droite qu'il choisira.

304. L'instructeur observera de se placer de manière que chaque section, après avoir tourné pour se porter sur la ligne de bataille, ait au moins quatre pas à faire pour arriver sur cette ligne.

305. La tête de la colonne étant près d'arriver vis-à-vis l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la seconde section commandera :

Tournez à gauche.

Et lorsqu'elle sera arrivée vis-à-vis de l'instructeur, le chef de section commandera :

MARCHE.

306. Au commandement *marche*, la seconde section tournera à gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École du Soldat*, n°. 270, et se portera ensuite droit en avant. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang placé à côté de lui arrive vis-à-vis l'instructeur : le chef de section marchera devant le centre de sa section, et lorsque la deuxième section sera arrivée à hauteur de l'instructeur, son chef commandera :

Section.

HALTE.

307. Au commandement de *halte*, la seconde section s'arrêtera, le guide se portera aussitôt sur la ligne de ba-

taille vis-à-vis de l'une des files de droite de sa section , et fera face à l'instructeur , qui l'alignera sur le point de direction de droite ; le chef de la seconde section se portera en même temps au point ou devra s'appuyer la gauche du peloton , et commandera :

A gauche = ALIGNEMENT.

308. A ce commandement , la seconde section s'alignera ; l'homme du premier rang qui correspond au guide appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche de ce guide , et le chef de la seconde section en dirigera l'alignement sur cet homme.

309. La première section continuera à marcher droit devant elle jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à hauteur du flanc droit de la seconde : alors elle tournera à gauche , au commandement de son chef , se portera ensuite en avant. Le guide se dirigera sur la file de droite de la seconde section.

310. La première section étant arrivée à deux pas de la ligne de bataille , sera arrêtée par son chef par les commandemens prescrits pour la seconde ; à l'instant où elle arrêtera , le guide se portera légèrement sur la direction face au guide de la seconde section , et y sera assuré par l'instructeur : il observera de se placer vis-à-vis l'une des trois files de droite de sa section. Le chef de peloton se portera en même temps à la gauche du peloton , à la place du chef de la seconde section qui se portera en serre-file.

311. Le chef de peloton s'étant placé à la gauche de son peloton , commandera aussitôt :

A gauche = ALIGNEMENT.

312. A ce commandement , la première section se portera sur la ligne ; le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de droite qui correspond au guide de cette section.

313. L'instructeur voyant le peloton en bataille , commandera :

Guides = A VOS PLACES.

314. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton; le sous-officier de remplacement se portera derrière lui au troisième rang, et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ÉCOLE DU PELOTON.

315. L'instructeur fera souvent prendre l'arme au bras dans l'exécution des quatre dernières leçons, et habituera les soldats à marcher ainsi avec la même régularité et précision que s'ils portoient l'arme; ce qui est un grand moyen de leur épargner de la fatigue, et d'empêcher qu'ils ne se négligent sur le port d'armes, qui doit être toujours régulier. Lorsque le soldat portera l'arme au bras en marchant, il lui sera permis de laisser la main droite à la poignée du fusil, ou de la laisser tomber sur le côté, selon qu'il y trouvera plus d'aisance.

316. Le soldat pourra de même, au pas de route, porter son arme de la manière qu'il trouvera la plus commode, ayant seulement attention que le bout du fusil soit assez élevé pour prévenir les accidens.

317. Lorsque les compagnies devront être exercées en détail à l'école du peloton, le commandant du régiment, ou celui du bataillon, si c'est un seul bataillon, indiquera la leçon ou les leçons qu'elles devront exécuter, et donnera toujours, par un roulement, le signal pour commencer toutes ensemble. A mesure que les compagnies acheveront chaque leçon, elles reposeront sur les armes; et lorsque le commandant du régiment ou du bataillon voudra faire recommencer, il fera battre de nouveau un roulement.

INSTRUCTION

POUR TIRER A LA CIBLE.

L'IMPORTANCE dont il est d'apprendre aux soldats à tirer avec justesse est généralement reconnue.

Pour remplir cet objet essentiel de leur instruction, on emploiera les moyens suivans.

On fera faire une ou plusieurs cibles par bataillon ; la cible aura cinq pieds et demi de haut, et vingt-un pouces de large ; le milieu sera marqué par une bande de couleur tranchante de trois pouces de large, tracée horizontalement ; l'extrémité supérieure sera marquée par une bande semblable.

Les soldats seront exercés à tirer à ce but, d'abord à 50 toises, ensuite à 100 toises, et finalement à 150 toises.

A 50, ainsi qu'à 100 toises, les soldats viseront à la bande inférieure ; à 150 toises, ils viseront à la bande supérieure. On les fera tirer homme par homme, d'abord sans commandement, et ensuite au commandement lorsqu'ils auront appris à ajuster avec précision.

On leur recommandera de bien appuyer la crosse contre l'épaule droite dans la position de *joue*, de bien soutenir l'arme de la main gauche, et d'aligner promptement la culasse et le bout du canon sur la bande à laquelle ils devront viser : on leur fera quelquefois le commandement de *redressez = vos ARMES* après celui de *JOUE*, afin qu'ils acquièrent de la facilité à tomber en joue dans la direction du but, et à ajuster promptement.

On leur recommandera aussi d'appuyer avec force le premier doigt sur la détente, au commandement de *feu*, sans remuer la tête, ni déranger le moins du monde la direction de l'arme; et pour mieux faire observer ces principes essentiels, on fera rester les hommes dans la position de joue, après avoir tiré, et jusqu'au commandement *chargez*.

Tous les caporaux, grenadiers et fusiliers passeront chaque année à cette école, et on y affectera la majeure partie des munitions destinées aux exercices. On notera dans chaque compagnie les meilleurs tireurs.

Les recrues de chaque année seront instruits avec un soin particulier à tirer à la cible, après qu'ils auront été exercés à tirer en blanc et à poudre.

On aura soin de faire ramasser les balles que l'on pourra trouver, afin de les refondre.



MANIEMENT

DE L'ARME DES SOUS-OFFICIERS.

Les sous-officiers de grenadiers et de fusiliers auront toujours, ainsi que la troupe, la baïonnette au bout du fusil.

Les sous-officiers de remplacement et de serre-file, ainsi que ceux attachés à la garde du drapeau, porteront l'arme ainsi qu'il va être prescrit.

Port de l'arme.

L'arme dans le bras droit et au défaut de l'épaule, le canon en arrière et d'aplomb, la baguette en dehors, le bras droit presque allongé, la main droite embrassant le chien et la sous-garde, la crosse à plat le long de la cuisse droite, la main gauche pendante sur le côté, derrière le sabre.

Présentez == VOS ARMES.

Un temps et deux mouvements.

Premier mouvement.

Porter l'arme avec la main droite d'aplomb vis-à-vis l'œil gauche, la baguette en avant, le chien à hauteur du dernier bouton de la veste; empoigner en même temps l'arme brusquement avec la main gauche, le petit doigt de cette main contre le ressort de la batterie, le pouce allongé le long du canon contre la monture, l'avant-bras gauche collé au corps sans être gêné; rester face en tête sans bouger les pieds.

Deuxième mouvement.

Empoigner l'arme de la main droite au-des-

sous et contre la sous-garde, comme les soldats.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Glisser la main gauche jusqu'à la hauteur de l'épaule, et porter avec cette main l'arme d'aplomb contre l'épaule droite; empoigner avec la main droite le chien et la sous-garde, le bras droit presque allongé.

Deuxième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Porter brusquement la main gauche à la capucine du milieu, détacher un peu l'arme de l'épaule avec la main droite, lâcher en même temps la main droite, descendre l'arme de la main gauche, la ressaisir avec la main droite au-dessus de la première capucine d'en bas, le pouce droit sur le canon pour l'empoigner, les quatre doigts allongés sur le bois, l'arme d'aplomb, la crosse à trois pouces de terre, le talon de la crosse dirigé sur le côté de la pointe du pied droit, et laisser tomber la main gauche derrière le sabre.

Deuxième mouvement.

Laisser glisser l'arme dans la main droite, en

ouvrant un peu les doigts, de manière que le talon de la crosse se place à côté et contre la pointe du pied droit.

Vos armes = A TERRE.

Comme le soldat.

Relevez = VOS ARMES.

Comme le soldat.

Portez = VOS ARMES.

Un temps et deux mouvemens.

Premier mouvement.

Elever l'arme perpendiculairement avec la main droite à hauteur du teton droit, vis-à-vis de l'épaule, à deux pouces du corps, le coude droit y restant joint; saisir l'arme de la main gauche au-dessous de la main droite, à la première capucine, et aussitôt descendre la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, en appuyant l'arme à l'épaule.

Deuxième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre, le bras droit presque alongé.

L'arme = AU BRAS.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Porter l'arme en avant avec la main droite entre les deux yeux et d'aplomb, la baguette en dehors; saisir l'arme de la main gauche à la première capucine d'en bas, la relever à hauteur du menton, et empoigner en même temps

l'arme de la main droite, à quatre pouces au-dessous de la platine.

Deuxième mouvement.

Retourner l'arme avec la main droite, le canon en dehors, l'appuyer à l'épaule gauche, et passer l'avant-bras gauche horizontalement sur la poitrine, entre la main droite et le chien, qui sera appuyé sur l'avant-bras gauche, la main gauche sur le teton droit.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main droite pendante sur le côté.

Portez == VOS ARMES.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Empoigner l'arme avec la main droite au-dessous et contre l'avant-bras gauche.

Deuxième mouvement.

Porter l'arme avec la main droite d'aplomb contre l'épaule droite, la baguette en avant; la saisir avec la main gauche à hauteur de l'épaule droite, tourner en même temps la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, le bras droit presque allongé.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Maniement du fusil des caporaux.

Lorsque les caporaux seront dans le rang, ils

porteront l'arme comme le soldat ; mais s'ils doivent être en serre-file, ou s'ils doivent marcher à la tête d'une troupe ou d'une pose de sentinelles, ils porteront le fusil dans le bras droit, comme les sergens ; ce qui s'exécutera de la manière suivante :

Portez l'arme = COMME SERGENT.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Empoigner l'arme avec la main droite, en tournant la platine en-dessus, comme au premier mouvement de *présentez = vos ARMES.*

Deuxième mouvement.

Portez l'arme d'aplomb avec la main droite contre l'épaule droite, la baguette en dehors, le bras droit presque allongé, la main droite empoignant le chien et la sous-garde ; saisir l'arme avec la main gauche à hauteur de l'épaule.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main gauche pendante derrière le sabre.

Portez l'arme = COMME SOLDAT.

Un temps et trois mouvemens.

Premier mouvement.

Détacher l'arme de l'épaule droite, la porter d'aplomb entre les deux yeux ; la saisir avec la main gauche à hauteur de la cravatte ; prendre avec la main droite l'arme à la poignée, la fixant à hauteur du dernier bouton de la veste, la baguette en avant.

Deuxième mouvement.

Elever l'arme avec la main droite, le pouce allongé le long de la contre-platine; tourner le canon en dehors; placer l'arme contre l'épaule gauche; descendre en même temps la main gauche sous la crosse.

Troisième mouvement.

Laisser tomber la main droite sur le côté.

MANIEMENT DE L'ÉPÉE DES OFFICIERS.*Port de l'épée dans le rang.*

La poignée dans la main droite, qui sera placée à hauteur et contre la hanche droite, la lame appuyée à l'épaule.

Port de l'épée hors du rang.

La poignée dans la main droite, qui sera placée en avant de la hanche droite; la lame dans la main gauche, la pointe dépassant de quatre doigts le pouce de la main gauche, qui sera allongé sur la lame; le coude gauche plié, l'avant-bras un peu en avant, la main gauche vis-à-vis et à quatre pouces plus bas que l'épaule gauche.

Reposez-vous = SUR VOS ARMES.

Renverser la main et la poignée, les ongles en dessus, le bras droit tendu, la pointe de la lame un peu en avant et à deux pouces de terre.

Salut de l'épée, soit dans le rang, soit en marchant.

Quatre temps.

1. Elever l'épée perpendiculairement, la pointe en haut, la lame plate vis-à-vis l'œil droit, la garde à hauteur du teton droit, le coude appuyé au corps.

2. Baisser brusquement la lame en étendant le bras, de manière que la main droite soit placée à côté de la cuisse droite, et rester dans cette position jusqu'à ce que la personne qu'on aura saluée soit dépassée de deux pas.

3. Relever l'épée brusquement, la tenant comme au premier temps ci-dessus.

4. Porter l'épée à l'épaule droite, ou bien abaisser la lame dans la main gauche.

Salut du drapeau.

Dans le rang, les porte-drapeaux porteront toujours le drapeau, le talon à la hanche droite, soit de pied ferme, soit en marchant; et lorsque les drapeaux devront rendre les honneurs, les porte-drapeaux salueront de la manière suivante :

La personne qu'on devra saluer étant éloignée de six pas, baisser doucement la lance jusqu'à six pouces de terre, en restant face en tête, sans que le talon du drapeau quitte la hanche, relever doucement la lance lorsque la personne qu'on aura saluée sera dépassée de deux pas.



INSTRUCTION

POUR LE TAMBOUR-MAJOR.

La place des tambours en bataille a été déterminée dans le titre I^{er}.

En colonne de manœuvre, les tambours marcheront à hauteur du cinquième peloton de leurs bataillons, du côté opposé au guide.

Dans la colonne en route, ainsi que dans le passage du défilé en avant et en retraite, ils marcheront à la tête de leurs bataillons respectifs, dans les intervalles.

Signaux du tambour-major pour les différentes batteries.

- 1°. LA GÉNÉRALE..... Étendre le bras droit, empoigner la canne au milieu et élever la pomme à hauteur de la cravatte.
- 2°. L'ASSEMBLÉE..... Étendre le bras, élever la canne à à peu près d'un pied de terre en mettant le pouce sur la pomme,
- 3°. LE RAPPEL..... Mettre la canne sur l'épaule droite, le bout en arrière.
- 4°. AUX DRAPEAUX.... Elever le bras, tourner le poignet en dedans, de façon que la canne croise horizontalement devant soi à hauteur de la cravatte.
- 5°. AUX CHAMPS..... Elever la canne perpendiculairement, le bout en haut, le bras étendu à hauteur de l'épaule droite.
- 6°. LE PAS ACCÉLÉRÉ.. Porter la canne directement devant soi, le bout en avant, le bras étendu.
- 7°. LA RETRAITE.... Passer la canne croisée derrière le dos.
- 8°. LA MESSE..... Porter la pomme de la canne sur l'épaule droite.
- 9°. LA BERLOQUE.... Prendre la canne par le cordon et étendre le bras à hauteur de l'épaule.

148 INSTRUCTION POUR LE TAMBOUR-MAJOR.

10°. AUX ARMES..... Porter la canne sur l'épaule gauche, le bout en arrière.

Signaux pour les évolutions des tambours.

1°. Pour faire marcher par le flanc droit, prendre la canne par le milieu, et étendre le bras à droite.

2°. Pour faire marcher par le flanc gauche, faire le même signal en étendant le bras à gauche.

3°. Pour faire rompre le peloton, laisser tomber le bout de la canne dans la main gauche à hauteur des yeux.

4°. Pour former le peloton, laisser tomber la pomme de la canne dans la main gauche à hauteur des yeux.

5°. Pour faire changer de direction, se tourner à demi vers les tambours, et leur indiquer par un mouvement de sa canne de quel côté ils devront tourner.

6°. Pour faire marcher obliquement à droite, étendre le bras droit à hauteur de l'épaule, tenir la canne de biais, et en empoigner le bout de la main gauche à hauteur de la hanche.

7°. Pour faire marcher obliquement à gauche, faire le signal inverse : la pomme de la canne indiquera toujours le côté vers lequel on devra obliquer.

Poser la caisse à terre.

Trois mouvemens.

1°. REMETTRE LES BAGUETTES. Empoigner la canne au-dessous de la pomme, l'élever à hauteur des yeux, en étendant le bras en avant.

2°. DÉFAIRE LA CAISSE..... Rapprocher la pomme contre la poitrine.

3°. POSER LA CAISSE A TERRE... Comme pour remettre les baguettes.

1°. RELEVER LA CAISSE.....	} Faire les mêmes signaux avec la canne que pour remettre les baguettes, pour défaire la caisse, et pour la poser à terre.
2°. RATTACHER LA CAISSE.....	
3°. TIRER LES BAGUETTES.....	

TITRE IV.

École de Bataillon.

L'ÉCOLE de bataillon sera divisée en cinq parties.

La première comprendra la manière d'ouvrir les rangs, et d'exécuter les divers feux de pied ferme.

La deuxième, les différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

La troisième comprendra la marche en colonne, et divers autres mouvemens relatifs à la colonne.

La quatrième, les différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

La cinquième comprendra la marche en bataille en avant et en retraite, la marche par le flanc, la formation par file en bataille, le passage du défilé en retraite, le passage des lignes, les changemens de front, la colonne d'attaque et le ralliement.

Cette école ayant pour objet d'instruire les bataillons individuellement, et de les préparer ainsi pour tout ce qu'ils pourront être dans le cas d'exécuter dans une ligne, et l'harmonie des mouvemens en grand dépendant nécessairement de l'instruction individuelle des bataillons, de l'uniformité des commandemens, des principes et des moyens d'exécution, les chefs de bataillon se conformeront littéralement à tout ce qui sera prescrit ci-après, sans y rien ajouter ni en retrancher ; ils s'attacheront aussi à faire

exécuter tous les mouvemens avec le plus grand calme, sang-froid et régularité.

PREMIÈRE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le chef de bataillon voulant faire ouvrir les rangs, commandera :

1. *En arrière, ouvrez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

2. Au premier commandement, tous les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement, ainsi que les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon au premier et au troisième rang, se porteront légèrement en arrière pour aller tracer l'alignement où devront se placer les deux derniers rangs.

3. Les chefs de peloton et le serre-file placé à la gauche du premier rang du bataillon, viendront s'enchâsser dans le rang des serre-files vis-à-vis de leur créneau, et s'aligneront exactement sur ce rang, lequel ne bougera ; les sous-officiers de remplacement et le caporal placé à la gauche du troisième rang, se porteront à quatre pas ou huit pieds en arrière du rang des serre-files, vis-à-vis de leur créneau, jugeront cette distance à l'œil, et s'aligneront à droite.

4. Le chef de bataillon se portera à la droite du rang des serre-files, et veillera à ce que les chefs de peloton s'enchâssent exactement dans ce rang, dont il devra avoir soin de vérifier l'alignement avant de faire son premier commandement.

5. L'adjutant se portera à la droite du rang des sous-officiers de remplacement, et en dirigera l'alignement sur le serre-file qui fermoit la gauche du troisième rang du bataillon, lequel devra observer de se placer exactement à quatre pas en arrière du rang des serre-files, et d'élever son arme perpendiculairement entre les deux yeux, afin d'indiquer à l'adjutant la direction qu'il devra donner au rang des sous-officiers de remplacement.

6. Au commandement de *marche*, les deux derniers rangs du bataillon, ainsi que le rang des serre-files, se porteront en arrière au pas ordinaire et sans compter les pas; les soldats dépasseront un peu leurs rangs respectifs, s'arrêteront et se placeront d'eux-mêmes sur l'alignement des chefs de peloton et des sous-officiers de remplacement, qui auront soin de les encadrer correctement dans leurs intervalles.

7. Le rang des serre-files se portera à deux pas en arrière du troisième rang du bataillon, et s'alignera à droite. L'adjudant-major, placé à la droite de ce rang, l'alignera sur le serre-file de gauche, lequel devra observer de se placer exactement à deux pas en arrière du dernier rang du bataillon, et d'élever son arme perpendiculairement entre les deux yeux.

8. Le chef de bataillon voyant les rangs alignés, commandera :

3. FIXE.

9. À ce commandement, les chefs de peloton, ainsi que le serre-file qui fermoit la gauche du premier rang du bataillon, reprendront leurs places au premier rang.

ARTICLE II.

Maniement des armes.

10. Le chef de bataillon pourra, avant de faire serrer les rangs, faire exécuter les mouvemens d'armes suivans :

- Présenter les armes.
- Porter les armes.
- Reposer sur les armes.
- Porter les armes.
- L'arme au bras.
- Porter les armes.
- La charge précipitée.

11. Le chef de bataillon surveillera l'exécution du premier rang, l'adjudant-major celle du troisième, et l'adjudant celle du second rang. Les officiers et sous-officiers placés dans le rang

feront toujours un demi-à-droite au premier temps de la charge, comme les soldats, et se remettront face en tête, lorsque le soldat de leur peloton qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

ARTICLE III.

La charge à volonté et les feux.

12. Le chef de bataillon fera serrer les rangs par les commandemens prescrits pour l'instructeur dans l'*Ecole du peloton*, n^o. 26, et fera ensuite exécuter la charge à volonté.

13. Le chef de bataillon fera exécuter les feux de peloton, de demi-bataillon, de bataillon et de deux rangs, par les commandemens qui seront prescrits ci-après.

14. Le feu de peloton et celui de deux rangs ne seront jamais que directs; le feu de bataillon ou de demi-bataillon pourra être ou direct ou oblique.

15. Lorsque le feu devra être oblique, le chef de bataillon fera chaque fois le commandement d'avertissement, *oblique à droite* (ou *oblique à gauche*) après celui ARMES, et avant celui JOUE.

16. Le feu de peloton s'exécutera alternativement par le premier et le second peloton de chaque division, comme si la division était isolée; le premier peloton tirera d'abord: le chef du second peloton ne fera son premier commandement que lorsqu'il verra une ou deux armes portées dans le premier; le chef du premier peloton observera à son tour la même règle à l'égard du second, et le feu continuera ainsi alternativement.

17. Le chef de bataillon observera la même gradation dans le feu de demi-bataillon ; elle aura lieu également dans le feu de bataillon entre les bataillons pairs et impairs, lorsqu'il y en aura plusieurs réunis.

18. Le feu de deux rangs commencera dans tous les pelotons à la fois, et conformément à ce qui a été prescrit dans l'*École du peloton*, n^o. 53.

19. La garde du drapeau ne tirera point ; elle restera au port d'armes pendant les feux.

20. Le chef de bataillon fera cesser les feux par un roulement très-court qui sera suivi d'un coup de baguette ; au signal du coup de baguette, les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et la garde du drapeau reprendront vivement leurs places de bataille.

21. A l'instant où le roulement commencera, les soldats exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*École de peloton*, n^o. 54.

22. Dans les *repos*, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serres-files, ne quitteront leurs rangs qu'en cas de nécessité, et les chefs de peloton auront alors soin de se faire remplacer exactement par leur sous-officier de remplacement, afin que le cadre de l'alignement restant toujours le même, il n'y ait jamais rien à rectifier après le *repos*, si ce n'est dans l'intérieur des pelotons.

23. Le chef de bataillon commandera toujours les feux derrière son bataillon, se plaçant là d'où il pourra le mieux se faire entendre.

24. L'adjudant-major se placera pendant l'exécution des feux, derrière le centre du demi-bataillon de droite, et l'adjudant de même derrière le demi-bataillon de gauche, l'un et l'autre à en-

viron huit pas des serre-files ; dans les *repos*, ils rendront compte au chef de bataillon des fautes qu'ils auront remarquées.

Feu de peloton.

25. Le chef de bataillon voulant faire exécuter le feu de peloton, commandera :

1. *Feu de peloton.*

2. **COMMENCEZ LE FEU.**

26. Au premier commandement, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement se porteront aux places qui leur sont indiquées dans l'*Ecole du peloton*, numéros 45 et 46.

27. Le drapeau et sa garde reculeront de manière que le premier rang de ces trois files se trouve à hauteur du troisième rang du bataillon.

28. Au deuxième, les pelotons impairs commenceront le feu, leurs chefs leur feront les commandemens prescrits dans l'*Ecole du peloton*, n^o. 47, en observant d'ajouter à celui *peloton*, la dénomination de *premier*, *troisième*, *cinquième* ou *septième*, suivant le numéro de chacun.

29. Les chefs des pelotons pairs feront à leur tour les mêmes commandemens, en ajoutant de même la dénomination du numéro de leur peloton : ainsi de suite alternativement.

30. Pour éviter que les pelotons impairs commençant ensemble ne tirent tous à la fois, les chefs de ces pelotons observeront, mais pour le premier feu seulement, de ne faire le commandement de **FEU** que l'un après l'autre : ainsi le chef du troisième peloton ne fera les commandemens de **JOUE** et **FEU** qu'après avoir entendu le feu du premier peloton : le chef du cinquième observera la même règle à l'égard du troisième, et le chef du septième à l'égard du cinquième.

Feu de demi-bataillon.

31. Lorsque le chef de bataillon voudra faire exécuter le feu de demi-bataillon, il commandera :

1. *Feu de demi-bataillon.*
2. *Demi-bataillon de droite.*
3. ARMES.
4. JOUE.
5. FEU.
6. CHARGEZ.

32. Le chef de bataillon fera tirer alternativement les demi-bataillons de droite et de gauche, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 17, pour la gradation qui doit être observée dans l'exécution de ce feu.

Feu de bataillon.

33. Le chef de bataillon fera exécuter le feu de bataillon par les mêmes commandemens que le feu de demi-bataillon, en observant seulement de substituer la dénomination de *bataillon* à celles de *demi-bataillon* et de *demi-bataillon de droite* (ou de *gauche*).

Feu de deux rangs.

34. Pour faire exécuter le feu de deux rangs, chef de bataillon commandera :

1. *Feu de deux rangs.*
2. *Bataillon.*
3. ARMES.

Commencez le feu.

35. Dans les feux de demi-bataillon, de bataillon et de deux rangs, les chefs de peloton se porteront, au premier commandement du chef de bataillon, à un pas en arrière du troisième rang, vis-à-vis leur créneau, et les sous-officiers de remplacement se porteront, comme dans le feu de peloton, sur l'alignement des serres-files derrière les chefs de peloton.

36. Le drapeau et sa garde se placeront, au même commandement, comme il a été prescrit dans le feu de peloton.

Feu en arrière.

37. Lorsque le chef de bataillon voudra faire exécuter les feux en arrière, il commandera :

1. *Feu en arrière.*
2. *Bataillon.*
3. *Demi-tour—A DROITE.*

38. Au troisième commandement, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serres-files, exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*, n^{os}. 58 et 59.

39. Le bataillon faisant ainsi face en arrière, le chef de bataillon fera exécuter les mêmes feux qu'en avant et par les mêmes commandements.

40. Le demi-bataillon de droite et celui de gauche conserveront leur même dénomination, quoiqu'ils aient fait demi-tour à droite : les pelotons conserveront aussi leur même dénomination de *premier deuxième, et troisième*, etc.

41. Le feu de deux rangs commencera par la gauche de chaque peloton devenue droite.

42. Les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et la garde du drapeau prendront les places qui leur sont indiquées dans les feux en avant, et s'y porteront de même au premier commandement du chef de bataillon.

43. Le chef de bataillon voulant le remettre face en avant, commandera :

1. *Face en tête.*

2. *Bataillon.*

3. *Demi-tour—A DROITE.*

44. Au troisième commandement, les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et les serre-files exécuteront ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 64 et 65.

Observations relatives aux feux.

45. Lorsqu'on tirera à poudre, le chef de bataillon aura soin d'ordonner quelquefois aux chefs de peloton de faire l'inspection des armes après les feux, ce qui s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de peloton*, n^o. 72.

46. Dans le feu de demi-bataillon, le chef de bataillon ne fera tirer chaque demi-bataillon que lorsqu'il verra plusieurs armes chargées dans celui qui aura tiré précédemment : cette règle s'observera également entre les bataillons pairs et impairs en ligne.

DEUXIEME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

ARTICLE PREMIER.

Rompre à droite ou à gauche.

47. On rompra habituellement par peloton et au pas ordinaire.

48. Le chef de bataillon fera rompre par les commandemens prescrits pour l'instructeur dans l'*Ecole de peloton*; en substituant la dénomination de *peloton* à celle de *section*.

49. (a) Ce qui a été indiqué dans l'*Ecole de peloton* pour rompre par section sera exécuté pour rompre par peloton. Les chefs de peloton observeront à l'égard de leurs pelotons ce qui a été prescrit aux chefs de section à l'égard de leurs sections, et le chef de bataillon ce qui a été prescrit pour l'instructeur.

50. Lorsque les pelotons de grenadiers seront plus ou moins forts que ceux de fusiliers, le chef de chacun de ces pelotons ayant arrêté la conversion, placera promptement son guide à la distance et dans la direction où il devra être avant de faire le commandement d'alignement; et le peloton appuiera à son guide en s'alignant.

51. Les chefs de peloton ayant commandé *fixe*, aucun guide ne bougera plus; quand même il ne seroit pas dans la direction des guides précédens; afin que l'erreur d'un peloton qui aurait trop conversé, ou pas assez, ne puisse pas se propager: les guides qui ne seraient pas dans la

(a) Pl. X, Fig. 1.

direction ne la reprendront que lorsque la colonne se mettra en marche.

52. Si cependant le chef de bataillon voulait le remettre immédiatement en bataille, il rectifierait auparavant la position des guides par les moyens prescrits ci-après, n^o. 218, 219 et suivans.

53. Toutes les fois qu'un bataillon rompra par pelotons, si c'est à droite, le sous-officier de remplacement de chacun, dénommé *guide de droite* du peloton, se portera à côté de l'homme de droite du premier rang de son peloton à l'instant où le chef de son peloton arrêtera la conversion; si c'est à gauche, le serre-file le plus près de la gauche de chaque peloton, dénommé *guide de gauche* du peloton, se placera à côté de l'homme de gauche du premier rang de son peloton à l'instant où le chef de peloton arrêtera la conversion: ainsi, soit que la colonne ait la droite ou bien la gauche en tête, le premier rang de chaque peloton sera encadré entre ses deux guides.

54. Dans une colonne par division, le guide de droite du peloton impair de chacune sera dénommé *guide de droite* de la division, et sera placé au flanc droit de sa division, et le guide de gauche du peloton pair sera dénommé *guide de gauche* de la division, et sera placé au flanc gauche de la division.

55. Le bataillon étant rompu en colonne, l'adjudant-major et l'adjudant se placeront sur le flanc du côté de la direction; l'adjudant-major à hauteur de la première subdivision, l'adjudant à hauteur de la dernière. Le chef de bataillon n'aura pas de place fixe lorsqu'il ne s'agira que d'instruction, mais dans les colonnes compo-

sées de plusieurs bataillons, les chefs de bataillon se placeront habituellement sur le flanc de la colonne, du côté de la direction, à huit ou dix pas des guides, et à hauteur du centre de leur bataillon.

56. Lorsque le bataillon devra se prolonger en colonne vers la droite ou la gauche, ou se diriger perpendiculairement ou diagonalement, en avant ou en arrière d'une des ailes, le chef de bataillon le fera rompre par peloton à droite ou à gauche (a), comme il vient d'être prescrit : mais lorsqu'il devra rompre par la droite pour marcher vers la gauche, ou l'inverse, le peloton de l'aile se portera deux fois l'étendue de son front en avant, pendant que les autres rompront ; et à cet effet le chef de bataillon commandera, *rompre par la droite pour marcher vers la gauche, ou rompre par la gauche pour marcher vers la droite*, avant de faire le commandement de *par peloton à droite* (ou à gauche).

ARTICLE II.

Rompre en arrière, à droite ou à gauche.

57. Lorsque le chef de bataillon voudra faire rompre en arrière à droite, il commandera :

1. *Par peloton en arrière à droite.*
2. (b) *Bataillon par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. MARCHÉ.

58. Au premier commandement, les chefs de peloton se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs.

(a) Pl. X, Fig. 2.

(b) Pl. X, Fig. 3.

59. Au deuxième, ils avertiront leurs pelotons qu'ils devront faire à droite.

60. Au troisième, le bataillon fera à droite ; chaque chef de peloton se portera légèrement à la droite de son peloton, fera déboiter les trois files de droite en arrière ; la première, de toute l'épaisseur des trois rangs, la seconde moins, la troisième ne faisant qu'avancer l'épaule gauche ; ce qui étant exécuté, chaque chef de peloton se portera à hauteur de la dernière file de gauche du peloton, qui est immédiatement à la droite du sien, s'y plaçant de manière à appuyer légèrement sa poitrine contre le bras gauche de l'homme du premier rang de cette file. Le chef de peloton de l'aile droite du bataillon se placera de la même manière que s'il y avoit un peloton à la droite du sien, et s'alignera sur les autres chefs de peloton : le sous-officiers de remplacement de chaque peloton déboîtera en arrière en même temps que les trois files de droite, et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

61. Au commandement de *marche*, la première file de chaque peloton, conversera à droite, et le sous-officier de remplacement placé devant cette file la conduira perpendiculairement en arrière, les files suivantes viendront successivement converser à la même place que la première : les chefs de peloton ne bougeront pas, verront filer devant eux leur peloton, et l'arrêteront à l'instant où la dernière file aura conversé ; à cet effet, ils commanderont :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

A gauche — ALIGNEMENT.

62. A l'instant où le peloton fera front, le guide de gauche se portera à hauteur du chef de peloton, et appuiera légèrement le bras gauche contre sa poitrine.

63. Au quatrième commandement, le peloton se portera sur l'alignement de son guide de gauche, et le chef de peloton en dirigera l'alignement de manière que la nouvelle position du peloton soit perpendiculaire à celle qu'il occupoit en bataille : à cet effet, il se portera à environ deux pas en dehors du sanc pour mieux juger la direction,

64. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera *FIXE*, et se portera devant le centre de son peloton : cette règle sera générale.

65. Si les pelotons de grenadiers sont plus ou moins forts que ceux des fusiliers, les chefs de ces pelotons, après avoir commandé *front*, placeront leur guide à la distance où il devra être avant de faire le commandement d'alignement.

66. Pour rompre en arrière à gauche, le chef de bataillon fera le même commandement que pour rompre à droite, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*.

67. Le mouvement s'exécutera d'après les mêmes principes que pour rompre en arrière à droite; chaque chef de peloton se portera à la gauche de son peloton, fera déboîter les trois premières files en arrière, et se placera ensuite contre la première file de droite du peloton qui est immédiatement à gauche du sien, comme il a été prescrit ci-dessus.

68. Aussitôt que les trois premières files de gauche auront déboîté, le guide de gauche de chaque peloton se portera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

69. A l'instant où chaque peloton sera *front*, le guide de droite se portera à hauteur du chef de peloton, et appuiera légèrement le bras droit contre la poitrine de ce chef.

Observations relatives au mouvement de rompre en arrière, à droite ou à gauche.

70. Cette manière de rompre en colonne peut s'employer lorsque le défaut d'espace ne permettra pas de rompre comme il a été prescrit à l'ar-

tielle précédent ; elle aura lieu en outre toutes les fois qu'un bataillon devra se prolonger en colonne sur la ligne où il est en bataille.

ARTICLE III.

Ployer le bataillon en colonne serrée.

71. Ce mouvement pourra s'exécuter par pelotons ou par divisions sur la subdivision de droite, sur celle de gauche, ou sur une autre subdivision quelconque du bataillon, la droite ou la gauche en tête.

72. Pour ployer le bataillon en colonne serrée par divisions sur celle du centre, la droite en tête, le chef de bataillon commandera :

1. *Colonne serrée par division.*
2. *Sur la deuxième division, la droite en tête, — EN COLONNE.*
3. *Bataillon par le flanc gauche et le flanc droit.*
4. *A gauche — ET A DROITE.*
5. *MARCHE.*

73. Au deuxième commandement, tous les chefs de division se porteront devant le centre de leurs divisions respectives.

74. Au troisième, le chef de la deuxième division l'avertira de ne bouger.

75 (a). Le chef de chacune des divisions qui sont à sa droite avertira sa division qu'elle devra faire à gauche ; le chef de chacune de celles qui sont à la gauche de la deuxième avertira sa division qu'elle devra faire à droite.

76. Au quatrième commandement, la première division et les grenadiers feront à gauche : le chef de chacune de ces divisions se portera légèrement à la gauche de sa division, et

(a) Pl. XI, Fig. 2.

fera déboîter les trois files de gauche en avant ; ce qui étant exécuté , le guide de gauche de la division se portera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

77. Les troisième et quatrième divisions feront à droite : le chef de chacune se portera légèrement à la droite de sa division , et fera déboîter les trois files de droite en arrière ; le guide de droite de chacune de ces deux divisions déboîtera en arrière en même temps que les trois files de droite de sa division , et se placera devant l'homme du premier rang de la première file pour le conduire.

78. Les chefs de division qui auront fait à gauche ou à droite se placeront , ceux des divisions de droite à côté de leur guide de gauche , ceux des divisions de gauche à côté de leur guide de droite.

79. Au commandement de *marche* , le chef de la deuxième division commandera *guide à gauche* ; le guide de gauche de cette division se portera au flanc gauche dès qu'il pourra passer , et les serre-files serreront à un pas du troisième rang.

80. Toutes les autres divisions , conduites chacune par leur chef , se mettront en marche pour prendre place dans la colonne : la première gagnera , en tournant par file en avant , l'espace de trois pas qui doit la séparer de la deuxième dans la colonne , et se dirigera ensuite de manière à y entrer carrément et parallèlement à la deuxième : les grenadiers se régleront sur la première division , et se dirigeront de manière à entrer dans la colonne , comme il vient d'être expliqué , et à laisser trois pas d'intervalle entre leur troisième rang et le premier rang de cette division.

81. La troisième division gagnera , en tournant par file en arrière , l'espace de trois pas qui doit la séparer de la deuxième , et se dirigera ensuite de manière à entrer dans la colonne carrément et parallèlement à cette division ; la quatrième se réglera sur la troisième , et se dirigera de manière à entrer dans la colonne , comme il vient d'être expliqué , en laissant trois pas d'intervalle entre son premier rang et le troisième rang de la troisième division.

82. Le chef de chacune des divisions qui doivent prendre rang dans la colonne en avant de la division de direction , qui est la deuxième dans cet exemple , arrêtera sa division un instant avant que son guide de gauche n'arrive à hauteur

de celui de la division de direction : à cet effet, il commandera :

1. Telle *division* (ou *grenadiers*.)

2. HALTE.

83. Au deuxième commandement, la division s'arrêtera ; son guide de gauche fera aussitôt face en arrière, se placera promptement de manière à couvrir exactement celui de la division de direction, et à laisser environ cinq pas d'intervalle entre lui et le guide placé immédiatement devant lui, afin que, la colonne étant formée, les divisions soient séparées entre elles par un intervalle de trois pas.

84. Le guide de gauche étant ainsi établi, le chef de division commandera :

3. FRONT.

4. *A gauche* — ALIGNEMENT.

85. Au troisième commandement, la division fera face par son premier rang, mais le guide de gauche restera face en arrière.

86. Au quatrième, la division joindra son guide de gauche et s'alignera à gauche ; le chef de division se portera en dehors du guide à environ deux pas, et dirigera l'alignement de manière que sa division soit établie parallèlement à celle de direction ; ce qui étant exécuté, il commandera *FIXE*, et se portera devant le centre de sa division.

87. Le chef de chacune des divisions qui doivent prendre rang dans la colonne en arrière de celle de direction, conduira sa division jusqu'à ce qu'il soit arrivé à hauteur du guide de gauche de celle de direction ; il s'arrêtera alors de sa personne, laissera filer sa division, et à l'instant où la dernière file l'aura dépassé, il arrêtera sa division par les commandemens prescrits ci-dessus, n^o. 82.

88. La division étant arrêtée, le guide de gauche se placera promptement sur la direction, à trois pas du dernier rang de celle qui précède immédiatement la sienne ; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera *FRONT*, et à *gauche* — ALIGNEMENT, alignera sa division en se plaçant comme il est indiqué n^o. 86 ; après quoi il commandera *FIXE*, et se portera devant le centre de sa division.

89. Les divisions ayant pris rang dans la colonne, si l'une d'elles se trouvoit avoir trop ou trop peu de distance, ce qui ne pourrait arriver que par la faute de son guide, qui auroit négligé de se placer à la distance prescrite de la division placée avant la sienne, ou parce que le guide de cette dernière ne s'étant pas placé assez promptement, l'auroit induite en erreur, la division resteroit à la place où elle se trouve, pour ne pas propager cette faute.

90. Le mouvement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides, demi-tour — A DROITE.

91. A ce commandement, les guides qui faisoient face en arrière se remettront face en tête.

92. Le chef de bataillon veillera à l'exécution générale du mouvement, et à l'observation des principes prescrits.

93. L'adjudant-major se placera en avant et face au guide de gauche de la division de direction ; il assurera successivement la direction des guides à mesure qu'ils arrivent dans la colonne en avant de celui de la division de direction.

94. L'adjudant remplira la même fonction à l'égard des guides qui prennent place dans la colonne en arrière de celui de la division de direction.

95. On ploiera le bataillon, la gauche en tête sur la deuxième division, par les mêmes principes et les mêmes commandemens, en substituant l'indication de *gauche en tête* à celle de *droite en tête*.

96. Les divisions de gauche exécuteront alors ce qui a été prescrit pour les divisions de droite,

et celles de droite exécuteront ce qui a été prescrit pour les divisions de gauche.

97. Le chef de la division de direction commandera *guides à droite* dès que le mouvement commencera.

98. Ces deux exemples embrassent tous les cas : ainsi, lorsqu'on voudra ployer le bataillon en colonne serrée sur la division de droite, on commandera :

1. *Colonne serrée par divisions.*
2. *Sur les grenadiers en arrière (ou en avant)*
— EN COLONNE.
3. *Bataillon, par le flanc droit.*
4. A DROITE.
5. MARCHE.

99. (a) Les grenadiers ne bougeront ; leur chef commandera *guides à gauche (ou à droite)*, dès que le mouvement commencera.

100. Si la colonne doit se former la droite en tête, toutes les divisions, hors les grenadiers, exécuteront ce qui a été prescrit pour les deux divisions de gauche, la colonne se formant la droite en tête sur celle du centre.

101. Si, au contraire, la colonne doit se former la gauche en tête, elles exécuteront ce qui a été indiqué pour les deux divisions de gauche, dans le cas où la colonne devra se former la gauche en tête sur la division du centre.

102. Enfin, pour ployer le bataillon en colonne serrée sur la division de gauche, on commandera :

(a) Pl. XI, Fig. 1.

1. *Colonne serrée par divisions.*
2. *Sur la quatrième division en arrière (ou en avant) — EN COLONNE.*
3. *Bataillon, par le flanc gauche.*
4. A GAUCHE.
5. MARCHE.

103. (a) La quatrième division ne bougera ; le chef de cette division commandera *guides à gauche (ou à droite)*, dès que le mouvement commencera :

104. Si la colonne doit se former la droite en tête, toutes les divisions, hors la quatrième, exécuteront ce qui a été prescrit pour les deux divisions de droite, lorsque la colonne se forme la droite en tête sur la division du centre.

105. Si, au contraire, la colonne doit se former la gauche en tête, toutes les divisions, hors la quatrième, exécuteront ce qui a été indiqué pour les deux divisions de droite, lorsque la colonne se forme la gauche en tête sur la division du centre.

106. Dans toutes ces diverses suppositions, la division la plus près de celle de direction doit gagner, en tournant par file en avant ou en arrière, selon qu'elle devra se porter devant ou derrière celle de direction, l'espace de trois pas qui doit les séparer l'une de l'autre dans la colonne.

107. Soit que la colonne se forme la droite ou la gauche en tête, le guide de gauche de la division de direction doit toujours se porter au flanc

(a) Pl. XI, Fig. 3.

gauche de cette division aussitôt qu'il pourra passer.

Observations relatives au mouvement de ployer le bataillon en colonne.

108. On pourroit ployer le bataillon en colonne à distance entière ou à distance de section, d'après les mêmes principes et par les mêmes commandemens, en substituant l'une ou l'autre de ces indications à celle de *colonne serrée*.

109. Il est important que le guide de la division qui entre la première dans la colonne, soit placé bien correctement sur le guide de la division de direction, puisque la position de ces deux guides doit déterminer celle de tous les autres.

110. Il est également essentiel que chaque division, avant de prendre rang dans la colonne, se dirige de manière à y entrer carrément, et parallèlement à celle de direction, pour éviter que la fausse direction d'une division n'induisse en erreur les divisions suivantes.

111. Tous les mouvemens précédens pourront s'exécuter au pas ordinaire ou au pas accéléré: et si, par la difficulté du terrain, il arrivoit que les files fussent trop ouvertes, chaque chef de division auroit soin de les faire serrer un peu avant d'entrer dans la colonne.

TROISIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en colonne avec distance entière.

112. Lorsque le chef de bataillon voudra faire marcher la colonne, il indiquera au premier guide deux objets saillans ou distincts en avant de lui sur la ligne qu'il devra suivre, si le terrain en présente : ce guide y fera face aussitôt, prendra pour point de vue celui des deux objets qui sera le plus éloigné, et pour intermédiaire celui qui sera le plus près de lui.

113. Si le terrain n'offre qu'un seul objet saillant ou distinct dans la direction que devra suivre le premier guide, il y fera également face lorsqu'il lui aura été indiqué, et choisira aussitôt un point intermédiaire à terre.

114. Enfin, à défaut d'objet saillant ou distinct le chef de bataillon enverra l'adjutant-major se placer à trente ou quarante pas en avant, face à la colonne, et l'établira, en lui faisant signe de son épée, sur la direction que devra suivre le premier guide ; l'adjutant-major étant ainsi placé, le premier guide lui fera face aussitôt, choisira deux points à terre dans la ligne droite qui iroit passer entre ses talons, et prendra successivement de nouveaux points à terre, à mesure qu'il avancera, ainsi qu'il a été expliqué dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 79.

115. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche (ou à droite).*
3. MARCHÉ.

116. Il sera facile au premier guide de se maintenir correctement sur la direction, en marchant toujours sur le prolongement des deux points en avant qu'on lui aura indiqués ou qu'il aura choisis. Si ces points sont des objets élevés au-dessus du sol, il sera assuré d'être sur la vraie direction toutes les fois que le point le plus près lui masquera celui qui est le plus éloigné.

117. Les guides suivans conserveront exactement le pas et la distance, et marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède immédiatement, sans s'occuper de la direction générale.

118. L'adjudant-major se tiendra à hauteur du premier guide pour veiller à ce qu'il ne s'écarte pas de la direction qu'il doit suivre, et à ce que le guide de la seconde subdivision marche exactement dans la trace du premier.

119. L'adjudant se tiendra à hauteur du dernier guide de son bataillon; et si quelqu'un des guides précédens s'écartoit sensiblement de la direction des deux guides de la tête, il rectifieroit cette erreur et empêcheroit qu'elle ne se propage; mais cette rectification n'aura lieu que lorsqu'elle sera nécessaire pour prévenir des écarts sensibles.

120. Le chef de bataillon se tiendra habituellement sur le flanc du côté de la direction, pour veiller à l'observation du pas, des distances et de tous les principes de la marche en colonne prescrits dans l'*Ecole de Peloton*.

121. Ces moyens que la pratique de l'école de peloton a dû rendre familiers, assureront la direction d'une colonne avec l'exactitude qu'il sera nécessaire d'exiger toutes les fois qu'elle de-

vra se former *en avant* ou *face en arrière sur la droite* ou *sur la gauche en bataille*, et lorsqu'elle devra serrer en masse.

122. Mais lorsqu'une colonne, arrivant par-devant ou par derrière la ligne de bataille, devra se prolonger sur cette ligne pour s'y former *à gauche* ou *à droite en bataille*, comme il est essentiel dans ce cas d'empêcher que la colonne ne puisse ni couper la ligne de bataille, ni s'en écarter d'une manière sensible, on emploiera les moyens suivans.

123. Si la colonne ayant la droite en tête arrive par-devant la ligne de bataille, le guide de la première subdivision se dirigera sur le point intermédiaire, qui aura été placé d'avance sur cette ligne, pour indiquer le point où la colonne devra tourner à gauche et se prolonger sur la nouvelle direction (a) : le chef de la première subdivision ne la fera tourner qu'après qu'elle aura dépassé d'environ quatre pas la ligne de bataille ; et à l'instant où cette subdivision aura tourné, le *guide général* de droite se portera sur la ligne de bataille à sa hauteur, fera face aux deux points de direction en avant que le chef de bataillon ou l'adjutant-major aura soin de lui indiquer ; et marchera correctement sur le prolongement de ces points.

124. Le porte-drapeau se placera de la même manière à l'instant où la subdivision du drapeau aura tourné, et se prolongera sur la ligne de bataille à hauteur de cette subdivision, en observant de porter son drapeau perpendiculairement devant le milieu du corps, et de se maintenir exactement dans la direction du *guide général*

(a) Pl. XII, Fig. 1.

qui le précède, et du point de vue en avant qui lui sera indiqué.

125. Enfin, le *guide général* de gauche se portera de même sur la ligne de bataille à l'instant où la dernière subdivision du bataillon aura tourné, et marchera correctement dans la direction du porte-drapeau et du *guide général* de droite qui le précède.

126. Le guide de la première subdivision marchera toujours à hauteur du *guide général* de droite, et à environ quatre pas en dedans de lui : les guides des subdivisions suivantes marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède immédiatement, comme il a été prescrit ci-dessus n^o. 117.

127. Le chef de bataillon, placé sur le flanc en dehors des guides généraux, veillera à ce que la colonne se maintienne à peu près parallèlement et à environ quatre pas en dedans de la ligne de ces guides.

128. L'adjutant-major et l'adjutant veilleront à ce que les guides généraux marchent correctement sur la direction des deux points en avant ; et pour cet effet, ils se placeront quelquefois en arrière du porte-drapeau ou du guide général de gauche, pour s'en assurer.

129. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, les guides généraux de chacun se placeront successivement sur la ligne de bataille à mesure que la subdivision de la tête, celle du drapeau et celle de la queue de leur bataillon, auront tourné pour se prolonger sur cette ligne et se conformeront, ainsi que le chef, l'adjutant-major et l'adjutant, à ce qui a été prescrit ci-dessus pour ceux du bataillon de la tête de la colonne.

130. L'adjudant-major de chaque bataillon maintiendra toujours le guide de sa première subdivision à environ quatre pas en dedans de la ligne des guides généraux, quand même les dernières subdivisions du bataillon précédent se seroient jetées plus en dedans ou en dehors, afin d'empêcher que la fausse direction d'un bataillon n'influe sur ceux qui le suivent.

131. (a) Si la colonne ayant la droite en tête arrive par derrière la ligne de bataille, le chef de la colonne, ou celui du bataillon de la tête; conduira le guide de gauche de la première subdivision, non sur le point intermédiaire placé sur cette ligne, mais plus à gauche, de tout le front au moins de la subdivision, et fera converser à droite, de manière que, la conversion étant achevée, le guide se trouve à environ quatre pas en deçà du point intermédiaire.

132. A l'instant où la première subdivision ayant conversé à droite commencera à se prolonger sur la ligne de bataille, le *guide général* de droite se portera sur cette ligne, et se dirigera sur les deux points en avant, le porte-drapeau s'y portera à son tour lorsque la subdivision du drapeau aura conversé, et enfin le *guide général* de gauche, lorsque la dernière subdivision aura achevé de converser.

133. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, les guides généraux des bataillons suivans exécuteront successivement ce qui vient d'être prescrit pour ceux du bataillon de la tête de la colonne, et se conformeront, ainsi que les guides des subdivisions, le chef, l'adjudant-major

(a) Pl. XII, Fig. 2.

et l'adjutant de chaque bataillon, à ce qui a été indiqué ci-dessus pour une colonne arrivant par-devant la ligne de bataille.

134. Ces mouvemens s'exécuteront dans une colonne, la gauche en tête, arrivant par-devant ou par-derrrière la ligne de bataille, par les mêmes principes, dans l'ordre inverse.

135. Si enfin la colonne, au lieu d'arriver par-devant ou par-derrrière la ligne de bataille, arrivoit par la droite ou par la gauche, et si elle devoit se prolonger sur cette ligne pour s'y former ensuite à gauche ou à droite en bataille, le chef de bataillon feroit porter les guides généraux sur le flanc de la colonne par le commandement *guides généraux sur la ligne*, et ces guides se prolongeroient sur la ligne de bataille en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus.

136. Si, au lieu de faire marcher la colonne au pas cadencé, le chef de bataillon vouloit la faire marcher au pas de route, il feroit précéder le commandement *marche* de celui *pas de route*.

137. Tout ce qui vient d'être prescrit ci-dessus pour la direction, est également applicable à une colonne qui marche au pas de route.

Observations relatives à la marche en colonne.

138. Quoique le pas non cadencé doive être habituellement celui des colonnes en route, et qu'il doive le plus souvent être employé aussi dans les évolutions de ligne, parce que, procurant aux soldats les moyens de marcher à l'aise, c'est celui qui convient le plus aux grands mouvemens et aux terrains difficiles; comme néanmoins, il faut

avant tout s'attacher à affermir les soldats dans la mesure et le mouvement du pas cadencé, on ne fera usage du pas de route dans les exercices par bataillon, que pour se rendre sur le terrain d'exercice et pour en revenir, ou bien pour enseigner le mécanisme des mouvemens de la colonne de route, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, n^o. 148 et suivans.

139. On pourra faire marcher quelquefois en colonne au pas accéléré, lorsque les soldats sont bien affermis dans la cadence du pas ordinaire.

140. On doit choisir pour *guides généraux* deux sous-officiers qui ne laissent rien à désirer, soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de se prolonger sans varier sur une direction donnée; ces deux sous-officiers seront placés, dans l'ordre en bataille, l'un derrière le peloton de droite, l'autre derrière celui de gauche de leur bataillon, feront nombre dans les serrefiles de ces deux pelotons, et seront destinés à remplir, outre les fonctions qui viennent de leur être prescrites dans cet article, celles qui leur seront indiquées ci-après dans la marche en bataille; on les distinguera par la dénomination de *guide général de droite* et *guide général de gauche*.

141. Les porte-drapeaux porteront leurs drapeaux perpendiculairement entre les deux yeux, le talon à la hauteur de la ceinture, toutes les fois qu'étant placés sur le flanc de la colonne, ils devront se prolonger sur la ligne de bataille.

142. Comme, lorsqu'une colonne se prolonge sur la ligne de bataille, il est très-important que les guides généraux marchent correctement sur cette ligne, il faut que les chefs de bataillon, les adjudans-majors et les adjudans qui doivent

les y maintenir, puissent, autant qu'il sera possible, toujours voir les deux objets sur lesquels la marche des guides généraux devra être dirigée : en conséquence toutes les fois que le terrain n'offrira pas d'objets saillans, le chef de la colonne doit y suppléer d'avance par des aides-de-camp ou des officiers à cheval, qu'il pourra multiplier autant que les circonstances l'exigeront.

143. Trois aides-de-camp ou officiers à cheval pourront prolonger une ligue aussi longtemps qu'on voudra, de la manière suivante, ils se placeront d'avance sur la ligne de bataille : le premier au point où la tête de la colonne devra y entrer, le second à trois ou quatre cents pas derrière le premier, et le troisième à pareille distance derrière le second. L'aide-de-camp, placé au point où devra arriver la tête de la colonne, y restera jusqu'à ce que première subdivision ait tourné; après quoi il se portera au galop à trois ou quatre cents pas derrière le troisième; le second fera à son tour la même chose lorsque la tête de la colonne arrivera près de lui : et ainsi de suite. Ces officiers ne mettront pas pied à terre, feront face à la colonne, et s'aligneront correctement en file l'un derrière l'autre : ce sera toujours sur eux que se dirigeront les guides généraux, et il sera d'autant plus facile à ceux-ci de se maintenir sur la direction, que, pouvant toujours voir les officiers à cheval par-dessus la tête des guides précédens, la faute de l'un d'eux qui viendrait à s'écarter de la ligne ne sauroit induire en erreur les guides généraux suivans.

144. Un seul aide-de-camp ou officier à cheval pourra suffire à assurer la direction d'une

colonne, lorsque le point de vue vers lequel elle devra se diriger sera bien distinct : alors l'aide-de-camp ira se placer sur la ligne de bataille au-delà du point où devra se porter la tête de la colonne, y restera aussi long-tems qu'elle marchera, et servira ainsi de point intermédiaire pour assurer la marche des guides généraux.

145. Pour une colonne d'un ou deux bataillons, il suffira d'employer des hommes à pied pour indiquer la ligne que devront suivre les guides généraux.

ARTICLE II.

Colonne en route.

146. C'est un principe général pour les colonnes en route, comme pour celles en manœuvre de n'occuper jamais, de la tête à la queue de la colonne, plus d'espace qu'elles n'occuperoient en bataille.

147. L'observation de ce principe n'exige aucune règle particulière dans une colonne en manœuvre, mais comme les colonnes en route rencontrent fréquemment des chemins étroits, des ponts et des défilés qui obligent à diminuer le front des subdivisions, il est nécessaire d'indiquer la méthode qu'elles devront observer dans ce cas, pour pouvoir conserver le pas de route le plus long-tems possible, sans que la colonne s'allonge ; ainsi :

1^o.

148. (a) Lorsqu'une colonne par peloton au pas de route rencontrera un défilé qui ne don-

(a) Pl. XIII, Fig. 1.

nera passage qu'à une section, elle rompra les pelotons avant d'y entrer.

149. Ce mouvement pourra s'exécuter par peloton successivement. Pour cet effet, le chef du peloton de la tête le fera rompre sur l'avertissement du chef de bataillon ou de l'adjutant-major, et par les commandemens et moyens prescrits dans l'*Ecole de peloton*: chacun des pelotons suivans viendra successivement rompre à la même place où celui de la tête aura rompu.

150. Ou bien le chef de bataillon pourra faire rompre tous les pelotons à la fois; à cet effet, il commandera :

1. *Rompez les pelotons.*

2. MARCHÉ.

151. Tous les chefs de peloton, les chefs des secondes sections, et toutes les sections du bataillon, se conformeront à la fois, pour l'exécution de ces commandemens, à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*.

2^o.

152. (a) La colonne étant par section, si le défaut d'espace oblige à en diminuer le front, les chefs de section feront mettre une ou plusieurs files en arrière, suivant le rétrécissement du défilé, et se porteront en même tems sur le flanc de leur section à la place de leur guide, qui reculera au second rang; le serre-file de la section se portera en même tems derrière le chef de section, et le guide au troisième rang.

153. Pour diminuer ainsi le front des sections,

a) Pl. XIII, Fig. 2,

on rompra alternativement et à nombre égal des files de droite et des files de gauche, à mesure que le défaut d'espace l'exigera, jusqu'à ce que le front de la section soit réduit à six hommes non compris le chef de section.

3°.

154. La section étant à six de front, non compris le chef de section, si le défaut d'espace oblige de diminuer encore le front; comme alors il ne pourroit plus y avoir des files en arrière que d'un seul côté, il devient indispensable, pour éviter que la colonne ne s'allonge, de faire serrer les rangs et de prendre le pas cadencé. Pour cet effet, le chef de section commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

155. (a) Les deux derniers rangs, ainsi que les files qui sont en arrière serreront vivement; la section prendra le pas cadencé et l'arme au bras: ce qui étant exécuté, le chef de section fera rentrer en ligne à la fois toutes les files qui sont en arrière du côté opposé au guide, et rompre en même tems du côté du guide le même nombre de files, plus une ou deux, selon que le front devra être diminué d'une ou deux files; et afin que les files qui doivent rentrer en ligne n'en soient pas empêchées par le défaut d'espace, et n'arrêtent pas ainsi le mouvement de celles qui doivent rompre du côté opposé, le chef de section avertira les files qui devront continuer à marcher de front, d'obliquer fortement vers le côté du

(a) Pl. XIII, Fig. 3.

guide , ainsi qu'il a été expliqué dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 241.

4^o.

156. (a) La section étant à quatre de front , non compris le chef de section , si le défaut d'espace oblige à diminuer d'une file encore le front , le chef de section ne fera point rompre de nouvelle file , mais avertira les quatre files de continuer à marcher , et s'arrêtera de sa personne ainsi que le guide et le serre-file de sa section placés derrière lui ; il avertira aussitôt les files qui sont en arrière d'appuyer du côté opposé au guide l'espace d'une file ; et le chef de section , ainsi que le guide et le serre-file , suivront alors la file extérieure de celles qui auront continué à marcher de front. Par ce moyen , les files rompues auront plus d'espace pour marcher , que si le chef de section en avoit fait rompre une nouvelle.

5^o.

157. (b) Le chemin venant à s'élargir , le chef de section , ainsi que le guide et le serre-file qui marchent derrière lui , rentreront en ligne ; le chef de section y fera rentrer ensuite une ou plusieurs files , à mesure que l'élargissement du chemin le permettra , la section continuant toujours à marcher à rangs serrés et au pas cadencé.

6^o.

158. (c) Dès qu'il y aura six files en ligne ,

(a) Pl. XIII, Fig. 4.

(b) Pl. XIII, Fig. 5.

(c) Pl. XIII, Fig. 6.

non compris le chef de section, ce chef observera, avant de faire reprendre le pas de route, de faire rentrer en ligne la moitié des files qui sont encore en arrière, et de faire rompre en même temps pareil nombre de files du côté opposé au guide : la section se trouvant ainsi à six de front avec des files en arrière en nombre égal de chaque côté, le chef de section commandera :

1. *Pas de route.*

2. MARCHÉ.

3. *L'arme — A VOLONTÉ.*

159. Ces commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 243 et 244.

160. (a) Le chef de section fera ensuite entrer alternativement des files de droite et des files de gauche en ligne, à mesure que le chemin s'élargira.

161. Tous les mouvemens indiqués ci-dessus s'exécuteront au commandement des chefs de section, d'abord dans la section de la tête de la colonne, et successivement dans toutes les sections suivantes ; à mesure qu'elles arriveront à la même place.

162. La section de la tête suivra les sinuosités du chemin ou du défilé ; les sections suivantes ne s'occuperont pas de la direction, mais passeront toutes successivement là où celle qui les précède aura passé. Les soldats ne chercheront jamais à éviter les mauvais chemins, chaque homme devant, autant qu'il est possible, passer là où sa direction le conduit.

(a) Pl. XIII, Fig. 7.

163. Les changemens de direction s'exécuteront toujours sans commandement, lorsque la section marchera au pas de route; les chefs de section en avertiront seulement leur section, lorsque le changement de direction sera un peu considérable, et les deux derniers rangs, ainsi que les files qui sont en arrière, l'exécuteront successivement à la même place que le premier rang.

164. Les deux sections de la tête étant sorties du défilé, le chef de peloton le fera former; sur l'avertissement que lui fera le chef de bataillon ou l'adjudant-major, les chefs des pelotons suivans les feront former successivement à mesure qu'ils arriveront à la même place.

165. Le chef de bataillon, l'adjudant-major et l'adjudant veilleront avec soin à l'observation des principes prescrits dans cet article, à ce que la colonne ne s'allongé jamais, et qu'il n'y ait ni tems d'arrêt, ni à-coup dans la marche; ce qui dépend principalement de l'attention des chefs de section à faire conserver toujours la même allure, sans la ralentir ni l'accélérer.

166. Le chef de bataillon ou l'adjudant-major se tiendra à la tête du bataillon pour régler le pas de la première subdivision, et indiquer au chef de cette subdivision l'instant où il devra faire exécuter les divers mouvemens de files prescrits ci-dessus, selon que les circonstances pourront l'exiger.

167. Si la colonne est composée de plusieurs bataillons, chacun d'eux exécutera à son tour ce qui vient d'être prescrit pour celui de la tête de la colonne, en observant que ce soit à la même place et de la même manière.

168. Afin de rendre le mécanisme de tous ce

mouvemens familier aux troupes, et de les habituer à marcher en colonne de route dans des chemins étroits, sans que la colonne s'allonge jamais, les chefs de bataillon feront marcher habituellement le pas de route lorsque les bataillons se rendront à leur terrain d'exercice ou qu'ils en reviendront, et les feront passer quelquefois dans des passages étroits, afin de faire mieux sentir l'utilité des principes prescrits ci-dessus : ils pourront même dans le cours des exercices, lorsque les soldats seront bien affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire, faire marcher quelquefois le bataillon en colonne de route, le faire rompre par section, tantôt à la fois, tantôt successivement, et faire exécuter ensuite les divers mouvemens de files qui ont été expliqués.

169. Pour cet effet, le chef de la section de la tête fera réduire successivement le front de sa section à quatre, et fera rentrer ensuite successivement les files en ligne, en se conformant aux principes prescrits ci-dessus : le chef de bataillon chargera l'adjudant-major d'y veiller, et d'indiquer au chef de cette section le moment où il devra faire exécuter les divers mouvemens de file qui ont été expliqués dans cet article.

170. Le chef de bataillon veillera lui-même à ce que les sections suivantes exécutent chacune le même mouvement que celle qui les précède immédiatement, à la même place, et que la colonne ne s'allonge pas.

171. Quelques répétitions de cette leçon affermiront les chefs de section dans le mécanisme de ces mouvemens, et habitueront les soldats à exécuter avec facilité et précision tous ceux que

la nature des chemins pourra exiger dans une colonne en route.

172. L'observation des règles prescrites ci-dessus pour diminuer le front d'une colonne, suivant les circonstances, est d'autant plus facile, qu'elle n'exige de la part des chefs de section que l'attention de faire exécuter, chacun à leur tour, les mêmes mouvemens qu'ils verront exécuter dans la section qui les précède respectivement.

Observations générales relatives à la colonne en route.

173. De toutes les leçons qu'on puisse donner aux troupes, il n'en est pas de plus importante, par ses applications, que celle de la colonne en route. Si cette instruction n'est pas établie sur de bons principes, il arrivera le plus souvent que la queue d'une colonne en route sera obligée de courir pour regagner ses distances, ou la tête de s'arrêter pour attendre que la queue ait rejoint; que la colonne, occupant trop d'espace ne sera pas en état de résister à une attaque imprévue; que la marche durera plusieurs heures de plus que si elle s'étoit faite en bon ordre; que les troupes seront harassées, et que le général, ne pouvant calculer le tems qu'une colonne emploiera à parcourir un espace donné, ne saura jamais combiner avec précision la marche de plusieurs colonnes entre elles.

174. L'allure ordinaire d'une colonne qui fait route dans de beaux chemins et dans un pays uni, doit être de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix par minute; cette vitesse peut se soutenir facilement, quelle que soit la profon-

deur de la colonne ; mais dans les chemins gâtés par les pluies , dans les terres labourées , dans les sables ou dans les montagnes , l'allure doit être d'environ soixante-seize par minute ; c'est au chef de la colonne à la régler selon les circonstances. Une colonne d'un régiment ou même d'une brigade , pourra marcher facilement de quatre-vingt-dix à cent pas lorsqu'il sera nécessaire.

175. Le plus sûr moyen de bien marcher en route , c'est que la colonne conserve toujours un mouvement égal et réglé ; et que si quelque obstacle oblige une ou plusieurs subdivisions à ralentir ou raccourcir le pas , elles reprennent leur allure primitive aussitôt que cette cause cessera.

176. Une subdivision ne doit jamais laisser trop d'intervalle entre elle et la subdivision précédente ; mais il est quelquefois nécessaire de resserrer l'intervalle pour ne pas retarder la marche , ainsi qu'il va être expliqué.

177. Si , par exemple , la subdivision de la tête rencontre un mauvais passage , une côte rapide , ou un autre obstacle quelconque qui l'oblige de ralentir ou de raccourcir son pas , la subdivision suivante ne doit pas pour cela ralentir et raccourcir le sien avant d'arriver à la même place , quand même il faudroit serrer entièrement sur la première : la troisième subdivision doit observer à son tour la même chose à l'égard de la seconde , la quatrième à l'égard de la troisième , et ainsi de suite jusqu'à la queue de la colonne.

178. Si , au lieu d'observer cette règle , toutes les subdivisions de la colonne ralentissoient ou raccourcissoient leur pas en même temps que

celle de la tête, il en résulteroit, en supposant la longueur de la colonne de 600 toises, que la dernière subdivision auroit commencé à ralentir sa marche à 600 toises de l'obstacle, et, par une connoissance nécessaire, il faudroit, pour empêcher que la colonne ne s'allongeat, que la subdivision de la tête continuât à ralentir ou à raccourcir son pas jusqu'à six cents toises au-delà. Il est aisé de voir à quel point cela retarderoit la marche d'une colonne, si elle venoit à rencontrer souvent de semblables obstacles.

179. Il arriveroit encore, si l'on s'attachoit à conserver toujours exactement la distance entre les subdivisions que celle de la tête venant à ralentir ou à raccourcir son pas, la seconde subdivision ne s'en apercevroit qu'après un ou deux pas au moins, et auroit ainsi resserré plus ou moins sa distance; la même chose arriveroit de la seconde subdivision à la troisième, de la troisième à la quatrième, et ainsi de suite: d'où il résulteroit que chacune de ces subdivisions seroit ensuite obligée de marquer ou de raccourcir le pas plus ou moins long-tems pour reprendre sa distance; ce qui produiroit des tems d'arrêt, des à-coups et une ondulation perpétuelle dans la colonne.

180. On évitera tous ces inconvéniens, si chaque subdivision conserve la même allure jusqu'au moment où elle rencontrera l'obstacle, et les distances se rétabliront ensuite tout naturellement, parce que chaque subdivision reprenant son allure primitive au moment où elle aura dépassé l'obstacle, pendant que la subdivision suivante y étant encore engagée sera obligée de ralentir la sienne, il arrivera par là que la première

subdivision de la colonne s'éloignera de la seconde dans la même proportion où la seconde avoit d'abord serré sur la première; ce qui ayant lieu successivement dans toutes les subdivisions; chacune se trouvera, en sortant de l'obstacle, à la distance où elle devra être de celle qui la précède.

181. Par le moyen qu'on vient d'indiquer, jamais une colonne ne pourra s'allonger; mais lorsqu'elle rencontrera une côte ou une montagne, il arrivera que la partie de la colonne qui monte aura resserré ses distances à proportion de ce qu'elle aura été obligé de ralentir ou de raccourcir le pas en montant: en sorte que si elle avoit été forcée de retarder son allure d'un sixième, par exemple, il s'en faudroit d'un sixième que chaque subdivision de cette portion de la colonne n'eût l'espace nécessaire pour se former en bataille, tandis que la portion qui marche encore dans la plaine, ou qui aura déjà gravi la montagne, auroit ses distances. Si dans cette circonstance, la colonne étoit obligée de se former en bataille pour faire face au flanc, chacune des subdivisions qui se trouveroient n'avoir pas entre elles et la précédente un espace égale à l'étendue de leur front, laisseroit hors de ligne une ou plusieurs files, suivant qu'elles manqueroient de terrain, ce qui n'auroit aucun inconvénient, puisque les files surnuméraires de chaque bataillon pourroient former un ou deux pelotons qu'on placeroit en réserve derrière leur bataillon, ou qu'on emploieroit à renforcer les parties de la ligne qui en auroit besoin.

182. Si, au lieu de faire face au flanc, la colonne devoit se former en bataille face en avant

ou face en arrière, moins elle occuperait d'espace en profondeur, et plutôt la ligne se trouveroit formée. Il est donc démontré que le principe qu'on a établi ci-dessus offre l'avantage de rendre la marche d'une colonne plus vive et moins fatigante, sans l'exposer à aucun danger en cas d'attaque.

183. Toutes les fois que la tête d'une colonne descendra une montagne ou une côte, elle doit conserver la même allure qu'elle avoit dans la plaine.

184. Lorsque le chef d'une colonne jugera nécessaire de lui faire accélérer ou ralentir son pas, il en enverra l'ordre au chef des divers bataillons, en leur prescrivant de se régler chacun sur celui qui les précède, et fera lui-même ralentir ou accélérer insensiblement le pas au bataillon de la tête, jusqu'à ce que l'allure de ce bataillon soit telle qu'il aura jugé nécessaire.

185. Lorsqu'une colonne sera composé de plusieurs bataillons, le chef de la colonne laissera toujours un aide-de-camp à la queue de la colonne pour venir promptement l'avertir si la queue avoit de la peine à suivre.

186. Lorsqu'une colonne marchera par peloton, si le défaut d'espace oblige de rompre quelques files seulement, les chefs de peloton feront mettre des files de droite et des files de gauche en arrière; mais si le défaut d'espace est tel qu'il faille diminuer le front de moitié, on préférera alors de faire rompre par section.

187. On doit toujours préférer de rompre les pelotons par bataillon à la fois; mais pour former les pelotons, il est indifférent que ce mouvement s'exécute par bataillon à la fois ou successivement. Dans une colonne par section, il est

préférable aussi de faire rompre au commandement du chef de bataillon, dans toutes les sections à la fois, le nombre de files nécessaire, avant d'entrer dans le défilé, lorsqu'on en connoitra d'avance la largeur dans sa partie la plus étroite. Lorsque le défaut d'espace obligera une section de prendre le pas cadencé, elle devra avoir attention de conserver la même vitesse qu'elle avoit au pas de route.

188. Les sections doivent toujours bien allonger le pas en obliquant, soit pour rompre, soit pour former le peloton : il en sera de même pour les files que l'on mettra en arrière, ou que l'on fera rentrer en ligne. Lorsqu'on rompra ou qu'on formera les pelotons successivement, il est de la plus grande importance qu'aucune subdivision ne ralentisse ni ne raccourcisse son pas pendant que celle qui la précède exécute ce mouvement; sans quoi la colonne s'allongeroit.

189. Il a été démontré ci-dessus qu'une colonne ne sauroit marcher au pas de route sur moins de six hommes de front, non compris le chef de section, sans s'allonger. Une colonne qui marcheroit au pas de route sur trois de front, non compris les chefs de section, tiendrait le double de l'espace qu'elle occuperoit en bataille; et si elle étoit attaquée inopinément, elle courroit risque d'être battue avant de pouvoir se former. D'après ces considérations, on doit préférer, lorsqu'on sera près de l'ennemi, d'exécuter la marche au pas cadencé et à rangs serrés, si le chemin ne permet pas de marcher sur six de front, non compris le chef de section.

190. Si une colonne vient à rencontrer un passage tellement étroit, qu'elle soit obligée de défiler sur un ou sur deux de front, le chef de la

colonne doit faire passer par une ou par deux files à la fois : les files doivent se suivre le plus près possible et sans perdre de temps ; les sections se formeront à mesure qu'elles passeront ; la tête marchera en avant jusqu'à ce qu'elle ait laissé entre elle et le défilé l'espace nécessaire pour contenir la totalité de la colonne serrée en masse : elle s'arrêtera alors, et attendra que la queue ait passé.

ARTICLE III.

Changement de direction en colonne avec distance entière.

191. Le chef de bataillon voulant faire changer de direction, en donnera l'ordre au chef de la première subdivision de la colonne, et se portera aussitôt de sa personne à la place où le mouvement devra commencer ; il s'y placera, soit que le changement de direction doive se faire sur le côté du guide, ou bien sur le côté opposé, comme il est représenté (a), et restera dans cette position jusqu'à ce que la dernière subdivision de son bataillon soit arrivée à sa hauteur.

192. Le guide de chaque subdivision se dirigera de manière à passer devant et contre la tête du cheval du chef de bataillon, où étant arrivé, le chef de subdivision fera changer de direction par les commandemens et d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Peloton*.

193. Lorsque la colonne changera de direction sur le côté opposé aux guides, le chef de

(a) Pl. XIV, Fig. 1 et 2.

bataillon veillera avec soin à ce que le guide de chaque subdivision, en conversant, ne se jette ni en dehors ni en dedans, mais qu'il passe par tous les points de l'arc de cercle qu'il devra décrire.

194. Toutes les fois qu'il ne s'offrira pas dans la nouvelle direction d'objet saillant ou distinct qui puisse servir de point de vue au guide de la tête, l'adjudant-major s'y portera un peu d'avance à trente ou quarante pas, et le premier guide prendra, aussitôt qu'il aura tourné, deux points à terre dans la ligne droite, qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de l'adjudant-major, lequel lui fera face : ce premier guide prendra de nouveaux points à mesure qu'il avancera.

195. L'adjudant veillera à ce que les guides se dirigent sur le chef de bataillon placé au point de conversion, de manière à raser la tête de son cheval.

196. Lorsque la colonne sera composée de plusieurs bataillons, le chef du second bataillon se placera au point de la conversion à l'instant où celui du bataillon qui précède quittera cette place, ainsi de suite, de bataillon en bataillon, jusqu'à la queue de la colonne : il n'y aura que l'adjudant-major du premier bataillon seulement qui se portera à trente ou quarante pas en avant sur la nouvelle direction, la tête de chacun des autres bataillons devant suivre la trace du bataillon précédent.

Observations relatives au changement de direction en colonne.

197. On a démontré dans l'*Ecole de Peloton*, combien il est important que chaque subdivision

exécute son changement de direction précisément à la même place que celle de la tête, et y arrive carrément ; que le point de la conversion se trouve toujours dégagé, de manière que la subdivision qui converse n'arrête jamais le mouvement de la subdivision suivante, et que le guide de chaque subdivision, placé du côté de la direction, n'allonge ni ne raccourcisse son pas en tournant. Plus la colonne sera profonde, et plus l'observation rigoureuse de ces principes sera nécessaire, parce qu'une faute peu sensible à la tête le deviendrait infiniment si elle se propageoit jusqu'à la queue d'une colonne profonde : ce que les chefs de bataillon, les adjudans-majors et les adjudans doivent prévenir avec le plus grand soin.

198. Lorsqu'il ne s'agira que d'instruction, le chef de bataillon, au lieu de se porter de sa personne au point de la conversion, pourra y envoyer un jalonneur ; mais si la colonne est composée de plusieurs bataillons, il se portera lui-même à cette place.

ARTICLE IV.

Changement de direction en colonne avec distance entière par la prompte manœuvre.

199. Les changemens de direction par la prompte manœuvre consistent à porter rapidement sur une nouvelle direction une colonne en marche, en y faisant arriver les subdivisions par le flanc, au lieu de continuer à se prolonger sur la direction primitive, pour venir changer successivement de direction à la même place que la subdivision de la tête de la colonne.

200. Ainsi, une colonne avec distance entière

étant en marche par peloton, la droite en tête; le chef de bataillon voulant lui faire changer de direction à gauche par la prompte manœuvre, avertira le chef du premier peloton de faire tourner à gauche, et indiquera en même temps au guide de gauche de ce peloton (a) le point en avant vers lequel il devra se diriger après avoir tourné, ou, à défaut d'objet distinct qui puisse servir de point de direction au guide de la tête, enverra l'adjudant-major se placer à trente ou quarante pas en avant sur la nouvelle direction.

201. Le peloton de la tête tournera à gauche au commandement de son chef, et le guide de gauche de ce peloton se prolongera ensuite sur la nouvelle direction par les moyens indiqués ci-dessus, n^o. 194.

202. Lorsque deux pelotons au moins seront entrés dans la nouvelle direction, le chef de bataillon commandera :

1. *Prompte manœuvre par le flanc droit.*

2. *Six derniers pelotons, pas accéléré.*

3. MARCHÉ.

203. Au commandement *marché*, tous les pelotons, hors ceux qui sont entrés sur la nouvelle direction, feront à droite en marchant, et prendront le pas accéléré; les pelotons, conduits chacun par leur chef, qui se portera à côté de son guide de droite, marcheront ainsi par le flanc vers la nouvelle direction, et viendront successivement prendre rang dans la colonne en appuyant vers la tête de la colonne aussi long-temps qu'elle continuera à marcher en avant; et en y entrant, chaque peloton prendra une direction parallèle à celle du peloton qui le précède.

(a) Pl. XIV, Fig. 3.

204. A mesure que chaque chef de peloton arrivera à hauteur du guide de gauche de ceux qui ont déjà pris rang dans la colonne, il s'arrêtera de sa personne, verra filer son peloton, en veillant à ce que le guide de droite qui le conduit se dirige parallèlement au peloton qui précède; et lorsque le guide de gauche sera arrivé à hauteur du chef de peloton, ce chef commandera :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. MARCHÉ.
5. *Guides à gauche.*

205. Ces commandemens se suivront rapidement.

Au second, le peloton arrêtera.

206. Au troisième, le peloton fera face par le premier rang; le chef de peloton se portera aussitôt à deux pas devant le centre, et le guide de gauche se placera promptement sur la direction des guides précédens.

207. Le commandement de *marché* sera prononcé à l'instant où le peloton aura sa distance; le peloton partira vivement en prenant le pas de celui qui le précède; le guide de gauche suivra la trace du guide précédent.

208. Au cinquième, le peloton appuiera insensiblement à son guide de gauche, s'il y avoit de l'ouverture entre les files, et se conformera à la direction de ce guide.

209. Le chef de bataillon suivra le mouvement des pelotons qui marchent par le flanc, et veillera avec soin à ce qu'ils appuient vers la tête de la colonne, de manière qu'en y prenant rang ils n'aient jamais trop de distance: pour cet effet, chaque peloton, en entrant dans la colonne, doit serrer sur le peloton qui le précède.

210. L'adjutant-major marchera à hauteur du guide de la tête, veillera à ce que ce guide se prolonge exactement sur la direction qui lui aura été indiquée, et que le guide qui le suit immédiatement marche sur la même direction.

211. L'adjudant suivra le mouvement à hauteur des derniers pelotons.

212. Ce mouvement dans une colonne, la gauche en tête, s'exécutera par les moyens inverses.

Observations relatives à la prompte manœuvre.

213. Il est de la plus grande importance que les pelotons arrivant dans la colonne ne perdent jamais leur distance; et c'est pour cette raison qu'il leur a été prescrit d'appuyer toujours vers la tête de la colonne en se portant par le flanc vers la nouvelle direction, et de marcher au pas accéléré: sans quoi, la perte des distances seroit inévitable. C'est aussi pour la même raison qu'on a prescrit aux chefs de peloton de faire leurs commandemens rapidement en arrivant dans la colonne, et de faire celui de *marche* avant de commander *guide à gauche*.

214. On pourroit aussi, si on le jugeoit à propos, faire marcher d'abord les deux pelotons de la tête par le flanc en même temps que les pelotons suivans, les diriger de manière à les faire entrer carrément sur la nouvelle direction qu'on voudroit prendre, où, étant arrivés, ces pelotons feroient *front*, pour se prplonger ensuite sur la nouvelle direction.

215. Si le chef de bataillon vouloit arrêter la colonne avant que tous les pelotons ne fussent entrés sur la nouvelle direction, ceux qui y seroient arrivés, seulement, s'arrêteroient au commandement *halte* du chef de bataillon: ceux qui seroient encore par le flanc ne s'arrêteroient point, mais continueroient à marcher en appuyant en arrière, et se porteroient ainsi sur la nouvelle

direction à la distance de leur front du peloton précédent; ils se formeroient ensuite en bataille, à mesure qu'ils prendroient rang dans la colonne, si les pelotons de la tête avoient exécuté ce mouvement.

ARTICLE V.

Arrêter la colonne.

216. La colonne étant en marche, le chef de bataillon voulant l'arrêter, commandera :

1. *Colonne.*

2. HALTE.

217. Au commandement de *halte*, qui sera répété par les chefs de peloton à l'instant où ils l'entendront prononcer, la colonne s'arrêtera : aucun guide ne bougera plus, quand même il n'auroit pas sa distance, ou ne se trouveroit pas sur la direction des guides précédens.

218. La colonne étant arrêtée, si le chef de bataillon veut la former en bataille, il se portera un peu en avant du guide de la tête, et lui fera face; ce guide et le guide suivant observeront de fixer les yeux sur le chef de bataillon afin de se conformer promptement à la direction qu'il leur indiquera.

219. Si le chef de bataillon juge qu'il soit nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il placera les deux premiers guides sur la direction qu'il voudra donner, et commandera aussitôt après :

Guides à vos chefs de files.

220. A ce commandement, tous les guides suivans se placeront légèrement sur la direction des deux premiers, en lais-

sant exactement distance de peloton de l'un à l'autre ; le chef de bataillon les assurera sur la direction , et commandera ensuite :

A gauche (ou à droite)—ALIGNEMENT.

221. A ce commandement, chaque peloton s'alignera en appuyant à son guide, les chefs de peloton se portant à deux pas en dehors de leur guide, aligneront promptement leurs pelotons respectifs, en les dirigeant parallèlement à celui qui précède, commanderont ensuite **FIXE**, et se porteront légèrement à leur place de colonne.

222. Si le chef de bataillon ne jugeoit pas nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il se borneroit à rectifier la position de ceux qui se trouveroient trop en dehors ou trop en dedans par le commandement *guides de tel peloton (ou tels pelotons) sortez ou rentrez*. A ce commandement, les guides désignés se placeroient sur la direction, les autres ne bougeroient pas.

223. Si enfin les guides généraux marchoient sur le flanc de la colonne, le chef de bataillon l'ayant arrêtée se porteroit en arrière du porte-drapeau, vérifieroit si le guide général de la tête et le porte-drapeau sont placés exactement sur le prolongement des deux points en avant sur lesquels ils avoient dû se diriger, et les assureroit sur cette direction, s'ils n'y étoient pas : l'adjudant assureroit de la même manière la direction du guide général de la queue, ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commanderoit :

1. *Guides sur la ligne.*

224. A ce commandement, le guide, placé sur le flanc de chaque peloton du côté de la direction, se portera légèrement sur la direction des guides généraux, et fera face vers la tête de la colonne ; l'adjudant-major, placé en avant et face

au guide général de la tête, et l'adjudant placé en arrière du guide général de la queue, aligneront promptement les guides des pelotons.

225. Le chef de bataillon ayant vérifié la direction des guides, commandera :

2. *A gauche (ou à droite)*—ALIGNEMENT.

226. A ce commandement, tous les pelotons de la colonne iront s'appuyer à leurs guides respectifs, et seront promptement alignés par les chefs de peloton, qui se placeront, pour cet effet, chacun à deux pas en dehors de leur guide.

Observations.

227. Les moyens indiqués ci-dessus, n^o. 219, pour donner une direction générale aux guides d'une colonne, ne peuvent convenir, si elle est à distance entière, qu'à une colonne d'un ou de deux bataillons au plus. Si le nombre des bataillons étoit plus considérable, le chef de la colonne feroit porter le drapeau et les guides généraux de chaque bataillon sur la direction qu'il voudroit donner à la colonne, ainsi qu'il sera expliqué ci-après au titre des *Evolutions de ligne*.

ARTICLE VI.

Serrer la colonne à distance de section ou en masse.

228. Le bataillon étant en colonne par peloton, à distance entière, lorsque le chef de bataillon voudra faire serrer la colonne à distance de section, il commandera.

1. *A distance de section serrez la colonne.*

2. MARCHÉ.

229. Au commandement *marché*, qui sera répété par tous les chefs de peloton, hors celui de la tête, le premier peloton

ne bougera pas, si la colonne est de pied ferme, et son chef commandera à gauche (ou à droite) — ALIGNEMENT; mais si la colonne est en marche, le chef du premier peloton fera, à l'avertissement du chef de bataillon, les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A gauche (ou à droite)* — ALIGNEMENT.

230. Au commandement *marche* du chef de bataillon, tous les pelotons, excepté celui de la tête, se mettront en marche, ou continueront à marcher; et à mesure que chacun arrivera à distance de section de celui qui le précède, son chef l'arrêtera par les commandemens ci-dessus.

231. A l'instant où chaque peloton arrêtera, le guide de gauche, si la colonne a la droite en tête, le guide de droite, si elle a la gauche en tête, se placera légèrement sur la direction des guides qui précèdent: le chef de peloton se portera en dehors de son guide et fera le commandement à gauche (ou à droite) — ALIGNEMENT.

232. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera *FIXE*, et se portera à deux pas en avant du centre de son peloton.

233. On ne s'occupera pas de la direction des guides avant qu'ils soient arrêtés; il suffira que chacun d'eux suive la trace du guide précédent.

234. Le chef de bataillon, placé sur le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution du mouvement, et à ce que les chefs de peloton les arrêtent exactement à distance de section l'un de l'autre.

235. L'adjutant-major se portera à quelques pas en avant du peloton de la tête, fera face au guide placé du côté de la direction, et assurera avec soin la position des guides suivans, à mesure que chacun d'eux se placera sur la direction.

236. L'adjutant suivra le mouvement à hauteur du dernier guide.

237. Pour faire serrer en masse, le chef de bataillon fera les mêmes commandemens que pour faire serrer à distance de section, en substituant l'indication en *masse* à celle de *à distance de section*.

238. Les chefs de peloton se conformeront à tout ce qui vient de leur être prescrit ci-dessus, excepté qu'ils n'arrêteront leur peloton qu'à trois pas de distance du peloton qui précède, les serrefiles serreront à un pas du troisième rang lorsque leur peloton s'alignera.

ARTICLE VII.

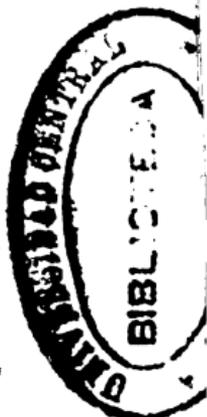
Marcher en colonne à distance de section ou en masse.

239. Une colonne à distance de section ou en masse étant de pied ferme, le chef de bataillon la mettra en marche par les commandemens prescrits pour faire marcher une colonne à distance entière.

240. Les moyens de direction seront les mêmes pour une colonne à distance de section ou en masse que pour une colonne avec distance entière, à l'exception des guides généraux.

241. Lorsque le chef de bataillon voudra arrêter une colonne en marche à distance de section ou en masse, il fera les commandemens prescrits pour arrêter une colonne avec distance entière; et si ensuite il juge nécessaire de donner une direction générale aux guides de la colonne, il emploiera à cet effet les commandemens et moyens indiqués ci-dessus, n^o. 219.

242. Dans les colonnes à distance de section ou à distance de masses, les chefs de peloton répé-



teront les commandemens MARCHÉ et HALTE, comme dans les colonnes à distance entière.

ARTICLE VIII.

Changemens de direction en colonne à distance de section.

243. Une colonne en marche à distance de section devant changer de direction, soit sur le côté du guide ou sur le côté opposé, exécutera ce mouvement (a) par les mêmes commandemens et les mêmes principes qu'une colonne à distance entière; excepté que dans les changemens de direction sur le côté opposé au guide, le pivot de chaque peloton doit faire des pas d'un pied, au lieu de les faire de six pouces; sans quoi, le point de la conversion ne se trouveroit pas dégagé assez tôt, puisque la distance entre les pelotons est de moitié moindre que dans une colonne à distance entière; ce qui exige que le pivot allonge son pas dans la même proportion, pour ne pas arrêter la marche du peloton suivant.

ARTICLE IX.

Changement de direction en masse.

244. Lorsqu'une colonne en masse devra exécuter un changement de direction, on l'arrêtera si elle est en marche, et le mouvement s'exécutera par le flanc des subdivisions de la manière suivante.

(a) Pl. XV, Fig. 1.

245. (a) Le bataillon (*A*) ayant la droite en tête, le chef de bataillon, voulant le placer sur la ligne (*eb*), indiquera à l'adjudant-major l'arbre (*b*) supposé être le point de direction de droite; l'adjudant-major établira aussitôt sur la nouvelle direction deux jalonneurs (*ed*) distans l'un de l'autre d'un peu moins que l'étendue du front de la première subdivision, et dont le premier sera placé devant la file de droite de cette subdivision; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *Changement de direction par le flanc droit.*

2. *Bataillon — A DROITE.*

3. *MARCHE.*

246. Au second commandement, la colonne fera à droite; et le chef de chacune des subdivisions se portera à côté de son guide de droite.

247. Au commandement *marche*, les subdivisions se mettront en marche toutes ensemble; le guide de droite de celle de la tête se dirigera dès son premier pas parallèlement aux jalonneurs placés d'avance sur la nouvelle direction; le chef de la subdivision n'en suivra pas le mouvement, mais la verra filer; et aussitôt que le guide de gauche l'aura dépassé il commandera :

1. *Peloton (ou division).*

2. *HALTE.*

3. *FRONT.*

4. *A gauche. — ALIGNEMENT.*

248. Au quatrième commandement, la subdivision se portera contre les deux jalonneurs, et sera promptement alignée par son chef.

249. Le guide de droite de chacune des subdivisions suivantes se conformera à la direction du guide de droite de la subdivision qui précède la sienne dans l'ordre de la colonne, de manière à entrer sur la nouvelle direction parallèlement à cette subdivision; et à trois pas de distance de son dernier rang.

250. Chaque chef de subdivision s'arrêtera de sa personne lorsqu'il sera arrivé sur la direction des guides de gauche des subdivisions déjà placées sur la nouvelle direction, verra filer sa subdivision, et se conformera, pour l'arrêter et l'aligner, à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^{os}. 87 et 88.

251. (a) Si le chef de bataillon, au lieu de faire changer de direction par le flanc droit, veut faire exécuter ce mouvement par le flanc gauche pour porter la colonne sur une direction qui soit perpendiculaire à celle où elle se trouve placée, il indiquera à l'adjudant-major l'arbre (*f*) supposé être le point de direction de gauche; l'adjudant-major établira aussitôt sur la nouvelle direction deux jalonneurs (*hg*), distans l'un de l'autre d'un peu moins que l'étendue du front de la première subdivision, et dont le premier sera placé devant la file de gauche de cette subdivision; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *Changement de direction par le flanc gauche.*

2. *Bataillon — A GAUCHE.*

3. *MARCHE.*

252. Au second commandement, toutes les subdivisions feront à gauche, et les chefs de subdivision se placeront à côté de leur guide de gauche.

253. Au commandement *marche*, les subdivisions se mettront en marche toutes ensemble, et seront conduites chacune par leur chef.

(a) Pl. XV, Fig. 2.

254. La subdivision de la tête se dirigera dès son premier pas , et sera arrêtée et alignée comme il a été prescrit ci-dessus , avec cette seule différence que le chef de cette subdivision la conduira jusqu'à ce que son guide de gauche soit près d'arriver à hauteur du jalonneur (g) , et l'arrêtera un instant avant qu'elle n'y arrive : il en sera de même pour chacune des subdivisions suivantes.

255. Le chef de bataillon se placera toujours sur le flanc par lequel les subdivisions devront marcher pour se porter sur la nouvelle direction, et veillera à ce que chaque subdivision y entre parallèlement à celle de la tête ; et à la distance prescrite de la subdivision précédente.

256. L'adjutant-major se placera toujours à quelques pas en avant du guide de la subdivision de la tête , lui fera face , et assurera avec soin la position des guides suivans, à mesure qu'ils arriveront sur la nouvelle direction.

257. L'adjutant suivra le mouvement à hauteur de la dernière subdivision.

Observations relatives aux changemens de direction en masse par le flanc des subdivisions.

258. Pour que ce mouvement puisse s'exécuter avec facilité et précision, il est nécessaire que la subdivision de la tête démasque en entier la colonne : ainsi, si le mouvement se fait par le flanc droit, il faut que le guide de gauche de cette subdivision arrive pour le moins à la place où étoit celui de droite, afin que, chacune des subdivisions suivantes ayant au moins l'étendue de son front à marcher pour se porter dans la nouvelle direction, et la gauche de chacune passant ainsi par le point où étoit sa droite; la subdivision entière puisse se trouver au commandement HALTE de

son chef, dans une position parallèle à celle de la tête.

259. Par cette méthode, il n'est point de direction qu'on ne puisse donner à une colonne en masse, de quelque nombre de bataillons qu'elle soit composée.

260. (a) En effet, la colonne pourra être établie sur telle direction que ce soit de tout le demi-cercle (*i, k, l*); et si elle fait la contre-marche, elle aura l'autre demi-cercle (*m, n, o*) sur lequel on pourra encore l'établir dans telle direction qu'on voudra.

261. A défaut de l'arbre (*b* ou *f*), ou d'un autre objet distinct qui puisse en tenir lieu, le chef de bataillon placera lui-même les deux jalonnes sur la nouvelle direction qu'il voudra donner.

ARTICLE X.

La contre-marche.

262. Si la colonne est à distance entière ou à distance de section, la contre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens prescrits dans l'*Ecole de peloton*; le chef de bataillon substituera la dénomination de *bataillon* à celui de *peloton*, et chaque chef de peloton ajoutera au commandement d'avertissement *peloton*, qui précèdera celui de *halte*, la dénomination de *premier, second, etc.*, selon le numéro de son peloton.

263. Si la colonne est serrée en masse, la contre-marche s'exécutera par les commandemens et moyens suivans.

264. La colonne étant supposée formée par di-

(a) Pl. XV, Fig. 2.

vision, la droite en tête, le chef de bataillon commandera :

1. *Contre-marche.*
2. *Bataillon par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. *Divisions paires en avant.*
5. MARCHE.

265. (a) Au troisième commandement, toute la colonne fera à droite; les chefs de division se porteront à côté de leur guide de droite; le guide de gauche de chaque division fera *demi-tour à droite*.

266. Au commandement *marche*, les divisions paires seulement se mettront en marche par le flanc droit pour démasquer les divisions impaires; les guides qui auront fait *demi-tour à droite*, ne bougeront.

267. Lorsque la dernière file des divisions en marche sera près de démasquer le guide de droite de celles qui sont encore de pied ferme, le chef de bataillon commandera :

6. *Divisions paires et impaires par file à gauche.*

7. MARCHE.

268. Au commandement *marche*, qui sera fait à l'instant où les divisions en marche auront achevé de démasquer celles qui sont de pied ferme, toutes les divisions du bataillon exécuteront à la fois la contre-marche, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*; celles qui auront débolté de la colonne, ayant exécuté la contre-marche en dehors, continueront à marcher jusqu'à ce qu'elles aient repris leur place dans la colonne.

269. Chaque division étant près d'arriver à hauteur de son guide de gauche, le chef de division commandera :

1. *Telle division (ou bien) grenadiers.*
2. HALTE.
3. FRONT.

(a) Pl. XVI, Fig. 1.

270. Chaque division ayant fait *front*, le chef de division se portera à deux pas en dehors du guide de gauche, et commandera :

4. *A droite* — ALIGNEMENT.

271. A ce commandement, la division se portera à hauteur de son guide de gauche; le chef de division en dirigera l'alignement perpendiculairement à la ligne des guides; ce qui étant exécuté, il commandera *FIXE*, et se portera devant le centre de sa division : le guide de gauche, placé sur la direction, se portera alors à la gauche de la division, en passant légèrement devant le premier rang, et sera remplacé par le guide de droite de la division.

272. La contre-marche, la gauche en tête, s'exécutera d'après les mêmes principes. Dans ce cas, comme dans le précédent, ce sera toujours les divisions paires qui déboîteront de la colonne pour exécuter la contre-marche en dehors.

273. Si la colonne, au lieu d'être par division, étoit formée par peloton, les pelotons pairs sortiroient de la colonne pour exécuter la contre-marche en dehors.

274. Dans le premier bataillon, les grenadiers exécuteront le même mouvement que les divisions paires, et dans le second bataillon, ils se conformeront à ce qui est prescrit pour les divisions impaires.

275. Le chef de bataillon, placé sur le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution générale du mouvement.

276. La contre-marche étant exécutée, l'adjudant-major se portera à la dernière division devenue première, et l'adjudant à la première devenue dernière.

ARTICLE XI.

En colonne par peloton , en masse de pied ferme, la droite ou la gauche en tête , former les divisions.

277. La colonne étant en masse, la droite en tête, de pied ferme, le chef de bataillon voulant faire former les divisions, commandera :

1. *Formez les divisions.*
2. *Pelotons pairs par le flanc gauche (a).*
3. A GAUCHE.
4. MARCHÉ.

278. Au troisième commandement, tous les pelotons pairs feront à gauche, et les chefs de ces pelotons se porteront à côté de leur guide de gauche.

279. Les pelotons impairs, aussi bien que leurs chefs, ne bougeront pas ; mais les guides de droite et de gauche de ces pelotons se placeront devant la file qui est à côté d'eux, faisant tous deux face à droite, et appuyant légèrement le bras droit contre la poitrine de l'homme du premier rang de cette file, afin de jalonner la direction.

280. Au commandement *marché*, les pelotons pairs seulement se mettront en marche ; les chefs de ces pelotons n'en suivront pas le mouvement, mais les laisseront filer ; et lorsqu'ils les verront presque démasqués, ils commanderont :

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.

281. Les chefs des pelotons pairs, ayant fait ce dernier commandement, se porteront de leur personne à côté de

(a) Pl. XVI, Fig. 2.

L'homme de gauche du premier rang du premier peloton de leurs divisions respectives, et s'aligneront correctement sur le premier rang de ce peloton.

282. Le guide de gauche des seconds pelotons se portera en même temps en avant d'une des trois dernières files de gauche de son peloton, et faisant à droite, se placera correctement sur la direction des deux guides du premier peloton de la division.

283. Le guide de gauche de chaque second peloton étant ainsi placé, le chef de ce peloton commandera :

A droite.—ALIGNEMENT.

284. Le second peloton se portera sur l'alignement du premier: l'homme du premier rang qui se trouve correspondre au guide de gauche, sans précéder son rang, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de ce guide, et le chef du second peloton en dirigera l'alignement sur cet homme; l'alignement étant assuré, les chefs des seconds pelotons commanderont *FIXE*, mais ils ne se porteront point devant le centre de leur peloton.

285. Le chef de bataillon, voyant les divisions formées, commandera :

Guides.—A VOS PLACES.

286. A ce commandement, les guides reprendront vivement leur place, celui de gauche des premiers pelotons passera par la file du chef du second peloton, lequel s'effacera, ainsi que son sous-officier de remplacement, pour le laisser passer.

287. A ce même commandement, les chefs des premiers pelotons, qui étoient restés devant le centre de leur peloton, se porteront à deux pas en avant du centre de la division.

288. Ce mouvement, la gauche en tête, s'exécutera par les moyens inverses : les premiers pelotons se conformeront alors à ce qui est prescrit ci-dessus pour les seconds pelotons, et les guides placés devant la file de droite et de gauche des seconds pelotons feront face à gauche. Au commandement *guides à vos places* du chef de ba-

taillon, le guide de droite et le chef des seconds pelotons prendront leurs places au centre de la division, au premier et au troisième rang; et le chef de la division, qui se trouve à la place qu'il doit venir prendre le chef du second peloton, se portera à deux pas en avant du centre de la division.

289. Le chef de bataillon, placé sur le flanc du côté de la direction, veillera à l'exécution du mouvement.

290. Si la colonne, au lieu d'être serrée en masse, est à distance entière ou de section, les chefs des seconds pelotons, après avoir commandé *front*, se porteront devant le centre de leur peloton, et commanderont, si la droite est en tête.

1. *Peloton en avant.*

2. *Guide à droite.*

.. 3. MARCHÉ.

291. Le guide de droite de chaque peloton se dirigera de manière à arriver à côté de l'homme de gauche du premier peloton de sa division; les seconds pelotons étant arrivés à hauteur du troisième rang du premier peloton de leur division, seront arrêtés par leurs chefs respectifs qui commanderont :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A droite*—ALIGNEMENT.

292. Au commandement *halte*, les chefs, ainsi que le guide de gauche des seconds pelotons, se placeront comme il a été ci-dessus prescrit, nos. 281 et 282.

Observations relatives au mouvement de former les divisions de pied ferme.

293. Ce mouvement pouvant être considéré comme l'élément de tous les déploiemens on s'attachera à le faire exécuter très-correctement.

294. Si, lorsque le second peloton marche par le flanc, on n'observe pas d'emboîter le pas, il y aura, au commandement *front*, des ouvertures entre les files.

295. Si le chef de peloton arrête trop tôt son peloton, il manquera de place pour l'encadrer, et les files qui ne sont pas démasquées seront obligées de pousser les autres en dehors pour pouvoir se placer.

296. S'il l'arrête trop tard, il faudra que le peloton appuie ensuite à droite en s'alignant; et dans un déploiement de colonne, l'une ou l'autre de ces fautes induiroit en erreur les pelotons suivans.

297. Toutes les fois qu'un guide de subdivision se portera devant la subdivision pour jalonner la direction, il aura la plus grande attention à se placer de manière à correspondre à une des trois files extérieures de sa subdivision alignée: s'il prenoit trop de distance, ensorte qu'aucune file de la subdivision ne lui correspondît, le chef de la subdivision n'auroit pas de point assuré pour en diriger l'alignement.

QUATRIÈME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

ARTICLE PREMIER.

Manière de déterminer la ligne de bataille.

298. On peut déterminer la ligne de bataille de trois manières.

299. 1°. En plaçant deux jalonneurs dans la direction qu'on voudra donner à la ligne.

300. 2°. En se plaçant au point où l'on voudra appuyer une des ailes de la ligne, et choisissant ensuite un second point à l'aile opposée, pour déterminer la ligne de bataille.

301. 3°. En choisissant d'abord les points de direction des deux ailes, et déterminant ensuite, par des points intermédiaires, la ligne droite entre ces deux points, qui peuvent quelquefois être hors de portée ou inaccessibles.

302. Dans le premier cas, l'adjudant chargé d'établir la ligne de bataille placera les deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas l'un de l'autre, dans la direction qui lui aura été indiquée; ils formeront la base de l'alignement général.

303. Dans le second cas, on indiquera à l'adjudant le point d'appui ou il devra se porter, et le point de direction qu'il devra prendre à l'aile opposée: l'adjudant se portera aussitôt au point d'appui, et établira deux jalonneurs, distans l'un de l'autre d'un peu moins que l'étendue du front de la première subdivision de la colonne, sur la direction qui lui aura été indiquée; le

premier de ces jalonneurs sera placé au point d'appui.

304. Dans le troisième cas où les points de direction des deux ailes sont donnés, on déterminera la ligne droite entre ces deux points, de la manière suivante.

305 (a). On y emploiera deux jalonneurs ou adjudans (a) et (b).

306. Les deux points donnés étant le clocher (d) à droite, l'arbre (c) à gauche; le jalonneur (a) s'arrêtera, tandis que celui (b), se portant à quelque distance de lui, vers la droite, s'alignera sur le jalonneur (a) et l'arbre (c).

307. Alors les deux jalonneurs se mettront en marche, en faisant comme un mouvement de conversion à gauche, dont l'arbre (c) soit le pivot: le jalonneur (b), qui pendant toute la durée du mouvement sera subordonné au jalonneur (a), se conservera toujours aligné avec lui et l'arbre (c).

308. Le jalonneur (a), pendant sa marche, regardera toujours vers le jalonneur (b), pour s'arrêter à l'instant même où celui-ci lui masquera le clocher (d).

309. Si le jalonneur (b) s'est exactement conformé au mouvement du jalonneur (a) de manière que celui-ci lui masque l'arbre (c), au moment où il lui masque à son tour le clocher (d): tous les deux seront sur la ligne (c) (d), et les points intermédiaires seront trouvés.

310. Les deux jalonneurs s'étant arrêtés, feront face l'un à l'autre; et s'il y avoit quelque inexactitude dans l'exécution, le jalonneur (a)

(a) Pl. XVI, Fig. 3.

pourra la rectifier très-promptement de la manière suivante.

311. Supposé que le jalonneur (*a*) aperçoive le clocher (*d*) en dehors à sa gauche, il appuiera un peu à gauche : le jalonneur (*b*), toujours astreint à rester aligné avec le jalonneur (*a*) et l'arbre (*c*), suivra le mouvement du jalonneur (*a*), et lui masquera bientôt le clocher (*d*).

312. Si au contraire le jalonneur (*a*) aperçoit le clocher (*d*) à sa droite, il appuiera un peu à droite, jusqu'à ce que le jalonneur (*b*), qui suivra son mouvement, le lui masque.

313. Ces deux points intermédiaires étant ainsi trouvés, la ligne de bataille sera déterminée.

ARTICLE II.

Différentes manières de former la colonne avec distance entière, la droite ou la gauche en tête, sur la ligne de bataille.

1 ^o . A gauche (ou à droite),	}	en bataille.
2 ^o . Sur la droite (ou sur la gauche),		
3 ^o . En avant,		
4 ^o . Face en arrière,		

1^o. *Colonne avec distance entière, la droite en tête, la gauche en bataille.*

314. On suppose la colonne arrêtée ; le chef de bataillon ayant assuré la position des guides, ainsi qu'il a été prescrit ci-devant, commandera :

1. *A gauche en bataille.*

2. MARCHÉ.

315. Au premier commandement, le guide de droite du peloton de la tête se portera vivement sur la direction des

guides de gauche de la colonne, leur faisant face, et se plaçant de manière à correspondre à une des trois premières files de droite de son peloton en bataille; l'adjudant-major y veillera.

316. Au commandement *marche*, vivement répété par les chefs de peloton, l'homme de gauche du premier rang de chaque peloton fera à gauche, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de son guide; les pelotons converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme, et en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de peloton*, n°. 164. Chaque chef de peloton se retournera face à son peloton pour veiller à l'exécution du mouvement; et lorsque la droite du peloton sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, il commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

317. Le peloton étant arrêté, le chef de peloton se portera sur la ligne, à côté de l'homme de gauche du peloton placé à sa droite, s'alignera correctement, et commandera :

3. *A droite* = ALIGNEMENT.

318. A ce commandement, le peloton viendra s'encadrer entre le chef de peloton et l'homme de gauche du premier rang, et le chef de peloton en dirigera l'alignement sur cet homme de la gauche. L'homme de droite du peloton de la tête qui se trouvera correspondre au guide de droite de ce peloton, lequel s'étoit porté sur la direction des guides de gauche de la colonne, appuiera légèrement la poitrine contre le bras gauche de son guide.

319. Chaque chef de peloton, ayant aligné son peloton, commandera fixe, et le chef de bataillon commandera ensuite :

Guides — A VOS PLACES.

320. A ce commandement, les guides reprendront leur place de bataille, en passant chacun par la file du chef de peloton le plus près d'eux, lequel s'effacera, ainsi que son sous-officier de remplacement, pour laisser passer le guide : le chef de bataillon se portera à la droite pour vérifier l'alignement, et le fera rectifier, s'il y a lieu, par les chefs de peloton.

321. Lorsque les pelotons se formeront en bataille, les serre-files se placeront correctement à deux pas du dernier rang, ce qui assurera d'une manière suffisante leur alignement.

322. Le bataillon étant correctement aligné, s'il fait partie d'une ligne de plusieurs bataillons, le chef de bataillon, l'adjudant-major et l'adjudant, se porteront à leur place de bataille; mais lorsqu'il ne s'agira que d'instruction, ils pourront se porter par-tout où leur présence sera nécessaire : ce principe sera général après toutes les formations en bataille.

323. Si la colonne avait la gauche en tête, elle se formerait *d droite en bataille* d'après les mêmes principes : le guide de gauche du huitième peloton exécuterait, au premier commandement, ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 315, pour le guide de droite du peloton de la tête.

Inversion.

324. Le chef de bataillon, supposant quelquefois la nécessité de faire face au flanc opposé à la direction, et voulant exécuter cette formation par le mouvement le plus court, si la colonne a la droite en tête, commandera :

1. *Par inversion, d droite en bataille.*

2. *Bataillon, GUIDES A DROITE.*

325. Au premier commandement, l'adjudant-major se placera un peu en avant, et face au guide de droite de la première subdivision; l'adjudant se placera de même un peu en arrière du guide de droite de la dernière; le guide de gauche de la première subdivision se portera en même temps sur la direction et face aux guides de droite de la colonne, et s'y placera comme il a été prescrit ci-dessus, n^o. 315.

K

326. Au deuxième commandement, l'adjudant-major et l'adjudant aligneront le plus promptement possible les guides de droite de la colonne.

327. Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

328. A ce commandement, l'homme de droite du premier rang de chaque subdivision fera à droite, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide de la subdivision, et le bataillon se formera à droite en bataille d'après les principes prescrits ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

Guides — A VOS PLACES.

2°. *Colonne avec distance entière, la droite en tête, sur la droite en bataille.*

329. (a) Une colonne avec distance entière, la droite en tête, devant se former sur la droite en bataille, le chef de bataillon indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche ; l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira, sur la direction qui lui aura été indiquée de la manière suivante :

330. Le premier sera placé au point d'appui, et marquera la place où devra appuyer l'homme de droite du premier rang du peloton de la tête ; le second, celui où devra appuyer une des trois dernières files de gauche du même peloton ; ils seront placés de manière à présenter l'épaule droite au bataillon formé.

331. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur du point où le chef de bataillon voudra appuyer sa droite, ce chef commandera :

(*) Pl. XVII, Fig. 1.

1. *Sur la droite en bataille.*2. *Bataillon*, GUIDES A DROITE.

332. Au second commandement, la direction se prendra à droite : le guide de droite de la subdivision de la tête marchera droit devant lui jusqu'au point où cette subdivision devra tourner à droite.

333. Les guides suivants marcheront chacun dans la trace du guide qui les précède.

334. La subdivision de la tête étant près d'arriver à hauteur du premier jalonneur, le chef de cette subdivision commandera :

Tournez à droite.

Et lorsqu'elle sera précisément à hauteur de ce jalonneur, il commandera :

MARCHE.

335. Au commandement *marche*, la subdivision tournera à droite par le principe des conversions sur le côté des guides, et le guide de droite se dirigera de manière à faire arriver le soldat qui est à côté de lui vis-à-vis le jalonneur de droite : le chef de la subdivision marchera à deux pas devant le centre de sa subdivision.

336. La subdivision étant arrivée contre les deux jalonneurs, son chef lui commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. *A droite.* — ALIGNEMENT.

337. Au second commandement, la subdivision s'arrêtera.

338. Au troisième commandement, la subdivision s'alignera ; les deux hommes qui correspondent aux jalonneurs s'appuieront légèrement contre leur bras droit ; le guide de gauche rentrera en serre-file, et le chef de la subdivision se portant à la droite de son premier rang, en assurera l'alignement sur les deux hommes qui correspondent aux jalonneurs.

neurs ; ce qui s'observera de même dans toutes les formations successives.

339. La deuxième subdivision continuera à marcher droit en avant ; et lorsqu'elle sera arrivée vis-à-vis le flanc gauche de la première, elle tournera à droite au commandement de son chef, comme ci-dessus, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, le guide de droite se dirigeant de manière à arriver à côté de l'homme de gauche de la première subdivision, et le chef de subdivision marchant à deux pas en avant du centre de sa subdivision.

340. Lorsqu'elle sera arrivée à deux pas de la ligne de bataille, son chef l'arrêtera par les commandemens prescrits ci-dessus, se portera légèrement à côté de l'homme de gauche de la première subdivision, et s'alignera correctement sur le premier rang de cette subdivision.

341. Le guide de gauche se portera en même temps en avant d'une des trois files de gauche de sa subdivision ; et faisant face à droite, se placera correctement sur la direction des deux jalonneurs de la première subdivision.

342. Le chef de la deuxième subdivision commandera alors :

A droite. — ALIGNEMENT.

343. La deuxième subdivision se portera sur la ligne ; le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de son premier rang, qui aura appuyé contre le guide de gauche de son peloton.

344. Les subdivisions suivantes viendront ainsi l'une après l'autre se former sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui est prescrit pour la deuxième subdivision ; et lorsque tout le bataillon y sera correctement établi, le chef de bataillon commandera :

Guides — A VOS PLACES.

345. A ce commandement, les guides rentreront à leur place de bataille, et les jalonneurs placés devant la première subdivision se retireront ; il en sera de même après toutes les formations en bataille : les guides passeront toujours par la file du chef de peloton le plus près d'eux.

346. Le chef de bataillon suivra la formation, en se prolongeant par-devant la ligne de bataille, et toujours à hauteur de la subdivision qui va

tourner pour se porter sur cette ligne : d'où il pourra le mieux voir et faire réparer l'erreur d'un commandement qui aurait été fait trop tôt ou trop tard à la subdivision précédente.

347. L'adjudant-major assurera avec le plus grand soin la direction des guides, à mesure qu'ils se porteront sur la ligne de bataille, se plaçant à cet effet à quelques pas en arrière d'eux sur cette ligne : ce principe sera général dans les formations successives.

348. Une colonne, la gauche en tête, se formera sur la gauche en bataille, par les commandemens et moyens inverses. Les chefs de subdivision se porteront à la gauche pour aligner leurs subdivisions, et, au commandement de *Guides* — A VOS PLACES, ils se porteront à leur place de bataille : il en sera de même toutes les fois qu'une colonne, ayant la gauche en tête, se formera en bataille.

Observations relatives à la formation sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.

349. Pour que ce mouvement puisse s'exécuter avec plus de régularité, il sera avantageux d'établir la ligne de bataille de manière à ce que chaque peloton, après avoir tourné, ait au moins quatre pas à faire pour arriver sur cette ligne.

350. Dans les premières écoles, on établira la ligne de bataille sur une direction parallèle ; ou à peu près, à celle sur laquelle la colonne marche ; mais lorsque les chefs de peloton et guides comprendront le mécanisme de ce mouvement, le chef de bataillon choisira plus ordinairement des directions obliques, afin d'habi-

tuer les bataillons à se former dans toute espèce de direction indistinctement.

351. Lorsque la direction de la ligne de bataille formera un angle sensible avec la direction de la marche de la colonne (*de*), le chef de bataillon indiquera au guide de la subdivision de la tête, avant de commencer le mouvement, un point en avant (*f*), dans une direction à peu près parallèle à la ligne de bataille (*a*); le guide de la tête se dirigera aussitôt sur ce point, et la subdivision se conformera à sa direction au commandement ou bien à l'avertissement du chef de la subdivision, selon que le changement de direction l'exigera : chacune des subdivisions suivantes exécutera le même mouvement, à mesure qu'elles arriveront à la place où celle de la tête l'aura exécuté : par ce moyen, toutes les subdivisions de la colonne, en arrivant chacune au point où elles devront tourner pour se porter sur la ligne de bataille, auront, après avoir tourné, à peu près le même nombre de pas à faire pour y arriver.

352. Les chefs de subdivision doivent toujours observer, en se plaçant sur la ligne de bataille, de ne faire le commandement d'*alignement* qu'après que le guide de leur peloton aura été assuré sur la direction par l'adjutant-major : ce principe sera général dans les formations successives.

3°. *Colonne avec distance entière, la droite en tête, en avant, en bataille.*

353. La colonne étant supposée arriver, la droite en tête, par derrière la droite de la ligne

(a) Pl. XVII, Fig. 1.

sur laquelle le chef de bataillon voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche; l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été prescrit dans la formation sur la droite en bataille, n^o 330.

354. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne, le chef de bataillon arrêtera la colonne, et ordonnera au chef de la première subdivision de la porter contre les deux jalonneurs; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera :

1. *En avant en bataille.*
2. *Bataillon, GUIDES A DROITE.*
3. *Par peloton, SEMI-A-GAUCHE.*
4. *MARCHE.*

355. (a) Au commandement *marche*, tous les pelotons, hors celui qui est établi sur la ligne de bataille, converseront à gauche, à pivot fixe; et au moment où le chef de bataillon jugera qu'ils auront assez conversé, selon la direction de la ligne de bataille; il commandera :

1. *En avant.*
2. *MARCHE.*

356. Au commandement *marche*, le guide de droite du peloton le plus près de la ligne de bataille, cessant de tourner, se dirigera droit devant lui.

357. Au même commandement, le guide de droite du peloton suivant, cessant aussi de tourner, se dirigera droit en avant, et suivra la file du peloton précédent, qui se trouvera vis-à-vis de lui, jusqu'au moment où ce peloton tournera à

(b) PL. XVII, Fig. 2.

K 4

droite pour se porter carrément sur la ligne de bataille : alors ce guide cessant de suivre la file qui étoit devant lui, continuera à marcher droit en avant.

358. Le guide de droite de chacun des pelotons suivans observera ce qui vient d'être prescrit pour celui du second peloton.

359. A l'instant où le guide de droite de chaque peloton arrivera vis-à-vis de la file de gauche du peloton qui devra précéder immédiatement le sien sur la ligne de bataille, le chef de peloton commandera :

1. *Tournez à droite.*

2. MARCHÉ.

360. Ces deux commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit ci-dessus dans la formation *sur la droite en bataille*,

361. Chaque peloton sera arrêté par son chef à deux pas de la ligne de bataille ; le guide de gauche de chacun se placera aussitôt sur cette ligne, vis-à-vis l'une des trois files de gauche de son peloton, et l'adjudant-major l'assurera sur la direction ; ce qui étant exécuté, et le chef de peloton s'étant placé à côté de l'homme de gauche du peloton qui est à sa droite, ce chef commandera :

A droite — ALIGNEMENT.

362. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides. — A VOS PLACES.

363. Cette formation s'exécutera, la gauche en tête, par les commandemens et moyens inverses.

364. Le chef de bataillon et l'adjudant-major rempliront dans ces formations les mêmes fonctions qui leur ont été prescrites dans l'article précédent.

Observations relatives à la formation d'une colonne, avec distance entière, en avant en bataille.

365. La précision de ce mouvement dépend de la direction qu'auront les pelotons au moment où le chef de bataillon commandera *en avant* = MARCHÉ. Le chef de bataillon jugera le moment de faire ce dernier commandement, en observant que si la direction de la ligne de bataille forme avec celle de la colonne un angle droit ou à peu près, les pelotons doivent exécuter un demi-quart de conversion, et que plus l'angle que formeront ces deux directions sera aigu, plus les pelotons devront converser avant de se porter en avant.

366. Il est très-important que chaque peloton, en se portant vers la ligne de bataille (*a*), tourne exactement au point (*e*), vis-à-vis la place où son chef devra se porter sur cette ligne. Si un peloton tournoit trop tôt, il se trouveroit en partie masqué par celui qui s'est formé avant lui sur la ligne de bataille, et seroit obligé de se démasquer par le pas oblique; s'il tournoit trop tard, il dépasseroit le flanc du peloton auquel il doit venir s'appuyer, et seroit obligé, pour réparer cette faute, d'obliquer en se portant sur la ligne. Dans l'un et l'autre cas, la faute d'un peloton induisant en erreur le peloton suivant pourroit se propager successivement jusqu'au dernier.

367. Le guide de chaque peloton doit avoir soin de tourner de manière que son peloton arrive carrément sur la ligne de bataille.

368. Si l'angle que forme la ligne de bataille

(*) Pl. XVII, Fig. 3.

avec la direction primitive de la colonne, étoit tellement aigu, que les subdivisions, en arrivant vis-à-vis de la place qu'elles devroient occuper sur la ligne de bataille, fussent presque parallèles à cette ligne, les chefs de subdivision ne feroient pas le commandement de *tournez à droite* (ou à *gauche*), ils arrêteroient seulement leur subdivision à deux pas de la ligne, et feroient dans cette position le commandement à *droite* (ou à *gauche*) — ALIGNEMENT.

369. Si, au contraire, l'angle que forme la ligne de bataille avec la direction primitive de la colonne étoit sensiblement plus ouvert que l'angle droit, la formation s'exécutoit alors, non par le mouvement de *en avant en bataille*, mais par celui de *sur la droite* (ou *sur la gauche*) *en bataille*, et d'après les principes prescrits pour cette formation.

370. Si quelque peloton rencontroit un obstacle qui l'empêchât de marcher de front, il feroit à *droite* (ou à *gauche*) en marchant, et suivroit par le flanc le peloton qui le précède; l'obstacle étant passé, il se reformeroit en ligne au commandement de son chef.

4°. Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.

371. La colonne étant supposée arriver, la droite en tête, par-devant la droite de la ligne sur laquelle le chef de bataillon voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à l'adjudant le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche; l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée,

comme il a été prescrit dans la formation sur la droite en bataille.

372. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne, le chef de bataillon arrêtera la colonne, et ordonnera au chef de la première subdivision de l'établir face en arrière, derrière et contre les deux jalonneurs : la subdivision fera à droite, et ensuite par file à gauche ; au commandement de son chef, traversera la ligne de bataille ; et, lorsque la première file l'aura dépassée de deux pas, elle tournera de nouveau par file à gauche, pour se porter en arrière des deux jalonneurs, où, étant arrivée, son chef l'arrêtera ; lui fera faire front, et l'alignera à droite.

373. Dans cette position, la subdivision de la tête, fera face à la colonne ; et aussitôt qu'elle sera établie, le chef de bataillon commandera :

1. Face en arrière, en bataille.

2. Bataillon par le flanc droit.

3. A DROITE.

4. MARCHÉ.

374. Au troisième commandement, tous les pelotons, hors celui qui est établi sur la ligne de bataille, feront à droite, et les chefs de peloton se placeront à côté de leur guide de droite.

375. (a) Au commandement *marché*, tous les pelotons qui ont fait à droite se mettront en marche ; le guide de gauche (e) de celui qui est le plus près de la ligne de bataille se détachera vivement pour aller jalonner cette ligne ; il s'y placera ainsi qu'il a été prescrit ci-dessus pour les formations successives, et indiquera ainsi au chef de son peloton le point à peu près où il devra traverser la ligne de bataille, la dépasser

(a) Pl. XVIII, Fig. 1.

de deux pas, et tourner ensuite par file à gauche de manière à diriger son peloton parallèlement à cette ligne comme en (f).

376. Aussitôt que la première file de ce peloton sera arrivée près de la file de gauche du peloton déjà formé sur la ligne de bataille, le chef de peloton commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

4. *A droite* — ALIGNEMENT.

377. Le premier commandement sera fait à deux pas avant d'arriver à la place où le peloton devra arrêter.

378. Au second commandement, le peloton arrêtera, et s'il y a de l'ouverture dans les files, elles se resserreront promptement à leur distance.

379. Le troisième commandement étant fait, le chef de peloton se placera aussitôt à côté de l'homme de gauche du peloton qui est à sa droite, et s'alignera sur le premier rang de ce peloton.

380. Le quatrième commandement s'exécutera comme il a été prescrit ci-dessus, n°. 343.

381. Tous les pelotons suivans se porteront, comme il vient d'être expliqué, sur la ligne de bataille, chacun d'eux se réglant sur celui qui doit entrer avant lui sur cette ligne; les guides de gauche (e) se détacheront à mesure que leurs pelotons arriveront à environ douze pas de la ligne de bataille, et s'y placeront de manière à correspondre à une des trois files de gauche de leur peloton en bataille.

382. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

4. *Guides* — A VOS PLACES.

383. Cette formation s'exécutera, la gauche en tête, par les moyens inverses.

384. Le chef de bataillon et l'adjutant-major rempliront dans ces formations les mêmes fonc-

tions qui leur ont été prescrites dans la formation sur la droite en bataille.

Observation relative à la formation d'une colonne avec distance entière, face en arrière en bataille.

385. Lorsque les pelotons se porteront vers la ligne de bataille, il faut que les chefs qui les conduisent et dirigent la marche de manière à traverser cette ligne un peu en arrière de leur guide ; ainsi chaque guide doit se détacher assez à temps pour se trouver correctement établi sur la direction avant que son peloton soit arrivé à sa hauteur.

ARTICLE III.

Formation en bataille, composée de deux mouvemens.

386. Une colonne, la droite en tête, arrivant par-derrrière la ligne de bataille, et se prolongeant sur cette ligne, si le chef de bataillon juge nécessaire de la former en bataille avant que les trois derniers pelotons, par exemple, ne soient entrés dans la nouvelle direction, il l'arrêtera ; et, après avoir assuré la direction des guides des pelotons qui y seront entrés, il commandera :

1. *A gauche en bataille.*
2. *Trois derniers pelotons en avant en bataille.*

387. Au second commandement, le chef de chacun des trois derniers pelotons commandera, 1^o. *guides à droite ;* 2^o. *par peloton demi à-gauche.*

Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. **MARCHE.**

388. Au commandement *marche* du chef de bataillon, vivement répété par les chefs de peloton, les cinq premiers pelotons se formeront *à gauche en bataille*, les trois derniers *en avant en bataille*, par les moyens prescrits pour ces deux formations : le chef de chacun des trois derniers pelotons commandera *en avant* et MARCHÉ, lorsque son peloton aura assez conversé.

389. Si, au lieu d'arriver par derrière la ligne de bataille, la colonne arrivoit par-devant la ligne, le chef de bataillon commanderoit :

1. *A gauche en bataille,*
2. *Trois derniers pelotons face en arrière en bataille.*

390. Au second commandement, le chef de chacun des trois derniers pelotons commanderoit, 1°. *peloton par le flanc droit* ; 2°. A DROITE.

Le chef de bataillon commanderoit ensuite :

3. MARCHÉ.

391. Au commandement *marche* du chef de bataillon, vivement répété par les chefs de peloton, les cinq premiers pelotons se formeroient *à gauche en bataille*, et les trois derniers se formeroient *face en arrière en bataille*, par les moyens prescrits pour ces deux formations.

392. Ces divers mouvemens s'exécuteroient dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes.

ARTICLE IV.

Différens moyens de former la colonne à demi-distance sur la ligne de bataille, la droite ou la gauche en tête.

- 1°. A gauche ou à droite en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne ;
- 2°. Sur la droite ou sur la gauche en bataille ;

3°. En avant en bataille pour faire face du côté vers lequel la colonne marche.

4°. Face en arrière en bataille, pour faire face du côté opposé à celui vers lequel la colonne marche.

1°. *Colonne à demi-distance, la droite en tête, à gauche en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne.*

393. On suppose la colonne se prolongeant sur la ligne où l'on veut la former en bataille : lorsque le dernier peloton sera arrivé au point où le chef de bataillon voudra appuyer la gauche, il arrêtera la colonne, et commandera :

Prenez les distances par la tête de la colonne.

394. Il ordonnera au chef du premier peloton de le mettre en marche ; le chef de ce peloton commandera aussitôt.

1. *Peloton en avant.*

2. *Guides à gauche.*

3. MARCHÉ.

395. Le chef du second peloton se voyant près d'avoir sa distance, commandera, *peloton en avant, guides à gauche,* et ensuite MARCHÉ, au moment où il aura sa distance, ce qui sera exécuté successivement de peloton en peloton, jusqu'à la queue de la colonne, chaque peloton observant de prendre le pas de celui qui le précède.

396. Si le chef de bataillon veut former la colonne à gauche en bataille, il l'arrêtera au moment où le dernier peloton aura sa distance.

397. Ces mouvemens s'exécuteront de même dans une colonne serrée en masse ; et si la co-

l'onne avoit la gauche en tête, ils s'exécuteroient par les moyens inverses.

398. Le chef de bataillon veillera à ce que chaque peloton se mette en marche à l'instant où il aura sa distance.

399. L'adjutant-major se tiendra à la tête de la colonne, et dirigera la marche du premier guide.

400. L'adjutant se tiendra à hauteur du dernier guide.

2°. *Colonne à demi-distance, la droite ou la gauche en tête, sur la droite ou sur la gauche en bataille.*

401. Ce mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour une colonne à distance entière.

3°. *Colonne à demi-distance, en avant en bataille.*

402. Ce mouvement ne peut pas s'exécuter par le front des pelotons, comme dans une colonne à distance entière, parce que l'espace qui sépare les pelotons n'est pas suffisant pour exécuter le demi-quart de conversion; il sera donc nécessaire de faire préalablement prendre les distances par les moyens indiqués ci-dessus, à moins qu'on ne préfère de serrer en masse et déployer.

4°. *Colonne à demi-distance, face en arrière en bataille.*

403. Ce mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour une colonne à distance entière.

ARTICLE V.

Déploiement des colonnes serrées.

404. Les moyens indiqués ci-devant pour changer de direction en masse, donnant la facilité d'établir une colonne sur telle direction qu'on voudra, les déploiemens seront toujours carrés, parce qu'on commencera par établir la colonne perpendiculairement à la ligne de bataille sur laquelle on voudra la déployer.

405. Ainsi une colonne serrée en masse pourra se former en bataille :

1^o. Face en avant, par le déploiement :

2^o. Face en arrière, par la contre-marche et le déploiement ;

3^o. Face au flanc droit ou au flanc gauche, par un changement de direction en masse et le déploiement.

406. La ligne de bataille étant déterminée, l'adjudant établira d'avance deux jalonneurs sur cette ligne, distans d'un peu moins que l'étendue du front d'une des subdivisions de la colonne l'un de l'autre ; la colonne sera dirigée sur ces jalonneurs, arrêtée à deux pas au moins en deçà d'eux ; et établie ensuite parallèlement à la ligne de bataille, si elle ne l'étoit pas.

407. (a) On supposera dans l'exemple qui suit un premier bataillon (a) en colonne par division, la droite en tête, établi parallèlement à la ligne de bataille déterminée par les deux jalonneurs (d'a), et devant se déployer sur la seconde division.

408. Cette supposition embrasse tous les cas.

(a) Pl. XVIII, Fig. 2.

Le chef de bataillon commandera :

1. *Sur la seconde division, déployez la colonne.*
2. *Bataillon à droite — ET A GAUCHE.*
3. *MARCHE.*

409. Au premier commandement, chaque chef de division avertira sa division qu'elle devra faire à droite ou à gauche; le chef de la seconde division l'avertira de ne pas bouger.

410. Au second commandement, les divisions qui, dans l'ordre de bataille, doivent être à droite de la division désignée, c'est-à-dire, les grenadiers et la première division, feront à droite; et les chefs de ces deux divisions se porteront à côté de leur guide de droite; celles qui doivent être à gauche de la division désignée, c'est-à-dire, la troisième et la quatrième, feront à gauche, et les chefs de ces deux divisions se porteront à côté de leur guide de gauche; le chef de la division des grenadiers prendra aussitôt deux points à terre pour assurer sa direction.

411. Au commandement *marche*, toutes les divisions qui sont par le flanc se mettront en marche, le chef de celle des grenadiers observera de marcher bien droit devant lui, et évitera sur-tout avec le plus grand soin de se jeter en dehors de la ligne de bataille.

412. Les guides de droite (*h*) des divisions qui ont fait à droite, et les guides de gauche (*i*) de celles qui ont fait à gauche, conserveront exactement, en marchant par le flanc, la distance de trois pas qui doit les séparer de la division qui précède la leur dans l'ordre de la colonne, et les guides marcheront à même hauteur.

413. Chaque chef de division s'arrêtera de sa personne au commandement *HALTE*, fait à la division qui doit arrêter immédiatement avant la sienne, verra filer sa division, et jugera du moment où il devra l'arrêter, par la distance qu'il y aura de lui au guide qui en conduit la marche, ainsi que par l'ouverture qu'il y aura entre les files; cette double attention de la part des chefs de division les mettra en état d'estimer avec précision la distance.

414. Le chef de la première et celui de la troisième division, placés à côté de leur guide, ne suivront pas la marche de leur division; ils la verront filer, et le chef de la première

division, jugeant sa distance comme il vient d'être expliqué, commandera :

1. *Première division.*
2. HALTE.
3. FRONT.

415. Et se portera aussitôt devant le centre de sa division. Le chef de la deuxième division, dès qu'il se verra au moment d'être démasqué par la première, commandera :

1. *Division en avant.*
2. *Guide à gauche.*
3. MARCHÉ.

416. Au commandement MARCHÉ, qui sera fait au moment où la seconde division sera démasquée, elle se portera vers la ligne de bataille, et lorsqu'elle sera arrivée contre les jalonneurs (*d e*) établis sur cette ligne, son chef lui fera les commandemens :

4. *Division.*
5. HALTE.

417. Au commandement HALTE, la deuxième division s'arrêtera, et le sous-officier de remplacement du quatrième peloton se portera en (*m*), entre les deux jalonneurs, fera à droite, et sera correctement assuré par l'adjudant-major sur la ligne de bataille; le chef de la deuxième division, se portant aussitôt à la gauche de sa division, commandera :

6. *A gauche.* — ALIGNEMENT.

418. Le chef de la division et celui du quatrième peloton aligneront chacun le peloton qui aura les yeux tournés vers eux, et commanderont ensuite FIXE.

419. Pendant ce temps, les grenadiers auront démasqué la première division, et aussitôt leur chef, qui se sera arrêté au commandement HALTE, fait à la première division, commandera :

1. *Grenadiers.*
2. HALTE.
3. FRONT.

420. Au commandement **FRONT**, le guide de droite de chaque peloton se portera sur la ligne de bataille, fera face à gauche, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division.

421. Aussitôt que le chef de la première division (*k*) verra sa division près d'être démasquée par les grenadiers, il commandera :

1. *Division en avant.*

2. *Guide à gauche.*

3. **MARCHE.**

Il prononcera ce dernier commandement à l'instant où sa division sera démasquée.

422. La première division se portera vers la ligne de bataille, et lorsqu'elle sera arrivée à la distance de deux pas de cette ligne, son chef commandera :

4. *Division.*

5. **HALTE.**

423. Le chef de la première division ayant fait ce dernier commandement, se portera à côté de l'homme de droite de la seconde division; le guide de droite de chacun des deux pelotons de la première division se portera en même temps sur la ligne de bataille, fera face à gauche, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division; le chef de la première division commandera ensuite :

6. *A gauche* — **ALIGNEMENT.**

424. Le chef de la division et celui du second peloton aligneront chacun le peloton qui aura les yeux tournés vers eux, et feront ensuite le commandement **FIXE**.

425. Aussitôt que le chef des grenadiers verra la première division dans l'alignement (et sans attendre que le chef de cette division ait commandé **FIXE**), il se portera à côté du premier homme de droite de la première division, et commandera à *gauche* — **ALIGNEMENT**. La division des grenadiers sera alignée comme il vient d'être prescrit pour la première division.

426. Le déploiement de l'aile gauche se fera d'après les mêmes principes.

427. Le chef de la troisième division, qui sera resté à hauteur du flanc gauche de la seconde pour voir filer sa division, l'arrêtera comme il a été prescrit pour le chef de la première, et se portera ensuite légèrement devant le centre de sa division, commandera :

1. *Division en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. MARCHÉ.

428. Au commandement *marché*, la troisième division se portera vers la ligne de bataille ; et lorsqu'elle sera arrivée à deux pas de cette ligne, son chef commandera :

4. *Division.*
5. HALTE.

429. Le chef de la troisième division, ayant fait ce dernier commandement, se portera à côté de l'homme de gauche de la deuxième ; le guide de gauche de chacun des pelotons de la troisième division se portera en même temps sur la ligne de bataille, fera face à droite, et se placera sur la direction des deux jalonneurs établis devant la seconde division ; le chef de celle-ci reculera au second rang lorsque celui de la troisième viendra prendre sa place.

430. Le chef de la troisième division commandera ensuite :

6. *A droite* — ALIGNEMENT.

431. Le chef de la division et celui du sixième peloton aligneront chacun le peloton qui aura les yeux tournés vers eux, et feront ensuite le commandement **FIXE**.

432. La quatrième division observera tout ce qui vient d'être prescrit pour la troisième.

433. Le déploiement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides — A VOS PLACES.

434. A ce commandement, les chefs de la première et de la seconde division, ainsi que celui des grenadiers et les

guides, se porteront à leurs places de bataille; le chef de la troisième division s'effacera pour laisser passer celui de la seconde.

Les jalonneurs se retireront.

435. Le chef de bataillon veillera, pendant l'exécution du mouvement, à l'observation des principes, et particulièrement à ce que les divisions, en déployant, ne soient arrêtées ni trop tôt ni trop tard, il réparera promptement, mais sans bruit, l'erreur d'un commandement fait trop tôt ou trop tard, et empêchera que cette faute ne se propage au-delà de la division où elle aura eu lieu.

436. L'adjudant-major assurera successivement la direction des guides des divisions de droite, toutes les fois que le déploiement sera central; mais toutes les fois que le déploiement s'exécutera sur la division de la tête ou sur celle de la queue de la colonne, il assurera successivement celle de tous les guides.

437. L'adjudant assurera la direction des guides des divisions de gauche, toutes les fois que le déploiement sera central.

Résumé des principes généraux, et observations relatives au déploiement.

438. Quelle que soit la division sur laquelle on déploie, toutes celles qui, dans l'ordre de bataille, doivent être à droite de la division désignée, sont à droite, et toutes celles qui doivent être à gauche, sont à gauche.

439. Toutes les divisions doivent déployer carrément, marcher à même hauteur, et conserver la distance du côté de la ligne de bataille.

440. Chaque division, à l'instant où elle est démasquée, doit se porter sur la ligne de bataille, et s'y aligner du côté de la division désignée pour base d'alignement, laquelle doit toujours s'aligner elle-même à gauche, si la colonne a la droite en tête; à droite, si la colonne a la gauche en tête.

441. Les chefs de division doivent veiller, en déployant, à ce que les principes prescrits pour la marche de flanc soient bien observés; et s'il y avoit de l'ouverture dans les files, ce qui ne doit arriver que dans les terrains difficiles, ils doivent les faire serrer à leur distance au commandement de *halte*.

442. Si un chef de division faisoit ce commandement trop tôt ou trop tard, la division seroit obligée d'obliquer à droite ou à gauche, en se portant vers la ligne de bataille, et sa faute pourroit de plus induire en erreur la division suivante.

443. Dans les divisions qui déploient par le flanc gauche, c'est toujours le guide de gauche du peloton pair et impair de chacune qui doit se porter sur la ligne de bataille pour jalonner la direction, au commandement *halte* fait à la division à deux pas de cette ligne; dans les divisions qui déploient par le flanc droit, c'est au contraire le guide de droite de chaque peloton qui doit se porter sur la ligne de bataille pour jalonner.

444. Afin de faciliter l'alignement de la division sur laquelle on déploie, l'adjudant-major doit toujours établir avec soin le sous-officier de remplacement qui est au centre de cette division, entre les deux jalonneurs placés d'avance sur la ligne de bataille, à l'instant où la division arrive sur cette ligne.

445. Ces principes sont également applicables

à une colonne qui déploieroit toute entière par sa droite ou par sa gauche.



CINQUIÈME PARTIE.

Marche en bataille.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en bataille en avant.

446. Le bataillon étant correctement aligné, et supposé être bataillon de *direction*, le chef de bataillon voulant le faire marcher en bataille, en avertira l'adjutant-major, et se portera de sa personne à environ quarante pas en arrière de la file du drapeau, faisant face au bataillon.

447. L'adjutant-major se portera à pareille distance en avant de la file du drapeau, et fera face au chef de bataillon, qui l'établira aussi correctement que possible, par un signe de son épée, perpendiculairement à la ligne de bataille (*a*), vis-à-vis le porte-drapeau, et prendra ensuite par-dessus sa tête et celle de ce dernier un point de direction en avant dans la campagne, si le terrain en présente un distinct qui soit exactement sur le prolongement de ces deux premiers points.

448. Le chef de bataillon se portera ensuite à environ soixante pas en arrière, et établira deux jalonneurs (*a* et *b*) sur le prolongement de la ligne droite que forment le porte-drapeau et l'adjutant-major : ces jalonneurs feront face en

(*a*) Pl. XIX, Fig. 1.

arrière, le premier (*a*) sera placé à environ vingt-cinq pas derrière le troisième rang du bataillon, et le second (*b*) à la même distance du premier.

449. Le porte-drapeau prendra, dès que l'adjudant-major sera établi sur la perpendiculaire, deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, iroit passer entre les talons de cet officier ; le premier de ces deux points sera pris à quinze ou vingt pas du porte-drapeau.

450. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera ;

1. Bataillon en avant.

451. A ce commandement, le premier rang de la garde du drapeau se portera six pas en avant, au pas ordinaire, et sera remplacé par le second rang de cette garde : les deux guides généraux (*f g*) se porteront en même temps à hauteur de ce rang, celui (*f*) vis-à-vis le chef du peloton de droite, celui (*g*) vis-à-vis le serre-file qui ferme la gauche du bataillon.

452. L'adjudant-major observera d'établir correctement le porte-drapeau entre lui et le sous-officier de sa file qui l'aura remplacé au premier rang, et se portera ensuite à la place qui lui sera indiquée ci-après, n^o. 460.

453. L'adjudant ira se placer à quelques pas sur l'un ou l'autre flanc du rang du porte-drapeau.

454. Le chef de bataillon commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

455. A ce commandement, le bataillon partira vivement ; le porte-drapeau, chargé du pas et de la direction, observera scrupuleusement la longueur et la cadence du pas ordinaire, marchera sur le prolongement des deux points qu'il avoit pris à terre entre lui et l'adjudant-major, et en prendra successivement d'autres à mesure qu'il avancera, par les moyens prescrits dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 79. Les deux sous-officiers placés à sa droite et à sa gauche marcheront du même pas que lui, sans tourner ni la tête ni les épaules. Le porte-drapeau portera son drapeau à la hanche.

L

456. Les deux guides généraux marcheront le même pas que le rang du porte-drapeau, et se maintiendront à hauteur de ce rang, ou à peu près, sans s'occuper l'un de l'autre.

457. Les trois sous-officiers formant le second rang de la garde du drapeau et placés au centre du bataillon, marcheront bien alignés et coude à coude, la tête directe et sans déranger la ligne de leurs épaules; celui des trois qui est au centre suivra exactement la trace du porte-drapeau, et conservera le même pas que lui, mais sans jamais l'allonger ni le raccourcir que sur le commandement ou l'avertissement du chef de bataillon, quand même il se trouveroit à plus ou moins de six pas du rang du porte-drapeau.

458. Le chef du cinquième peloton (f) marchera coude à coude et sur la même ligne que les trois sous-officiers du centre; il aura la tête directe.

459. Les chefs des quatrième et sixième pelotons devant former, avec les trois sous-officiers de la garde du drapeau placés au centre, la base d'alignement du bataillon, marcheront le même pas que le porte-drapeau, et s'attacheront à maintenir leurs épaules carrément. Pour cet effet, ils auront la tête directe, jetteront seulement de temps à autre un coup d'œil sur les trois sous-officiers qui sont au centre du bataillon, et s'ils voient qu'ils sont en avant ou en arrière d'eux ils allongeront ou raccourciront le pas insensiblement, de manière à ne regagner l'alignement que dans l'espace de plusieurs pas, afin d'éviter des à-coups qui occasionneroient nécessairement du flottement.

460. L'adjutant-major (e), placé à douze ou quinze pas sur la droite du chef du quatrième peloton, maintiendra ce chef de peloton et celui du sixième à hauteur des trois sous-officiers du centre du bataillon: pour cet effet, il les avertira d'allonger ou de raccourcir le pas lorsqu'il sera nécessaire; ce qui s'exécutera peu à peu comme il vient d'être expliqué.

461. Les chefs des autres pelotons se maintiendront sur le prolongement de cette base, et à cet effet ils regarderont vers le centre, sans trop tourner la tête et sans déranger la direction de leurs épaules.

462. Les chefs de peloton surveilleront chacun la marche du peloton qui est à côté d'eux vers le centre, et empêcheront que les soldats ne les débordent; ils ne corrigeront jamais les fautes, et ne feront raccourcir ni allonger le pas que lorsqu'il sera évidemment nécessaire de le faire, parce qu'une attention trop scrupuleuse à corriger de petites fautes, en produit tou-

jours de plus grandes, et trouble le calme, le silence et l'égalité de pas qu'il est si important de maintenir dans le bataillon.

463. Les soldats conserveront toujours la tête directe, sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté du centre, résisteront toujours à la pression qui vient de l'aile, auront la plus grande attention à maintenir leurs épaules carrément, et à se tenir tant soit peu en arrière de la ligne des chefs de peloton, afin de ne jamais leur masquer la base d'alignement; ils jetteront de temps en temps un coup-d'œil sur le rang du porte-drapeau ou sur l'un des guides généraux, afin de marcher constamment le même pas qu'eux.

464. (a) On prolongera pendant la marche la ligne déterminée par les deux jalonneurs (*a* et *b*), en faisant placer, à mesure que le bataillon gagnera du terrain en avant, un troisième jalonneur (*i*), à environ vingt-cinq pas en arrière du premier (*a*). Alors le jalonneur (*b*) quittera sa place, et se portera à pareille distance en arrière de celui (*i*); le jalonneur (*a*) fera à son tour la même chose, et ainsi de suite, aussi long-temps que le bataillon continuera à marcher en avant. Les jalonneurs, en se succédant ainsi, feront face en arrière, et observeront de se placer correctement sur la direction des jalonneurs déjà établis: un officier ou sous-officier choisi à cet effet, et qui se tiendra toujours à quinze ou vingt pas en arrière du jalonneur le plus éloigné du bataillon, les avertira chacun du moment où ils devront quitter leur place, les assurera ensuite sur la direction à mesure qu'ils se placeront, et les dirigera toujours vers le point en avant, que le chef de bataillon aura eu soin de lui indiquer.

465. Le chef de bataillon se tiendra habituelle-

(a) Pl. XIX, Fig. 1.

L 2

ment à quinze ou vingt pas derrière le centre de son bataillon , s'y plaçant de manière à ne pas masquer à l'adjutant (*k*) la ligne des jalonneurs , si par l'écharpement du bataillon , ou par les indications qui seront expliquées ci-après, n^{os}. 475 et 476 , il juge que la direction que suit le porte-drapeau n'est pas perpendiculaire , il commandera promptement , *point de direction plus à droite* (ou *à gauche*).

466. A ce commandement , l'adjutant se portera légèrement à trente ou quarante pas en avant du rang du porte-drapeau , s'y arrêtera , fera face au chef de bataillon , et se placera sur la direction , que ce dernier lui indiquera par un signe de son épée ; le sous-officier placé au centre du bataillon se dirigera ensuite vers l'adjutant , à l'avertissement du chef de bataillon , en avançant à cet effet l'épaule opposée : les deux sous-officiers placés à sa droite et à sa gauche se conformeront à sa direction.

467. Le porte-drapeau se dirigera aussi vers l'adjutant , en avançant , à cet effet , l'épaule opposée ; l'adjutant le fera appuyer en même temps à droite ou à gauche , jusqu'à ce qu'il lui couvre exactement le sous-officier de sa file.

468. Les deux guides généraux se conformeront à la nouvelle direction du rang du porte-drapeau.

469. L'officier ou le sous-officier chargé de surveiller le remplacement successif des jalonneurs placés derrière le centre , les établira promptement sur la nouvelle direction , en prenant pour base le porte-drapeau et le sous-officier de sa file placés au centre du bataillon : le chef de bataillon vérifiera la nouvelle direction des jalonneurs.

470. L'adjutant-major , placé comme il a été

prescrit ci-dessus, n^o. 460, veillera à ce que les quatrième et cinquième pelotons, et successivement tous les autres, se conforment à la nouvelle direction du centre, mais sans précipitation ni désordre, et s'attachera ensuite à maintenir cette base d'alignement du bataillon bien perpendiculairement à la ligne de direction que suit le portedrapeau.

471. Il observera souvent la marche des deux ailes du bataillon ; et s'il remarque que les chefs de peloton négligent de se conformer à la direction de la base d'alignement, il les en avertira par le commandement *chef de tel* (ou *tels pelotons*) *sur la ligne*, sans cependant s'attacher trop scrupuleusement à corriger de petites fautes.

472. L'adjudant placé habituellement pendant la marche sur le flanc du rang du portedrapeau, se portera fréquemment à quinze ou vingt pas en avant de ce rang, s'y arrêtera ; fera face en arrière, et se placera correctement sur le prolongement des jalonneurs établis derrière le centre, afin de vérifier si le portedrapeau marche exactement sur cette ligne ; il rectifiera, s'il y a lieu, la direction de ce dernier, lequel prendra aussitôt deux nouveaux points à terre entre lui et l'adjudant.

473. Tous les principes de la marche en bataille sont les mêmes pour un bataillon *subordonné* que pour un bataillon de *direction* ; mais lorsque le bataillon sera supposé *subordonné*, on ne placera point de jalonneurs derrière le centre.

Observations relatives à la marche en bataille.

474. Si, dans les exercices de détail, les officiers, sous-officiers et soldats n'ont pas été bien

affermis dans les principes de la position du corps ainsi que dans la longueur et la cadence du pas, la marche du bataillon, sera flottante, incertaine et sans ensemble.

475. Si le porte-drapeau, au lieu de marcher perpendiculairement en avant, suivoit une direction oblique, le bataillon écharperoit; il surviendrait des poussées dans une aile, de l'ouverture entre les files dans l'aile opposée; et ces déficiences, d'autant plus sensibles que la direction s'éloigneroit davantage de la perpendiculaire, commenceroient près du centre.

476. (a) Si, par exemple, le porte-drapeau, avançant l'épaule gauche, suivoit une direction plus ou moins oblique à droite de la perpendiculaire, l'aile droite du bataillon seroit obligée de raccourcir le pas, et l'aile gauche de l'allonger, l'alignement se perdrait; il surviendrait des poussées dans le demi-bataillon de droite, et de l'ouverture dans les files du demi-bataillon de gauche; les mêmes effets auroient lieu dans le sens contraire, si le porte-drapeau, avançant l'épaule droite, suivoit une direction oblique qui fût à gauche de la perpendiculaire.

477. Les mêmes effets auroient lieu aussi, si la base d'alignement n'étoit pas perpendiculaire à la ligne de direction que suit le centre du bataillon: si, par exemple, le chef du quatrième peloton, au lieu de se tenir à hauteur des trois sous-officiers de la garde du drapeau qui sont au centre, étoit en arrière, et le chef du sixième peloton en avant de ce rang, l'aile gauche du bataillon seroit forcée d'allonger le pas, et l'aile droite de le raccourcir.

(a) Pl. XX, Fig. 1.

478. Il est donc de la plus grande importance que le porte-drapeau se dirige perpendiculairement en avant, et que la base d'alignement du bataillon soit toujours perpendiculaire à la ligne que suit le porte-drapeau.

479. Il sera facile au chef de bataillon de juger, après un petit nombre de pas, par les indications rapportées ci-dessus, si la direction que suit le porte-drapeau est perpendiculaire.

480. Il sera aussi très-facile à l'adjudant-major placé à douze ou quinze pas à droite du chef du quatrième peloton, de s'apercevoir si les chefs des quatrième et sixième pelotons sont en avant ou en arrière des trois sous-officiers du centre, en observant si les chefs des pelotons des ailes sont obligés d'allonger ou de raccourcir leur pas : par cette attention, il pourra aisément maintenir toujours la base d'alignement perpendiculairement à la ligne de direction que suit le porte-drapeau, et prévenir ainsi le flottement dans le bataillon.

481. S'il se forme des ouvertures, si les files se pressent, s'il survient enfin quelque désordre, on doit y remédier le plus promptement possible ; mais froidement, tranquillement, avec le moins de paroles et de bruit que faire se pourra.

482. Les guides généraux ont pour objet, dans la marche en bataille, d'indiquer aux pelotons des ailes le pas que marche le centre du bataillon ; et de procurer plus de facilité pour rétablir les ailes sur la direction du centre, si elles étaient trop en arrière ; il est donc nécessaire qu'ils conservent le même pas, et marchent à même hauteur, ou à peu près, que le rang du porte-drapeau ; ce qui leur sera facile, en jetant de temps en temps un coup-d'œil sur ce rang.

483. (a) Si, dans une ligne de plusieurs bataillons, le porte-drapeau d'un bataillon, au lieu de suivre la perpendiculaire (op), avoit suivi la ligne oblique (ch) à droite de cette perpendiculaire, et si le bataillon s'étoit conformé à cette fausse direction, il ne suffiroit pas de rétablir le bataillon parvenu en (e) sur une ligne (fg) parallèle à la ligne primitive de bataille (kl); il faudroit de plus lui faire regagner ensuite, par le pas oblique à gauche, l'espace (mn), afin de reporter le centre du bataillon sur la perpendiculaire (op): sans quoi, l'intervalle (q) entre ce bataillon et celui (r) qui est à sa gauche, se trouveroit agrandi, tandis qu'à la droite l'intervalle se trouveroit resserré dans la même proportion.

484. Si un bataillon vient à perdre le pas, le chef de bataillon doit en avertir par le commandement *au pas*: les chefs de peloton et les soldats doivent aussitôt jeter un coup-d'œil sur le rang du porte-drapeau, ou bien sur l'un des guides généraux, et se conformer promptement, à leur pas.

485. Il est enfin de la plus grande importance relativement à la marche en ligne, d'habituer les bataillons à exécuter avec autant d'ordre que de facilité les mouvemens prescrits ci-dessus, n°. 466 et suivans, pour rectifier la direction, et que les chefs de bataillons s'exercent avec le plus grand soin à former leur coup-d'œil de manière à juger avec précision celles qu'ils devront donner à leur bataillon.

(a) Pl. XX, Fig. 2.

ARTICLE II.

Passage d'obstacle en marchant en avant ou en retraite.

486. Un bataillon marchant en bataille par le premier rang, lorsqu'un peloton ou une division devra simuler le passage d'obstacle, le chef de bataillon avertira, *tel peloton (ou tels pelotons), obstacle.*

487. Le chef du peloton, ou de chacun des pelotons désignés, se portera à deux pas en avant; et se retournant vers son peloton, il commandera, s'il fait partie du demi-bataillon de droite

1. (*Tel*) peloton.

2. *Par le flanc gauche, par file à droite.*

3. MARCHÉ

488. (a) Au commandement *marche*, le peloton fera à gauche en marchant, conversera par file à droite, et suivra, à un ou deux pas de distance, les trois files de droite du peloton qui est à sa gauche; le peloton ne marchant pas isolé, son chef ne conduira pas la première file, mais marchera à côté de son sous-officier de remplacement qui aura passé au premier rang.

489. Si le peloton fait partie du demi-bataillon de gauche, il fera à droite, conversera par file à gauche, et suivra les trois files de gauche du peloton qui est à sa droite; le chef de pelotons conduira alors la première file en marchant à côté de son sous-officier de remplacement.

(a) Pl. XXI, Fig. 1.

490. L'obstacle étant censé passé, le chef de bataillon avertira, *tel peloton* (ou *tels pelotons*) *en ligne*.

Le chef de peloton commandera :

1. *En ligne*.

2. MARCHÉ.

491. Au commandement *marché*, le peloton prendra le pas accéléré, et les files rentreront successivement en ligne, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de peloton*, n°. 137 ; le chef de peloton ne rentrera à sa place de bataille qu'avec la dernière file, si son peloton a marché par le flanc gauche.

Observations relatives au passage d'obstacle.

492. Dans le demi-bataillon de droite, le guide de gauche du peloton qui est immédiatement à la droite de celui ou de ceux qui exécutent le passage d'obstacle, se portera au flanc gauche de son peloton au premier rang, et maintiendra entre lui et la droite du peloton derrière lequel marchent les pelotons qui sont par le flanc, l'espace nécessaire pour qu'ils puissent se reformer en ligne ; dans le demi-bataillon de gauche, le chef du peloton qui est immédiatement à la gauche de celui ou de ceux qui exécutent le passage d'obstacle, observera ce qui vient d'être prescrit pour les guides de gauche des pelotons du demi-bataillon de droite.

493. Lorsque le peloton dont la garde du drapeau fait partie, sera obligé d'exécuter le passage d'obstacle, le rang du porte drapeau rentrera à l'instant où le peloton fera à droite ou à gauche ; l'adjutant se placera à six pas devant

Le peloton derrière lequel marche celui du drapeau, pour donner le pas et la direction, et prendra le pas du bataillon.

494. Aussitôt que le peloton du drapeau sera rentré en ligne, le premier rang de la garde du drapeau se portera légèrement à six pas en avant du bataillon, et prendra le pas de l'adjutant, lequel se portera aussitôt à quinze ou vingt pas en avant du porte-drapeau, et fera face au chef de bataillon placé derrière le centre, qui l'établira sur la perpendiculaire; ce qui étant exécuté, le porte-drapeau prendra, sur-le-champ, deux points à terre entre lui et l'adjutant.

495. Lorsque plus de deux pelotons contigus les uns aux autres se trouveront dans le cas d'exécuter le passage d'obstacle, ils se porteront en colonne en arrière du peloton voisin du côté du centre, au commandement du chef de bataillon, ainsi qu'il va être expliqué.

496. On suppose que l'obstacle couvre les quatre pelotons de gauche; lorsque le bataillon sera arrivé à un peu plus que distance de peloton de l'obstacle, le chef de peloton commandera :

(a) 1. *Quatre pelotons de gauche, obstacle.*

2. *Par le flanc droit en arrière. — EN COLONNE.*

3. *Pas accéléré. — MARCHÉ.*

497. Au second commandement, les chefs des quatre pelotons de gauche se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs et les avertiront du mouvement qu'ils devront exécuter.

(a) Pl. XXI, Fig. 2.

498. Au commandement *marche*, les pelotons désignés seront à droite en marchant; chaque chef de peloton fera aussitôt déboîter la tête de son peloton en arrière, et le conduira ensuite par le flanc au pas accéléré en arrière du quatrième peloton, en se conformant à ce qui a été prescrit pour la prompte manœuvre; à mesure que chaque peloton arrivera en arrière du quatrième, son chef l'arrêtera, lui fera faire **FRONT**, et le remettra ensuite en marche au pas ordinaire, pour suivre à distance de peloton celui qui le précède immédiatement. Les quatre pelotons de gauche suivront ainsi en colonne, à distance entière, le quatrième peloton; et lorsque le dernier peloton de cette colonne aura dépassé l'obstacle, le chef de bataillon commandera :

1. *Quatre pelotons de gauche en avant en ligne.*

499. A ce commandement, le chef de chacun de ces pelotons commandera, 1^o *guides à droite*; 2^o *par peloton demi-gauche*.

Le chef de bataillon commandera ensuite :

2. *Pas accéléré. — MARCHÉ.*

500. Au commandement *marche*, répété par les chefs des quatre pelotons de gauche, chacun de ces pelotons exécutera un demi-quart de conversion à gauche, et se portera ensuite vers la ligne de bataille au commandement *en avant — MARCHÉ*, que lui fera le chef de peloton, lorsqu'il jugera que son peloton aura assez conversé : chaque peloton se portera sur la ligne, d'après les principes prescrits pour la formation *en avant en bataille*; à mesure qu'ils y arriveront, les chefs de peloton se porteront à leur place de bataille et commanderont *au pas*; le peloton prendra alors le pas du porte-drapeau ou de l'adjudant, si le drapeau n'étoit pas rentré en ligne.

501. Dans la marche en retraite, les divers passages d'obstacles s'exécuteront d'après les mêmes principes que si le bataillon marchoit par son premier rang.

502. Dans le cas où un bataillon marchant en bataille par son premier rang, devra marcher en

retraite, si un ou deux pelotons, ayant rencontré un obstacle, se trouvent en potence par le flanc, et si le terrain ne leur permet pas d'entrer en ligne, ils s'arrêteront en même temps que le bataillon, mais ne feront pas demi-tour à droite; les trois files du bataillon derrière lesquelles ces pelotons se trouvent, feront à droite (ou à gauche), à l'avertissement du serre-file le plus près d'eux, lorsque le bataillon fera demi-tour à droite, et converseront ensuite par file pour suivre par le flanc les trois files voisines, quand le bataillon se remettra en marche par son troisième rang : elles seront suivies par les files qui sont en potence, lesquelles se conformeront à ce qui est prescrit dans le passage du défilé en retraite, n^o. 652.

503. Au moyen de ce mouvement, les pelotons qui, dans la marche en avant, se trouvoient par le flanc derrière le troisième rang, se trouveront dans la marche en retraite placés dans le même ordre derrière le premier rang devenu troisième.

504. Si, dans la même supposition d'un bataillon marchant en bataille par son premier rang, et obligé de s'arrêter et de faire demi-tour à droite pour marcher en retraite, il se trouvoit des pelotons en colonne derrière le troisième rang, ces pelotons s'arrêteroient, feroient demi-tour à droite, et se remettroient en marche par leur troisième rang, en même temps que le bataillon, et précéderoient ainsi dans la marche en retraite le troisième rang devenu premier; ils se remettroient ensuite en ligne par le pas oblique, à mesure que le terrain le permettroit.

ARTICLE III.

Changement de direction en marchant en bataille.

505. Un bataillon (*a*) étant en marche au pas ordinaire, le chef de bataillon voulant lui faire changer de direction sur la droite, commandera :

1. *Changement de direction à droite.*

2. MARCHÉ.

506. (*a*) Au commandement *marche*, le mouvement commencera : le rang du porte-drapeau marchera le pas d'un pied, et se dirigera circulairement à droite, en observant de n'avancer que très-insensiblement l'épaule gauche; l'adjudant se placera devant le porte-drapeau, lui fera face, et en dirigera la marche de manière à lui faire décrire un arc de cercle qui ne soit ni trop grand ni trop petit; il veillera aussi à ce qu'il ne fasse le pas que d'un pied seulement.

507. Le guide général de droite (*i*) ne fera que pivoter.

508. Le guide général de gauche (*g*) marchera circulairement le pas de deux pieds, et s'aliguera sur le porte-drapeau et le guide général de droite.

509. Le sous-officier (*d*), placé au centre du bataillon, fera le pas d'un pied seulement, et conversera droit en avançant insensiblement l'épaule gauche : le bataillon se conformera au mouvement du centre. Pour cet effet, les chefs des quatrième et sixième pelotons régleront attentivement leur marche, ainsi que la direction de leurs épaules, sur les trois sous-officiers qui y sont placés; les autres chefs de peloton régleront la direction de leurs épaules et la mesure de leurs pas sur cette base.

510. Les soldats redoubleront d'attention pour ne pas déborder les chefs de peloton.

511. Dans l'aile gauche du bataillon, on fera le pas d'autant

(*a*) Pl. XXII, Fig. 1 et 2.

plus grand qu'on sera plus éloigné du centre ; le serre-file (e), qui ferme cette aile , fera le pas de deux pieds.

512. Dans l'aile droite on fera le pas d'autant plus petit, qu'on sera plus éloigné du centre ; le chef de peloton (f) ; qui ferme cette aile, ne fera que pivoter , en observant de céder un peu de terrain s'il venoit à être poussé.

513. Le chef de bataillon veillera avec le plus grand soin à ce que l'arc de cercle que décrira le centre du bataillon , ne soit ni trop grand, ni trop petit ; à ce que les chefs de peloton se maintiennent en conversant à la distance où ils doivent être l'un de l'autre ; à ce que le centre ne converse pas trop brusquement , mais de manière que les ailes puissent se conformer à sa marche : il s'attachera à prévenir les fautes , à y remédier sans bruit , et veillera à ce qu'il n'y ait ni ouverture ni suppression dans les files.

514. L'adjutant-major , placé devant le bataillon , s'occupera des mêmes soins que le chef de bataillon.

515. Lorsque le chef de bataillon voudra faire reprendre la marche directe , il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

516. Au commandement *marche*, le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux et le bataillon , reprendront la marche directe (a) ; l'adjutant se portera aussitôt à quinze ou vingt pas en avant , fera face au chef de bataillon placé derrière le centre , qui l'établira , au moyen d'un signe de son épée , sur la direction perpendiculaire que devra suivre le sous-officier du centre du bataillon ; l'adjutant fera aussitôt appuyer s'il est nécessaire, le porte-drapeau à droite ou à gauche , de manière à ce qu'il soit placé exactement vis-à-vis sa file.

(a) Pl. XXII, Fig. 3.

517. L'adjutant-major s'attachera à donner aux quatrième et cinquième pelotons une direction qui soit perpendiculaire à la ligne que suit le sous-officier du centre, et les autres chefs de peloton s'y conformeront sans précipitation.

ARTICLE IV.

Marche oblique par bataillon.

518. Le bataillon étant en marche au pas ordinaire, le chef de bataillon commandera :

1. *Oblique à droite.*

2. MARCHÉ.

519. Au premier commandement, l'adjutant se portera en avant du porte-drapeau, et lui fera face.

520. Au commandement *marche*, tout le bataillon marchera le pas oblique à droite.

521. Pour reprendre la marche directe, le chef de bataillon commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

522. Au commandement *marche*, le bataillon reprendra la marche directe.

523. (a) Dans la marche oblique, comme dans la marche directe, le bataillon doit se mouvoir parallèlement à sa direction primitive : ainsi le bataillon partant de la ligne (*sz*), doit arriver sur la ligne (*xx*), qui est parallèle à (*sz*).

524. L'adjutant-major aura soin de maintenir la basse d'alignement sur la parallèle.

525. Le chef de bataillon veillera à ce que les files ne s'ouvrent ni ne se serrent; et pour cet effet, il fera dégager l'aile du côté vers lequel

(a) Pl. XX, Fig. 3.

en oblique, lorsqu'il sera nécessaire de le faire pour prévenir la suppression des files ; il s'attachera aussi à maintenir le bataillon parallèlement à sa direction primitive.

526. L'adjutant qui est en avant du porte-drapeau, doit le maintenir sur le sous-officier du centre, de manière qu'il n'oblique ni plus ni moins que ce sous-officier.

527. Lorsque le bataillon reprendra la marche directe, l'adjutant se portera à quinze ou vingt pas en avant du porte-drapeau, et fera face au chef de bataillon, qui l'établira, par un signe de son épée, sur la direction que devra suivre le porte-drapeau ; ce dernier prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjutant.

528. En reprenant la marche directe, les soldats doivent avoir l'attention de ne resserrer que très-insensiblement les ouvertures qui pourroient se trouver entre les files.

Observations relatives à la marche oblique.

529. Si le sous-officier placé au centre du bataillon effaçoit l'une ou l'autre épaule, l'épaule droite, par exemple, faute assez ordinaire lorsqu'on oblique à droite, le chef de bataillon s'en apercevrait aisément par les indications rapportées dans l'*Ecole de bataillon*, n^o. 476 ; et pour y remédier, il ordonneroit à ce sous-officier d'avancer l'épaule droite : sans quoi le bataillon prendroit une fausse direction.

530. Des bataillons bien dressés marcheront le pas oblique avec la même facilité que le pas direct, même dans de mauvais terrains, pourvu qu'on empêche les files de se serrer. C'est à quoi

L'adjudant-major et le chef de bataillon doivent veiller avec attention.

ARTICLE V.

Arrêter le bataillon marchant en avant, et l'aligner.

531. Le chef de bataillon voulant arrêter le bataillon, commandera :

1. *Bataillon.*
2. HALTE.

532. Au commandement *halte*, le bataillon s'arrêtera ; le rang du porte-drapeau et les guides généraux resteront devant le front, à moins que le chef de bataillon ne leur fasse le commandement : *drapeau et guides—A VOS PLACES* ; ce qui n'aura lieu que dans le cas où il ne voudra pas faire reprendre la marche en avant, ni donner un alignement général au bataillon.

533. Lorsque le chef de bataillon ne voudra pas donner un alignement général, il pourra le faire rectifier, s'il le juge nécessaire. Il fera alors le commandement, *chefs de peloton, rectifiez l'alignement* ; les chefs de peloton jetteront aussitôt les yeux vers le centre, se raccorderont sur la base d'alignement, dont l'adjudant-major aura soin d'assurer la bonne direction, et aligneront promptement leurs pelotons respectifs. L'adjudant-major avertira les chefs de pelotons qui ne se seroient pas raccordés exactement sur l'alignement de la base par le commandement, *chef de tel (ou de tels pelotons) rentrez ou sortez*.

534. (a) Lorsque le chef de bataillon voudra donner un alignement général, soit parallèle,

(a) Pl. XIX, Fig. 2.

soit oblique, il se portera à quelques pas en dehors du guide général de l'une ou l'autre aile, les avertira, ainsi que le porte-drapeau, de lui faire face, et les établira promptement, par un signe de son épée, sur la direction qu'il voudra donner au bataillon. Le porte-drapeau portera son drapeau perpendiculairement entre les deux yeux, et les deux sous-officiers du rang du porte-drapeau rentreront à leur place de bataille.

535. Si la nouvelle direction devoit porter la position d'un ou de plusieurs pelotons d'une des ailes du bataillon en arrière du front, le chef de bataillon feroit d'abord marcher ses pelotons en arrière, soit par le pas en arrière, soit en leur faisant faire demi-tour à droite, selon que la ligne de direction tomberoit plus ou moins en arrière de cette aile, et établiroit ensuite le porte-drapeau et les guides généraux, comme il vient d'être expliqué.

536. Cette disposition étant faite, le chef de bataillon commandera.

1. *Guide* — SUR LA LIGNE.

537. A ce commandement, le guide de droite de chacun des pelotons du demi-bataillon de droite, le guide de gauche de chacun des pelotons du demi-bataillon de gauche se portera sur la direction du porte-drapeau et des deux guides généraux, fera face au porte-drapeau, et se placera à la distance du front de son peloton, du guide qui est immédiatement devant lui.

538. Les chefs de peloton du demi-bataillon de droite se porteront à la gauche de leurs pelotons respectifs, à l'exception du chef du quatrième, lequel restera à la droite de son peloton, en observant de se placer au deuxième rang.

539. L'adjudant-major rectifiera promptement, s'il y a lieu, la position des guides du demi-bataillon de droite; l'adjudant rectifiera de même celle des guides du demi-bataillon de

gauche : ce qui ayant été vérifié par le chef de bataillon , il commandera :

2. *Sur le centre* — ALIGNEMENT.

540. A ce commandement , les pelotons s'ébranleront à la fois et au pas ordinaire , pour se porter contre les guides , où , étant arrivés , chaque chef de peloton alignera le sien d'après les principes prescrits : l'adjutant-major alignera le peloton du drapeau.

541. Si l'alignement est oblique, les chefs de peloton auront soin d'y conformer la direction de leurs pelotons en les conduisant vers la ligne des guides.

542. Le bataillon étant aligné , le chef de bataillon commandera :

3. *Drapeau et guides* — A VOS PLACES..

543. A ce commandement, le porte-drapeau , les guides généraux et les guides des pelotons , ainsi que les chefs des pelotons du demi-bataillon de droite , reprendront leurs places de bataille ; le porte-drapeau replacera son drapeau à la hanche droite.

ARTICLE VI.

Marche en retraite.

544. Le chef de bataillon l'ayant arrêté et voulant faire marcher en retraite commandera :

1. *Bataillon , demi-tour* — A DROITE. .

545. A l'instant où le bataillon exécutera ce commandement , le rang du porte-drapeau , ainsi que les guides généraux , s'ils sont devant le front , reprendront leurs places de bataille ; le porte-drapeau passera au troisième rang devenu premier : les deux sous-officiers de sa file s'effaceront pour le laisser passer ; le chef de bataillon se portera en même temps derrière le premier rang devenu troisième ; l'adjutant-major et l'ad-

judant se porteront devant le troisième rang devenu premier.

546. Si c'est un bataillon de direction, les jalonneurs seront disposés de la même manière que pour la marche en avant, excepté qu'ils feront face au bataillon : le chef de bataillon se plaçant à environ quarante pas derrière la file du porte-drapeau, les disposera ainsi, s'ils n'étoient pas déjà établis : ou bien, s'ils l'étoient, l'officier ou sous-officier chargé de surveiller leur remplacement successif, leur feroit faire demi-tour à droite aussitôt que le bataillon auroit exécuté ce mouvement.

547. Si c'est un bataillon subordonné, le chef de bataillon se placera comme il vient d'être expliqué, l'adjutant-major se portera à environ quarante pas en avant du rang des serres-files, vis-à-vis le porte-drapeau ; et le chef de bataillon l'établira sur la perpendiculaire, comme il a été prescrit dans la marche en bataille par le premier rang.

548. Ces dispositions étant faites, le chef de bataillon commandera :

2. Bataillon—EN AVANT.

549. A ce commandement, le porte-drapeau et les deux sous-officiers du troisième rang de sa garde marcheront huit pas ordinaires en avant, et seront remplacés par le second rang de cette garde ; les deux guides généraux se porteront à hauteur du rang du porte-drapeau ; les sous-officiers de remplacement se porteront au rang des serres-files, et les chefs de peloton au troisième rang devenu premier : les trois serres-files le plus près du centre du bataillon se réuniront derrière le rang du porte-drapeau, afin de servir de base d'alignement au rang des serres-files.

550. Le chef de bataillon commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

551. Le bataillon marchera par le troisième rang, d'après les mêmes principes que par le premier rang ; si c'est un bataillon de direction, le porte-drapeau se dirigera sur les jalonneurs, lesquels se porteront d'eux-mêmes successivement en arrière du jalonneur le plus éloigné, à mesure que le bataillon approchera d'eux ; l'officier chargé de les surveiller aura soin de les assurer correctement sur la direction : si c'est un bataillon subordonné, le porte-drapeau se maintiendra sur la perpendiculaire au moyen des points qu'il prendra à terre ; celui des trois serre-files réunis qui se trouvera derrière le porte-drapeau, suivra exactement sa trace.

552. Le chef de bataillon et l'adjudant rempliront les mêmes fonctions que dans la marche en avant.

553. L'adjudant-major se plaçant en dehors des serre-files du quatrième peloton, s'attachera à maintenir les serre-files de la base d'alignement perpendiculairement à la ligne de direction ; les autres serre-files s'aligneront sur cette base.

ARTICLE VII.

Arrêter le bataillon marchant en retraite, et le remettre face en tête.

554. Le chef de bataillon l'ayant arrêté et voulant le remettre face en tête, commandera :

1. *Bataillon, demi-tour — A DROITE.*

555. A ce commandement, le rang du porte-drapeau et les guides généraux, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement, reprendront leur place de bataille ; le porte-drapeau repassera au premier rang.

556. Si le chef de bataillon veut ensuite faire prendre un alignement général, il commandera :

2. *Drapeau et guides généraux sur la ligne.*

557. A ce commandement, le porte-drapeau et les deux guides généraux se porteront en avant du front, feront face au chef de bataillon placé à la droite ou à la gauche, qui les établira sur la direction qu'il voudra donner à la ligne, et commandera ensuite :

3. *Guides* — SUR LA LIGNE.

4. *Sur le centre* — ALIGNEMENT.

ARTICLE VIII.

558. Le chef de bataillon exercera quelquefois le bataillon à marquer le pas ; et fera quelquefois marcher au pas accéléré, lorsque la cadence du pas ordinaire sera bien assurée. Il l'exercera aussi à marcher par le flanc, et à cet effet, il commandera :

1. *Bataillon par le flanc droit (ou le flanc gauche).*

2. *A droite (ou à gauche.)*

3. *Bataillon en avant.*

4. MARCHÉ.

559. Au deuxième commandement, les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement se placeront comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Peloton*, n^o. 120.

560. Les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon se placeront, celui du premier rang comme les chefs de peloton, celui du troisième rang comme les sous-officiers de remplacement.

561. Lorsque le bataillon devra marcher par le flanc gauche, les chefs de peloton ne se porteront pas à leur file de gauche : ce sera alors les deux serre-files qui ferment la gauche du bataillon, qui le conduiront.

562. Soit que le bataillon marche par le flanc

droit ou le flanc gauche, l'adjutant-major se placera à hauteur de la première file : et l'adjutant à hauteur du drapeau, l'un et l'autre du côté du premier rang, et à environ six pas du bataillon.

563. Au quatrième commandement, le bataillon s'ébranlera vivement; le sous-officier placé devant la première file de droite (ou de gauche), aura la plus grande attention à conserver exactement la longueur et la cadence du pas, et à se diriger droit en avant, de manière à ne pas serpenter.

564. L'adjutant-major marchera constamment le même pas que la tête du bataillon, et l'adjutant marchera toujours le pas de l'adjutant-major; ils donneront ainsi le pas au bataillon.

565. Les chefs de peloton et serre-files veilleront avec soin à ce que les files ne s'ouvrent ni ne se serrent, et à ce qu'elles ne reprennent qu'insensiblement la distance, si elles venoient à la perdre.

566. Le chef de bataillon veillera à l'exécution de ces principes.

567. Le chef de bataillon voulant faire converser par file, commandera :

1. *Par file à droite (ou à gauche).*

2. MARCHÉ.

568. Les files converseront successivement et à la même place que la première, en se conformant aux principes prescrits dans l'*Ecole du Peloton* n°. 126.

569. Le chef de bataillon fera dans cette école converser souvent, tantôt à droite, tantôt à gauche, de manière que le front du bataillon présente des parties qui conversent d'un côté, et d'autres.

parties qui conversent dans le sens opposé, sans que le pas ni la distance des files s'altèrent.

570. Cette leçon est une des meilleures qu'on puisse donner à un bataillon pour l'affermir dans la cadence du pas.

ARTICLE IX.

Former le bataillon sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.

571. Le bataillon marchant par le flanc gauche, et devant se former sur la gauche par file en bataille, le chef de bataillon ayant déterminé la ligne de bataille, l'adjudant y placera deux jalonneurs distans l'un de l'autre de l'étendue du front d'un peloton, et de manière à ce qu'ils présentent l'épaule gauche au bataillon formé.

572. La tête du bataillon étant près d'arriver à hauteur du premier jalonneur, le chef de bataillon commandera :

1. *Sur la gauche par file en bataille.*
2. *Chefs de peloton à votre première file de gauche.*
3. **MARCHE.**

575. Au deuxième commandement, tous les chefs de peloton se porteront à leur première file de gauche, et se placeront à côté de l'homme du premier rang de cette file; les deux serre-files placés à la gauche du bataillon reprendront leurs places au premier et au troisième rang.

574. Au commandement *marche*, le serre-file de gauche du bataillon qui est au premier rang tournera à gauche, et ira appuyer sa poitrine contre le bras gauche du premier jalonneur placé sur la ligne de bataille; le bataillon se formera successivement par file sur la gauche en bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de Peloton*; chaque

M

chef de peloton se portera sur la ligne en même temps que l'homme du premier rang de sa première file de gauche, et se placera à la gauche de cet homme.

575. Le guide de droite de chaque peloton, hors le huitième, se placera sur la direction des jalonneurs, vis-à-vis la file de droite de son peloton, à l'instant où cette file arrive sur la ligne.

576. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera :

Guides — A VOS PLACES.

577. A ce commandement, les chefs de peloton et guides se porteront à leurs places de bataille; les deux jalonneurs se retireront.

578. Ce mouvement s'exécutera, le bataillon marchant par le flanc droit par les moyens inverses : le chef de bataillon ne fera pas alors le second commandement prescrit ci-dessus, puisque les chefs de peloton se trouvent déjà placés à côté de leur première file de droite.

579. Les deux jalonneurs qui auront été établis d'avance sur la ligne de bataille, y seront placés de manière à présenter l'épaule droite au bataillon formé.

580. Le guide de gauche de chaque peloton, hors le peloton de droite, se portera sur la direction des jalonneurs, à l'instant où la dernière file de son peloton arrive sur la ligne, et s'y placera devant cette file.

581. Le chef de bataillon surveillera la formation successive du bataillon, en se prolongeant devant la ligne de bataille.

582. L'adjudant-major assurera successivement la direction des guides, et veillera pour cet effet à ce que les hommes du premier rang, en se plaçant sur la ligne, ne la débordent pas.

ARTICLE X.

*Passage des lignes.**Mouvement de la première ligne en retraite.*

583. Un bataillon censé être de la première ligne marchant en retraite (a), et devant exécuter le passage des lignes, lorsqu'il sera à environ vingt pas de la seconde ligne, le chef de bataillon commandera sans l'arrêter :

1. *Bataillon, par le flanc gauche.*

2. *Par peloton ; par file à droite.*

3. MARCHÉ.

584. Au commandement *marché*, le bataillon fera à gauche en marchant : la première file de chaque peloton déboitera et conversera à droite aussitôt ; le rang du porte-drapeau ; ainsi que les guides généraux, rentreront à leurs places ; le sous-officier de remplacement de chaque peloton placé devant la première file de son peloton, et le chef de peloton placé à côté de lui, se dirigeront vers l'ouverture de la seconde ligne qui leur correspondra.

585. Les intervalles entre les pelotons marchant par le flanc seront conservés par la gauche, ainsi que l'alignement.

586. Le chef de bataillon, après avoir dépassé la seconde ligne d'environ cent pas, commandera :

1. *Bataillon (b).*

2. HALTÉ.

3. FRONT.

(a) Pl. XXIII, Fig. 1.

(b) Pl. XXIII, Fig. 2.

4. *A gauche* — ALIGNEMENT.

5. *A gauche en bataille.*

6. MARCHÉ.

587. Au deuxième commandement, qui sera répété par les chefs de peloton, le bataillon s'arrêtera.

588. Au troisième commandement, les chefs de peloton, placés à côté de leur guide de droite, se porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs; le chef de bataillon, placé en avant du guide de gauche du premier peloton, assurera la direction des guides avant de faire son quatrième commandement.

589. Au quatrième, qui ne sera fait qu'après que le chef de bataillon aura établi correctement les guides de gauche de la colonne dans la direction où il voudra la former en bataille, chaque chef de peloton se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 221.

590. A l'instant où le premier peloton aura traversé la seconde ligne, le chef de bataillon se plaçant en arrière du chef de ce peloton, lui indiquera un point de direction en avant dans la campagne, si le terrain en offre un, et le chef du premier peloton, prendra aussitôt des points intermédiaires, ou bien l'adjudant-major se portera légèrement à trente ou quarante pas en avant de ce chef de peloton, lequel prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'adjudant-major, et successivement de nouveaux points à mesure qu'il avancera.

591. Le chef de bataillon veillera au maintien de l'ordre, à la conservation des distances entre les pelotons, et à ce que le premier peloton ne s'écarte pas de la direction qu'il devra suivre.

592. L'adjudant-major (*b*) placé à quelques pas sur la gauche du chef du premier peloton, l'adjudant (*k*) placé de même sur la droite du huitième peloton, veilleront à ce que la première file des pelotons marche à peu près à même hauteur.

Mouvement de la seconde ligne dans le passage des lignes.

593. Le bataillon étant censé de la seconde ligne, et devant doubler les sections de pied ferme pour donner passage à la première ligne, le chef de bataillon commandera assez à temps pour ne pas arrêter le mouvement de celle-ci.

1. (a) *Doublez les sections.*
2. *Secondes sections par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. MARCHE.

594. Au premier commandement, tous les chefs de peloton se porteront légèrement devant le centre de leurs pelotons respectifs.

595. Au deuxième, ils avertiront leur première section de ne pas bouger, et leur seconde section, qu'elle devra faire à droite.

596. Au troisième commandement, la seconde section de chaque peloton fera à droite, et le chef de peloton fera déboîter aussitôt les trois premières files de droite en arrière.

597. Au quatrième, la seconde section de chaque peloton doublera derrière la première, à un pas du dernier rang, et sera arrêtée par le chef de la seconde section, qui fera les commandemens suivans :

1. *Section.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* — ALIGNEMENT.
5. FIXE.

598. Au commandement *fixe*, les officiers et sous-officiers de chaque peloton se porteront sur les flancs des sections pour les appuyer, et se répartiront de manière à ce qu'il y en ait un sur le flanc droit et un sur le flanc gauche de chaque section, et deux en serre-file derrière la seconde, dans l'ordre suivant : le capitaine à la droite du premier rang de la première section, le sous-lieutenant à la gauche du même rang, le sous-officier de remplacement à la droite du troisième rang de la seconde section, le second sergent à la gauche du même rang, le lieutenant et le sergent-major en serre-file derrière le peloton.

599. Si le nombre des serre-files d'un peloton n'étoit pas complet, on appuieroit toujours les flancs des sections comme il vient d'être prescrit, et on diminueroit le nombre des serre-files placés derrière la seconde section. Cette disposition des officiers et sous-officiers a pour objet d'empêcher que la première ligne, si elle passoit en désordre, ne puisse entraîner la seconde.

600. Le bataillon de première ligne étant censé avoir passé dans les intervalles, le chef de bataillon de seconde ligne commandera :

1. *Dédoublez les sections.*
2. *Secondes sections par le flanc gauche.*
3. A GAUCHE.
4. MARCHÉ.

601. Au commandement *marche*, les secondes sections marcheront par leur flanc gauche, et à l'instant où elles seront démasquées, leurs chefs commanderont :

1. *Section.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A droite* — ALIGNEMENT.

602. A l'instant où la seconde section de chaque peloton se mettra en marche, le sous-officier de remplacement placé

sur le flanc droit de cette section, et le sous-lieutenant placé sur le flanc gauche de la première, reprendront leurs places de bataille.

603. Cette disposition du passage des lignes, qui n'a été considérée ci-dessus que comme mouvement de retraite, peut être employée également en offensive pour remplacer, par des troupes fraîches de seconde ligne, celles de la première qui auroient souffert.

604. Dans ce dernier cas, le bataillon de seconde ligne avancera en bataille pour se rapprocher de celui de première ligne, et le chef de bataillon commandera assez à temps pour ne pas arrêter le mouvement que devra faire le bataillon de la première ligne.

1. *Doublez les sections.*

2. *Secondes sections — MARCHÉ.*

605. Au second commandement, la seconde section de chaque peloton marquera le pas; et aussitôt que la première section l'aura dépassée, elle obliquera à droite pour doubler derrière celle-ci; ces mouvemens s'exécuteront à l'avertissement du chef de section placé en serre-file; les officiers et sous-officiers se répartiront sur les flancs des sections, comme il a été expliqué ci-dessus, n^o. 598, et le bataillon continuera à marcher en avant dans cet ordre.

606. Les sous-lieutenans placés au flanc gauche des premières sections maintiendront, dans le demi-bataillon de droite, distance de section entre eux et le chef de peloton qui est à leur gauche.

607. Le sous-lieutenant placé à la gauche de la première section du peloton des drapeaux suivra la trace du porte-drapeau, que l'adjudant aura soin de faire appuyer à droite, de manière à se trouver vis-à-vis de cet officier.

M 4

608. Les chefs de peloton dans le demi-bataillon de gauche conserveront distance de section entre eux et le sous-lieutenant placé au flanc gauche de la première section du peloton qui est à leur droite.

609. Les second et troisième rangs de la garde du drapeau doubleront avec la section dont ils font partie, mais le rang du porte-drapeau et les guides généraux resteront devant le front.

610. Le chef du bataillon de première ligne, voyant celui de seconde ligne arrivé à environ vingt pas de lui commandera :

1. *Bataillon par le flanc droit.*
2. A DROITE.
3. *Par peloton par file à droite.*
4. MARCHÉ.

611. Le bataillon de première ligne traversera celui de seconde ligne, s'arrêtera à la distance qui sera prescrite, et se formera ensuite en bataille comme il a été expliqué ci-dessus.

612. Aussitôt que la première ligne aura traversé la seconde, le chef de bataillon de seconde ligne commandera.

1. *Dédoulez les sections.*
2. *Secondes sections — MARCHÉ.*

613. Au commandement *marche*, les secondes sections obliqueront à gauche, le sous-lieutenant, le sous-officier de remplacement et le second sergent reprendront leur place de bataille ; les premières sections continueront à marcher en avant.

614. Aussitôt que les secondes sections seront démasquées, le chef de chacune lui commandera :

1^o. *En avant*; 2^o. *pas accéléré*—MARCHÉ.

615. Les secondes sections se porteront sur la ligne et reprendront d'elles-mêmes le pas et l'alignement.

616. Le chef de bataillon de seconde ligne pourra arrêter son bataillon aussitôt que celui de la première l'aura traversé : alors les secondes sections reprendront vivement leurs places au commandement de *secondes sections en ligne* du chef de bataillon ; ou bien le chef de ce bataillon pourra faire continuer à marcher en avant quelque temps avant d'arrêter son bataillon.

Observations générales relatives au passage des lignes.

617. On a supposé ci-dessus que les pelotons en retraite marchent par leur flanc droit ; mais le chef de bataillon de première ligne pourroit également faire exécuter ce mouvement par le flanc gauche des pelotons ; en ce cas, les pelotons observeroient la distance et l'alignement à droite, et se reformeroient à droite en bataille.

618. Pour exécuter dans cette école les divers mouvemens expliqués ci-dessus, le chef de bataillon supposera le bataillon, tantôt de première et tantôt de seconde ligne.

ARTICLE XI.

Changement de front.

619. Le bataillon étant en bataille, le chef de bataillon voulant lui faire changer de front placera toujours deux jalonneurs à un peu moins que distance de peloton l'un de l'autre sur la nou-

velle direction et devant le peloton qui devra servir de base d'alignement.

620. On supposera ici que le chef de bataillon veuille faire changer de front en avant sur le premier peloton ; il placera deux jalonneurs devant ce peloton, comme il vient d'être expliqué, et ordonnera au chef de peloton de l'établir derrière et contre eux ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera.

1. *Changement de front en avant sur le premier peloton.*
2. (a) *Par peloton — DEMI-A-DROITE.*
3. MARCHÉ.
4. *En avant.*
5. MARCHÉ.
6. *Guides — A DROITE.*

621. Au second commandement, les chefs de peloton se porteront devant le centre de leur peloton.

622. Au troisième, les pelotons commenceront à converser à droite à pivot fixe ; et dès que le chef de bataillon jugera qu'ils auront assez conversé, il fera les trois derniers commandemens ci-dessus.

623. Au cinquième commandement, les pelotons cesseront de converser et se porteront droit en avant.

624. Au sixième, ils prendront le tact des coudes à droite ; le guide de droite de chacun d'eux suivra la file qui se trouvera vis-à-vis de lui dans le peloton qui le précède, et marchera dans la trace de cette file jusqu'à ce que le peloton dont elle fait partie, arrivant à hauteur de la place où il devra se porter sur la ligne, tourne à droite ; alors ce guide se dirigera droit devant lui.

625. La droite du second peloton étant arrivée

(a) Pl. XXIV, Fig 1.

à hauteur du flanc gauche du premier, le chef du second peloton commandera :

1. *Tournez à droite.*

2. MARCHÉ.

626. Au commandement *marché*, le second peloton tournera par le principe des changements de direction sur le côté du guide, de manière à arriver carrément sur la ligne de bataille, sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, et aligné par les moyens déjà indiqués dans les formations successives.

627. Tous les autres pelotons se conformeront à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

628. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera : *Guides — A VOS PLACES.*

629. Pour faire changer de front en arrière sur le premier peloton, le chef de bataillon, après avoir fait établir ce peloton sur la nouvelle direction, et avoir placé deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche, commandera :

1. *Changement de front en arrière sur le premier peloton.*

2. *Bataillon, demi-tour — A DROITE.*

3. *Par peloton DEMI-A-GAUCHE. (a)*

4. MARCHÉ.

5. *En avant.*

6. MARCHÉ.

7. *Guides A GAUCHE.*

630. Au second commandement, tous les pelotons, hors le premier, feront demi-tour à droite.

(a) Pl. XXIV, Fig. 2.

631. Au troisième, les chefs de peloton qui auront fait demi-tour à droite se porteront derrière le centre de leur peloton, à deux pas du premier rang, devenu troisième.

632. Au quatrième, ces pelotons commenceront à converser à gauche, à pivot fixe, et par le troisième rang.

633. Au sixième commandement, ils cesseront de converser, et se porteront droit en avant vers la nouvelle ligne de bataille.

634. Au septième, ils prendront tous le tact des coudes à gauche, et le guide placé à l'aile droite de chacun, devenue l'aile gauche, se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n°. 624.

635. La droite devenue gauche du second peloton, étant arrivée à hauteur du flanc gauche du premier peloton déjà établi sur la nouvelle ligne, le chef du second peloton commandera :

1. *Tournez à gauche.*

2. MARCHÉ.

636. Le second peloton tournera à gauche par le principe des changements de direction sur le côté du guide, se portera ensuite en avant, et sera arrêté par son chef à hauteur des serre-files du premier peloton; le chef du second peloton lui fera faire ensuite demi-tour à droite, et l'alignera par les moyens déjà indiqués dans les formations successives.

637. Tous les autres pelotons exécuteront ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

638. La formation étant achevée, le chef de bataillon commandera : *Guides—A VOS PLACES.*

639. Le chef de bataillon fera changer de front en avant et en arrière, sur le peloton de gauche du bataillon, par les mêmes principes.

640. Le chef de bataillon veillera à l'exécution générale du mouvement.

641. L'adjudant-major assurera la direction des guides à mesure qu'ils se porteront sur la

ligne de bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans les formations successives.

642. Le chef de bataillon pourra également faire changer de front sur le peloton du centre, ou sur tel autre peloton du bataillon qu'il choisira et sous tel angle qu'il voudra ; en ce cas, l'une des ailes changera de front en avant, et l'autre en arrière, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus.

643. Si, par exemple, le chef de bataillon veut faire exécuter un changement de front sur le cinquième peloton, et si l'aile gauche doit se porter en avant, et l'aile droite en arrière, il placera deux jalonneurs sur la nouvelle direction devant le cinquième peloton, et ordonnera au chef de ce peloton de l'établir contre les deux jalonneurs.

644. Le cinquième peloton étant ainsi établi sur la nouvelle direction, le quatrième se jettera dans ce nouvel alignement, au commandement de son chef, et le guide de droite du quatrième peloton se placera aussitôt devant la file de droite de son peloton, sur la direction des deux jalonneurs établis devant le cinquième ; le chef de bataillon ayant vérifié la position de ce guide, et l'ayant rectifiée, s'il y avoit lieu, commandera :

1. *Changement de front sur le cinquième peloton, l'aile gauche en avant.*
2. (a) *Pelotons de droite, DEMI-TOUR—
A DROITE.*
3. *Par peloton — DEMI-A-DROITE..*
4. *MARCHE.*

(a) Pl. XXV, Fig. 1.

5. *En avant.*

6. MARCHÉ.

7. *Guides à droite.*

645. Au deuxième commandement, tous les pelotons placés à droite du quatrième, feront *demi-tour à droite.*

646. Le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits ci-dessus.

647. Lorsque le mouvement sera central, comme dans cet exemple, l'adjudant-major assurera la direction des guides des pelotons de droite, à mesure qu'ils se porteront sur la ligne de bataille, et l'adjudant assurera celle des guides des pelotons de gauche.

Observations relatives aux changemens de front.

648. Lorsque la nouvelle direction sera à peu près perpendiculaire à celle du bataillon, les pelotons doivent exécuter environ un demi-quart de conversion avant de se porter en avant ; mais lorsque ces deux lignes seront obliques entre elles, moins l'angle qu'elles formeront sera ouvert, et moins les pelotons devront converser avant de se porter en avant : lorsque l'angle sera très-aigu, le chef de bataillon doit laisser à peine déboîter les pelotons.

649. La précision du mouvement dépend beaucoup du coup-d'œil du chef de bataillon, pour bien saisir l'instant où il devra commander, *en avant*—MARCHÉ.

650. Si la nouvelle ligne forme un angle très-aigu avec celle où le bataillon se trouve placé, les pelotons arriveront à peu près carrément sur cette ligne sans que les chefs de peloton aient

besoin de faire le commandement de *tournez à droite* (ou *à gauche*), en arrivant vis-à-vis de leur place.

ARTICLE XII.

Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche.

651. Le bataillon étant en bataille, le chef de bataillon supposera un défilé en arrière de l'aile gauche, et commandera :

En arrière par l'aile droite, passez le défilé.

(a). Le chef du peloton de l'aile droite commandera aussitôt.

1. Grenadiers (ou premiers pelotons) par le flanc droit.
2. A DROITE.
3. MARCHE.

652. Au commandement de *marche*, le premier peloton se mettra en marche; la première file conversera à droite, marchera ensuite en arrière jusqu'à ce qu'elle ait dépassé de quatre pas la ligne des serre-files, conversera de nouveau à droite, et se dirigera ensuite droit devant elle vers l'aile gauche : toutes les autres files de ce peloton iront converser successivement à la même place que la première.

653. Le second peloton s'ébranlera à son tour au commandement de son chef, qui lui fera faire à droite, lorsque la première file du premier peloton sera arrivée à sa hauteur, et lui fera ensuite le commandement de *marche*, de manière que la première file du second peloton suive immédiatement la dernière file du premier, sans cependant s'astreindre à prendre son pas : la première file du second peloton conversera à droite

(a) Pl. XXV, Fig. 2.

à la place où elle se trouve, et toutes les autres files de ce peloton iront converser successivement à la même place que la première.

654. Les pelotons suivans exécuteront chacun à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le second peloton.

655. La première file du premier peloton étant arrivée vis-à-vis du défilé supposé être derrière le flanc gauche du bataillon, conversera par file à gauche pour entrer dans le défilé, et toutes les files suivantes converseront chacune à la même place que celle de la tête.

656. Les pelotons traverseront ainsi le défilé par le flanc; et à mesure que chacun d'eux sortira du défilé, son chef fera former le peloton par les commandemens prescrits dans l'*Ecole du Peloton*, n°. 136 et suivans.

657. On supposera ainsi quelquefois le défilé en arrière de l'aile droite; alors le chef de bataillon commandera :

En arrière par l'aile gauche, passez le défilé.

658. Le peloton de gauche commencera aussitôt le mouvement, et successivement les pelotons suivans, en se conformant à ce qui vient d'être prescrit pour passer le défilé par l'aile droite : les chefs de peloton se porteront à leur première file de gauche.

Observations relatives au passage du défilé en retraite.

659. Si la largeur du défilé permet de former les pelotons ou les sections, le chef du premier peloton fera exécuter ce mouvement lorsque son peloton sera entré dans le défilé.

660. Tous les pelotons suivans exécuteront ce mouvement au commandement de leurs chefs respectifs, à la même place que le premier.

661. Dès que le premier peloton aura passé

le défilé, si c'est par l'aile droite, on peut le faire tourner à gauche pour prolonger la colonne de ce côté, et la former à gauche en bataille, ou bien le faire tourner à droite pour former la colonne sur la droite en bataille.

662. Si le peu de largeur du défilé ne permet pas de former les pelotons ou les sections, le bataillon continuera à marcher par le flanc; et dès que la première file débouchera, on pourra la faire converser à gauche, prolonger ainsi le bataillon par le flanc et le former en bataille par un *d-gauche*; ou faire converser la première file à droite, et former ensuite le bataillon *sur la droite par file en bataille*; ou bien faire former le peloton, et le faire tourner à gauche ou à droite, comme il vient d'être expliqué ci-dessus.

ARTICLE XIII.

Colonne d'attaque.

663. Ce mouvement, qui consiste à ployer un bataillon en colonne double derrière les deux pelotons du centre, s'exécutera de la manière suivante. Le chef de bataillon commandera :

1. *Colonne d'attaque.*
2. (a) *Par peloton de droite et de gauche sur le centre — EN COLONNE.*
3. *Bataillon à gauche — ET A DROITE.*
4. *Pas accéléré — MARCHÉ.*

664. Au deuxième commandement, tous les chefs de peloton, hors celui du quatrième et celui du cinquième, se

(a) Pl. XXVI, Fig. 1.

porteront devant le centre de leurs pelotons respectifs, et les préveniront qu'ils devront faire à gauche ou à droite; les chefs des quatrième et cinquième pelotons ne bougeront.

665. Au troisième commandement, les quatrième et cinquième pelotons ne bougeront; tous les autres pelotons feront, ceux du demi-bataillon de droite à gauche, ceux du demi-bataillon de gauche à droite; les chefs de peloton feront déboîter aussitôt les trois premières files de leur peloton en arrière; le guide de gauche de chacun des pelotons de droite, le guide de droite de chacun des pelotons de gauche, se placera devant l'homme du premier rang de sa première file, et chaque chef de peloton à côté de son guide pour le conduire.

666. Au commandement *marche*, le mouvement commencera: le chef du cinquième peloton se portera légèrement au flanc gauche de son peloton, celui du quatrième ne bougera: ces deux pelotons s'aligneront l'un sur l'autre à l'avertissement de leurs chefs respectifs, s'il y a lieu.

667. Les quatrième et cinquième pelotons qui devront avoir la tête de la colonne ne bougeront; tous les autres partiront au pas accéléré pour se porter chacun à distance de section derrière le peloton de leur demi-bataillon, de manière que dans celui de droite, le quatrième peloton précède le troisième, celui-ci le deuxième, ainsi de suite, et que dans le demi-bataillon de gauche, le cinquième précède le sixième, celui-ci le septième, ainsi de suite.

668. Les pelotons correspondans de chaque demi-bataillon se réuniront en prenant rang dans la colonne; pour cet effet, le chef de chacun des pelotons de droite commandera:

1. *Peloton.*
2. HALTE.
3. FRONT.
4. *A gauche* — ALIGNEMENT.

669. Le chef de chacun des pelotons de gauche fera les mêmes commandemens, à l'exception du quatrième, auquel il substituera celui de à droite — ALIGNEMENT.

670. Le chef de chaque peloton avant fait le commandement à gauche (ou à droite) — ALIGNEMENT, se portera

au flanc extérieur de son peloton ; ceux du demi-bataillon de droite au flanc droit, ceux du demi-bataillon de gauche au flanc gauche ; les deux pelotons réunis s'aligneront l'un sur l'autre ; le centre des deux sera marqué par le sous-officier de remplacement du peloton de gauche, qui aura soin de se placer correctement derrière celui qui le précède.

671. Le peloton des grenadiers suivra le mouvement du demi-bataillon dont il fait partie, et se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus ; avec cette seule différence qu'il se placera derrière les deux sections intérieures de la dernière subdivision de la colonne, de manière à être débordé à droite et à gauche par les deux sections extérieures de cette subdivision.

672. Si cependant l'officier supérieur vouloit porter les grenadiers à la tête de la colonne en la formant, il en donneroit l'ordre à leur chef, qui feroit en conséquence déboîter ses trois premières files en avant, au lieu de les faire déboîter en arrière, et porteroit les grenadiers à distance de section en avant des deux pelotons de la tête, de la même manière qui vient d'être prescrite ci-dessus.

673. Les tambours se porteront à la queue de la colonne.

Déploiement de la colonne d'attaque.

674. Lorsque le chef de bataillon voudra déployer cette colonne, il placera deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche des deux pelotons de la tête, et commandera :

1. (a) *Déployez la colonne.*
2. *Bataillon à droite — ET A GAUCHE.*
3. *Pas accéléré — MARCHÉ.*

675. Au commandement *marché*, la colonne se déploiera, d'après les principes prescrits pour le déploiement des colonnes

(a) Pl. XXVI, Fig. 2.

en masse, sur les deux pelotons de la tête, lesquels ne bougeront; le chef du cinquième se portera à la droite de son peloton.

676. Le chef du quatrième peloton reculera au second rang, à l'instant où le chef du troisième, arrivant sur la ligne, se portera à la gauche de son peloton pour aligner.

677. Le déploiement étant achevé, le chef de bataillon commandera :

Guides — A VOS PLACES.

678. Si le chef de bataillon jugeoit nécessaire de faire commencer le feu pendant que le déploiement s'exécute, il donneroit l'ordre aux chefs des deux pelotons de la tête de faire commencer le feu de deux rangs.

679. Les chefs des deux pelotons de la tête feroient les commandemens prescrits pour le feu de deux rangs, au commandement de *fixe* fait au troisième et au sixième, après celui d'*alignement*; les chefs de ces deux derniers pelotons observeroient la même chose à l'égard des deuxième et septième pelotons, ainsi de suite.

680. Au commandement *feu de deux rangs*, fait aux deux pelotons de la tête, les jalonneurs placés devant ces pelotons se retireroient; le guide de chaque peloton qui s'étoit porté sur la ligne de bataille pour jalonner, reprendroit de même sa place au commandement *feu de deux rangs* fait à son peloton.

681. Les chefs de pelotons et sous-officiers de remplacement se porteroient pendant le feu à la place qui leur a été indiquée ci-dessus, n°. 35.

Observations relatives au déploiement de la colonne d'attaque.

682. Cette colonne ne devant jamais avoir lieu

que par bataillon , son peu de profondeur dispense de la faire serrer en masse pour la déployer.

ARTICLE XIV.

Ralliement.

683. Le bataillon étant en bataille , le chef de bataillon fera battre la breloque : à ce signal , le bataillon se rompra et s'éparpillera.

684. Lorsque le chef de bataillon voudra le rassembler, il placera deux jalonneurs et le portedrapeau dans la direction qu'il voudra donner au bataillon , et fera ensuite battre au drapeau.

685. Chaque chef de peloton rassemblera ses officiers , sous-officiers et soldats , à environ six pas en arrière de la place qu'il devra occuper sur la ligne de bataille.

686. Le chef de bataillon fera établir promptement le peloton du drapeau contre les deux jalonneurs ; chaque peloton se portera aussitôt au commandement de son chef sur l'alignement du peloton du drapeau , et y sera établi d'après les principes prescrits.



Ecole de bataillon classée par leçons, telle qu'elle doit être répétée dans les exercices par bataillon.

PREMIÈRE LEÇON.

- 1°. Ouvrir les rangs.
- 2°. Maniement des armes , et la charge précipitée.
- 3°. Serrer les rangs.

4°. La charge à volonté, et les divers feux en avant et en arrière.

DEUXIÈME LEÇON.

1°. Rompre par peloton à droite ou à gauche.

2°. Marcher en colonne au pas cadencé, longtemps de suite, le guide de la tête se dirigeant par des points pris à terre; changer de direction sur le côté du guide et sur le côté opposé au guide; rompre et former les pelotons en marchant.

3°. Exécuter la contre-marche et répéter les mêmes mouvemens.

4°. Changer de direction par la prompte manœuvre.

5°. Prendre le pas de route, rompre les pelotons, exécuter successivement les divers mouvemens prescrits dans l'article de la colonne en route, pour réduire les subdivisions à quatre de front, faire rentrer les files en ligne, d'après les mêmes principes, et former les pelotons.

6°. Arrêter la colonne et la former à gauche ou à droite en bataille.

7°. Former quelquefois la colonne par inversion, à droite ou à gauche en bataille.

TROISIÈME LEÇON.

1°. Rompre par peloton en arrière à droite ou à gauche.

2°. Former la colonne en avant et face en arrière en bataille.

3°. Former la colonne sur la droite ou sur la gauche en bataille.

4°. Marcher par le flanc, et former les pelotons ou les sections en marchant.

5°. La colonne arrivant par-derrière ou par-devant la ligne de bataille, la prolonger sur cette ligne, et la former à gauche ou à droite en bataille.

6°. Changer de front en avant et en arrière sur l'extrémité de la droite ou de la gauche, perpendiculairement et obliquement.

7°. Changer de front sur le centre, l'aîle gauche ou l'aîle droite en avant perpendiculairement et obliquement.

QUATRIÈME LEÇON.

1°. Etant en bataille, se ployer en colonne serrée par division ou peloton, en avant ou en arrière sur le peloton de droite ou de gauche du bataillon, ou bien sur le peloton du centre, la droite ou la gauche en tête.

2°. Etant en masse, changer de direction à droite ou à gauche par le flanc de la colonne.

3°. Etant en masse, exécuter la contre-marche.

4°. Marcher en colonne serrée.

5°. Prendre les distances par la tête de la colonne.

6°. Serrer à distance de section, et changer de direction, serrer en masse, arrêter la colonne, former les divisions de pied ferme et déployer.

7°. Former la colonne d'attaque et la déployer.

CINQUIÈME LEÇON.

1°. Marcher en bataille, long-temps de suite, en avant et en retraite, et faire exécuter les divers passages d'obstacle.

2°. Changer de direction en bataille plusieurs fois.

3°. Marcher obliquement, souvent et long-temps de suite.

4°. Passage des lignes, comme bataillon de première et comme bataillon de seconde ligne.

5°. Marcher par le flanc droit ou par le flanc gauche, changer de direction par file, et se former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.

6°. Passer le défilé en retraite.

7°. Faire battre la breloque, et rallier ensuite le bataillon.

Observations relatives à cette division de l'Ecole de Bataillon par leçons.

La première leçon qui comprend les charges et les feux; la seconde, qui comprend la marche en colonne, et tout ce qui y est relatif; la cinquième, qui comprend la marche en bataille et les divers mouvemens qui en dérivent, étant les parties les plus essentielles de cette instruction, sont aussi celles dont on devra le plus s'occuper dans les exercices par bataillon.

Les bataillons qui exécuteront bien la seconde et la cinquième leçon, parviendront en très-peu de temps à exécuter parfaitement les troisième et quatrième.

On pourra faire porter l'arme au bras dans la marche par le flanc, par peloton ou division, ainsi qu'en colonne au pas cadencé.

On pourra aussi faire porter quelquefois l'arme au bras dans la marche en bataille, lorsque les bataillons seront bien dressés.

On ne fera usage du pas accéléré dans l'instruction par bataillon, soit dans la marche en bataille, soit en colonne, soit dans les formations, que

lorsque les bataillons seront solidement affermis dans la cadence du pas ordinaire.

On ne fera usage du pas non cadencé dans cette école, que pour répéter les mouvemens relatifs à la colonne en route.

TITRE V.

Évolutions de ligne.

L'ÉCOLE de bataillon renfermant les principes et l'explication de tous les mouvemens que peut faire, dans quelque cas que ce soit, un seul bataillon, il reste à faire l'application de ces principes à une ligne de plusieurs bataillons.

On supposera dans cette instruction une ligne de huit bataillons; mais les règles qui y seront prescrites seront également applicables à un régiment, à une brigade ou à tel nombre de bataillons que ce soit.

L'École de bataillon a été divisée en cinq parties.

On suivra ici la même division.

Toutes les fois qu'une ou plusieurs brigades réunies devront manœuvrer en ligne, chaque bataillon sera désigné par son numéro, suivant le rang qu'il occupera dans la ligne. Le bataillon de droite sera dénommé *premier*, celui qui suit *deuxième*, le bataillon suivant *troisième*, et ainsi de suite jusqu'au bataillon qui ferme la gauche de la ligne.

Places du commandant en chef, des chefs de brigade et de régiment, soit en ligne, soit en colonne.

En bataille, le commandant en chef n'aura pas de place fixe ; il pourra se porter partout où il jugera sa présence nécessaire.

En colonne, il se tiendra habituellement à la tête, afin de la diriger suivant ses vues.

Dans les évolutions, il se portera habituellement là d'où il pourra le mieux diriger l'exécution du mouvement général.

Cependant, dans tous les cas, le commandant en chef pourra se porter partout ailleurs où il jugera sa présence nécessaire, en observant alors de se faire suppléer par un officier qu'il chargera de l'exécution de ses ordres.

En bataille, les chefs de brigade se placeront à environ cinquante pas en arrière du centre de leur brigade.

En colonne, ils se placeront sur le flanc du côté où se prendra la direction, à hauteur du centre de leur brigade, et à douze ou quinze pas en dehors des guides.

En bataille, les colonels se placeront à environ trente pas en arrière du centre de leur régiment.

En colonne, ils se placeront, comme les chefs de brigade, à hauteur du centre de leur régiment.

Les chefs de brigade et de régiment veilleront, soit en bataille, soit en colonne, ou dans les divers mouvemens, à l'exécution exacte et régulière de tout ce qui sera commandé ; ils pourront en conséquence se porter partout où ils jugeront leur pré-

sence nécessaire , dans l'étendue de leur brigade ou régiment.

Les places des chefs de bataillon , des adjudans-majors et adjudans , soit en bataille , soit en colonne , ont été fixées dans l'*Ecole de Bataillon*.

Règles générales pour les commandemens.

Lorsque tous les bataillons de la ligne devront exécuter un même mouvement , le commandant en chef fera au bataillon le plus près de lui les commandemens généraux relatifs à ce mouvement , qui seront répétés aussitôt par le chef de ce bataillon.

Chaque chef de bataillon répétera toujours , avec la plus grande rapidité , tous les commandemens généraux qu'il entendra faire au bataillon immédiatement voisin à sa droite ou à sa gauche , selon le côté d'où partira le commandement , à moins que le commandant en chef ne lui ait donné ou envoyé un ordre contraire.

Les chefs de bataillon , ayant répété les commandemens généraux , comme il vient d'être prescrit , commanderont et feront exécuter aussitôt après , sans se régler les uns sur les autres , les mouvemens préparatoires qui devront précéder dans leur bataillon l'exécution du mouvement général ; les chefs de régiment et de brigade veilleront à la prompte exécution de ces mouvemens préparatoires dans leur régiment et brigade , et à ce que les chefs de bataillon ne commettent point d'erreur à cet égard.

Le commandant en chef fera toujours le commandement qui devra déterminer l'exécution du mouvement général.

Les adjudans-majors et les adjudans, placés derrière la droite et la gauche de leur bataillon en ligne, répéteront les commandemens généraux, soit d'avertissement, soit d'exécution, toutes les fois que l'étendue du front des bataillons, le vent ou le bruit des armes à feu pourroient empêcher que ces commandemens ne fussent facilement entendus d'un bataillon à l'autre.

Dans le cas où un chef de bataillon, n'ayant pas entendu le commandement général, verroit le bataillon immédiatement voisin exécuter un mouvement, il feroit aussitôt exécuter le même mouvement à son bataillon.

Lorsque des régimens étrangers se trouveront en ligne avec des régimens français, les chefs de bataillon de nation étrangère répéteront d'abord les commandemens généraux en français, et feront ensuite les mêmes commandemens dans leur langue.

Lorsque la ligne devra exécuter un mouvement central, le commandant en chef se portera au point qu'il choisira pour centre du mouvement, et donnera ou enverra au chef de chacun des bataillons voisins de droite et de gauche, l'ordre de faire le commandement général relatif au mouvement que chaque portion de la ligne devra exécuter, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

En colonne, la répétition des commandemens aura lieu d'après les mêmes principes.

Toutes les fois qu'on rompra une ligne en plusieurs colonnes, l'officier le premier ou le plus ancien en grade de chacune la commandera, et remplira près de sa colonne les fonctions de commandant en chef.

Formation des régimens en bataille devant leur quartier.

Lorsqu'un régiment devra se former en bataille devant son quartier, le chef du régiment fera porter la compagnie du centre de l'un ou de l'autre bataillon à quelques pas en avant, l'établira sur la direction qu'il voudra donner au régiment, et fera placer deux jalonneurs devant cette compagnie : il fera avertir en même temps le chef de l'autre bataillon d'établir celle du centre de son bataillon sur la même direction.

Ces deux compagnies étant ainsi établies à distance de bataillon, plus un intervalle, l'une de l'autre, sur la même direction, le chef du régiment fera battre un roulement très-court, à la fin duquel les compagnies de chaque bataillon se porteront successivement, et au commandement de leurs chefs respectifs, sur l'alignement de celle du centre de leur bataillon : les chefs de bataillon veilleront à ce que les guides des deux bataillons se placent exactement sur la même ligne.

Les bataillons étant formés, si le régiment doit manœuvrer, le chef du régiment ordonnera aux adjudans de diviser les bataillons ; ce qui sera promptement exécuté, en commençant par la droite de chacun ; la compagnie de grenadiers du second bataillon ira se réunir à la première, à la droite du régiment.

On égalisera, autant que possible, les pelotons. Les sous-officiers qui devront composer la garde du drapeau de chaque bataillon iront se former à la gauche du quatrième peloton, et feront nombre dans les files de ce peloton, qui aura ainsi trois files de soldats de moins que les autres.

L'intervalle entre les bataillons sera de huit toises.

Composition et marche du détachement qui ira chercher les drapeaux.

Lorsqu'on rappellera pour faire prendre les armes au régiment, si les drapeaux doivent sortir, l'une des deux compagnies de grenadiers à tour de rôle, ou, si elles sont détachées, une compagnie de fusiliers se mettra en marche pour les aller chercher dans l'ordre suivant.

Le tambour-major, les tambours du bataillon dont sera le détachement, suivis de la musique ;

Le détachement formé en colonne par section, l'arme au bras ;

Les deux sergens-majors désignés pour porter les drapeaux, à côté l'un de l'autre, entre les deux sections.

Le détachement marchera dans cet ordre sans bruit de caisse ni de musique. Arrivé au logement du commandant du régiment, il se formera en bataille vis-à-vis la porte d'entrée ; les tambours et la musique se formeront à la droite du détachement.

Aussitôt que le détachement sera en bataille, les deux sergens-majors qui devront porter les drapeaux iront les prendre, accompagnés du lieutenant et d'un sergent du détachement.

Lorsqu'ensuite les deux sergens-majors sortiront avec les drapeaux, suivis du lieutenant et du sergent, ils s'arrêteront devant la porte.

A l'instant où les drapeaux sortiront, le commandant du détachement lui fera présenter les armes, et les tambours battront *le drapeau*.

Après trois ou quatre reprises, le commandant du détachement fera cesser de battre; il fera ensuite porter les armes et rompre par section; les deux sergens - majors qui portent les drapeaux iront se placer entre les deux sections, à côté l'un de l'autre; le lieutenant et le sergent reprendront leurs places.

Le commandant du détachement le remettra ensuite en marche, dans le même ordre que ci-dessus, pour se rendre au lieu de l'assemblée du régiment: les tambours battront.

Honneurs qui seront rendus aux drapeaux.

A l'arrivée des drapeaux, le chef du régiment fera porter les armes; les tambours cesseront de battre et iront au pas accéléré reprendre, ainsi que le détachement, leurs places de bataille, passant pour cet effet derrière le régiment: les chefs de bataillon se placeront à six pas en avant de la file du centre de leur bataillon.

Les porte - drapeaux fileront à côté l'un de l'autre, au pas accéléré, à dix pas devant le front, s'arrêteront chacun devant le centre de leur bataillon, et lui feront face: le chef de bataillon fera alors présenter les armes, et saluera ensuite lui-même de l'épée; le porte-drapeau ira aussitôt se placer au centre du bataillon, et le chef de bataillon fera porter les armes.

Les drapeaux seront reconduits au logement du commandant du régiment dans l'ordre prescrit ci-dessus.

PREMIERE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Ouvrir les rangs.

1. Le commandant en chef, voulant faire ouvrir les rangs, commandera :

1. *Garde à vous pour ouvrir vos rangs.*

2. Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après : *en arrière, ouvrez vos rangs*, ce qui sera exécuté comme il a été prescrit dans l'*École de Bataillon* ; le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

3. A ce commandement vivement répété, les deux derniers rangs se porteront en arrière, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de Bataillon*.

4. Chaque bataillon exécutera ce mouvement comme s'il étoit isolé : en conséquence, on ne cherchera point à aligner les deux derniers rangs des divers bataillons de la ligne les uns sur les autres.

ARTICLE II.

Maniement des armes.

5. Le maniement des armes ne sera jamais exécuté en ligne, lorsqu'elle sera de plus d'un bataillon.

ARTICLE III.

Charge et feux.

6. On n'exécutera en ligne que la charge à volonté.

7. Le commandant en chef voulant faire charger les armes, commandera :

1. *Garde à vous pour charger vos armes.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Chargez vos armes.*

8. Ce commandement, qui sera répété aussitôt, s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

9. Le commandant en chef voulant faire exécuter les feux de pied ferme, commandera :

1. *Feu de bataillon (ou de demi-bataillon) (ou de peloton).*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Commencez le feu.*

10. Le feu de bataillon commencera dans les bataillons impairs : le chef de chacun de ces bataillons, ayant répété le commandement *commencez le feu*, fera aussitôt après ceux qui sont prescrits dans l'*Ecole de Bataillon* pour l'exécution de ce feu.

11. Les chefs des bataillons pairs ne feront leur premier commandement que lorsqu'ils verront quelques armes portées dans le bataillon impair qui est immédiatement à leur droite ; les chefs des bataillons impairs observeront à leur tour la même règle à l'égard du bataillon pair qui est immédiatement à leur gauche, et le feu se continuera ainsi alternativement.

12. Le feu de demi-bataillon s'exécutera dans chaque bataillon comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon* ; chaque chef de bataillon ayant répété le commandement *commencez le feu*,

fera aussitôt après ceux qui ont été prescrits pour l'exécution de ce feu, sans se régler sur le bataillon voisin.

13. Le feu de peloton s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon* : les chefs des pelotons impairs feront leur premier commandement aussitôt après que le chef de leur bataillon aura fait celui *commencez le feu*.

14. Le feu de deux rangs s'exécutera de la manière suivante ; le commandant en chef commandera :

1. *Feu de deux rangs.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après, 1°. *bataillon* ; 2°. *armes*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Commencez le feu.*

15. A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, le feu de deux rangs commencera, et s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

16. Le commandant en chef fera cesser tous les feux par un roulement très-court qui sera répété par les tambours de chaque bataillon à l'instant où il leur parviendra ; dès que chaque bataillon aura chargé ses armes, son chef fera donner le signal du coup de baguette pour faire rentrer les chefs de peloton et sous-officiers de remplacement à leur place de bataille.

17. Le commandant en chef voulant faire exécuter les feux en arrière, commandera :

1. *Feu en arrière.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs de bataillon commanderont aussitôt après, 1°. *bataillon*, 2°. *DEMI-TOUR — A DROITE.*

18. Le commandant en chef fera ensuite exécuter les divers feux par les mêmes commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

19. Le commandant en chef ayant fait cesser le feu en arrière, et voulant remettre la ligne face en tête, commandera :

1. *Face en tête.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1^o. *bataillon* ; 2^o. *DEMI-TOUR—A DROITE.*

20. Le commandant en chef voulant faire reposer la ligne, commandera :

1. *Garde à vous pour reposer.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Reposez-vous sur vos armes (ou l'arme au bras.).*

Ce commandement ayant été répété et exécuté, il fera le commandement :

3. *Repos (ou en place repos).*

Ce commandement sera exécuté comme il a été prescrit dans l'École de Bataillon.

21. Le commandant en chef voulant faire cesser le repos fera faire un roulement très-court qui sera répété par tous les tambours de la ligne à l'instant où ils l'entendront.

22. Le roulement ayant cessé, les chefs de bataillon commanderont *bataillon* ; les soldats reprendront la position et l'immobilité.

23. Le commandant en chef commandera ensuite :

Portez — VOS ARMES.

Ce commandement ayant été répété, la ligne portera les armes.

DEUXIÈME PARTIE.

Différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

ARTICLE PREMIER.

Rompre à droite ou à gauche.

24. Le commandant en chef voulant faire rompre la ligne par peloton, commandera :

1. *Par peloton à droite (ou à gauche).*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. MARCHÉ.

25. A ce commandement vivement répété, la ligne rompra d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

26. Il a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*, que les pelotons ayant rompu, aucun guide ne devra plus bouger après le commandement *fixe* du chef de son peloton, quand même il ne seroit pas dans la direction des guides précédens; cette règle s'observera de même d'un bataillon à l'autre dans les colonnes composées de plusieurs bataillons; ainsi le guide de la subdivision de la tête d'un bataillon ne bougera plus après le commandement *fixe* de son chef de peloton, quand même il ne seroit pas dans la direction des guides du bataillon qui le précède: c'est lorsque la colonne se mettra en marche, que les guides qui ne sont pas dans la direction devront la reprendre insensiblement, en se dirigeant de manière à marcher chacun dans la trace du guide précédent.

27. Si cependant le commandant en chef vou-

loit remettre la colonne immédiatement en bataille, il auroit soin de rectifier préalablement la position des guides par l'un des moyens qui seront indiqués ci-après, n^{os}. 89 et suivans, ou 94 et suivans.

ARTICLE II.

Rompre en arrière à droite (ou à gauche).

28. le commandant en chef voulant faire rompre la ligne par peloton en arrière, commandera :

1. *Par peloton en arrière, à droite (ou à gauche).*

Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après ; 1^o. *bataillon par le flanc droit (ou gauche)* ; 2^o. *à droite (ou à gauche)*.

Le commandant en chef, commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

29. A ce commandement, vivement répété, chaque bataillon rompra comme il a été prescrit dans l'*École de Bataillon*.

ARTICLE III.

Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.

30. Le commandant en chef, voulant faire exécuter ce mouvement, commandera :

1. *Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.*

31. Ce commandement ayant été répété, le chef de bataillon de droite fera commencer le mouvement, qui s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*École de Bataillon*.

32. Les chefs de bataillons suivans feront



commencer le mouvement chacun à leur tour ; le peloton de droite de chacun marchera en avant deux fois l'étendue de son front, pendant que les autres rompront à droite.

33. Les chefs de bataillon jugeront le moment où ils devront faire rompre leur bataillon et le mettre en marche de manière à laisser entre leur première subdivision et la dernière du bataillon qui devra les précéder dans la colonne, distance de peloton, plus huit toises.

34. Le commandant en chef fera rompre par la gauche pour marcher vers la droite, d'après les mêmes principes.

ARTICLE IV.

Ployer la ligne en colonne serrée.

35. On suppose que le commandant en chef veut ployer la ligne en colonne serrée par division (a), la droite en tête, sur la deuxième division du quatrième bataillon ; cette supposition embrasse tous les cas.

36. Le commandant en chef, se portant au quatrième bataillon commandera :

1. *Colonne serrée par division.*

37. Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef enverra au chef du cinquième bataillon l'ordre de faire le commandement suivant, qui sera vivement répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa gauche :

Sur le quatrième bataillon en arrière en colonne.

38. Le commandant en chef enverra en même

(a) Pl. XXVII.

temps l'ordre au chef du troisième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera vivement répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa droite :

Sur le quatrième bataillon en avant en colonne.

39. L'ordre du commandant en chef ayant été rendu aux chefs des troisième et cinquième bataillons, il ordonnera à celui du quatrième de commander :

Sur la seconde division, la droite en tête, en colonne.

40. Le chef du quatrième bataillon, ayant fait ce commandement, sera aussitôt après ceux qui suivent, 1^o. *bataillon par le flanc gauche et le flanc droit*; 2^o. *à gauche — et à droite.*

41. Les chefs des cinquième, sixième, septième et huitième bataillons ayant fait le commandement prescrit ci-dessus, n^o. 37, feront aussitôt après, chacun à leur bataillon, ceux qui suivent : 1^o. *bataillon par le flanc droit*, 2^o. *à droite.* Les trois files de droite de chaque division déboîteront en arrière.

42. Les chefs des troisième, deuxième et premiers bataillons ayant fait le commandement prescrit ci-dessus, n^o. 38, feront aussitôt après, chacun à leur bataillon, ceux qui suivent : 1^o. *bataillon par le flanc gauche*; 2^o. *à gauche.* Les trois files de gauche de chaque division déboîteront en avant.

43. Les chefs de bataillon ayant fait ces divers commandemens, le commandant en chef commandera :

Marche (ou pas accéléré — MARCHÉ).

44. A ce commandement vivement répété, le quatrième bataillon se ploiera en colonne serrée, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

45. Les cinquième, sixième, septième et huitième bataillons exécuteront ce qui suit : la première division de chacun de ces bataillons, conduite par l'adjudant-major, se dirigera dès les premiers pas en arrière, et par la ligne la plus courte, vers la place qu'elle devra occuper dans la colonne ; elle marchera le pas d'un pied, jusqu'à ce que les autres divisions de son bataillon soient arrivées à sa hauteur, après quoi elle prendra le pas de deux pieds, et chaque bataillon ainsi formé en masse se portera vers le point où il devra entrer dans la colonne. Arrivée à douze ou quinze pas de ce point, la première division de chaque bataillon se dirigera de manière à y entrer carrément, et à six pas en arrière de la dernière division du bataillon qui précède : les autres divisions se dirigeront parallèlement à la première, entreront successivement et à trois pas en arrière l'une de l'autre dans la colonne. Les chefs de division étant arrivés à hauteur des guides de gauche de la colonne, s'arrêteront de leur personne, verront filer leurs divisions respectives, et se conformeront pour les arrêter, leur faire faire *front* et les aligner, à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

46. Les troisième, deuxième et premiers bataillons exécuteront ce qui suit : la quatrième division de chacun de ces bataillons, conduite par l'adjudant-major, se dirigera dès les premiers pas en avant, et par la ligne la plus courte, vers le point où elle devra entrer dans la colonne ; elle marchera le pas d'un pied jusqu'à ce que les autres divisions de son bataillon soient arrivées à sa hauteur : après quoi, elle prendra le pas de deux pieds, et chaque bataillon formé ainsi en masse se portera vers le point où il devra entrer dans la colonne. Arrivée à douze ou quinze pas de ce point, la quatrième division de chaque bataillon se dirigera de manière à y entrer carrément, et à six pas en avant de la première division du bataillon qu'elle devra précéder immédiatement dans la colonne : les autres divisions se dirigeront parallèlement à la quatrième, entreront successivement et à trois pas en avant l'une de l'autre dans la colonne. Le guide de chaque division étant près d'arriver à hauteur des guides de gauche de la colonne, le chef de division arrêtera sa division, lui fera faire *front*, et l'alignera en se conformant à ce qui a

été prescrit dans l'*École de Bataillon* : le guide de gauche de chaque division fera face en arrière.

47. Les chefs de bataillon maintiendront pendant l'exécution du mouvement le plus grand ordre dans leurs bataillons respectifs, veilleront à ce que les divisions marchent à même hauteur et à trois pas de distance l'une de l'autre, en se réglant sur celle qui doit entrer la première dans la colonne, et à ce qu'elles y entrent carrément et parallèlement à celles qui y auront déjà pris rang.

48. Les adjudans-majors veilleront à ce que la division de leur bataillon qui devra prendre rang la première dans la colonne, y entre à six pas en arrière ou en avant du bataillon qui devra la précéder, ou qu'elle devra précéder immédiatement dans l'ordre de la colonne ; ils assureront avec soin la direction des guides de leur bataillon, à mesure que chaque division prendra rang dans la colonne.

49. Le commandant en chef, ou celui qu'il aura chargé de l'exécution de ses ordres, se placera en avant du guide de gauche de la division de direction, pour veiller à la formation de la colonne, et à ce que les guides de gauche se placent correctement à leurs chefs de file.

50. A mesure que chacun des bataillons qui doivent se porter dans la colonne en avant de la division de direction, y aura pris rang, le chef de bataillon commandera, *guides, DEMI-TOUR — A DROITE.*

51. A ce commandement, les guides de gauche du bataillon se remettront face en tête.

52. On ploiera une ligne en colonne serrée, la gauche en tête, d'après les mêmes principes, en appliquant aux bataillons qui sont à la gauche de celui dont la division de direction fait partie, ce qui vient d'être prescrit ci-dessus pour les bataillons qui sont à sa droite, et réciproquement.

53. On pourra ployer la ligne en colonne sur telle autre division et bataillon qu'on voudra choisir, d'après les mêmes principes.

54. Si, au lieu de prendre pour division de direction une division de l'intérieur de la ligne, le commandant en chef vouloit la ployer en colonne sur la division de l'aile droite ou de l'aile gauche

de la ligne, ce mouvement s'exécutoit de la manière suivante.

55. On suppose que le commandant en chef veuille prendre pour division de direction les grenadiers du bataillon de droite de la ligne, il se portera à ce bataillon, et commandera :

1. *Colonne serrée par division.*

56. Ce commandement ayant été répété, il enverra ordre au chef du deuxième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa gauche : *sur le premier bataillon en arrière (ou en avant en colonne.*

57. L'ordre du commandant en chef ayant été rendu au chef du second bataillon, il ordonnera à celui du premier bataillon de commander : *sur les grenadiers en arrière (ou en avant en colonne.*

58. Les chefs de bataillon ayant fait le commandement qui vient de leur être prescrit, commanderont aussitôt après : 1°. *Bataillon par le flanc droit; 2°. à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

59. A ce commandement vivement répété, le mouvement général commencera.

60. Si enfin le commandant en chef vouloit prendre pour division de direction la division de l'aile gauche de la ligne, il se porteroit au bataillon, dont elle fait partie, et commanderoit :

1. *Colonne serrée par division.*

61. Ce commandement ayant été répété, il en-

verroit ordre au chef du septième bataillon de faire le commandement suivant, qui sera répété par le chef de chacun des bataillons qui sont à sa droite :

Sur le huitième bataillon en arrière (ou en avant) en colonne.

Il ordonneroit au chef du huitième bataillon de commander : *sur la quatrième division en arrière (ou en avant) en colonne.*

62. Le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits ci-dessus.

Observations relatives au mouvement de ployer une ligne en colonne serrée.

63. Cette méthode de ployer une ligne en colonne réunit le double avantage de maintenir les bataillons dans toute leur force pendant l'exécution du mouvement, puisque chacun d'eux forme une masse séparée, et de n'exiger que le moins de temps possible, puisque chaque bataillon se porte par la ligne la plus courte à la place qu'il doit occuper dans la colonne.



TROISIEME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marcher en colonne avec distance entière.

64. Le commandant en chef voulant faire marcher la colonne, indiquera au chef de bataillon de la tête la direction que devra suivre le premier guide, et le chef de bataillon prescrira aussitôt à ce guide les moyens qu'il devra employer pour assurer la direction de sa marche, d'après les

principes établis dans l'*Ecole de Bataillon*, nos. 112, 113 et 114.

65. Cette disposition étant faite, le commandant en chef commandera :

1. *Colonne en avant.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, feront immédiatement après celui *guide à gauche*, si la colonne a la droite en tête; celui *guide à droite*, si elle a la gauche en tête.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. **MARCHE.**

66. A ce commandement, qui sera répété avec la plus grande rapidité, la colonne se mettra en marche.

67. Le guide de la première subdivision se maintiendra dans la direction qui lui aura été indiquée par les moyens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, et les guides suivans marcheront chacun dans la trace de celui qui les précède immédiatement, sans s'occuper de la direction générale.

68. L'adjudant-major du bataillon de la tête veillera à ce que le guide de la première subdivision ne s'écarte pas de la direction qu'il devra suivre; et l'adjudant-major de chacun des bataillons suivans, à ce que le guide de la première subdivision de son bataillon conserve entre lui et le guide de la dernière subdivision du bataillon précédent, un espace égal à l'étendue du front de sa subdivision, plus l'intervalle de huit toises qui doit séparer les bataillons.

69. Lorsqu'une colonne devra se prolonger sur une ligne donnée, pour s'y former à *gauche* (ou à *droite*) *en bataille*, le commandant en chef fera toujours jalonner cette ligne par l'un des moyens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, nos. 143 et 144.

70. Si, dans ce cas, la colonne arrive par-devant ou par-derrrière la ligne, le commandant

en chef enverra d'avance deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval chercher des points intermédiaires entre les points de direction de droite et de gauche qu'il aura choisis ; les points intermédiaires étant trouvés , l'un des deux se placera sur la ligne au point où la tête de la colonne devra y arriver , et la colonne se conformera à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon* , n^{os}. 123 et suivans , ou n^{os}. 131 et suivans.

71. Les moyens de trouver des points intermédiaires entre deux points de direction donnés ont été expliqués dans l'*Ecole de bataillon* , n^o. 305 et suivans.

ARTICLE II.

Colonne en route.

72. La colonne étant de pied ferme , si le commandant en chef veut la mettre en marche au pas de route, il fera les commandemens prescrits pour la faire marcher au pas cadencé ; avec cette seule différence que le commandement *marche* sera précédé par celui *pas de route* , que répéteront les chefs de bataillon.

73. Si la colonne étant en marche au pas cadencé , le commandant en chef veut lui faire prendre le pas de route , il commandera :

1. *Pas de route.*

2. MARCHE.

74. Tous les principes relatifs à la marche des colonnes en route ayant été développés dans l'*Ecole de Bataillon* , il reste seulement à ajouter ici que , lorsqu'une colonne de plusieurs bataillons rencontrera un défilé qui l'oblige de diminuer le front des subdivisions , ce mouvement ne doit

s'exécuter qu'à mesure que chaque bataillon arrivera à la même place où le bataillon précédent l'aura exécuté, les colonnes en route ne devant jamais diminuer leur front que lorsque le défaut d'espace l'exigera : ainsi, par exemple, une colonne formée par pelotons venant à rencontrer un défilé qui ne permet de marcher que par sections, le chef du bataillon de la tête fera rompre tous les pelotons de son bataillon à la fois, lorsqu'il sera près d'entrer dans le défilé ; mais le chef du bataillon suivant ne répétera les commandemens du chef qui le précède, que lorsque son bataillon sera arrivé à la même place, ainsi de suite.

ARTICLE III.

Changement de direction en colonne à distance entière.

75. Le commandant en chef voulant faire changer de direction, en donnera un peu d'avance l'ordre au chef du bataillon de la tête de la colonne, et lui indiquera le point où ce mouvement devra s'exécuter, ou y fera placer un aide-de-camp.

76. Le changement de direction s'exécutera d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, n^{os}. 191 et suivans.

77. Ces règles auront lieu dans les colonnes en manœuvre, quand même elles marcheroient au pas de route ; mais dans les colonnes en route, les changemens de direction s'exécuteront à l'avertissement seulement des chefs de subdivision, à mesure que les sinuosités du chemin l'exigeront et d'après les règles prescrites dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 163.

ARTICLE IV.

Changement de direction par la prompte manœuvre.

78. La colonne étant supposée en marche, la droite en tête, le commandant en chef voulant lui faire changer de direction à gauche par la prompte manœuvre, indiquera au chef du bataillon de la tête le point où la première subdivision de la colonne devra exécuter ce mouvement, ainsi que le point de vue en avant, sur lequel le guide de la tête devra ensuite se diriger; et lorsque les deux premières subdivisions de la colonne, au moins, seront entrées dans la nouvelle direction, le commandant en chef commandera :

1. *Prompte manœuvre par le flanc droit.*

79. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, celui du bataillon de la tête commandera aussitôt après : *Six derniers pelotons par le flanc droit.*

Le chef de chacun des bataillons suivans commandera :

Bataillon par le flanc droit.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Pas accéléré—MARCHE.*

80. A ce commandement vivement répété, le mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 203 et suivans.

81. Les chefs de bataillon veilleront à ce que les subdivisions de leurs bataillons respectifs appuient vers le point où celle de la tête de la colonne aura changé de direction, de manière qu'elles aient leur distance en prenant rang dans la colonne.

82. La subdivision de la tête de chaque batail-

lon doit entrer dans la colonne, à huit toises en arrière de la dernière subdivision du bataillon précédent, afin qu'après avoir pris rang dans la colonne, elle soit séparée du bataillon qui la précède de cet intervalle, plus, l'étendue de son front.

83. Si le commandant en chef voulait arrêter la colonne avant qu'elle ne fût entrée toute entière dans la nouvelle direction, les chefs des bataillons qui n'y seroient pas encore entrés ne répéteroient pas les commandemens *colonne, halte*, du commandant en chef; ces bataillons continueroient à marcher, et les chefs de bataillon feroient appuyer les subdivisions en arrière, de manière à les faire entrer dans la colonne chacune à la distance où elle devra être de la subdivision qui la précède immédiatement.

84. Si au moment où le commandant en chef arrêtera la colonne, un ou plusieurs pelotons seulement d'un bataillon n'étoient pas encore entrés dans la nouvelle direction, ces pelotons continueroient à marcher nonobstant le commandement *halte* que devra répéter le chef de leur bataillon pour arrêter ceux qui auroient déjà pris rang dans la colonne, et ils appuieroient aussitôt en arrière pour reprendre leur distance, ainsi qu'il vient d'être expliqué ci-dessus.

85. Enfin le commandant en chef pourra, lorsqu'il jugera nécessaire d'assurer avec plus de précision la marche de la colonne sur la nouvelle direction, faire porter les guides généraux sur cette direction, à mesure que le peloton de la tête, celui du drapeau et celui de la queue de chaque bataillon prendront rang dans la colonne. Les guides généraux du bataillon de la tête doivent être maintenus avec soin sur la ligne que la colonne devra suivre.

ARTICLE V.

Arrêter la colonne à distance entière.

86. Le commandant en chef voulant arrêter la colonne, commandera :

1. *Colonne.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. HALTE.

87. Ce commandement sera répété avec la plus grande rapidité, de la tête à la queue de la colonne.

88. La colonne étant arrêtée, si le commandant en chef veut la former *à gauche* (ou *à droite en bataille*, il assurera préalablement la direction des guides de la manière suivante.

89. Si les guides généraux sont sur le flanc, le commandant en chef se portera d'abord en arrière du porte-drapeau du bataillon de la tête de la colonne, examinera si ce porte-drapeau et le guide général qui le précède sont placés sur le prolongement des deux points en avant, sur lesquels ils avoient dû se diriger en marchant, et rectifiera leur position si elle n'est pas exacte; il se portera ensuite en avant du guide général de la tête, lui fera face, et fera rectifier, s'il est nécessaire, la direction du porte-drapeau du bataillon suivant. Les adjudans-majors auront soin de raccorder promptement la direction des guides généraux de leur bataillon sur les drapeaux qui les précèdent; ce qui étant exécuté, le commandant en chef commandera :

3. *Guides sur la ligne.*

90. A ce commandement vivement répété, les guides de gauche, si la colonne a la droite en tête, les guides de

O

droite, si elle a la gauche en tête, de toutes les subdivisions de la colonne, se porteront légèrement sur la direction des drapeaux, faisant face vers la tête de la colonne : l'adjudant-major de chaque bataillon, placé à quelques pas en avant, et face aux guides de la subdivision de la tête de son bataillon, assurera la direction des guides du demi-bataillon de la tête; l'adjudant, placé de même en arrière, et face au guide de la dernière subdivision de son bataillon, assurera celle des guides du demi-bataillon de la queue.

91. Les guides des subdivisions, en se portant sur la direction des drapeaux de la colonne, s'aligneront correctement chacun sur les bâtons des drapeaux qui les précèdent, et non sur les guides qui sont devant eux; ils auront toutefois la plus grande attention à se placer exactement à la distance de leurs subdivisions respectives, les uns derrière les autres. Les portedrapeaux auront soin de porter leurs drapeaux bien perpendiculairement devant le milieu du corps.

92. Les guides des subdivisions étant établis sur la direction, le commandant en chef commandera :

4. *A gauche (ou à droite)* — ALIGNEMENT.

93. A ce commandement vivement répété, chacune des subdivisions de la colonne ira légèrement appuyer à son guide, et sera promptement alignée par son chef. Si la nouvelle direction étoit telle qu'une subdivision eût plusieurs pas à faire pour y arriver, elle s'y porteroit par le flanc au commandement de son chef.

94. Si les guides généraux ne sont pas sur le flanc de la colonne, le commandant en chef se portera à quinze ou vingt pas en avant de la tête, et se plaçant de sa personne, face en arrière, sur la direction qu'il voudra donner aux guides, choisira en arrière de la colonne le second point qui détermine cette direction.

95. Le commandant en chef commandera ensuite :

1. *Drapeaux et guides généraux sur la ligne.*

96. A ce commandement, le portedrapeau et les guides

généraux de chacun des bataillons de la colonne se porteront légèrement sur le flanc ; ceux du bataillon de la tête fixeront les yeux sur le commandant en chef, qui les établira promptement par des signes de son épée sur la ligne droite qui, partant de lui, iroit aboutir au point en arrière qu'il aura choisi ; ceux du bataillon suivant s'aligneront sur les guides généraux du bataillon de la tête, et ceux de tous les autres bataillons de la colonne s'aligneront sur les bâtons des drapeaux qui les précèdent. Les adjudans-majors et adjudans assureront promptement la direction des guides généraux de leurs bataillons respectifs.

97. Le commandant en chef, voyant tous les drapeaux de la colonne correctement établis sur la direction, commandera aussitôt :

2. *Guides sur la ligne.*

98. Ce commandement ayant été répété et exécuté comme il a été prescrit ci-dessus, n^{os}. 90 et 91, le commandant en chef commandera : *à gauche* (ou *à droite*) — ALIGNEMENT.

Observation relative à ce mouvement.

99. Le commandant en chef pourra se dispenser, lorsque la direction générale de la colonne se trouvera être à peu près conforme à ses vues, de faire porter les guides généraux sur le flanc, et se borner simplement à faire rectifier la position des guides de peloton qui se trouveroient trop en dehors ou en dedans, par le commandement de *guides — à vos chefs de files.*

A ce commandement, les adjudans-majors et adjudans feront promptement appuyer en dedans ou en dehors les guides qui ne seroient pas sur la direction.

ARTICLE VI.

Serrer la colonne à distance de section ou en masse.

100. La colonne étant en marche à distance

entière, le commandant en chef, voulant la faire serrer à distance de section ou en masse, commandera :

1. *A distance de section (ou en masse) serrez la colonne.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Marche (ou pas accéléré) — MARCHÉ.*

101. Le chef de la subdivision de la tête de la colonne l'arrêtera à l'avertissement du commandant en chef; les subdivisions suivantes continueront à marcher au pas ordinaire, ou prendront le pas accéléré, pour serrer à distance de section ou en masse, chacune sur la subdivision qui les précède, et seront arrêtées et alignées par leurs chefs respectifs, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

102. Si la colonne, au lieu d'être en marche, étoit de pied ferme, le commandant en chef, voulant la faire serrer à distance de section ou en masse, feroit les mêmes commandemens que si elle étoit en marche; la subdivision de la tête de la colonne ne bougeroit point; les subdivisions suivantes partiroient au commandement *marche (ou pas accéléré) — MARCHÉ*, pour serrer chacune sur la subdivision qui les précède, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

103. Lorsque la colonne devra serrer à distance de section, la subdivision de la tête de chaque bataillon sera arrêtée à distance de peloton de la queue du bataillon qui la précède; si c'est en masse, cet intervalle ne sera que de six pas seulement.

L'adjudant-major du bataillon de la tête se placera en avant et face au guide de la première subdivision, pour assurer la direction des guides suivans de son bataillon, à mesure qu'ils serreront,

soit à distance de section ou en masse; l'adjutant-major de chacun des bataillons suivans se placera en arrière de ses guides, pour les assurer sur la direction des guides précédens à mesure qu'ils auront serré.

ARTICLE VII.

Marcher en colonne à distance de section ou en masse.

104. Une colonne à distance de section ou en masse, étant de pied ferme, le commandant en chef voulant la mettre en marche, fera les commandemens prescrits ci-dessus pour faire marcher une colonne à distance entière.

105. Les moyens de direction indiqués pour une colonne à distance entière seront les mêmes pour une colonne à distance de section ou en masse; avec cette seule différence, que celui de porter les guides généraux sur le flanc n'aura lieu que dans les colonnes à distance entière.

106. La colonne à distance de section ou en masse sera arrêtée par les mêmes commandemens que si elle étoit à distance entière.

107. La colonne à distance de section ou en masse étant arrêtée, si le commandant en chef veut donner une direction générale aux guides, il établira simplement les deux guides de la tête de la colonne sur la direction qu'il voudra faire prendre, et commandera ensuite :

1. *Guides à vos chefs de files.*

2. *A gauche (ou à droite) — ALIGNEMENT.*

108. Au premier commandement, tous les guides de la colonne se placeront légèrement au chef de file, l'adjutant-major et l'adjutant de chaque bataillon les y assureront promptement.

109. Le second commandement s'exécutera comme il a été prescrit ci-dessus, n°. 93.

ARTICLE VIII.

Changement de direction en colonne à distance de section.

110. Une colonne à distance de section étant en marche, et devant changer de direction, exécutera ce mouvement de la même manière qui a été prescrite pour une colonne à distance entière : il n'y aura de différence que celle indiquée dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 243, relativement à la longueur du pas-des pivots, lorsque les subdivisions changent de direction sur le côté opposé au guide.

ARTICLE IX.

Changement de direction en colonne serrée en masse.

111. Les changemens de direction en masse s'exécuteront par le flanc de la colonne, d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

112. On suppose une colonne en masse, la droite en tête, et devant changer de direction à gauche ; lorsque la tête de la colonne sera arrivée au point de conversion, le commandant en chef arrêtera la colonne, et établira promptement deux jalonneurs sur la nouvelle direction où devra se porter la subdivision de la tête par les moyens indiqués dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 245 ; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *Changement de direction par le flanc droit.*

Ce commandement ayant été répété, chaque chef de bataillon commandera aussitôt après : *ba-taillon — A DROITE.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Marche* (ou *pas accéléré* MARCHÉ).

113. Au commandement *marche*, la colonne se portera par le flanc droit sur la nouvelle direction, en se conformant aux principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

114. Les chefs de bataillon veilleront, pendant l'exécution du mouvement, à ce que les files ne s'ouvrent point, à ce que les subdivisions entrent carrément sur la nouvelle direction, et à ce que l'intervalle de six pas, qui doit séparer les bataillons les uns des autres, soit conservé.

115. L'adjutant-major du bataillon de la tête se placera à quelques pas en avant, et face au guide de gauche de la première subdivision de la colonne, pour assurer la direction des guides de son bataillon; l'adjutant-major de chacun des bataillons suivans se placera en arrière des guides de gauche de son bataillon, à mesure qu'ils arriveront sur la nouvelle direction, et les assurera correctement sur la direction des guides précédens.

116. Pour changer de direction à droite, la colonne étant serrée en masse, on exécutera l'inverse; la colonne se portera par son flanc gauche sur la nouvelle direction.

117. La colonne ayant achevé son changement de direction, le commandant en chef pourra la remettre en marche.

ARTICLE X.

Contre-marche.

118. La colonne étant à distance entière ou à distance de section, la droite en tête, le commandant en chef, voulant lui faire exécuter la contre-marche, commandera :

1. *Contre-marche.*

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1^o. *Bataillon par le flanc droit*; 2^o. *à droite*; 3^o. *par file à gauche*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

119. A ce commandement vivement répété, toutes les subdivisions de la colonne exécuteront la contre-marche comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

120. Lorsqu'une colonne, la droite en tête, sera serrée en masse, et qu'elle devra exécuter la contre-marche, le commandant en chef commandera comme ci-dessus.

1. Contre-marche.

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1°. *Bataillon par le flanc droit* ; 2°. *à droite* ; 3°. *divisions paires (ou bien pelotons pairs) en avant*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

121. A ce commandement vivement répété, les divisions paires se mettront en marche pour déboîter de la colonne ; et lorsqu'elles auront démasqué les impaires, les chefs de bataillons commanderont : 1°. *Divisions paires et impaires, par file à gauche* ; 2°. **MARCHÉ.** La contre-marche s'exécutera alors comme il a été expliqué dans l'*Ecole de Bataillon* : les grenadiers se conformeront à ce qui a été prescrit n°. 274.

ARTICLE XI.

Etant en colonne par pelotons de pied ferme, former les divisions.

122. Une colonne par pelotons, la droite en tête, étant de pied ferme, le commandant en chef, voulant faire former les divisions, commandera :

1. Formez les divisions.

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1°. *Pelotons pairs par le flanc gauche* ; 2°. *à gauche*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

123. A ce commandement vivement répété, le mouvement s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

124. Chaque chef de bataillon commandera : *Guides* — A VOS PLACES, aussitôt que les divisions de son bataillon seront formées.

QUATRIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Manière de déterminer la ligne de bataille.

125. Les diverses manières de déterminer la ligne de bataille ont été expliquées dans l'*Ecole de Bataillon*.

ARTICLE II.

Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

- | | |
|---|----------------|
| 1 ^o . A gauche (ou à droite). | } en bataille, |
| 2 ^o . Sur la droite (ou sur la g.) | |
| 3 ^o . En avant. | |
| 4 ^o . Face en arrière. | |
| 5 ^o . Déploiement. | |

126. Ces diverses formations ayant été expliquées dans l'*Ecole de Bataillon*, il reste à faire l'application des principes qu'on y a développés à une colonne de plusieurs bataillons, à distance entière et à distance de section, et à expliquer ensuite tout ce qui est relatif aux déploiements.

- 1^o. *Colonne avec distance entière à gauche (ou à droite en bataille).*

127. La colonne étant supposée avoir la droite

en tête, le commandant en chef voulant la former à gauche en bataille, assurera d'abord la direction des guides de gauche de la colonne par l'un des moyens prescrits ci-dessus, n^o. 89, 94 et 99.

128. La direction des guides de gauche étant assurée, le commandant en chef commandera :

1. *A gauche en bataille.*

129. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, le guide de droite du peloton de la tête de chacun des bataillons de la colonne se portera sur la direction des guides de gauche de la colonne, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon.*, n^o. 315.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

130. A ce commandement vivement répété, la ligne se formera à gauche en bataille.

La ligne étant formée, le commandant en chef commandera :

3. *Guides (ou drapeaux et guides) A VOS PLACES.*

131. A ce commandement, les guides reprendront leur place de bataille, ainsi que les porte-drapeaux s'ils sont devant le front.

132. Si la colonne avoit la gauche en tête, elle se formeroit à droite en bataille, d'après les mêmes principes.

Inversion.

133. Si les circonstances exigeoient qu'une colonne, la droite en tête, se formât promptement à droite en bataille, le commandant en chef,

sans s'occuper de rectifier la direction des guides de droite de la colonne ; commanderoit.

1. *Par inversion à droite en bataille.*

134. A ce commandement, l'adjudant-major et l'adjudant, ainsi que le guide de gauche du peloton de la tête de chaque bataillon, se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 325.

Les chefs de bataillon, ayant répété le commandement ci-dessus, feront aussitôt après celui de *bataillon guide à droite* ; les adjudans-majors et adjudans rectifieront le plus promptement possible la direction des guides de droite de leurs bataillons respectifs, sans s'occuper de la direction générale de la colonne.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

135. A ce commandement vivement répété, la colonne se formera à droite en bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

La ligne étant formée, le commandant en chef commandera aussitôt :

3. *Guides* — A VOS PLACES.

136. Si la colonne avoit la gauche en tête, et qu'il fût nécessaire de la former promptement *à gauche en bataille*, ce mouvement s'exécutoit d'après les mêmes principes.

Règles générales pour les formations successives.

137. On comprend sous ce nom toutes les formations où les diverses subdivisions d'une colonne arrivent l'une après l'autre sur la ligne de bataille

telles sont les formations *sur la droite, sur la gauche, en avant et face en arrière, en bataille*, ainsi que le déploiement des colonnes en masse : dans ces diverses formations, on observera les règles générales suivantes.

138. L'adjudant-major de chaque bataillon cédera toujours son bataillon sur la ligne de bataille : et s'y placera au point où devra s'appuyer la droite ou la gauche de son bataillon, en observant de laisser un intervalle de huit toises entre lui et le flanc du bataillon voisin.

139. Aussitôt que la subdivision de chaque bataillon, dont la garde du drapeau fait partie, sera arrivée sur la ligne de bataille, le porte-drapeau sortira du rang, et se placera vis-à-vis de sa file, sur l'alignement des guides déjà établis sur cette ligne, auxquels il fera face, en observant de porter son drapeau perpendiculairement devant le milieu du corps.

140. Lorsqu'il y aura deux drapeaux établis sur la ligne de bataille, les chefs de bataillon feront rentrer les guides de leurs bataillons respectifs, par le commandement *Guides à vos places*, après que la dernière subdivision de leur bataillon sera arrivée et établie sur cette ligne : mais les porte-drapeaux resteront devant le front jusqu'à ce que la ligne entière étant formée, le commandant en chef les fasse rentrer par le commandement de *Drapeaux à vos places*.

141. Les adjudans-majors assureront avec le plus grand soin les deux premiers guides de leur bataillon sur la ligne de bataille, en prenant pour base d'alignement les drapeaux, dès qu'il y en aura deux d'établis sur cette ligne, et assureront ensuite, avec la même précision, la direction des

guides suivans, ainsi que du porte-drapeau, à mesure qu'ils arriveront sur la ligne de bataille.

2^o. *Colonne avec distance entière sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.*

142. La colonne étant supposée avoir la droite en tête, le commandant en chef voulant la former sur la droite en bataille, indiquera d'avance à un aide-de-camp ou à l'adjudant du bataillon de la tête, le point où il voudra appuyer la droite de la ligne, ainsi que le point de direction de gauche; l'aide-de-camp ou l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, se portera légèrement au point d'appui, et y établira les deux jalonneurs, conformément à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 330.

143. Si la direction de la ligne de bataille n'étoit pas parallèle ou à peu près à celle de la colonne, le commandant en chef auroit soin de diriger un peu d'avance la marche de la subdivision de la tête à peu près parallèlement à cette ligne, par les moyens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 351, et de manière que cette subdivision ait quatre pas à faire au moins, après avoir tourné à droite pour y arriver.

144. la subdivision de la tête ayant pris une direction à peu près parallèle à la ligne sur laquelle la colonne devra se former en bataille, le commandant en chef, voulant faire commencer le mouvement, commandera :

Sur la droite en bataille.

145. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, celui du bataillon de la tête seulement commandera aussitôt après, *Bataillon, Guide à droite.*

146. La subdivision de la tête de la colonne étant arrivée à hauteur du jalonneur placé au point d'appui, tournera à

droite, et la formation en bataille s'exécutera comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

147. Lorsque la tête du second bataillon sera arrivée derrière la droite de la ligne, le chef de ce bataillon fera le commandement de *bataillon, guide à droite*; et le chef de chacun des bataillons suivans fera à son tour ce commandement lorsque son bataillon sera arrivé à cette même place.

148. Lorsque l'adjudant-major du second bataillon verra la dernière subdivision du premier tourner à droite pour se porter sur la ligne de bataille, il se détachera légèrement pour aller se placer sur cette ligne, à huit toises du flanc gauche du premier bataillon, et s'alignera sur les guides de ce bataillon.

149. La subdivision de la tête du second bataillon étant arrivée vis-à-vis de son adjudant-major placé sur la ligne de bataille, tournera à droite, et sera arrêtée par son chef à deux pas de cette ligne; les guides de droite et de gauche de la subdivision se porteront aussitôt en avant, feront face à droite, se placeront correctement sur la direction des guides du premier bataillon, et y seront assurés par l'adjudant-major; ce qui étant exécuté, le chef de subdivision commandera : à *droite* — ALIGNEMENT.

150. La subdivision de la tête de chacun des bataillons suivans sera établie sur la ligne de bataille, comme il vient d'être prescrit pour celle du second bataillon.

151. La ligne étant formée et correctement établie sur la direction, le commandant en chef commandera :

Drapeaux — A VOS PLACES.

152. A ce commandement, les porte-drapeaux rentreront à leur place de bataille.

153. Le commandant en chef, placé au point d'appui, veillera à ce que les drapeaux des deux bataillons de droite se placent correctement sur la direction qu'il aura déterminée pour la ligne de bataille.

154. Les chefs de bataillon se conformeront, pendant la formation en bataille de leurs batail-

lons respectifs, à ce qui leur a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 346.

155. Les adjudans-majors se conformeront également, pendant la formation en bataille de leurs bataillons respectifs, à ce qui leur a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 347.

156. Si la colonne avoit la gauche en tête, elle se formeroit sur la gauche en bataille d'après les mêmes principes.

3^o. Colonne avec distance entière, en avant en bataille.

157. (a) Une colonne avec distance entière, la droite en tête, étant supposée arriver par derrière la droite de la ligne sur laquelle le commandant en chef voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à un aide-de-camp ou à l'adjudant du bataillon de la tête, le point où il voudra appuyer sa droite ainsi que le point de direction de gauche; l'aide-de-camp ou l'adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée, comme il a été expliqué dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 330.

158. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef arrêtera la colonne, et ordonnera aussitôt au chef de la première subdivision de la porter contre les deux jalonneurs, ce qui étant exécuté, le commandant en chef commandera :

1. En avant en bataille.

Ce commandement ayant été répété, le chef

(*) Pl. XXVIII, Fig. 1.

du bataillon de la tête de la colonne commandera aussitôt après : 1°. *Bataillon, guides à droite* ; 2°. *par peloton demi-à-gauche*.

Le chef de chacun des autres bataillons de la colonne commandera : *Bataillon, tête de colonne à gauche*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Marche (ou pas accéléré—MARCHE)*.

159. A ce commandement vivement répété, le bataillon de la tête de la colonne se formera en avant en bataille par les moyens expliqués dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 355 et suiv.

160. Les bataillons suivans se porteront diagonalement en colonne par bataillon vers la ligne de bataille : pour cet effet, la subdivision de la tête de chacun d'eux déboîtera de la colonne par un mouvement de conversion à gauche, et se dirigera ensuite diagonalement en avant.

161. La tête de chacun de ces bataillons étant arrivée à environ distance de peloton de son adjudant-major, qui l'aura devancé sur la ligne de bataille, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, le chef de bataillon arrêtera son bataillon ; les deux guides de la première subdivision se porteront au même instant sur la ligne de bataille ; l'adjudant-major les y établira correctement, et la première subdivision se portera aussitôt, au commandement de son chef, contre ces deux guides ; ce qui étant exécuté,

162. Le chef de bataillon commandera : 1°. *En avant en bataille* ; 2°. *guides à droite* ; 3°. *par peloton demi-à gauche* ; 4°. *MARCHE*, et ensuite, *en avant — MARCHE*.

163. La ligne étant formée, le commandant en chef commandera : *Drapeaux — A VOS PLACES*.

164. La précision dans l'exécution de ce mouvement dépend de la direction que suivront les bataillons en se portant par la diagonale vers la ligne de bataille : pour mieux assurer cette direction le commandant en chef, les chefs de bataillon et les adjudans-majors observeront les règles suivantes.

165. (*a*) Avant de faire commencer le mouvement le commandant en chef chargera deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval (*a* et *b*), de déterminer les points où les différens bataillons de la colonne devront se porter sur la ligne de bataille; ce qui s'exécutera de la manière suivante.

166. L'officier (*a*) se portera légèrement à distance de bataillon, plus huit toises, du commandant en chef placé au point d'appui, et lui fera face; le commandant en chef l'alignera par un signe de son épée sur le point de direction de gauche (*b*), ira en même temps se placer à pareille distance derrière (*a*), fera face à droite, et s'alignera sur (*a*) et le commandant en chef.

167. Les deux officiers (*a* et *b*) étant ainsi établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef fera commencer le mouvement; le second bataillon se dirigera sur l'officier (*a*) et le troisième sur (*b*): lorsque l'adjudant-major du second bataillon sera arrivé sur la ligne (*a*), il partira légèrement pour aller se placer à distance de bataillon, plus huit toises, derrière (*b*), et s'alignera sur ce dernier et le drapeau de la droite; le chef du quatrième bataillon dirigera aussitôt son bataillon sur l'officier (*a*); l'officier (*b*) partira à son tour dès que l'adjudant-major du troisième bataillon sera arrivé sur la ligne de bataille, se portera à distance de bataillon, plus huit toises, derrière (*a*), et s'alignera sur ce dernier et les drapeaux de la droite: le chef du cinquième bataillon dirigera aussitôt son bataillon sur l'officier (*b*), les deux aides-de-camp partiront ainsi tour-à-tour, pour aller se placer à distance de bataillon et un intervalle l'un derrière l'autre, dès que l'adjudant-

(*a*) Pl. XXVIII, Fig. 1.

major du bataillon qui se dirige sur chacun d'eux sera venu prendre leur place : ils auront la plus grande attention à ne laisser entre eux ni trop ni trop peu d'espace, et à se placer correctement sur la ligne de bataille.

168. Le commandant en chef, ou l'officier qu'il chargera de ses ordres, se placera dès que le mouvement commencera, au point d'appui, comme dans la formation *sur la droite en bataille*, et s'y occupera des mêmes soins.

169. Les chefs de bataillon se tiendront à hauteur de leur première subdivision du côté du guide, pendant que leur bataillon se portera vers la ligne de bataille ; et lorsqu'ensuite il commencera à se former sur cette ligne, ils rempliront les fonctions qui leur ont été indiquées dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 346.

170. Les adjudans-majors se détacheront légèrement pour aller se porter sur la ligne de bataille, à la place de l'aide-de-camp, lorsque la tête de leur bataillon sera arrivée à environ cent pas de cette ligne, et rempliront ensuite, pendant la formation en bataille de leur bataillon, les fonctions qui leur ont été prescrites dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 347.

171. Une colonne, la gauche en tête arrivant par - derrière la gauche de la ligne de bataille, se formeroit *en avant en bataille*, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

4°. *Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.*

172. Une colonne avec distance entière, la droite en tête, étant supposée arrivée par-devant la droite de la ligne sur laquelle le commandant

en chef voudra la former en bataille, il indiquera un peu d'avance à un aide-de-camp, ou à l'adjutant du bataillon de la tête, le point où il voudra appuyer sa droite, ainsi que le point de direction de gauche : cet aide-de-camp ou adjudant se détachera aussitôt avec deux jalonneurs, et les établira sur la direction qui lui aura été indiquée comme il a été expliqué dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 330.

173. La tête de la colonne étant arrivée à environ distance de peloton des deux jalonneurs établis sur la ligne de bataille, le commandant en chef arrêtera la colonne, et ordonnera aussitôt au chef de la première subdivision de l'établir face en arrière, derrière et contre les deux jalonneurs; ce qui sera exécuté comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 372.

174. Cette disposition étant faite, le commandant en chef commandera :

1. *Face en arrière en bataille.*

(a) Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, celui du premier bataillon de la colonne commandera aussitôt après : 1^o. *Bataillon par le flanc droit*; 2^o. *à droite*.

Le chef de chacun des bataillons suivans commandera : *Bataillon, tête de colonne à droite*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Marche (ou pas accéléré — MARCHÉ)*.

175. A ce commandement vivement répété, le premier bataillon de la colonne se formera face en arrière en bataille sur la subdivision de la tête, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 375 et suivans.

(b) Pl. XXVIII, Fig. 2.

176. Les bataillons suivans se porteront diagonalement en colonne par bataillon vers la ligne de bataille ; pour cet effet , la subdivision de la tête de chacun d'eux déboîtera de la colonne par un mouvement de conversion à droite , et se dirigera ensuite diagonalement vers la ligne de bataille , comme dans la formation *en avant en bataille*.

177. La tête de chaque bataillon étant arrivée à environ distance de peloton de son adjudant-major qui se sera détaché d'avance pour aller se placer sur la ligne , comme il a été prescrit dans la formation *en avant en bataille*, le chef de bataillon arrêtera son bataillon ; les deux guides de la première subdivision se porteront au même instant sur la ligne de bataille ; l'adjudant-major les y établira correctement , et la première subdivision se portera aussitôt , au commandement de son chef , face en arrière contre ses deux guides ; ce qui étant exécuté , le chef de bataillon fera les commandemens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, n°. 373 , pour se former face en arrière en bataille.

178. La ligne étant formée , le commandant en chef commandera : *Drapeaux , à vos places*.

179. Le commandant en chef chargera deux aides-de-camp , ou deux officiers à cheval , de déterminer dans cette formation , les points où les différens bataillons de la colonne devront se porter sur la ligne de bataille , comme il a été expliqué ci-dessus , n°. 166 et suivans.

180. Le commandant en chef , ou celui qu'il chargera de ses ordres , se placera pendant l'exécution du mouvement , au point d'appui de la ligne , comme dans la formation *sur la droite en bataille* , et s'y occupera des mêmes soins.

181. Les chefs de bataillon se tiendront à hauteur de leur première subdivision , du côté opposé au guide , pendant que leur bataillon se portera vers la ligne de bataille , afin de régler la direction de sa marche ; lorsqu'ensuite leur bataillon commencera à se former sur la ligne de bataille , ils rempliront les fonctions qui leur ont été prescrites dans la formation *en avant en bataille*.

182. Les adjudans-majors exécuteront dans cette formation tout ce qui leur a été prescrit dans la formation *en avant en bataille*.

183. Une colonne, la gauche en tête, arrivant par-devant la gauche de la ligne de bataille, se formera face en arrière en bataille, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

ARTICLE III.

Formations qui s'exécutent par la réunion de deux mouvemens.

184. Il est quelquefois nécessaire d'employer la réunion de deux mouvemens pour former une colonne en bataille, ainsi qu'il va être expliqué.

185. Lorsque, par exemple, une colonne avec distance entière devra se former en bataille sur une subdivision de l'intérieur de la colonne, si la ligne doit faire face en avant, toute la portion de la colonne qui précède la subdivision indiquée pour base d'alignement exécutera la contremarche, et se formera ensuite *face en arrière en bataille* sur cette subdivision; toute la portion de la colonne qui suit la subdivision désignée se formera au contraire *en avant en bataille* sur cette subdivision.

186. Le commandant en chef prendra toujours, dans ce cas, pour subdivision d'alignement celle de la queue d'un bataillon.

187. (a) Ainsi la colonne étant par pelotons à distance entière, la droite en tête, le commandant en chef, voulant la former en bataille sur le quatrième bataillon, arrêtera la colonne si elle est en marche, se portera de sa personne au

(a) Pl. XXIX, Fig. 1.

huitième peloton de ce bataillon, et placera deux jalonneurs devant la file de droite et de gauche de ce peloton, lequel servira de base d'alignement.

188. Le commandant en chef ordonnera au chef du quatrième bataillon de faire exécuter la contre-marche, et enverra le même ordre aux chefs des trois bataillons qui précèdent le quatrième : le huitième peloton de celui-ci n'exécutera point la contre-marche.

189. Pendant que ce mouvement s'exécute, le commandant en chef fera établir le premier peloton du cinquième bataillon sur l'alignement du huitième peloton du quatrième bataillon, et à huit toises de son flanc gauche.

190. Les quatre bataillons de la tête de la colonne, à l'exception du huitième peloton du quatrième, ayant exécuté la contre-marche, le commandant en chef enverra au chef du troisième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des second et premier bataillons : 1°. *Face en arrière en bataille* ; 2°. *bataillon, tête de colonne à gauche*.

191. Le commandant en chef devra en même temps envoyer au chef du sixième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des septième et huitième bataillons ; 1°. *En avant en bataille* ; 2°. *bataillon, tête de colonne à gauche*.

192. Le commandant en chef donnera lui-même au chef du quatrième bataillon, l'ordre de commander : 1°. *Face en arrière en bataille* ; 2°. *bataillon, par le flanc gauche* ; 3°. *à gauche*.

Et au chef du cinquième bataillon, l'ordre de commander : 1°. *En avant, en bataille* ; 2°. *bataillon, guides à droite* ; 3°. *par peloton demi-à-gauche*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

MARCHE.

193. A ce commandement vivement répété, le mouvement général commencera et s'exécutera d'après les principes prescrits pour les formations *en avant en bataille*, et *face en arrière en bataille*.

194. Le huitième peloton du quatrième bataillon, et le premier peloton du cinquième, établis d'avance sur la ligne de bataille ne bougeront, et formeront la base d'alignement général.

195. Si, dans la même supposition, la ligne au lieu de faire face en avant, doit faire face en arrière, le commandant en chef prendra pour base d'alignement le premier peloton du cinquième bataillon, fera exécuter la contre-marche à ce peloton, et placera deux jalonnes devant sa file de droite et de gauche.

196. Il enverra aux chefs des trois premiers bataillons de la colonne l'ordre de faire exécuter la contre-marche à leurs bataillons respectifs, et le donnera lui-même au chef du quatrième.

197. Les quatre bataillons de la tête ayant exécuté la contre-marche, le commandant en chef fera établir le huitième peloton du quatrième bataillon sur l'alignement du premier peloton du cinquième, à huit toises du flanc droit de ce dernier.

198. Cette disposition étant faite, le commandant en chef enverra au chef du troisième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui seront répétés par les chefs des second et premier bataillons : 1^o. *En avant en bataille*; 2^o. *Bataillon, tête de colonne à droite*.

199. Le commandant en chef devra en même temps envoyer au chef du sixième bataillon l'ordre de faire les commandemens suivans, qui se-

ront répétés par les chefs des septième et huitième bataillons : 1°. *Face en arrière en bataille* ; 2°. *bataillon, tête de colonne à droite.*

Il donnera lui-même au chef du quatrième bataillon l'ordre de commander : 1°. *En avant en bataille* ; 2°. *guides à gauche* ; 3°. *par peloton demi-à-droite.*

Et à celui du cinquième bataillon, de commander : 1°. *Face en arrière en bataille* ; 2°. *bataillon, par le flanc droit* ; 3°. *à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

MARCHE.

200. A ce commandement vivement répété, le mouvement général commencera et s'exécutera d'après les principes prescrits pour les formations *en avant en bataille*, et *face en arrière en bataille*.

201. Le premier peloton du cinquième bataillon, et le huitième peloton du quatrième, établis d'avance sur la ligne de bataille, ne bougeront, et formeront la base d'alignement général.

202. Lorsqu'une colonne, la droite en tête, arrivant par-derrière la ligne de bataille, et se prolongeant sur cette ligne, devra se former en bataille avant que la totalité de la colonne ne soit arrivée sur la nouvelle direction, la formation s'exécutera de la manière suivante.

203. (a) Le commandant en chef ayant arrêté la colonne à l'instant où le quatrième peloton, par exemple, du quatrième bataillon sera entré sur la nouvelle direction ; ayant ensuite vérifié la direction des guides généraux, qui, d'après les principes établis ci-devant, doivent se trouver sur le flanc dans la portion de la colonne qui est sur la nouvelle direction ; et ayant établi la colonne sur cette direction par les moyens prescrits ci-

(a) Pl. XXIX, Fig. 2.

dessus, n^o. 89 et suivans, enverra promptement un aide-de-camp avertir le chef du bataillon de la colonne le plus près de la nouvelle direction (c'est dans cet exemple le cinquième bataillon), que ce bataillon devra déboîter à gauche pour se former en avant en bataille; et lorsque le commandant en chef jugera que son ordre lui aura été rendu, il commandera :

1. *A gauche en bataille.*

204. Les chefs des quatre premiers bataillons de la colonne répéteront ce commandement, et le chef du quatrième, dont la moitié seulement est arrivée sur la nouvelle direction, commandera aussitôt après : *Quatre derniers pelotons en avant en bataille.*

Le chef du cinquième bataillon, ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter son bataillon, fera les commandemens suivans, qui seront répétés par le chef de chacun des trois derniers bataillons de la colonne :

1. *En avant en bataille.*

2. *Bataillon, tête de colonne à gauche.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

205. A ce commandement qui sera vivement répété, la formation s'exécutera.

206. Si la colonne, au lieu d'arriver par-derrière la ligne de bataille, arrivoit par-devant cette ligne, la formation s'exécuteroit de la manière suivante.

207. (a) Le commandant en chef ayant arrêté la colonne, et assuré la direction des guides qui

(a) Pl. XXIX, Fig. 3.

sont entrés dans la nouvelle direction, fera prévenir le chef du cinquième bataillon, que son bataillon devra déboîter à droite pour se former face en arrière en bataille, et commandera ensuite :

1. *A gauche en bataille.*

Ce commandement ayant été répété par le chef de chacun des quatre bataillons de la tête de la colonne, celui du quatrième commandera immédiatement après : *Quatre derniers pelotons, face en arrière en bataille.*

Le chef du cinquième bataillon ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter son bataillon, fera le commandement suivant, qui sera répété par le chef de chacun des trois derniers bataillons de la colonne,

1. *Face en arrière en bataille.*

2. *Bataillon, tête de la colonne à droite.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

A ce commandement vivement répété, la formation s'exécutera.

208. Tous ces divers mouvemens s'exécuteront dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

Observations relatives à ce mouvement.

209. Si la tête du cinquième bataillon se trouvoit plus près que de cinquante pas au moins de la ligne de bataille à l'instant où le commandant en chef arrêtera la colonne arrivant par derrière cette ligne, ce bataillon se formeroit en avant en bataille par le demi-quart de conversion, au

lieu de déboîter en colonne par bataillon diagonalement, comme il est prescrit pour les bataillons suivans. Si, au contraire, la colonne arrivoit par-devant la ligne de bataille, le cinquième bataillon, dans le même cas, se porteroit sur cette ligne par le flanc droit; au lieu de déboîter diagonalement de la colonne.

ARTICLE IV.

Différentes manières de former une colonne à demi-distance en bataille, la droite ou la gauche en tête.

Les colonnes à demi-distance pourront se former comme celles avec distance entière.

- | | |
|--|----------------|
| 1 ^o . A gauche (ou à droite), | } en bataille. |
| 2 ^o . Sur la droite (ou sur la gauche), | |
| 3 ^o . En avant, | |
| 4 ^o . Face en arrière, | |

210. 1^o. Pour former une colonne à demi-distance à gauche (ou à droite) en bataille, il est indispensable de faire prendre préalablement distance entière entre les subdivisions; ce qui s'exécutera par la tête de la colonne de la manière suivante.

211. Une colonne à demi-distance, la droite en tête, étant supposée se prolonger sur la direction où le commandant en chef voudra la former à gauche en bataille, il arrêtera la colonne dès que la dernière subdivision sera arrivée au point où il voudra appuyer la gauche de la ligne, et commandera ensuite :

Prenez les distances par la tête de la colonne.

Ce commandement ayant été répété, le chef de

la subdivision de la tête commandera, à l'avertissement du commandant en chef : 1°. *Peloton en avant* ; 2°. *guide à gauche* ; 3°. MARCHÉ.

212. Les subdivisions suivantes se mettront successivement en marche ; en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*École de Bataillon*.

213. Les chefs de bataillon veilleront à ce que la subdivision de la tête de leur bataillon ne se mette en marche que lorsque la dernière subdivision du bataillon qui la précède immédiatement, lui aura laissé, outre l'étendue de son front, les huit toises d'intervalle qui doivent séparer les bataillons en ligne les uns des autres.

214. Si le commandant en chef veut former immédiatement la colonne *à gauche en bataille*, il l'arrêtera au moment qu'il verra ou qu'il jugera que la dernière subdivision aura sa distance ; il assurera alors, s'il le juge nécessaire, la direction des guides par les moyens prescrits ci-dessus, et formera ensuite la colonne *à gauche en bataille*.

215. Le commandant en chef indiquera, avant de commencer le mouvement, à l'adjudant-major du bataillon de la tête, le point de direction en avant, et cet adjudant-major veillera avec soin à ce que le guide de la tête se dirige sans varier sur le point en avant qui lui aura été indiqué.

216. Si la colonne, au lieu d'être à demi-distance, étoit serrée en masse, et si le commandant en chef vouloit faire prendre les distances pour la former ensuite *à gauche en bataille*, il feroit le commandement prescrit ci-dessus, et le mouvement s'exécutoit par les mêmes principes.

2°. *Colonne à demi-distance sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.*

217. Les colonnes à demi-distance se forme-

ront sur la droite (ou sur la gauche) en bataille, par les mêmes commandemens et moyens que celles avec distance entière.

3^e. Colonne à demi-distance en avant en bataille.

218. Une colonne à demi-distance étant arrêtée, si le commandant en chef veut la former en avant en bataille, il fera préalablement prendre au bataillon de la tête distance entière entre les pelotons, et l'arrêtera aussitôt; ce qui étant exécuté, il fera les commandemens prescrits pour former une colonne avec distance entière en avant en bataille.

219. Chacun des bataillons de la colonne exécutera ce qui a été expliqué pour une colonne avec distance entière; les chefs des bataillons qui déboîteront diagonalement de la colonne, observeront de faire converger davantage la subdivision de la tête en déboîtant, et de faire prendre, en se portant vers la ligne de bataille, distance entière d'une subdivision à l'autre, afin qu'en arrivant près de la ligne, elles aient l'espace nécessaire pour exécuter leur demi-quart de conversion.

Le commandant en chef, au lieu de faire prendre les distances au bataillon de la tête, pourroit le faire serrer en masse d'abord, et le faire déployer ensuite sur la subdivision de la tête, pendant que les bataillons suivans déboîteroient et se porteroient diagonalement vers la ligne de bataille.

4^e. Colonne à demi-distance, face en arrière en bataille.

220. Une colonne à demi-distance se formera face en arrière en bataille; par les commande-

chef du bataillon désigné avertira son bataillon de ne pas bouger : le chef de chacun des bataillons qui le précède commandera : 1°. *Bataillon, par le flanc droit* (2°. *à droite.*

233. Le chef de chacun des bataillons qui suivent le bataillon désigné, traversera la colonne en passant par l'intervalle qui sépare son bataillon de celui qui le précède, pour aller se placer sur le flanc droit de son bataillon, et commandera aussitôt : 1°. *Bataillon, par le flanc gauche* ; 2°. *à gauche.*

234. A l'instant où le commandant en chef aura désigné le bataillon sur lequel devra s'exécuter le déploiement, un aide-de-camp partira légèrement pour aller se placer sur la ligne de bataillon un peu au-delà du point où devra arriver le bataillon de droite ; cet aide-de-camp fera face au point de direction de gauche, et s'alignera exactement sur les deux jalonneurs placés devant la tête de la colonne.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

235. A ce commandement vivement répété, le mouvement commencera ; les bataillons marcheront par le flanc à hauteur l'un de l'autre, en se réglant chacun sur le bataillon qui les précède dans l'ordre de la colonne, et en conservant entre eux l'intervalle de six pas.

236. Le chef de la division de la tête de la colonne, placé à côté de son guide de droite, se dirigera un peu en arrière de l'aide-de-camp placé sur la ligne au-delà du point où devra se porter son bataillon.

237. A l'instant où le mouvement commencera, l'adjutant-major du troisième et celui du cinquième bataillons se détacheront légèrement pour aller se placer chacun au point où leur bataillon devra s'arrêter, et ils prendront, outre l'étendue du front d'une division, l'espace de six pas qui devra séparer les masses l'une de l'autre après le déploiement.

238. Lorsque la première file de ces bataillons sera arrivée à hauteur de leur adjudant-major, le chef de bataillon commandera : 1°. *Troisième (ou cinquième) bataillon* ; 2°. HALTE ; 3°. FRONT.

239. S'il y avoit de l'ouverture dans les files, elles serroient à leur distance au commandement *halte*, et le chef de bataillon ne feroit le commandement FRONT qu'après qu'elles auroient repris leur distance.

240. Au commandement *halte*, fait à chacun de ces bataillons, l'adjudant-major du deuxième et celui du sixième bataillons se détacheront à leur tour pour aller marquer le point où leur bataillon devra arrêter ; l'adjudant-major du premier et celui du septième bataillons exécuteront la même chose au commandement *halte*, fait aux deuxième et sixième bataillons, ainsi de suite.

241. Le chef du quatrième bataillon le voyant près d'être démasqué, commandera, 1°. *Bataillon en avant* ; 2°. *guides à gauche* ; 3°. MARCHÉ.

242. Au commandement *marche*, qui sera fait par le chef du quatrième bataillon, à l'instant où il verra son bataillon démasqué, ce bataillon se portera vers la ligne de bataille ; et lorsque sa première division sera arrivée contre les deux jalonneurs établis sur cette ligne, le chef de bataillon arrêtera son bataillon ; l'adjudant-major établira aussitôt le sous-officier de remplacement qui est au centre de la première division, sur la direction vis-à-vis de sa file, l'alignera correctement sur les deux jalonneurs placés d'avance ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *À gauche alignement*.

243. À ce commandement, la division de la tête du quatrième bataillon s'alignera ; le guide de gauche de chacune des autres divisions de ce bataillon se placera à sa distance du guide précédent et au chef de file ; et les divisions s'aligneront à gauche ; les chefs de division se porteront à deux pas en dehors de leur guide de gauche pour vérifier et rectifier, s'il y a lieu, l'alignement de leur division.

244. Le chef du troisième bataillon le voyant démasqué, commandera :

1°. *Bataillon en avant* ; 2°. *guides à gauche* ; 3°. MARCHÉ.

245. Au commandement *marche*, fait au troisième bataillon, il se portera vers la ligne de bataille, et sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, indiqué par l'adjudant-major, qui s'y placera un peu d'avance, à six pas du flanc

droit du quatrième bataillon : le guide de droite, celui de gauche et le sous-officier de remplacement du centre de la division de la tête de ce bataillon, se porteront aussitôt sur la ligne de bataille, feront face aux jalonneurs placés devant le quatrième bataillon, et l'adjutant-major les assurera correctement sur la direction ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *A gauche* — ALIGNEMENT.

246. A ce commandement, la division de la tête se portera contre ses guides ; le guide de gauche de chacune des divisions suivantes se placera à sa distance et au chef de file ; et les divisions s'aligneront promptement à gauche.

247. Le deuxième et le premier bataillons exécuteront à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le troisième.

248. Le déploiement s'exécutera par la gauche d'après les mêmes principes : à l'instant où le cinquième bataillon aura fait *front*, le chef de ce bataillon commandera : 1°. *Bataillon en avant* ; 2°. *guides à droite* ; 3°. MARCHÉ.

249. Au commandement *marche*, fait au cinquième bataillon, il se portera vers la ligne de bataille, sera arrêté par son chef à deux pas de cette ligne, indiquée par l'adjutant-major, qui s'y placera un peu d'avance, à six pas du flanc gauche du quatrième bataillon. Le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de la division de la tête de ce bataillon, se porteront aussitôt sur la ligne de bataille, feront face aux jalonneurs placés devant le quatrième bataillon, et l'adjutant-major les assurera correctement sur la direction ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : *A droite* — ALIGNEMENT.

250. Les sixième, septième et huitième bataillons exécuteront à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour le cinquième.

251. Le déploiement étant achevé, le commandant en chef commandera : *Guides à vos places*.

252. A ce commandement, les guides placés devant chaque masse ; ainsi que les deux jalonneurs placés devant la quatrième, reprendront leur place.

253. (a) Le commandant en chef déterminera ensuite le bataillon et la division sur laquelle il voudra faire déployer, selon qu'il se proposera d'étendre sa ligne plus ou moins sur la droite ou sur la gauche.

254. On supposera ici que ce soit la deuxième division du quatrième bataillon.

255. Le commandant en chef se portera à ce bataillon, fera placer deux jalonneurs devant et contre la file de droite et celle de gauche de la première division, et commandera ensuite :

1°. *Sur la seconde division du quatrième bataillon, déployez les masses.*

256. Ce commandement ayant été répété, le chef du quatrième bataillon avertira la division désignée de ne pas bouger, et commandera aussitôt après : 1°. *Bataillon par le flanc droit et le flanc gauche* ; 2°. *à droite — ET A GAUCHE.*

257. Les chefs de bataillons qui sont à la droite du quatrième, commanderont :

1°. *Bataillon par le flanc droit* ; 2°. *A DROITE.*

258. Les chefs de bataillon qui sont à la gauche de quatrième, commanderont :

1°. *Bataillon, par le flanc gauche* ; 2°. *A GAUCHE.*

259. Les bataillons étant ainsi par le flanc, les chefs de bataillon se placeront sur le flanc droit de leurs bataillons respectifs, à environ huit

(a) Pl. XXX, Fig. 3 et 4.

à dix pas : pour cet effet, les chefs de bataillon qui ont fait à gauche passeront par les intervalles des bataillons pour aller se placer sur le flanc en dehors de la ligne de bataille.

260. A l'instant où le commandant en chef aura désigné le bataillon sur lequel le déploiement devra s'exécuter, un aide-de-camp ou un officier à cheval partira légèrement par la droite, et un autre par la gauche, pour aller se placer chacun au-delà du point où il estimera que devra aboutir l'extrémité de la ligne ; où, étant arrivés, ils feront face l'un à l'autre, et s'établiront correctement entre les points de direction de droite et de gauche, par les moyens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, nos. 311 et suivans.

261. Lorsque le commandant en chef verra les aides-de-camp ainsi établis à la droite et à la gauche, il commandera :

MARCHE (ou *pas accéléré*—MARCHE).

262. A ce commandement vivement répété, le déploiement commencera ; le chef de la division de la tête du bataillon de droite de la ligne, placé à côté de son guide de droite, se dirigera tant soit peu en arrière de l'aide-de-camp placé à la droite pour éviter de couper la ligne de bataille. La division de la tête de chacun des autres bataillons qui déploient par leur flanc droit, marchera dans la trace de celle du bataillon de droite.

263. Le chef de la première division du bataillon de gauche de la ligne, placé à côté du guide de gauche de sa division, se dirigera de même un peu en arrière de l'aide-de-camp placé à la gauche.

264. Le quatrième bataillon déploiera le premier, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

265. Le chef du troisième bataillon, voyant la première division du quatrième s'arrêter, com-

mandera, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises, qui devra le séparer du quatrième : 1^o. *Quatrième division* ; 2^o. HALTE ; et le chef de la division commandera : FRONT.

266. Les troisième, deuxième et première divisions, ainsi que les grenadiers, continueront à marcher, et seront arrêtés chacun à leur tour par leurs chefs respectifs, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*.

267. Le chef du deuxième bataillon, voyant la première division du troisième s'arrêter, commandera de même, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises : 1^o. *Quatrième division* ; 2^o. HALTE ; et le chef de division commandera : FRONT.

268. Le chef du premier bataillon fera à son tour les mêmes commandemens.

269. Aussitôt que la quatrième division de chacun de ces bataillons sera démasquée, le chef de cette division commandera : 1^o. *Division en avant* ; 2^o. *guides à gauche* ; 3^o. MARCHÉ.

270. Au commandement *marche*, la quatrième division se portera vers la ligne de bataille, et sera arrêtée par son chef à deux pas de l'ajutant-major, qui se sera détaché un instant auparavant pour aller se placer sur cette ligne.

271. Aussitôt que la quatrième division sera arrêtée, le guide de droite, celui de gauche et le sous-officier de remplacement du centre de cette division, se porteront sur la ligne de bataille, feront face au guide du bataillon qui est à leur gauche, et seront assurés sur la direction par l'ajutant-major ; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera : *A gauche* — ALIGNEMENT.

Les troisième, deuxième et première divisions de chaque bataillon, ainsi que les grenadiers, se porteront successivement sur la ligne de bataille, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*,

272. Les bataillons qui marchent par leur flanc gauche se déploieront d'après les mêmes principes.

273. Le chef du cinquième bataillon voyant la quatrième division du quatrième s'arrêter, commandera, lorsque son bataillon aura pris l'intervalle de huit toises : 1°. *Première division* ; 2°. HALTE ; le chef de la division commandera ensuite : FRONT.

274. La première division ayant fait *front*, le guide de droite, celui de gauche, et le sous-officier de remplacement du centre de cette division se placeront sur la ligne de bataille, feront face aux guides du bataillon qui est à leur droite, et seront assurés sur la direction par l'adjutant-major de leur bataillon ; ce qui étant exécuté, le chef de division commandera : *A droite* — ALIGNEMENT.

275. Les deuxième, troisième et quatrième divisions du cinquième bataillon se déploieront d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

276. Les chefs des sixième, septième et huitième bataillons arrêteront, chacun à leur tour, la première division de leur bataillon, comme il vient d'être prescrit pour le chef du cinquième ; et les divisions suivantes se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

277. La ligne étant déployée, le commandant en chef commandera : *Drapeaux à vos places*.

278. Le commandant en chef veillera à ce que les guides et drapeaux du quatrième bataillon et du bataillon voisin de droite et de gauche, se placent correctement sur la direction.

279. Les chefs de bataillon ayant arrêté la division de la tête ou celle de la queue de leur bataillon, comme il a été prescrit ci-dessus, suivront le déploiement des autres divisions ; et dans le cas où un chef de division auroit fait la faute d'arrêter sa division trop tôt ou trop tard, ils la répareront à la division suivante, et empêcheront ainsi qu'elle ne se propage.

280. Les adjutans-majors des bataillons qui

déploient sur leur dernière division précéderont de quelques pas cette division arrivant sur la ligne de bataille, afin d'indiquer au chef de division le moment où il devra l'arrêter.

281. Si la colonne n'étoit composée que de deux, ou même de quatre bataillons, le commandant en chef pourroit se dispenser de faire déployer par bataillons en masse : alors le déploiement s'exécuteroit d'après les principes indiqués dans l'*Ecole de Bataillon*, en observant ce qui suit :

282. On suppose une colonne de quatre bataillons, la droite en tête, devant se déployer sur la quatrième division du deuxième bataillon.

283. Le commandant en chef placera deux jalonneurs devant la division de la tête de la colonne, et commandera :

1. *Sur la quatrième division du second bataillon, déployez la colonne.*

284. Ce commandement ayant été répété, le chef du second bataillon avertira la division désignée de ne pas bouger, et commandera : 1°. *Bataillon, par le flanc droit*; 2°. *à droite.*

285. Le chef du premier bataillon fera les mêmes commandemens que celui du second.

286. Les chefs des troisième et quatrième bataillons traverseront la colonne pour aller se placer sur le flanc droit de leurs bataillons respectifs, et commanderont aussitôt : 1°. *Bataillon, par le flanc gauche*, 2°. **A GAUCHE.**

287. A l'instant où le commandant en chef aura désigné la division d'alignement, il partira un aide-de-camp par la droite pour aller se placer au-delà du point où devra aboutir l'extrémité de

la droite de la ligne, et il s'alignera sur les jalonneurs placés devant la tête de la colonne.

288. Cet aide-de-camp étant ainsi établi, le commandant en-chef commandera :

MARCHE (ou pas accéléré—MARCHE).

289. A ce commandement vivement répété, le déploiement commencera ; le deuxième bataillon déploiera d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon* : le chef du premier bataillon arrêtera sa quatrième division lorsqu'elle aura laissé entre elle et la première division du deuxième l'intervalle de huit toises.

290. Les chefs des troisième et quatrième bataillons arrêteront leur première division d'après le même principe.

291. La division de chaque bataillon qui déploie la première sera établie sur la ligne de bataille, et comme il a été expliqué ci-dessus. Les autres divisions se conformeront aux principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

292. Le commandant en chef remplira les mêmes fonctions qui lui ont été prescrites ci-dessus.

293. Les chefs de bataillon se conformeront ; pendant le déploiement, chacun dans leur bataillon, à ce qui leur a été prescrit ci-dessus, n^o. 279.

294. Les adjudans-majors rempliront les fonctions qui leur ont été indiquées ci-dessus ; et le déploiement étant achevé, le commandant en chef commandera : *Drapeaux, à vos places.*

295. Ces divers déploiemens s'exécuteront dans une colonne, la gauche en tête, d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

2^o. Face en arrière.

296. Lorsque le commandant en chef voudra déployer la colonne face en arrière, il commandera par faire exécuter la contre-marche, après

quoï il fera déployer par les commandemens et moyens qui viennent d'être prescrits pour déployer face en avant.

3^o. Face à gauche.

297. Une colonne en masse pourra également se former en bataille par le déploiement face au flanc gauche ; pour cet effet, le commandant en chef lui fera d'abord exécuter un changement de direction à gauche, par le flanc droit de la colonne, et la fera ensuite déployer par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

4^o. Face à droite.

298. Une colonne en masse pourra aussi se former en bataille par le déploiement face au flanc droit : pour cet effet, le commandant en chef lui fera d'abord exécuter un changement de direction à droite par le flanc gauche de la colonne, et la fera ensuite déployer par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

299. Si, après avoir fait déployer par bataillon en masse, le commandant en chef veut faire marcher en avant dans cet ordre, il désigneroit d'abord la masse ou bataillon de direction, et commanderoit ensuite :

1. Bataillon en avant.

Les chefs de bataillon, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : *Bataillon, guide au centre.*

L'adjudant de chaque bataillon se portera à six pas en avant du chef de peloton, placé au centre de la division de la tête de son bataillon. Les

chefs de division se porteront à leur place de bataille.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

300. A ce commandement vivement répété, les masses se porteront en avant ; les divisions prendront le tact des coudes du côté du chef de peloton, placé au centre de chacune d'elles : celui de la division de la tête de chaque bataillon marchera dans la trace de son adjudant ; les autres marcheront exactement dans la trace du premier.

301. Les adjudans se dirigeront perpendiculairement en avant, en observant avec le plus grand soin la longueur et la cadence du pas, sans s'occuper les uns des autres.

302. Les chefs de bataillon, placés derrière le centre de leurs masses respectives, les dirigeront perpendiculairement en avant.

303. Les adjudans-majors, placés sur le flanc de leur bataillon, du côté opposé à la direction et à hauteur de la première division, veilleront à ce que les bataillons marchent à peu près à même hauteur.



CINQUIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Marche en bataille.

304. On suppose une ligne de huit bataillons correctement alignée; le commandant en chef, voulant la faire marcher en bataille, commandera :

1. *Quatrième bataillon (ou cinquième bataillon) de direction.*

305. (a) Ce commandement ayant été répété, le chef et l'adjudant-major de chacun des bataillons de la ligne se placeront en avant et en arrière de la file du drapeau de leur bataillon, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*, n^{os}. 446 et 447.

306. Le chef du bataillon de direction, ayant assuré son adjudant-major sur la perpendiculaire, établira promptement deux jalonneurs derrière son bataillon, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de bataillon*, n^o. 448.

307. Le commandant en chef vérifiera la direction de ces jalonneurs, et chargera un aide-de-camp d'en surveiller, pendant la marche en bataille, le remplacement successif; cet aide-de-camp se portera aussitôt en arrière des jalonneurs.

308. Le commandant en chef ayant vérifié la direction des jalonneurs, et l'ayant rectifiée, s'il

(a) Pl. XXXI, Fig. 1.

y avoit lieu, se portera en avant du bataillon de direction, et commandera :

2. Bataillon, en avant.

309. Ce commandement ayant été répété, le rang du porte-drapeau de chaque bataillon marchera six pas ordinaires en avant, et les deux guides généraux se porteront à hauteur de ce rang ; l'adjudant du bataillon les y assurera, et se placera ensuite sur le flanc du porte-drapeau, du côté opposé au bataillon de direction, et à six ou huit pas de distance.

310. Dans cette position, on ne s'occupera point d'aligner les drapeaux, ni les guides généraux des différens bataillons les uns sur les autres ; il suffira que, dans chaque bataillon, ils se conforment à ce qui vient d'être prescrit.

311. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef commandera :

3. MARCHE.

312. A ce commandement, qui devra être répété avec la plus grande rapidité, la ligne s'ébranlera vivement ; chaque bataillon observera avec le plus grand soin les principes prescrits pour la marche en bataille, dans l'*Ecole de Bataillon*.

313. Le chef et l'adjudant-major de chaque bataillon se conformeront, pour le maintien de la direction et de l'alignement de leur bataillon aux principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*.

314. Le bataillon de direction devant être réputé infailible par tous les autres, et ayant ainsi la plus grande influence sur le reste de la ligne, sa marche doit être surveillée avec le plus grand soin : en conséquence ; le commandant en chef, placé en avant de ce bataillon (ou celui qu'il aura chargé de le suppléer), s'attachera à maintenir constamment le centre du bataillon sur la perpen-

diculaire ; et pour cet effet , il se portera fréquemment à trente ou quarante pas en avant du portedrapeau , fera face en arrière , et s'alignera correctement sur les jalonneurs placés derrière le bataillon ; dans cette position , il rectifiera , s'il y a lieu , la direction du sous-officier placé au centre du bataillon , ainsi que celle du portedrapeau.

315. Si la ligne de direction de ce bataillon avoit été mal choisie d'abord , ce qui peut arriver aisément , par la difficulté dont il est de juger avec précision la perpendiculaire , le commandant en chef , ainsi que le chef de bataillon , s'en apercevront au bout de quelques pas , parce que le bataillon écharpera sur la ligne , et resserrera son intervalle d'un côté , tandis qu'il s'agrandira de l'autre.

316. Si , par exemple , la ligne de direction , au lieu d'être perpendiculaire à la ligne primitive de bataille , avoit été prise à gauche de la perpendiculaire , le bataillon de direction s'écharperoit à gauche , resserreroit de plus en plus son intervalle à gauche , tandis qu'il s'agrandiroit dans la même proportion à la droite ; ce qui forceroit tous les bataillons de la ligne d'obliquer à gauche pour regagner leur intervalle. Le commandant en chef verra , en se plaçant un instant dans la ligne à la droite du bataillon de direction , que les bataillons de gauche sont trop en avant , et ceux de la droite trop en arrière relativement à la fausse direction de ce bataillon.

317. Pour réparer promptement cette faute , le commandant en chef ordonnera à un aide-de-camp , ou à l'adjudant de bataillon de direction , de se porter légèrement à trente ou quarante pas en avant du centre de ce bataillon , et de faire face en

arrière; il se portera en même temps de sa personne à pareille distance, derrière le centre du bataillon, et placera, par un signe de son épée, l'aide de-camp ou l'adjudant sur la nouvelle direction qu'il jugera devoir donner; le chef de bataillon avertira aussitôt le sous-officier placé au centre du bataillon, ainsi que le porte-drapeau, de se conformer à cette nouvelle direction, et l'officier chargé de surveiller le remplacement successif des jalonneurs les y conformera également.

318. Si, au bout de quelques pas, le commandant en chef s'aperçoit que la nouvelle direction ne fût pas exacte, il en donneroit promptement une autre; mais s'il a du coup-d'œil et l'habitude de conduire une ligne, il sera rarement dans le cas de changer la direction plus d'une fois.

319. Tous les autres bataillons de la ligne observeront leur intervalle du côté du bataillon de direction.

320. La conservation de l'intervalle étant le point le plus essentiel dans la marche en ligne, c'est aussi celui dont les chefs de bataillon devront s'occuper avec le plus de soin.

321. La perte de l'intervalle peut provenir de différentes causes, ainsi qu'il va être expliqué.

322. 1°. De ce que le porte drapeau et le bataillon auront pris une fausse direction : dans ce cas, le chef de bataillon pourra aisément s'en apercevoir après un petit nombre de pas, par les indications détaillées dans l'*Ecole de Bataillon*, n^{os}. 475 et suivans, et il y remédiera promptement par les moyens qui y ont été prescrits n^{os}. 465 et suivans; après quoi, il fera reprendre, s'il y a lieu, l'intervalle, ainsi qu'il a été également expliqué dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 483.

323. 2°. La perte de l'intervalle peut aussi avoir

lieu sans que le bataillon écharpe sur la ligne , soit par ce que le porte-drapeau aura obliqué sans s'en apercevoir et sans effacer l'épaule , soit par la faute du bataillon voisin : dans le premier cas , le chef de bataillon fera obliquer pour reprendre son intervalle ; dans le dernier cas , c'est au bataillon voisin à réparer la faute.

324. 3^o. Enfin , l'intervalle peut se resserrer momentanément par le trop d'ouverture des files , et il suffira alors de les faire appuyer insensiblement vers le centre de leur bataillon.

325. Les chefs de brigade et de régiment , placés plus en arrière de la ligne , pouvant voir à la fois plusieurs bataillons , il leur sera facile de juger d'où proviendra la perte des intervalles , et ils en avertiront les chefs de bataillon.

326. Lorsque la perte de l'intervalle sera peu considérable , et que le bataillon n'écharpera point sur la ligne , le chef de bataillon pourra se borner à avertir le porte-drapeau d'appuyer insensiblement à droite ou à gauche , au lieu de faire obliquer au commandement : par ce moyen l'intervalle se rétablira sans qu'on s'en aperçoive. Quant à l'alignement général de la ligne on observera ce qui suit.

327. (a) On ne s'attachera pas scrupuleusement à maintenir les différens drapeaux de la ligne à même hauteur : en conséquence , l'adjudant de chaque bataillon placé sur le flanc du rang du porte-drapeau de son bataillon , du côté opposé à la direction , ne lui fera ni raccourcir ni allonger le pas , que lorsque cela sera évidemment nécessaire pour la conservation d'un certain ensemble.

328. Les deux guides généraux de chaque ba-

(a) Pl. XXXI, Fig. 2.

tailion se conformeront toujours à la direction du rang du porte-drapeau de leur bataillon, et se tiendront pendant la marche, à hauteur de ce rang, sans s'occuper aucunement des autres drapeaux ni guides généraux de la ligne.

329. Rien ne contribuant davantage à fatiguer les soldats et à déranger l'ordre intérieur des bataillons, que de fréquentes variations de pas, les trois sous-officiers placés au centre de chaque bataillon observeront imperturbablement la longueur et la cadence du pas, sans s'attacher à se maintenir exactement à la distance de six pas du rang du porte-drapeau : en conséquence, ils n'allongeront ni ne raccourciront jamais leur pas que sur l'avertissement du chef ou de l'adjutant-major de leur bataillon.

330. Par une suite du même principe, les chefs de bataillon ne doivent pas s'attacher scrupuleusement à maintenir leurs bataillons à hauteur les uns des autres : en conséquence, ils ne feront allonger ni raccourcir, marquer ni accélérer le pas, que lorsqu'il sera évidemment nécessaire de le faire pour conserver de l'ensemble dans la ligne. S'il arrive qu'un bataillon se trouve de quelques pas seulement en avant ou en arrière des bataillons voisins, cette légère imperfection se réparera le plus souvent d'elle-même, et sans qu'il soit besoin de s'en occuper.

331. Les chefs de bataillon veilleront avec le plus grand soin à la direction et à l'ordre intérieur de leur bataillon, et les adjudans-majors à l'alignement.

332. Les chefs de régiment et de brigade surveilleront la marche de leur régiment ou brigade ; et s'occuperont essentiellement de la conservation des intervalles.

333. Le commandant en chef s'occupera essentiellement de la marche du bataillon de direction, mais sa surveillance doit embrasser aussi l'ensemble de la ligne.

Observations générales relatives à la marche en bataille.

334. La marche en bataille ne peut s'effectuer avec l'ordre et l'ensemble nécessaires ; si les différents bataillons de la ligne n'ont pas été exercés préalablement et individuellement sur les mêmes principes.

335. Quoique l'uniformité du pas soit le premier moyen de perfection dans la marche en bataille, il faut aussi que les porte-drapeaux aient bien acquis l'habitude de se prolonger sans varier sur une ligne donnée, et les chefs de bataillon, celle de conduire leur bataillon avec adresse et intelligence.

336. C'est par l'uniformité du pas que les différents bataillons pourront se maintenir sans aucun effort, à hauteur les uns des autres, ou à peu près, pendant la marche.

337. C'est en exerçant d'avance les porte-drapeaux à se prolonger correctement sur une ligne donnée, que l'on prévendra le mieux la perte des intervalles.

338. Enfin, c'est en se formant le coup-d'œil par un exercice suivi, que les chefs de bataillon acquerront la facilité de bien juger la ligne de direction, et de conduire leur bataillon dans toutes espèces de terrain, avec l'intelligence et l'adresse nécessaires pour prévenir les fautes, ou pour les réparer promptement.

339. Le commandant en chef pourra toujours prendre pour bataillon de direction celui qu'il ju-

Q

gera être placé le plus favorablement pour diriger la ligne d'après ses vues, mais toutes choses égales à cet égard, il prendra de préférence celui du centre de la ligne.

ARTICLE II.

Changement de direction en marchant en bataille.

340. La ligne marchant en bataille, si le commandant en chef veut lui faire exécuter un changement de direction, de manière à faire avancer l'une ou l'autre aile, le mouvement s'exécutera de la manière suivante.

341. (a) On suppose que le commandant en chef veuille faire avancer l'aile gauche, il se portera en avant du bataillon de droite, et établira deux aides-de-camp ou deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas de distance l'un de l'autre, sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne; ces jalonneurs seront placés devant le bataillon de droite, et le premier (a) sera établi à la place où devra appuyer la droite de la ligne.

342. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef fera prévenir le chef du bataillon de droite, qu'il devra établir son bataillon sur l'alignement des deux jalonneurs, et commandera :

1. *Changement de direction à droite.*

Ce commandement avant été vivement répété; le commandant en chef commandera :

2. MARCHÉ.

343. A ce commandement vivement répété, chacun des bataillons de la ligne commencera son changement de direction, d'après les principes prescrits dans l'*École de Bataillon*.

(a) Pl. XXXII, Fig. 2.

2^o. 506 et suivans ; et aussitôt que chaque bataillon aura débotté, son chef commandera :

3. *En avant* — MARCHÉ.

344. A ce commandement, chaque bataillon reprendra la marche directe.

345. Le bataillon de droite continuera à converger jusqu'à ce que sa direction soit parallèle à celle que forment les deux jalonneurs ; alors le chef de ce bataillon commandera : *En avant — MARCHÉ*, arrêtera ensuite le bataillon à quatre pas en deçà des jalonneurs, et commandera aussitôt après : *Drapeau et guides généraux sur la ligne.*

346. Le porte-drapeau et les deux guides généraux feront face au commandant en chef placé à la droite, qui les établira correctement sur la nouvelle direction ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : 1^o. *Guides sur la ligne* ; 2^o. *sur le centre* — ALIGNEMENT.

347. (a) Le chef du deuxième bataillon dirigera son bataillon de manière à le faire arriver à peu près carrément sur la nouvelle ligne, et pour cet effet, il lui fera changer de direction successivement, à mesure qu'il approchera de la ligne.

348. L'adjutant-major (m) se portera d'avance sur la nouvelle ligne, et s'y placera à huit toises du flanc gauche du premier bataillon, afin d'indiquer ainsi au chef du second le point où il devra appuyer la droite de son bataillon ; l'adjutant-major fera face à droite, et s'alignera sur les jalonneurs placés devant le bataillon de droite.

349. Le chef du second bataillon arrêtera à quatre pas en deçà de la nouvelle ligne, et commandera aussitôt après : *Drapeau et guides généraux sur la ligne.*

350. A ce commandement, le porte-drapeau et les deux guides généraux du second bataillon feront face à droite, et se placeront promptement sur la ligne de bataille.

351. L'adjutant, se plaçant en arrière du guide général de gauche, les alignera correctement sur ceux du premier bataillon ; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : 1^o. *Guides sur la ligne* ; 2^o. *sur le centre* — ALIGNEMENT.

352. Chacun des bataillons suivans se conformera à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième.

(a) Pl. XXXII, Fig. 2 et 3.

353. L'adjudant-major de chaque bataillon précèdera son bataillon sur la ligne d'environ cent pas, et s'y placera comme il a été prescrit pour celui du deuxième.

354. Le commandant en chef, placé à la droite de la ligne, veillera avec soin à ce que les drapeaux des deux premiers bataillons soient établis exactement sur la nouvelle direction ; et lorsque le dernier bataillon sera établi sur la ligne, il commandera :

Drapeaux , à vos places..

355. Les changemens de direction à gauche pour faire avancer l'aile droite s'exécuteront par les moyens inverses.

ARTICLE III.

Arrêter la ligne et l'aligner.

356. Le commandant en chef, voulant arrêter la ligne, commandera :

1. *Bataillon.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. HALTE.

357. A ce commandement, qui sera répété avec la plus grande rapidité, la ligne s'arrêtera ; le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux de chaque bataillon, s'arrêteront en même temps, et resteront devant le front.

358. (a) La ligne étant arrêtée, le commandant en chef voulant faire prendre un alignement général, se portera à quelques pas sur la droite du drapeau de direction, pour mieux voir l'ensemble de la ligne, afin de déterminer en conséquence la nouvelle direction qu'il devra donner aux drapeaux ; cette direction devra passer en avant de tous les bataillons, à moins que des

(a) Pl. XXXI, Fig. 3.

raisons particulières n'engagent le commandant en chef à en donner une qui coupe la ligne.

359. Le commandant en chef ordonnera ensuite au porte-drapeau et au guide général de gauche de ce bataillon de lui faire face, et les placera, en leur faisant signe de son épée, sur la direction qu'il aura choisie, le porte-drapeau baissera son drapeau, le guide général de droite fera face à gauche, et s'alignera sur le porte-drapeau et l'autre guide général de son bataillon; l'adjutant-major l'assurera sur cette direction; les deux sous-officiers du rang du porte-drapeau rentreront à leur place de bataille.

360. Ces trois points étant ainsi placés, le commandant en chef se portera à quelques pas derrière le porte-drapeau, s'alignera sur lui et sur le guide général de droite de ce bataillon, afin de pouvoir juger où passera la nouvelle direction à l'aile droite de la ligne; et il rectifiera cette direction, si elle ne remplit pas l'objet qu'il se propose.

361. Le commandant en chef ayant ainsi assuré la base de l'alignement général, il ordonnera au porte-drapeau de relever son drapeau, et commandera aussi-tôt après :

1. *Drapeaux sur la ligne.*

362. Ce commandement ayant été répété, les porte-drapeaux et guides généraux de tous les autres bataillons de la ligne feront face au drapeau du bataillon de direction; ceux du bataillon voisin de droite et de gauche s'aligneront correctement sur le drapeau et guides généraux de ce bataillon; ceux des autres bataillons s'aligneront sur les drapeaux; l'adjutant-major et l'adjutant de chaque bataillon assureront promptement le porte-drapeau et les guides généraux de leur bataillon sur la nouvelle direction; tous les porte-drapeaux de la ligne porteront leur drapeau perpendiculairement entre les deux yeux; les deux sous-officiers du rang de chacun rentreront à leur place de bataille.

Q 3

363. Le commandant en chef, voyant tous les drapeaux de la ligne établis correctement sur la nouvelle direction, commandera :

2. Guides, sur la ligne.

364. Ce commandement ayant été répété, le guide de droite des pelotons de droite, le guide de gauche des pelotons de gauche de chaque bataillon se porteront sur la ligne, feront face au drapeau de leurs bataillons respectifs, s'aligneront promptement sur ce drapeau et le drapeau le plus près de lui du côté où ils font face, et seront assurés sur la direction, ceux du demi-bataillon de droite par l'adjudant-major, ceux du demi-bataillon de gauche par l'adjudant; ce qui étant exécuté, chaque chef de bataillon commandera aussitôt et sans se régler les uns sur les autres :
Sur le centre — ALIGNEMENT.

365. A ce commandement, chaque bataillon se portera contre ses guides, et sera aligné comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

366. Le commandant en chef, voyant tous les bataillons sur la ligne, commandera :

3. Drapeaux et guides, à vos places.

367. Ce commandement ayant été répété, les porte-drapeaux, guides généraux et guides de pelotons, ainsi que les chefs des pelotons de droite de chaque bataillon, se reporteront à leur place de bataille.

368. Si la nouvelle direction devoit porter la position d'un ou plusieurs bataillons d'une des ailes de la ligne en arrière de la place où ils se trouvent, le chef de chacun de ces bataillons devroit s'en apercevoir par la direction des drapeaux: alors il feroit faire demi-tour à droite à son bataillon, le feroit marcher en arrière, et le remettrait face en tête aussitôt qu'il auroit dépassé la nouvelle direction.

ARTICLE IV.

Feu, en avançant.

369. Le feu en avançant s'exécutera par les bataillons impairs et pairs alternativement : le commandant en chef, voulant faire exécuter ce feu, commandera :

1. *Feu de bataillon en avançant.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Bataillons impairs commencez le feu.*

370. Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons impairs seulement commanderont : 1^o. *Bataillon, pas accéléré* ; 2^o. MARCHÉ.

371. Au commandement *marché*, les bataillons impairs prendront le pas accéléré, et seront arrêtés par leurs chefs respectifs, lorsqu'ils auront marché ainsi trente pas ; chaque bataillon exécutera sur-le-champ le feu de bataillon au commandement de son chef, qui le remettra en marche au pas accéléré aussitôt qu'il aura rechargé ses armes, et lui fera reprendre ensuite le pas ordinaire lorsqu'il aura rejoint les bataillons pairs.

372. Les bataillons pairs continueront pendant ce temps à marcher en avant au pas ordinaire ; le chef de chacun de ces bataillons ne lui fera prendre le pas accéléré que lorsque le bataillon impair, placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa droite, sera arrivé à sa hauteur ; chaque bataillon pair marchera à son tour trente pas accélérés en avant, s'arrêtera et exécutera le feu de bataillon au commandement de son chef, qui le remettra en marche au pas accéléré aussitôt qu'il aura rechargé ses armes, et lui fera reprendre le pas ordinaire à l'instant où il arrivera à hauteur des bataillons impairs, lesquels auront continué pendant ce temps à marcher en avant au pas ordinaire.

373. Chacun des bataillons impairs exécutera à son tour ce qui vient d'être prescrit pour les bataillons pairs, lorsque

celui de ces bataillons qui est placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa gauche sera arrivé à sa hauteur, et ainsi de suite alternativement.

374. Au commandement *halte*, qui sera fait à chaque bataillon pour l'arrêter lorsqu'il devra faire feu, le rang du porte-drapeau rentrera à sa place de bataille ; les deux guides généraux se placeront, celui de droite à côté du chef de peloton de l'aile droite ; celui de gauche à côté du serre-file qui ferme la gauche du premier rang ; et aussitôt que le bataillon aura fait feu, le rang du porte-drapeau et les deux guides généraux reprendront d'eux-mêmes et sans commandement leurs places en avant du bataillon ; les chefs de peloton, les sous-officiers de remplacement et les deux derniers rangs de la garde du drapeau reprendront aussi leur place de bataille. Le chef de bataillon ne fera point battre de roulement après le feu.

375. Lorsque le commandant en chef voudra faire cesser le feu en avançant, il fera battre un roulement très-court qui sera répété à l'instant par les tambours de tous les bataillons de la ligne. A ce signal, tous les bataillons, soit pairs ou impairs, se raccorderont sur celui de direction, lequel marchera le pas ordinaire ; et pour cet effet, les chefs des divers bataillons leur feront prendre le pas accéléré, s'ils sont en arrière, ou marquer le pas, s'ils sont en avant : les bataillons qui auront fait feu, achèveront de recharger leur armes avant de se reporter en ligne.

Observations relatives à l'exécution du feu en avançant.

376. Il est de la plus grande importance que, pendant l'exécution de ce feu, les porte-drapeaux, se dirigent, sans varier perpendiculairement en avant, sans quoi les bataillons se jetteroient sur le terrain les uns des autres, d'où il s'ensuivroit nécessairement du désordre dans la ligne, ainsi

Les chefs de bataillon doivent y veiller avec un extrême soin.

377. Pour conserver le plus d'ensemble que faire se pourra pendant l'exécution de ce feu, il faut que les bataillons impairs se règlent les uns sur les autres; en conséquence, le chef de chacun de ces bataillons observera de ne faire le commandement de *pas accéléré—MARCHÉ*, qu'en même temps que le chef du bataillon impair voisin du côté de la direction, et d'arrêter ensuite son bataillon à même hauteur que ce dernier, quand même l'observation de ce principe le mettroit dans le cas de faire marcher plus de trente pas accélérés, ou moins: les bataillons pairs observeront à leur tour le même principe.

ARTICLE V.

Marcher en retraite.

378. La ligne étant arrêtée, le commandant en chef voulant la faire marcher en retraite, commandera :

1. *Bataillons, demi-tour à droite.*

379. Ce commandement ayant été répété, la ligne fera demi-tour à droite; le chef, l'adjutant-major et l'adjutant, ainsi que le rang du porte-drapeau et les guides généraux de chaque bataillon, se conformeront à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*. Les jalonneurs, placés derrière le bataillon de direction, seront face à ce bataillon sur l'avertissement de l'officier chargé de surveiller leur remplacement successif.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Bataillons en avant.*

380. Ce commandement ayant été répété, le rang du porte-drapeau, ainsi que les guides généraux de chaque bataillon, les chefs de peloton, sous-officiers de remplacement et serre-

elles, se conformeront à ce qui a été prescrit dans *l'École de Bataillon*.

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

381. La ligne marchera en retraite par les mêmes principes qui ont été prescrits pour marcher en bataille par le premier rang.

ARTICLE VI.

Changement de direction en retraite.

382. La ligne, marchant en retraite, si le commandant en chef veut lui faire exécuter un changement de direction pour refuser l'une ou l'autre aile, ce mouvement s'exécutera de la manière suivante.

383. On suppose que le commandant en chef veuille refuser l'aile gauche devenue droite, il se portera en avant du bataillon de droite devenu bataillon de gauche, établira deux jalonneurs à quarante ou cinquante pas de distance l'un de l'autre, sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne, comme il a été prescrit pour changer de direction en marchant en bataille par le premier rang.

384. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef fera prévenir le chef de bataillon de droite, devenu bataillon de gauche, qu'il devra établir son bataillon, sur l'alignement des deux jalonneurs, et commandera :

1. *Changement de direction à gauche.*

Ce commandement ayant été vivement répété, le commandant en chef commandera :

2. MARCHÉ.

385. A ce commandement vivement répété, chacun des ba

taillons de la ligne commencera son changement de direction d'après les principes prescrits dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 506 et suivans; et aussitôt que chaque bataillon aura déboité, son chef commandera :

3. *En avant* — MARCHÉ.

386. A ce commandement, chaque bataillon reprendra la marche directe.

387. Le bataillon de droite devenu gauche, seulement, continuera à converser jusqu'à ce que sa direction soit parallèle à celle des deux jalonneurs; alors le chef de ce bataillon commandera : *En avant* — MARCHÉ. A ce commandement, le bataillon se portera droit en avant, traversera la nouvelle ligne, la dépassera de quatre pas, et sera arrêté par le chef de bataillon, qui lui fera faire *demi-tour à droite*, et l'établira sur la direction des deux jalonneurs par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus; n^o. 345 et 346.

388. Le chef du deuxième bataillon le dirigera de manière à le faire arriver carrément sur la nouvelle ligne, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 347.

389. Le deuxième bataillon dépassera la nouvelle ligne de quatre pas, et sera ensuite arrêté par son chef, qui lui fera faire aussitôt *demi-tour à droite*, fera porter ensuite le drapeau et les deux guides généraux en avant, et les fera aligner sur ceux du bataillon de droite; ce qui étant exécuté, le chef de bataillon commandera : 1^o. *Guides sur la ligne*; 2^o. *sur le centre* — ALIGNEMENT.

390. L'adjudant-major du deuxième bataillon devra précéder son bataillon sur la nouvelle ligne, s'y placer à huit toises du flanc gauche du bataillon de droite, afin d'indiquer ainsi le point où devra appuyer la droite de son bataillon.

391. Chacun des bataillons suivans se conformera à ce qui vient d'être prescrit pour le deuxième; l'adjudant-major de chacun d'eux précédera son bataillon sur la ligne d'environ cent pas, et s'y placera comme il a été prescrit pour celui du deuxième bataillon.

392. Le commandant en chef placé à la droite de la ligne, dirigera les deux premiers drapeaux sur le point de gauche qu'il aura choisi; et lorsque le dernier bataillon sera établi sur la ligne, il commandera : *Drapeaux, à vos places*.

393. Les changemens de direction à droite,

pour refuser l'aile droite, devenue gauche, s'exécuteront par les moyens inverses.

Observations relatives aux changemens de direction en marchant en bataille.

394. Les moyens prescrits pour faire changer de direction à une ligne marchant en bataille, soit pour avancer, soit pour refuser une des ailes, offrent les avantages suivans :

395. Ils donnent la facilité de redresser la ligne parallèlement à celles de l'ennemi, sans la morceler ; les bataillons marchant en échelon se protègent mutuellement, et pourroient, en cas de besoin, se former en ligne pleine très-promptement, au moyen d'un changement de direction par bataillon, en sens contraire de celui qu'ils auroient exécuté d'abord ; enfin, des bataillons déployés donnent moins de prise à l'artillerie ennemie, que des bataillons en colonne.

396. Si, avant d'achever le mouvement, il devenoit nécessaire de faire face à l'ennemi, les bataillons qui ne seroient pas encore arrivés sur la nouvelle direction, pourroient se former en ligne pleine, en potence sur le flanc des bataillons déjà établis sur cette nouvelle direction.

ARTICLE VII.

Feu en retraite.

397. La ligne marchant en retraite, lorsque le commandant en chef voudra faire exécuter le feu en retraite, il commandera :

1. *Feu de bataillon en retraite.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *Bataillons impairs, commencez le feu.*

398. Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons impairs seulement arrêteront sur-le-champ leurs bataillons respectifs, et leur feront faire demi-tour à droite; chacun de ces bataillons exécutera ensuite le feu de bataillon au commandement de son chef, qui lui fera faire demi-tour à droite de nouveau, aussitôt qu'il aura rechargé ses armes, et le remettra immédiatement après en marche, au pas accéléré, pour rejoindre les bataillons pairs, où étant arrivés, il lui fera reprendre le pas ordinaire.

399. Les bataillons pairs continueront pendant ce temps à marcher au pas ordinaire; le chef de chacun de ces bataillons arrêtera son bataillon, et lui fera faire demi-tour à droite, après que le bataillon impair, placé dans l'ordre de bataille immédiatement à sa droite devenue sa gauche, sera arrivé à sa hauteur; les bataillons pairs exécuteront alors à leur tour le feu de bataillon au commandement de leurs chefs respectifs, qui leur feront faire demi-tour à droite de nouveau: dès qu'ils auront rechargé leurs armes, et les remettront immédiatement après en marche, au pas accéléré, pour rejoindre les bataillons impairs, où étant arrivés, ils leur feront reprendre le pas ordinaire.

400. Les bataillons impairs exécuteront ensuite à leur tour ce qui vient d'être prescrit pour les bataillons pairs, et ainsi de suite alternativement.

401. Dans le feu de bataillon en retraite, le rang du porte-drapeau et les guides généraux ne rentreront pas au commandement *halte* qui sera fait à leur bataillon, pour l'arrêter lorsqu'il devra faire feu, et ne feront pas demi-tour à droite lorsque leur bataillon exécutera ce mouvement.

402. Le principe prescrit ci-dessus, n^o. 377, pour conserver de l'ensemble dans le feu en avançant, sera observé de même dans le feu de bataillon en retraite.

403. Le commandant en chef fera cesser le feu en retraite par un roulement. A ce signal, les bataillons se conformeront à ce qui a été prescrit dans le feu en avançant, n^o. 375.

ARTICLE VIII.

Passage du défilé en avant.

404. La ligne marchant en bataille, et rencontrant un défilé qu'elle devra traverser, exécutera ce mouvement de la manière suivante : le commandant en chef voyant la ligne arrivée près du défilé, l'arrêtera, et fera ensuite le commandement suivant, qui sera répété par tous les chefs de bataillon :

1. *Passage du défilé en avant.*

405. (a) Le commandant en chef se portant aussitôt au bataillon qui se trouvera vis-à-vis du défilé, enverra l'ordre au chef du bataillon voisin de droite et de gauche, de faire rompre par section celui de droite à gauche, et celui de gauche à droite ; ce qui sera exécuté de même par les bataillons suivants jusqu'aux deux ailes.

406. Le bataillon placé vis-à-vis du défilé rompra en même temps par section à gauche et à droite au commandement de son chef ; les deux sections qui sont en face du passage se porteront en avant, deux fois l'étendue du front de section, pendant que les autres rompront, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs ; celui de la section de droite commandera aussitôt après : *Guide à gauche*, et le guide de cette section se portera à la gauche du premier rang de sa section. Le chef de la section de gauche commandera en même temps : *Guide à droite*, et le guide de cette section se portera à la droite du premier rang de sa section.

407. Ces dispositions étant faites, le commandant en chef commandera :

2. *Colonne en avant.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons qui auront rompu à gauche commanderont, *guide à droite* ; ceux des bataillons qui auront rompu à droite, commanderont, *guide*.

(a) Pl. XXXIII, Fig. 1.

à gauche, et le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

408. A ce commandement vivement répété, les deux sections placés vis-à-vis du défilé se porteront en avant pour y entrer, et marcheront à côté l'une de l'autre en se réglant sur les deux guides placés coude à coude entre les deux sections; les deux colonnes marcheront à la rencontre l'une de l'autre, les sections correspondantes de chaque colonne tourneront; l'une à droite, l'autre à gauche, pour se réunir derrière celles qui seront entrées dans le défilé, et prendront ensuite, au commandement *guide à gauche* ou *guide à droite* de leurs chefs respectifs, le guide au centre.

409. Les sections réunies traverseront le défilé au pas cadencé, en se réglant sur les deux guides placés au centre, lesquelles marcheront à côté l'un de l'autre exactement dans la trace et à distance de section des guides qui les précèdent.

410. Les chefs de section marcheront devant le centre de leurs sections respectives.

411. Si le défilé vient à se rétrécir, les chefs de section feront mettre des files en arrière, par la droite dans la colonne de droite, par la gauche dans la colonne de gauche, et se porteront de leur personne à la place de leur guide, qui retournera au second-rang; le serre-file de chaque section se placera en même temps au troisième rang derrière le chef de section et le guide. Les chefs de section feront ensuite rentrer des files en ligne aussitôt que le terrain le permettra, de manière que le défilé soit constamment rempli; les chefs de section et serre-files reprendront leurs places dès que les files seront toutes reprises en ligne.

412. A mesure que les deux colonnes déboucheront du défilé, les chefs de peloton feront doubler leur première section sur la seconde dans la colonne de droite, la seconde section sur la première dans celle de gauche: les pelotons ainsi formés et réunis deux à deux continueront à marcher avec le guide au centre de la division.

413. Si le commandant en chef veut faire déployer en sortant du défilé, il arrêtera la tête lorsqu'il jugera qu'elle aura laissé entre elle et la sortie du défilé l'espace nécessaire pour contenir les

totalité de chaque colonne serrée en masse, et fera prévenir les chefs de bataillon de faire serrer en masse. Les pelotons suivans de chaque colonne continueront à marcher, seront arrêtés par leurs chefs respectifs à trois pas l'un derrière l'autre, et seront alignés sur le centre des deux pelotons réunis. Lorsque le dernier peloton de chaque colonne aura serré, le commandant en chef fera déployer.

414. Si le commandant en chef veut se remettre en bataille, face au flanc droit ou au flanc gauche, et de manière qu'une des ailes de la ligne appuie au défilé; si c'est à droite, il arrêtera les deux colonnes à l'instant où la dernière subdivision de celle de droite sera sortie du défilé; la colonne de droite se formera ensuite à *droite en bataille*, et celle de gauche *sur la droite en bataille*.

415. Pour faire face à gauche, on observera l'inverse.

416. Si le défilé se trouvoit vis-à-vis l'interval de deux bataillons, celui de droite romproit tout entier par section à gauche, celui de gauche romproit tout entier par section à droite; les deux colonnes marcheroient à la rencontre l'une de l'autre, et lorsque la section de la tête de chacune seroit arrivée à distance de peloton de l'autre, ces deux sections tourneroient, l'une à droite, l'autre à gauche, pour se réunir et entrer dans le défilé à côté l'une de l'autre, comme il a été expliqué ci-dessus.

417. Si le défilé se trouvoit vis-à-vis du bataillon de la droite ou de celui de la gauche de la ligne, le commandant en chef feroit rompre la ligne toute entière par peloton à droite ou bien à gauche, et la mettroit ensuite en marche pour traverser le défilé en colonne simple, la droite ou

la gauche en tête ; le premier peloton se dirigeroit par le chemin le plus court vers l'entrée du défilé.

Observations relatives au passage du défilé.

418. Si l'on passe le défilé en double colonne, et s'il se trouve plus près de l'aile droite que de l'aile gauche, ou l'inverse, l'une des deux colonnes sera plus profonde que l'autre : d'où il s'ensuit que plus le défilé se trouvera près du centre de la ligne, moins il faudra de temps pour le traverser et se former ensuite en bataille.

419. Par la méthode indiquée ci-dessus, chaque section pourra se réduire à trois de front, y compris la file formée par les chefs de section, guide et serre-file : ainsi la double colonne pourra se réduire à six de front.

420. Si le défilé se rétrécit au point de ne pouvoir donner passage à six hommes de front, et si on le passe en double colonne, l'une des deux s'arrêtera, et se remettra en marche à la suite de l'autre, lorsque la queue de celle-ci l'aura dépassée : si l'on prévoit cette circonstance, il est préférable de faire passer le défilé sur une colonne simple, la droite ou la gauche en tête.

421. Lorsqu'on passera le défilé en colonne simple, la droite ou la gauche en tête, l'on pourra en sortant du défilé, même par le flanc, se prolonger à droite ou à gauche, et se former en bataille par file, ou bien former les pelotons, et se mettre ensuite en bataille face en avant à droite, à gauche, ou face au défilé en exécutant la contre-marche.

ARTICLE IX.

Passage du défilé en arrière.

422. La ligne marchant en retraite et rencon-

s'arrêteroit pour se mettre ensuite en marche à la queue de l'autre.

429. Lorsque le défilé se trouvera derrière le bataillon de droite ou de gauche de la ligne, le commandant en chef ne fera passer le défilé que par une aile; et, pour cet effet, il substituera dans son commandement l'indication de *par l'aile droite*, ou bien *par l'aile gauche*, à celle de *par les deux ailes*: le mouvement commencera par l'aile la plus éloignée du défilé, en sorte que le bataillon qui se trouve vis-à-vis le passage y entre toujours le dernier.

ARTICLE X.

Changement de front.

430. Les changemens de front s'exécuteront par les moyens prescrits pour les formations *en avant en bataille*, *face en arrière en bataille*, ainsi qu'il va être expliqué.

431. On suppose que le commandant en chef veuille faire changer de front perpendiculairement sur le centre de la ligne, en portant l'aile gauche en avant, il établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur la nouvelle direction qu'il voudra donner à la ligne, par les moyens indiqués dans l'*Ecole de Bataillon*, et commandera ensuite:

1. *Changement de front sur le cinquième bataillon, l'aile gauche en avant.*

432. Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef enverra au chef du sixième bataillon l'ordre de faire rompre par peloton à droite; ce qui sera exécuté également par les deux bataillons suivans.

433. Le commandant en chef ordonnera en

même temps au chef du quatrième bataillon de faire rompre par peloton à gauche, ce qui sera exécuté également par les trois bataillons placés à la droite du quatrième.

434. Le cinquième bataillon ne bougera.

435. Le commandant en chef voyant les bataillons de droite et de gauche rompus en colonne, enverra au chef du sixième l'ordre de commander : 1^o. *En avant en bataille* ; 2^o. *bataillon, tête de colonne à gauche* ; et au chef du troisième, celui de commander : 1^o. *Face en arrière en bataille* ; 2^o. *bataillon, tête de colonne à gauche*. Il ordonnera au chef du quatrième de commander : 1^o. *Bataillon, par le flanc gauche* ; 2^o. *à gauche* ; et à celui du cinquième de commander : 1^o. *Changement de front en avant sur le premier peloton* ; 2^o. *par peloton* — DEMI-A-DROITE.

436. Le commandant en chef fera établir pendant ce temps le huitième peloton du quatrième bataillon sur la nouvelle ligne de bataille, à huit toises du flanc droit du cinquième, par les moyens indiqués dans l'*Ecole de Bataillon*, n^o. 372, et commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

437. A ce commandement vivement répété, le mouvement général commencera.

438. Le cinquième bataillon exécutera son changement de front comme il a été expliqué dans l'*Ecole de Bataillon*.

439. Le quatrième se conformera également à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*, pour se former *face en arrière en bataille*, sur son huitième peloton.

440. Les bataillons de gauche déboîteront diagonalement en avant et se porteront sur la nouvelle ligne de bataille par les moyens prescrits ci-dessus pour la formation *en avant en bataille*.

441. Les bataillons de droite déboîteront diagonalement en arrière, et se porteront sur la nouvelle ligne de bataille par

les moyens prescrits ci-dessus pour la formations face en arrière en bataille.

442. Si , dans la même supposition d'un changement de front sur le centre de la ligne , le commandant en chef vouloit porter l'aile droite en avant , il prendroit pour base d'alignement le huitième peloton du quatrième bataillon ; et après l'avoir établi sur la nouvelle direction , il commanderait :

Changement de front sur le quatrième bataillon , l'aile droite en avant.

443. Le quatrième bataillon exécuteroit un changement de front en avant sur son huitième peloton , comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

444. Le cinquième bataillon romproit par peloton à droite , et se formeroit face en arrière en bataille sur son peloton de droite que le commandant en chef , avant de faire commencer le mouvement , auroit eu soin d'établir sur la nouvelle direction , à huit toises du flanc gauche du quatrième bataillon.

445. Les trois bataillons de droite romproient par peloton à gauche , déboîteroient diagonalement en avant , et se formeroient ensuite en avant en bataille sur la nouvelle ligne.

446. Les trois bataillons de gauche romproient par peloton à droite , déboîteroient diagonalement en arrière , et se formeroient ensuite face en arrière en bataille sur la nouvelle ligne.

447. Les changemens de front sur l'une ou l'autre extrémité de la ligne s'exécuteront d'après les mêmes principes.

448. Si c'est sur l'extrémité de l'aile droite , tous les bataillons , hors celui de droite , rom-

front par peloton à droite, et se conformeront ensuite à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 440; si l'on doit changer de front en avant, à ce qui a été prescrit n^o. 441; si l'on doit changer de front en arrière, le bataillon de droite exécutera son mouvement, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

449. Si c'est sur l'extrémité de l'aile gauche, tous les bataillons, hors celui de gauche, romperont par peloton à gauche, et se conformeront à ce qui vient d'être prescrit, selon qu'ils doivent changer de front en avant ou en arrière; le bataillon de gauche exécutera son mouvement, comme il a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

Observations relatives aux changemens de front.

450. On prendra toujours pour base d'alignement dans les changemens de front de plusieurs bataillons, le peloton de droite ou celui de gauche d'un bataillon.

Dans le cas où la nouvelle direction ne seroit pas perpendiculaire, ou à peu près, à la direction primitive de la ligne, le bataillon placé à côté de celui par lequel passe la nouvelle direction, ne doit point déboîter diagonalement en avant ou en arrière: ainsi, si la ligne doit changer de front sur le cinquième bataillon, par exemple, l'aile gauche en avant, le sixième bataillon ne rompra point par peloton à droite, mais il exécutera le changement de front par les mêmes commandemens et moyens que le cinquième. Le quatrième bataillon exécutera ce qui lui a été prescrit ci-dessus, n^o. 435.

Si, dans le même cas, la nouvelle direction passe à l'extrémité de la droite ou à l'extrémité de la gauche, le bataillon placé immédiatement à

côté de celui de l'aile se conformera à ce qui vient d'être prescrit, selon que la ligne devra changer de front en avant ou en arrière.

Dès qu'il y aura deux bataillons formés sur la nouvelle ligne de bataille, le commandant en chef pourra faire commencer le feu de demi-bataillon, de peloton ou de deux rangs; les chefs de bataillons suivans feront commencer le feu dans leur bataillon aussitôt qu'il sera formé; les porte-drapeaux resteront pendant le feu devant le centre de leur bataillon, mais les guides généraux rentreront à leur place de bataille.

Changement de front sur deux lignes.

451. Lorsque deux lignes en bataille, l'une derrière l'autre, devront changer de front en avant ou en arrière, perpendiculairement ou obliquement, sur l'extrémité de l'aile droite ou de l'aile gauche, ou sur un autre bataillon quelconque de la première ligne, ce mouvement s'exécutera dans l'une et l'autre ligne de la manière suivante :

Changement de front perpendiculaire en avant sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

452. (a) Le commandant en chef sera prévenir le commandant de la seconde ligne que la première va changer de front en avant perpendiculairement sur l'extrémité de sa droite.

Mouvement de la première ligne.

453. Le commandant en chef, ou celui qu'il aura désigné pour commander la première ligne, établira le peloton de droite de cette ligne perpendiculairement à la direction où il se trouve, face

(a) Pl. XXXIV, Fig. 1.

à droite, et fera ensuite exécuter un changement de front en avant sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits ci-dessus.

Mouvement de la seconde ligne.

454. (a) Le commandant de la seconde ligne étant prévenu du mouvement que doit exécuter la première, se portera au peloton de droite de son second bataillon, l'établira face à droite, perpendiculairement à la direction où il se trouve, et fera ensuite exécuter un changement de front central sur ce peloton, l'aile gauche en avant, par les moyens prescrits ci-dessus.

Changement de front perpendiculaire en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

455. Le commandant en chef fera promptement prévenir le commandant de la seconde ligne, que la première va changer de front en arrière, perpendiculairement sur l'extrémité de sa droite.

Mouvement de la première ligne.

456. (b) Le commandant de la première ligne établira le peloton de droite de cette ligne perpendiculairement à la direction où il se trouve, face à gauche, et fera ensuite exécuter un changement de front en arrière sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

Mouvement de la seconde ligne.

457. (c) Le commandant de la seconde ligne,

(a) Pl. XXXIV, Fig. 1.

(b) Pl. XXXIV, Fig. 2.

(c) Pl. XXXIV, Fig. 3.

R

étant prévenu du mouvement que doit exécuter la première, enverra aussitôt un aide-de-camp se placer à distance de bataillon, plus un intervalle, du flanc droit sur l'alignement de la seconde ligne, afin d'indiquer le point où devra s'appuyer la droite de cette ligne, et la fera rompre toute entière par peloton à droite : il la fera ensuite former en bataille parallèlement à la première, par les commandemens et moyens prescrits pour former une colonne, la droite en tête, *face en arrière en bataille*, avec cette seule différence, qu'au commandement *marche*, qui sera fait pour commencer le mouvement, le bataillon de la tête se portera en colonne droit en avant, en se dirigeant sur l'aide-de-camp, et sera arrêté à distance de peloton de lui : ce bataillon se formera ensuite *face en arrière en bataille*, par les moyens prescrits dans l'*Ecole de Bataillon* : tous les autres bataillons déboîteront diagonalement en arrière pour se porter vers la nouvelle direction, et s'y formeront ensuite *face en arrière en bataille*.

458. Les changemens de front en avant ou en arrière sur l'extrémité de l'aile gauche s'exécuteront d'après les mêmes principes.

Changement de front perpendiculaire, l'aile gauche en avant sur le centre de la première ligne.

459. Chaque ligne est supposée être de huit bataillons.

460. (a) Le commandant en chef ayant fait prévenir celui de la seconde ligne, du mouvement que va exécuter la première, se portera au peloton de droite du cinquième bataillon.

(a) Pl. XXXV, Fig. 1.

Mouvement de la première ligne.

461. Le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon perpendiculairement à la direction où il se trouve, face à droite, et fera ensuite exécuter un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

Mouvement de la seconde ligne.

462. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, se portera à son sixième bataillon, établira le peloton de droite de ce bataillon face à droite, perpendiculairement à la direction où il se trouve, et fera ensuite exécuter un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton, par les commandemens et moyens prescrits.

463. Pour changer de front sur le centre de la première ligne, l'aile droite en avant, on observera les mêmes principes; le commandant de la première ligne prendra pour base d'alignement le peloton de gauche du quatrième bataillon de cette ligne, le commandant de la seconde ligne prendra pour base d'alignement le peloton de gauche du troisième bataillon de cette ligne.

464. On pourra changer de front sur tel autre bataillon de la première ligne qu'on voudra choisir, l'aile gauche ou l'aile droite en avant, par les mêmes principes.

Changement de front oblique, en avant, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

465. Le commandant en chef se portera à la

droite de la première ligne, et choisira en avant de la gauche le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra donner à la ligne.

466. (a) L'adjudant-major du premier bataillon se placera en même temps, à l'avertissement du commandant en chef, devant et contre la file de droite de ce bataillon, fera face à gauche, marchera cinquante pas le long du premier rang, s'arrêtera alors et fera face en tête; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en avant du front de son bataillon, en comptant les pas; et le commandant en chef, placé à la droite, l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de direction de gauche de la nouvelle position: ce qui étant exécuté, l'adjudant-major restera en place, et le commandant en chef s'étant fait rendre compte du nombre de pas que cet adjudant aura marché en avant du front pour se porter sur la nouvelle direction, fera aussitôt prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement que va exécuter la première, et du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne aura marché en avant.

467. On suppose que ce nombre de pas soit de soixante.

Mouvement de la première ligne.

468. Le commandant en chef établira le peloton de droite de la première ligne sur la nouvelle direction, après y avoir fait placer deux jalonneurs devant ce peloton, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front en avant, par les commandemens et moyens prescrits.

(a) PL XXXVI, Fig. 1.

Mouvement de la seconde ligne.

469. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que devra exécuter la première, ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne aura marché en avant du front, se portera à la droite de la seconde ligne, ordonnera à l'adjudant-major du premier bataillon de cette ligne de se placer devant et contre la première file de droite de son bataillon, de marcher cinquante pas le long du premier rang, et de marcher ensuite soixante pas perpendiculairement en avant du front, afin de déterminer la nouvelle direction de la seconde ligne.

470. L'adjudant-major du bataillon de droite de la seconde ligne, ayant exécuté ce qui vient d'être expliqué, le commandant de la seconde ligne établira promptement le peloton de droite du premier bataillon de cette ligne, sur la nouvelle direction, comme il vient d'être prescrit pour celui de la première ligne, et fera exécuter ensuite à toute la ligne un changement de front en avant sur ce peloton.

Changement de front oblique en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

471. (a) Le commandant en chef se portera à la droite de la première ligne, choisira, en arrière de la gauche, le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra donner à cette ligne; l'adjudant-major du premier bataillon se placera en même temps, à l'avertissement du

commandant en chef, derrière et contre l'homme de droite du troisième rang de son bataillon, marchera cinquante pas le long de ce rang, s'arrêtera et fera face en arrière; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en arrière du bataillon, en comptant les pas, et le commandant en chef, placé à la droite, l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il aura choisie.

472. Le commandant en chef fera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne, du mouvement que va exécuter la première, ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du bataillon de droite de cette ligne devra marcher perpendiculairement en arrière du front de son bataillon, pour déterminer la nouvelle position qu'elle devra prendre.

Mouvement de la première ligne.

473. Le commandant en chef établira le peloton de droite de la première ligne sur la nouvelle direction, placera deux jalonneurs devant ce peloton, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front en arrière.

Mouvement de la seconde ligne.

474. La seconde ligne exécutera ce qui vient d'être prescrit pour la première.

Changemens de front obliques en avant et en arrière, sur l'extrémité de l'aile gauche de la première ligne.

475. Les changemens de front obliques sur l'extrémité de l'aile gauche s'exécuteront d'après les mêmes principes qui viennent d'être prescrits pour

les changemens de front obliques sur l'extrémité de l'aile droite.

Changement de front oblique, l'aile gauche en avant, sur le centre de la première ligne.

476. (a) On suppose que le commandant en chef veuille faire exécuter un changement de front oblique sur le peloton de droite du cinquième bataillon, pour porter son aile gauche en avant.

477. Le commandant en chef se portera à la droite du cinquième bataillon de la première ligne, choisira en avant de l'aile gauche de cette ligne, le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il voudra lui donner, et l'adjudant-major du cinquième bataillon exécutera aussitôt, à l'avertissement du commandant en chef, ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 466.

478. Le commandant en chef fera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne, du mouvement que va exécuter la première; ainsi que du nombre de pas que l'adjudant-major du cinquième bataillon de la seconde ligne devra marcher perpendiculairement en avant du front, pour déterminer la nouvelle position que cette ligne devra prendre.

Mouvement de la première ligne.

479. Le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur la nouvelle direction, comme il a été expliqué ci-dessus, n^o. 468; et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton.

Mouvement de la seconde ligne.

480. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, ainsi que du nombre de pas dont devra être le changement de front, fera déterminer, par les moyens prescrits ci-dessus, n^o. 466, la nouvelle position que devra prendre la seconde ligne.

481. L'adjudant-major du cinquième bataillon de la seconde ligne étant établi sur la nouvelle direction, le commandant de cette ligne établira le peloton de droite du cinquième bataillon sur cette direction, comme il vient d'être prescrit pour celui de la première ligne, et fera ensuite exécuter par toute la ligne un changement de front central, l'aile gauche en avant, sur ce peloton.

Changement de front oblique, l'aile droite en avant, sur le centre de la première ligne.

482. Le commandant en chef se portera à la gauche du quatrième bataillon de la première ligne, choisira en avant de l'aile droite le point de direction de droite de la nouvelle position qu'il voudra donner à cette ligne, et établira l'adjudant du quatrième bataillon sur la nouvelle direction, par les moyens suivans.

483. L'adjudant du quatrième bataillon se portera, à l'avertissement du commandant en chef, devant et contre le serre-file qui ferme la gauche du premier rang de ce bataillon, fera face à droite marchera cinquante pas le long du premier rang, s'arrêtera alors, et fera face en tête; il se portera ensuite, au pas ordinaire, perpendiculairement en avant du front, en comptant les pas, et le com-

mandant en chef l'arrêtera à l'instant où il lui couvrira le point de direction de droite de la nouvelle position.

484. Le commandant en chef sera ensuite prévenir le commandant de la seconde ligne, du mouvement que va exécuter la première, et du nombre de pas que l'adjudant du quatrième bataillon aura marché perpendiculairement en avant pour se porter sur la nouvelle direction.

Mouvement de la première ligne.

485. Le commandant en chef établira le peloton de gauche du quatrième bataillon sur la nouvelle direction, et fera ensuite exécuter à toute la ligne un changement de front central, l'aile droite en avant, sur ce peloton.

Mouvement de la seconde ligne.

486. Le commandant de la seconde ligne ayant été prévenu du mouvement que doit exécuter la première, ainsi que du nombre de pas dont devra être le changement de front, sera déterminer, comme il vient d'être prescrit n^o. 483, par l'adjudant du quatrième bataillon, la nouvelle position que devra prendre la seconde ligne.

487. L'adjudant du quatrième bataillon étant établi sur la nouvelle direction, le commandant de la seconde ligne établira le peloton de gauche de ce bataillon sur cette nouvelle direction, et fera exécuter ensuite à toute la ligne, un changement de front central, l'aile droite en avant, sur ce peloton.

Observations relatives aux changemens de front sur deux lignes.

488. Le commandant de la première ligne doit avoir attention de ne faire à cette ligne le com-

mandement *marche*, pour l'exécution du mouvement général ; que lorsqu'il verra la seconde ligne prête à commencer le sien : le commandant de celle-ci fera commencer l'exécution du mouvement général de sa ligne en même temps que celle de la première ligne.

489. Dans les changemens de front perpendiculaires, la base d'alignement de la seconde ligne doit être prise à distance de bataillon et un intervalle, plus à droite ou plus à gauche que celle de la première ligne.

490. Dans les changemens de front obliques, on doit prendre pour base d'alignement de la seconde ligne la subdivision qui correspond exactement à celle qui aura été prise pour base d'alignement de la première ligne.

491. Chaque ligne doit exécuter son changement de front à pivot fixe, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus pour les changemens de front sur une ligne, excepté dans les cas indiqués ci-dessus pour la seconde ligne, n^{os}. 457 et 458.

492. Si, dans les changemens de front, la nouvelle direction des deux lignes n'étoit pas parallèle l'une à l'autre, il pourroit arriver que la seconde ligne vint à couper la première, ou qu'elle s'en écartât trop, ce qu'il est très-important de prévenir : or les moyens qu'on a prescrits ci-dessus pour assurer le parallélisme des deux lignes, et que leur simplicité a fait préférer à des moyens plus géométriquement exacts, mais plus longs et plus compliqués, pouvant donner de légères différences d'angles, dont il résulteroit sur une grande ligne des écarts considérables, le commandant de la seconde ligne doit observer avec le plus grand soin la direction des deux lignes, dès qu'il

y aura deux ou trois bataillons de formés; et s'il juge que la direction de la seconde ligne ne soit pas parallèle à celle de la première, il doit la rectifier promptement, en faisant avancer ou reculer les drapeaux des bataillons déjà formés; les bataillons qui sont encore en marche, devant, en arrivant sur la ligne, se conformer à la direction des drapeaux déjà établis, il sera facile, par ce moyen, d'assurer d'une manière suffisante le parallélisme des deux lignes.

493. Les changemens de front obliques diminuent l'intervalle entre les deux lignes, et cette diminution sera d'autant plus considérable, que l'angle que forme la nouvelle direction avec la direction primitive sera plus ouvert; si, après l'exécution du mouvement, le commandant en chef juge qu'il soit nécessaire de rétablir l'intervalle entre les deux lignes, il en enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne, qui fera faire aussitôt demi-tour à droite, et fera marcher la seconde ligne en retraite jusqu'à ce qu'elle ait repris sa distance.

494. Dans les changemens de front, soit obliques, soit perpendiculaires, la seconde ligne débordera la première d'un côté et en sera débordée de l'autre; si le commandant en chef veut que les flancs des deux lignes se correspondent, il en enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne, qui fera rompre aussitôt *par peloton en arrière à droite (ou à gauche)*, et marcher en colonne pour porter la seconde ligne à hauteur du flanc de la première. Si la proximité de l'ennemi ne laissoit pas le temps d'exécuter ce mouvement, il seroit toujours facile de faire correspondre les flancs des deux lignes, en faisant passer des bataillons d'une ligne dans l'autre.

ARTICLE XI.

Ordre en échelons.

495. L'ordre en échelons peut se prendre en partant d'un alignement supposé parallèle à celui de l'ennemi ; ou bien d'un alignement faisant un angle avec celui de l'ennemi. On peut former les échelons par la droite ou par la gauche de la ligne, et par régiment ou par brigade, ainsi qu'il va être expliqué.

Première supposition.

496. La ligne étant supposée parallèle à celle de l'ennemi, le commandant en chef voulant faire marcher en échelons par la droite, commandera :

1. *Echelons par régiment (ou par brigade) à (tant) de pas.*

(a) Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. *En avant par la droite, formez les échelons.*

497. Ce commandement ayant été répété, le chef du régiment ou de la brigade de droite de la ligne commandera : 1°. *Bataillon, en avant,* 2°. MARCHÉ.

498. Au premier commandement, le rang du porte-drapeau et les deux guides généraux de chacun des bataillons qui devront composer le premier échelon, se porteront à six pas en avant.

499. Au second commandement vivement répété, ces bataillons se mettront en marche.

500. Le bataillon de droite du premier échelon devant régler la marche de tous les échelons sui-

(a) Pl. XXXVII, Fig. 1.

vans , il est essentiel qu'il marche bien perpendiculairement devant lui ; en conséquence , le commandant en chef pourra , lorsqu'il le jugera nécessaire ; faire placer des jalonneurs derrière ce bataillon pour mieux assurer sa direction.

501. Les échelons suivans se mettront successivement en marche , en observant de laisser entre eux le nombre de pas prescrit ; chaque échelon partira au commandement de son chef , qui comptera à cet effet ou fera compter les pas de l'échelon qui le précède immédiatement.

502. Un serre-file du peloton de droite de chaque échelon se placera vis-à-vis la file de gauche de l'échelon qui le précède , et marchera exactement dans la trace de cette file , à hauteur de son bataillon ; par ce moyen , le chef du bataillon de droite de chaque échelon pourra s'apercevoir si son bataillon vient à croiser sur celui qui le précède.

503. Le bataillon de droite de chaque échelon sera chargé de conserver la distance qui doit le séparer de l'échelon précédent ; les autres bataillons marcheront à même hauteur que celui de droite , et observeront de conserver leur intervalle à droite.

504. Pour former des échelons par la gauche , on observera les mêmes principes : le bataillon de gauche du premier échelon sera bataillon de direction.

505. La distance ordinaire entre les échelons sera de cent pas ; mais elle pourra varier en plus ou en moins , suivant les vues du commandant en chef.

506. Les échelons étant en marche , comme il vient d'être expliqué , lorsque le commandant en chef voudra reformer la ligne , il ordonnera au

chef du premier échelon de l'arrêter et de faire prendre un alignement général ; ce dernier ayant arrêté son échelon , se portera à l'aile droite , ordonnera au porte-drapeau et aux deux guides généraux du bataillon de droite de lui faire face , les alignera parallèlement , autant que possible , à la direction primitive de la ligne , et commandera ensuite : 1°. *Drapeaux et guides généraux sur la ligne* , 2°. *guides sur la ligne*.

507. Ces commandemens ayant été répétés par les chefs des bataillons qui composent le premier échelon , et exécutés comme il a été prescrit ci-dessus, n°. 362 et 364, chacun d'eux commandera aussitôt après : *Sur le centre*—ALIGNEMENT.

508. Pendant ce temps , les échelons suivans continueront à marcher droit en avant , et seront arrêtés successivement par leurs chefs respectifs , à environ quatre pas en deçà de la ligne de bataille.

509. Le second échelon étant arrêté , son chef commandera aussitôt après : 1°. *Drapeaux et guides généraux sur la ligne* ; le porte-drapeau et les deux guides généraux de chaque bataillon feront à droite , et se placeront promptement sur l'alignement des drapeaux du premier échelon ; ce qui étant exécuté , le chef du second échelon commandera : 2°. *Guides sur la ligne* ; chaque chef de bataillon , voyant ses guides de peloton établis , commandera : *Sur le centre*—ALIGNEMENT.

510. Les échelons suivans s'établiront successivement sur la ligne de bataille par les mêmes moyens.

511. Chaque chef d'échelon fera le commandement de *guides*—A VOS PLACES , aussitôt que son échelon sera aligné ; mais le porte-drapeau et les deux guides généraux de chaque bataillon ne re-

prendront leurs places que sur le commandement de *drapeaux à vos places* que fera le commandant en chef, lorsque le dernier échelon sera établi sur la ligne de bataille.

512. Le premier échelon étant aligné, le commandant en chef pourra lui faire commencer le feu de bataillon, de demi-bataillon, de peloton ou de deux rangs; les échelons suivans le commenceront à leur tour, à mesure qu'ils seront établis sur la ligne de bataille; dans ce cas, les deux guides généraux de chaque bataillon reprendront leur place de bataille, mais le porte-drapeau ne reprendra la sienne qu'au commandement de *drapeaux, à vos places*, que fera le commandant en chef lorsque la ligne sera formée.

513. Le commandant en chef pourra également faire marcher en retraite par échelons; pour cet effet, il commandera :

1. *Échelons par régiment (ou par brigade) à (tout) de pas.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant en chef commandera :

2. (a) *En retraite par la droite (ou par la gauche), formez les échelons.*

514. Ce second commandement ayant été répété, le chef du premier échelon lui fera faire *demi-tour à droite*, et le mettra en marche.

515. Le chef du second échelon lui fera faire *demi-tour à droite*, lorsque le premier aura marché à peu près les deux tiers de l'espace qui devra les séparer l'un de l'autre, et le mettra ensuite en marche à l'instant où il aura l'intervalle prescrit.

516. Chacun des échelons suivans se conformera à son tour à ce qui vient d'être prescrit pour le second échelon.

517. Lorsque le commandant en chef voudra

(*) Pl. XXXVU, Fig. 2.

reformer la ligne , il ordonnera au commandant du premier échelon de l'arrêter, de lui faire faire *demi-tour à droite*, et prendre un alignement général.

518. Les échelons suivans continueront à marcher, seront arrêtés successivement par leurs chefs respectifs , lorsqu'ils auront dépassé d'environ quatre pas la ligne de bataille , feront ensuite *demi-tour à droite* , et seront établis sur cette ligne par les moyens prescrits ci-dessus.

Deuxième supposition.

519. La direction de la ligne étant supposée former un angle avec celle de l'ennemi , lorsque le commandant en chef voudra la former par échelons parallèlement à cette dernière , ce mouvement pourra s'exécuter par régiment ou par brigade , de la manière suivante.

520. Si la direction de la ligne est telle que l'aile droite se trouve plus près de la ligne ennemie que l'aile gauche , le commandant en chef se portera à la droite, et déterminera, par les moyens prescrits ci-dessus, n^o. 465, une nouvelle direction qu'il jugera parallèle à celle de l'ennemi.

521. L'adjudant-major du bataillon de droite exécutera alors , à l'avertissement du commandant en chef , ce qui a été prescrit ci-dessus , n^o. 466 , pour mesurer cet angle.

522. On suppose que l'ouverture de l'angle soit de soixante pas.

523. Le commandant en chef enverra au chef de chaque brigade l'ordre de faire exécuter un changement de front en avant de soixante pas, sur le peloton de droite de sa brigade , ou de chacun des régimens de sa brigade.

524. Si les échelons doivent être d'une brigade,

les chefs de brigade se porteront, aussitôt qu'ils auront reçu l'ordre du commandant en chef, au bataillon de droite de leur brigade, et préveniront l'adjudant-major de ce bataillon du mouvement qui devra s'exécuter, ainsi que du nombre de pas qu'il devra marcher en avant.

525. L'adjudant-major du bataillon de droite de chaque brigade se conformera aussitôt à ce qui a été prescrit ci-dessus, n^o. 466.

526. (a) Chaque chef de brigade alignera le peloton de l'aile droite de sa brigade sur l'adjudant-major établi sur la nouvelle direction, et fera ensuite exécuter à toute la brigade un changement de front en avant sur ce peloton.

527. Si les échelons ne doivent être que d'un régiment, les chefs de régiment en recevront l'ordre du chef de leur brigade, et se porteront aussitôt au bataillon de droite de leur régiment, ordonneront à l'adjudant-major de ce bataillon d'exécuter ce qui vient d'être expliqué pour celui du bataillon de droite de chaque brigade, aligneront leur peloton de droite sur l'adjudant-major, et feront exécuter ensuite à leur régiment un changement de front en avant sur ce peloton.

528. (b) Les échelons étant ainsi formés, si le commandant en chef juge devoir les rapprocher davantage l'un de l'autre, il en enverra l'ordre: le commandant de chacun des échelons mettra, aussitôt l'ordre reçu, son échelon en marche, et l'arrêtera à la distance qui lui aura été prescrite de l'échelon qui le précède immédiatement; le premier échelon ne bougera.

529. A l'instant où chaque échelon s'arrêtera,

(a) Pl. XXXVIII, Fig. 1.

(b) Pl. XXXVIII, Fig. 2.



son chef l'alignera, et commandera aussitôt après : *Bataillons, en avant.*

530. Le premier échelon se mettra ensuite en marche, à l'avertissement du commandant en chef, le chef de chacun des échelons suivans mettra son échelon en marche à l'instant où il verra s'ébranler celui qui le précède, et les échelons conserveront toujours la même distance de l'un à l'autre.

531. Le bataillon de droite du premier échelon sera bataillon de direction, et on pourra placer des jalonneurs derrière ce bataillon pour mieux assurer sa direction; les autres bataillons de cet échelon seront toujours maintenus à peu près à hauteur de celui de droite.

532. Le bataillon de droite de chacun des échelons suivans marchera à la distance prescrite de l'échelon qui le précède; un serre-file de la droite de ce bataillon se portera en arrière de la file du drapeau du bataillon de gauche de l'échelon précédent, et marchera exactement dans la trace de cette file, à hauteur de son bataillon, afin que si l'échelon venoit à se jeter à droite ou à gauche, l'officier qui le commande puisse s'en apercevoir; les autres bataillons de chaque échelon se régleront sur celui de droite de leur échelon.

533. Si la gauche de la ligne se trouvoit plus près de la ligne ennemie que la droite, on pourroit former les échelons par la gauche, d'après les mêmes principes.

Observations relatives aux échelons formés en partant d'une direction oblique à celle de l'ennemi.

534. Plus l'angle que formeront entre elles les deux directions sera ouvert, plus les échelons

croiseront l'un sur l'autre, et plus aussi il se trouvera d'espace de l'un à l'autre.

535. Quoiqu'en formant les échelons de cette manière, ils croisent plus ou moins l'un sur l'autre, il sera néanmoins facile de reformer la ligne pleine par différens moyens.

ARTICLE XII.

Retraite en échiquier.

536. La retraite en échiquier s'exécute par les bataillons pairs et impairs alternativement, ainsi qu'il va être expliqué.

537. Le commandant en chef voulant faire exécuter ce mouvement, commandera :

1. (a) *Retraite en échiquier, à cent pas.*

Ce commandement ayant été répété, il commandera :

2. *Bataillons impairs (ou pairs), commencent le mouvement.*

538. Le deuxième commandement ayant été répété, les chefs des bataillons qui devront commencer le mouvement, commanderont aussitôt après : 1^o. *Bataillon, DEMI-TOUR — A DROITE ;* 2^o. *bataillon, en avant.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

539. A ce commandement qui sera vivement répété par les chefs des bataillons qui auront fait demi-tour à droite, ces bataillons se mettront en marche au pas ordinaire, se dirigeront perpendiculairement en arrière par les moyens indiqués dans l'*Ecole de Bataillon*, et seront arrêtés par leurs chefs respectifs, lorsqu'ils auront marché le nombre de pas prescrits.

540. Chaque chef de bataillon, ayant arrêté son bataillon,

(a) Pl. XXXIX, Fig. 1.

lui fera faire demi-tour à droite, et en rectifiera l'alignement parallèlement à la première ligne, sans s'occuper de celui des autres bataillons.

541. Aussitôt que la seconde ligne se remettra face en tête, le commandant de la première commandera :

1. *Bataillons, demi-tour à droite.*

2. *Bataillons, en avant.*

Ces commandemens ayant été répétés et exécutés, il commandera :

3. **MARCHE.**

542. La première ligne marchera en retraite par les moyens prescrits ci-dessus, passera dans les intervalles de la seconde, marchera cent pas au-delà, s'arrêtera, se remettra face en tête, et s'alignera comme il vient d'être expliqué ci-dessus.

543. La seconde ligne, devenue première, exécutera à son tour la même chose : ainsi de suite alternativement.

544. Les chefs des bataillons de première ligne dirigeront toujours leur porte-drapeau exactement vers le milieu de l'intervalle des bataillons de seconde ligne où ils devront passer, et c'est de ce point qu'ils devront compter le nombre de pas qu'il leur aura été prescrit de prendre d'une ligne à l'autre.

545. (a) Lorsque le commandant en chef voudra reformer la ligne, il fera battre un roulement après que la première ligne se sera mise en marche, et ce roulement sera vivement répété par les tambours de tous les bataillons de cette ligne : les chefs des bataillons de première ligne arrêteront alors leurs bataillons respectifs, lorsqu'ils seront arrivés exactement dans les intervalles de la seconde ; leur feront faire demi-tour à droite, et rectifieront leur alignement ; le commandant en chef pourra faire prendre ensuite, s'il le juge nécessaire, un alignement général.

(a) Pl. XXXIX, Fig. 2.

Observations relatives à la retraite en échiquier directe.

546. Si les porte - drapeaux sont affermis , comme ils doivent l'être , dans la longueur du pas , les bataillons qui auront marché en retraite un même nombre de pas , se trouveront à peu près à même hauteur : s'il arrivoit cependant qu'un de ces bataillons se trouvât sensiblement en avant ou en arrière des autres , le chef de bataillon le raccorderoit sur l'alignement général.

547. Le commandant en chef pourra faire prendre plus de cent pas d'une ligne à l'autre , mais jamais moins.

ARTICLE XIII.

Passage des lignes.

548. Le commandant en chef , voulant faire exécuter le passage des lignes en retraite , fera marcher la première ligne en retraite ; et lorsqu'elle sera arrivée à cinquante ou soixante pas de la seconde , il commandera :

1. *Par le flanc gauche (ou le flanc droit) , passez la ligne.*

Ce commandement ayant été répété , les chefs de bataillon commanderont aussitôt après : 1^o. *Bataillon par le flanc gauche (ou le flanc droit) ,* 2^o. *par peloton , par file à droite (ou à gauche) .*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Pas accéléré. — MARCHÉ.*

549. A ce commandement vivement répété , les bataillons de première ligne exécuteront ce qui a été prescrit dans *l'Ecole de Bataillon.*

550. Le commandant en chef aura fait prévenir le commandant de la seconde ligne du mouvement

qui devra s'exécuter; celui-ci voyant la première ligne s'approcher de la seconde, commandera assez à temps pour ne pas arrêter la marche de la première ligne.

1. *Doublez les sections.*

551. Les chefs des bataillons de seconde ligne, ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : 1^o. *Secondes sections, par le flanc droit*; 2^o. *à droite*.

Le commandant de la seconde ligne commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

552. A ce commandement vivement répété, les secondes sections doubleront derrière les premières, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

553. Dès que la première ligne aura traversé la seconde, les chefs de bataillons de seconde ligne feront d'eux-mêmes et sans commandement général dédoubler les sections.

554. Le commandant en chef arrêtera la première ligne, lorsqu'elle sera arrivée à la distance qu'il jugera nécessaire de prendre en arrière de la seconde, lui fera faire *front*, établira la colonne sur la direction qu'il voudra donner à la ligne, et la formera ensuite *à gauche* (ou *à droite*) *en bataille*.

555. Lorsque le commandant en chef, au lieu de faire marcher la première ligne en retraite, voudra porter la seconde ligne en avant du terrain qu'occupe la première, il enverra l'ordre au commandant de la seconde ligne de la faire marcher en avant.

556. La seconde ligne marchera en avant en bataille, et lorsqu'elle sera arrivée à cinquante ou soixante pas de la première, le commandant de la seconde ligne commandera :

1. *Doublez les sections.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant de la seconde ligne commandera :

2. *Secondes sections* — MARCHÉ.

557. A ce commandement vivement répété, les secondes sections doubleront derrière les premières en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

558. Le commandant de la première ligne voyant la seconde exécuter ce mouvement, commandera :

1. *Par le flanc droit (ou par le flanc gauche) passez la ligne.*

Ce commandement ayant été répété, les chefs des bataillons de première ligne commanderont aussitôt après : 1°. *Bataillon, par le flanc droit (ou par le flanc gauche)*; 2°. *à droite (ou à gauche)*; 3°. *par peloton, par file à droite (ou à gauche)*.

Le commandant de la première ligne commandera ensuite :

2. *Pas accéléré* — MARCHÉ.

559. A ce commandement vivement répété, les bataillons de première ligne se conformeront, pour l'exécution du mouvement ordonné, à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

560. Les bataillons de première ligne, ayant traversé la seconde, marcheront à même hauteur; les chefs de bataillon, les adjudans-majors et adjudans y veilleront, ainsi qu'à l'observation des distances entre les pelotons, et des intervalles entre les bataillons : les intervalles se prendront à gauche, si les pelotons marchent par le flanc droit; se prendront à droite, si les pelotons marchent par le flanc gauche.

561. Dès que la première ligne aura traversé la seconde, le commandant de celle-ci commandera :

1. *Dédoublez les sections.*

Ce commandement ayant été répété, le commandant de la seconde ligne commandera :

2. *Secondes sections* — MARCHÉ.

562. A ce commandement vivement répété, les secondes sections dédoubleront, en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'*Ecole de Bataillon*.

553. Les secondes sections ayant dédoublé, le commandant de la seconde ligne l'arrêtera, à moins que le commandant en chef ne lui ait donné l'ordre de la porter plus en avant.

ARTICLE XIV.

Dispositions contre la cavalerie.

564. On suppose une colonne de quatre bataillons en marche par pelotons, la droite en tête, dans un pays ouvert, et pouvant être harcelée sur les deux flancs par des hussards ou de la cavalerie; le commandant en chef fera serrer la colonne à distance de section, puis former les divisions de pied ferme; ce qui étant exécuté, il commandera :

(a) *Colonne contre la cavalerie.*

565. Ce commandement ayant été répété, il fera serrer de nouveau à distance de section.

566. Les chefs des trois derniers bataillons arrêteront leur première division à environ peloton et demi de distance de la queue du bataillon qui les précède respectivement.

567. Pendant que ces dispositions s'exécuteront, les canons de régiment se porteront, sur l'ordre que leur enverra le commandant en chef, sur les deux flancs de la colonne, à hauteur de l'intervalle de leurs bataillons respectifs : les caissons suivront chacun leur pièce.

568. La colonne étant dans cet ordre, le commandant en chef la remettra en marche au pas de

(a) Pl. XL, Fig. 1.

route ou au pas cadencé, et fera sortir, s'il le juge nécessaire, quelques hommes du troisième rang des divisions, qui se porteront sur les deux flancs, à quinze ou vingt pas de la colonne, et tireront à volonté sur les hussards ou cavaliers ennemis qui s'en approcheroient à la portée du fusil : ces tirailleurs suivront la marche de la colonne, à peu près à hauteur de leur division ; le canon marchera en dedans d'eux, à environ huit ou dix pas de la colonne.

569. La colonne marchera ainsi le plus longtemps qu'elle pourra : mais si le commandant en chef voit l'ennemi s'approcher en force et se disposer à l'attaquer, il arrêtera la colonne, fera rappeler pour faire rentrer les tirailleurs à leurs divisions respectives, et commandera :

1. *Formez le carré.*

570. (a) Ce commandement ayant été répété, le chef de la seconde division de fusiliers de la tête de la colonne la fera serrer sur la première à un pas des serre-files ; la première division de fusiliers ne bougera.

571. Le chef de l'avant-dernière division de fusiliers de la colonne la fera serrer sur celle qui la précède, à un pas des serre-files, et le chef de la dernière division de fusiliers la fera serrer de même sur l'avant-dernière.

572. L'adjudant-major et l'adjudant du bataillon de la tête se porteront un peu en avant et face aux guides de gauche et de droite de la première division de la colonne, et aligneront promptement les guides de gauche et de droite des divisions suivantes sur ceux de la dernière division de la colonne ; l'adjudant du dernier bataillon avertira les guides de la dernière division de ne pas bouger, et d'élever leur arme perpendiculairement devant le milieu du corps.

573. Les guides étant alignés, le commandant en chef commandera :

2. *Par section à droite et à gauche en bataille.*

(a) Pl. XL, Fig. 2,

574. Ce commandement ayant été répété, les chefs de sections qui devront l'exécuter se porteront devant le centre de de leurs sections respectives, et les prévientront du mouvement qu'elles devront faire.

Le commandant en chef commandera ensuite :

3. MARCHÉ.

575. A ce commandement vivement répété par les chefs de bataillon et de division, excepté ceux des deux divisions de la tête et des deux divisions de la queue de la colonne, les deux sections de droite de chacune se formeront *à droite en bataille*, et les deux sections de gauche de chacune se formeront *à gauche en bataille*.

576. Les chefs de section ayant arrêté leur section, se placeront sur la ligne, et commanderont, ceux des deux sections de droite de chaque division, *à gauche* — ALIGNEMENT ; ceux des deux sections de gauche de chaque division, *à droite* — ALIGNEMENT.

577. Les deux divisions de la tête de la colonne ne bougeront ; les deux divisions de la queue feront *demi-tour à droite*, au commandement de leurs chefs respectifs, et les serre-files de chacune se porteront derrière le premier rang de leur division devenu troisième rang.

578. S'il se trouvoit une compagnie de grenadiers à la tête de la colonne, et une à la queue, on les placeroit par section sur les flancs des deux premières et des deux dernières divisions de la colonne, de manière à les couvrir.

579. Les canons se placeront devant les intervalles des bataillons, que l'on fermera avec les caissons.

580. Le carré étant formé, le commandant en chef commandera :

4. Guides — A VOS PLACES.

581. A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, les guides placés devant les sections extérieures des deux flancs reprendront leur place de bataille, et les chefs des sections qui se sont formées *à droite en bataille* se porteront à la droite de leur section.

582. Les chefs des deux divisions de la tête et de la queue

repréndront également leur place de bataille; ceux des deux dernières divisions se placeront au troisième rang de leur division, devenu premier rang.

583. Le commandant en chef, les officiers supérieurs, les adjudans-majors et adjudans, ainsi que les tambours et musiciens, se porteront dans l'intérieur du carré.

584. Si le commandant en chef veut faire exécuter le feu de deux rangs, il commandera :

1. *Feu de deux rangs.*

585. Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après : *Sections intérieures, l'arme — AU BRAS.*

586. Les sections intérieures prendront l'arme au bras, et les chefs de bataillon commanderont ensuite : *Sections extérieures — ARMES.*

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. *Commencez le feu.*

587. A ce commandement répété par les chefs de bataillon, les sections extérieures exécuteront le feu de deux rangs, qui commencera par la droite de chaque section; la division de la tête et celle de la queue exécuteront également le feu de deux rangs, en le commençant par la droite de chaque peloton.

588. Les sections et divisions intérieures resteront l'arme au bras, et ne tireront point.

589. Si, malgré le feu des sections extérieures et du canon, l'ennemi avancoit pour charger, le commandant en chef commanderoit :

1. *Sections intérieures, serrez en masse.*

590. (a) A ce commandement, répété par les chefs de bataillon, les serre-files des sections extérieures de chaque face se porteront derrière les sections intérieures; les serre-files de la division extérieure de la tête et de la queue se porteront derrière la division intérieure.

(a) Pl. XL, Fig. 3.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

591. A ce commandement vivement répété par les chefs de bataillon, les sections intérieures, ainsi que la division intérieure de la tête et de la queue, serreront sur les sections et divisions extérieures, à un pied du dernier rang.

592. La charge ayant été repoussée, le commandant en chef voulant faire cesser le feu, fera battre un roulement : à ce signal, le feu cessera ; les sections extérieures chargeront leurs armes et les porteront.

593. Si le commandant en chef veut faire reprendre l'ordre de marche, il commandera :

1. *Formez les divisions.*

594. (a) Les chefs de bataillon ayant répété ce commandement, commanderont aussitôt après :

1°. *Bataillon, par le flanc gauche et le flanc droit*; 2°. *à gauche—A DROITE*; 3°. *par section par file à gauche et à droite.*

595. Au premier commandement, les chefs des sections intérieures et extérieures des deux flancs préveniront leurs sections respectives qu'elles devront faire à gauche ou bien à droite.

596. Les chefs des deux divisions de la tête les avertiront de ne pas bouger.

597. Les chefs des deux divisions de la queue les préveniront qu'elles devront faire demi-tour à droite.

598. Au deuxième, les sections intérieures et extérieures du flanc droit feront à gauche, celles du flanc gauche feront à droite, les deux divisions de la queue feront *demi-tour à droite.*

599. Au troisième, les chefs des sections des deux flancs avertiront leurs sections du mouvement qu'elles devront faire.

Le commandant en chef commandera ensuite :

2. MARCHÉ.

(a) Pl. XL, Fig. 4

600. A ce commandement vivement répété par les chefs de bataillon, les sections du flanc droit tourneront par file à gauche, celle du flanc gauche tourneront par file à droite; les deux sections intérieures de chaque division marcheront à la rencontre l'une de l'autre pour se réunir, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs; les sections extérieures suivront la dernière file de la section intérieure de leur division, et seront arrêtées par leurs chefs respectifs à l'instant où la division se trouvera formée; le chef de division commandera alors : 1°. *Division*; 2°. *FRONT*,

601. Pendant qu'on formera les divisions, celles de la tête reprendront, au commandement de leurs chefs, distance de section entre elles et la division qui les suit respectivement; les deux divisions de la queue ne bougeront; la dernière reprendra sa distance lorsqu'on remettra la colonne en marche.

602. S'il y avoit des sections de grenadiers aux angles, elles reprendroient leur place à la tête et à la queue de la colonne pendant qu'elle se reformeroit.

603. La colonne étant reformée, le commandant en chef la remettra en marche par les commandemens et moyens prescrits, et fera sortir de nouveau des tirailleurs pour éloigner l'ennemi. Le canon marchera à hauteur des intervalles des bataillons.

Observations relatives à la disposition contre la cavalerie.

604. On couvrira les angles du carré avec les avant-trains des pièces: s'il y a des sections de grenadiers aux angles, elles se placeront derrière les avant-trains; s'il n'y avoit point de grenadiers, on les remplaceroit aux angles par des hommes qu'on tireroit du dernier rang des sections intérieures du carré.

605. Si, malgré le feu du canon et de la mousqueterie, la cavalerie s'abandonnoit pour venir

enfoncer le carré, les sections extérieures continueroient le feu jusqu'à ce que l'ennemi fût très-près d'elles : alors elles présenteroient la baïonnette ; les sections intérieures apprêteroient leurs armes, les trois rangs debout feroient leurs décharges à bout portant, en visant aux cavaliers, et présenteroient ensuite la baïonnette sans s'ébranler : les rangs s'appuieroient fortement pour mieux résister au choc.

606. Deux ou quatre bataillons en bataille, menacés d'être enveloppés, pourroient prendre la disposition prescrite ci-dessus, en se ployant d'abord en colonne par division, à distance de section, sur la division du centre, la droite ou la gauche en tête.

607. Si une colonne de plusieurs bataillons en masse, se trouvoit pressée par la cavalerie ennemie, elle pourroit prendre la disposition suivante.

608. Les deux divisions de la tête ne bougeroient ; les deux divisions de la queue feroient demi-tour à droite, et toutes les autres feroient à droite et à gauche ; la division de la tête, celle de la queue, les trois files de droite et les trois files de gauche de chacune des autres divisions exécuteroient alors le feu de deux rangs.

609. Une colonne d'un seul bataillon, menacée d'être attaquée par la cavalerie, prendra toujours cette disposition.



HONNEURS AU SAINT-SACREMENT (1).

610. Dans les villes où, en exécution de l'article XLV de la loi du 18 germinal an 10, les

(1) Cet article est extrait du Décret impérial du 24 messidor an XII, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

cérémonies religieuses pourront avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, lorsque le saint-sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats prendront les armes, les présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs. Les officiers se mettront à la tête de leur troupe, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts. Le drapeau saluera.

Il sera fourni du premier poste devant lequel passera le saint-sacrement, au moins deux fusiliers pour son escorte. Ces fusiliers seront relevés de poste en poste, marcheront couverts près du saint-sacrement, l'arme dans le bras droit.

Les gardes de cavalerie monteront à cheval, mettront le sabre à la main; les trompettes sonneront la marche; les officiers, les étendards ou guidons salueront.

611. Si le saint-sacrement passe devant une troupe sous les armes, elle agira ainsi qu'il vient d'être ordonné aux gardes ou postes.

612. Une troupe en marche, fera halte, se formera en bataille, et rendra les honneurs prescrits ci-dessus.

613. Aux processions du saint-sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite; celui qui portera le second, la gauche; les autres régimens se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche. Les régimens d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie.

Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabiniers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, chasseurs et husards.

Les régimens d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval.

La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistans.

Deux compagnies de grenadiers escorteront le saint-sacrement ; elle marcheront en file, à droite et à gauche du dais. A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par des fusiliers, et à défaut de ceux-ci, par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied.

La compagnie du régiment portant le premier numéro occupera la droite du dais ; celle du second, la gauche.

Les officiers resteront à la tête des files. Les sous-officiers et soldats porteront le fusil sur le bras droit.

614. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon.



ORDRE DANS LEQUEL LES RÉGIMENS DEVRONT DÉFILER.

615. Le commandant en chef voulant faire défiler, fera rompre par peloton à droite ou à gauche, et commandera ensuite :

Pour défiler.

616. Ce commandement ayant été répété, les

musiciens et tambours de chacun des régimens de la colonne se porteront à la tête de leur régiment.

617. Le commandant en chef mettra ensuite la colonne en marche au pas cadencé, l'arme au bras, en observant de faire prendre les guides du côté où sera placée la personne à qui l'on doit rendre des honneurs.

618. Les régimens prendront en marchant environ quarante pas d'intervalle de l'un à l'autre.

619. Lorsque la tête de la colonne sera arrivée à environ cinquante pas de la personne à qui l'on rendra des honneurs, le chef du premier bataillon lui fera porter les armes, et la musique commencera à jouer.

620. Quand les tambours et musiciens du premier régiment auront défilé, le tambour-major les fera former à quelques pas au-delà, et vis-à-vis de la personne à qui l'on rend des honneurs; la musique continuera à jouer jusqu'à ce que le dernier peloton du régiment ait défilé : alors elle cessera, et prendra, ainsi que les tambours, la queue de leur régiment.

621. Tous les bataillons de la colonne porteront les armes, au commandement de leurs chefs respectifs, à mesure qu'ils arriveront à cinquante pas de la personne à qui l'on rend les honneurs, et reprendront ensuite de même l'arme au bras, lorsque leur dernière subdivision l'aura dépassée d'environ le même nombre de pas.

622. Dès que la musique du premier régiment cessera de jouer, celle du régiment qui suit commencera; et lorsque les tambours et musiciens du second régiment auront défilé, ils iront se former à la même place que ceux du premier, et y resteront, la musique continuant à jouer, jusqu'à ce que la dernière subdivision de leur régiment les

ait dépassés ; ils prendront alors la queue de cette subdivision ; et ainsi de suite de régiment en régiment , jusqu'au dernier.

623. Les chefs de brigade défilent à la tête de leur brigade , à quatre pas en avant des officiers supérieurs, ayant à leur gauche leur aide-de-camp.

624. Les chefs de régiment défilent à la tête de leur régiment , à quatre pas en avant du chef de la première subdivision , ayant à leur gauche le lieutenant-colonel ou chef du bataillon.

625. Le chef du second bataillon défilera à quatre pas en avant du chef de la subdivision de la tête de son bataillon.

626. Si la personne à qui l'on rend des honneurs a été placée à la gauche , les chefs de brigade et de régiment se placeroient à la gauche de leur aide-camp et du lieutenant-colonel.

627. L'adjudant-major de chaque bataillon défilera sur le flanc de la colonne , à environ six pas , du côté opposé à la personne à qui l'on rend des honneurs , et à hauteur de la première subdivision de son bataillon ; l'adjudant défilera de même à hauteur de la dernière.

628. Les chefs de peloton défilent à deux pas devant le centre de leur peloton.

629. Tous les autres officiers et sous-officiers marcheront aux places qui leur ont été fixées dans la marche en colonne.

630. Les soldats et guides conserveront la tête directe en défilant ; les officiers supérieurs et les chefs des subdivisions effaceront un peu l'épaule , et fixeront les yeux sur la personne à qui l'on rend des honneurs en passant devant elle.

631. Les porte-drapeaux resteront dans le rang en défilant.

632. Le chef de la colonne enverra d'avance

deux aides-de-camp ou deux officiers à cheval se placer en avant de la tête de la colonne, à environ cent cinquante pas l'un derrière l'autre; ils feront face aux guides de droite ou de gauche de la colonne, selon que la personne à qui l'on rend des honneurs sera placée à la droite ou à la gauche, et resteront en place jusqu'à ce que la colonne ait achevé de défilér.

633. Si la colonne étoit composée d'un nombre considérable de bataillons, le commandant en chef pourroit la mettre en marche au pas de route; les chefs de bataillon feroient serrer les rangs, prendre le pas cadencé, et porter les armes, à mesure que les bataillons arriveroient à cinquante pas de la personne à qui l'on rend des honneurs, et feroit reprendre le pas de route dès que la queue de leur bataillon l'auroit dépassée d'environ le même nombre de pas.

634. Si l'officier général commandant la ligne est d'un grade inférieur, ou sous les ordres de celui à qui on devra rendre des honneurs; il défilera à quatre pas en avant du chef de la première brigade.

DISPOSITIONS

CONTRE LA CAVALERIE (1).

FEUX DE RANG.

CES feux peuvent s'exécuter par bataillon , par demi-bataillon ou par division , comme tous les autres feux , en observant pour règle de faire tirer d'abord le troisième rang , ensuite le second , et successivement le premier.

La place des chefs de bataillon , ainsi que celle des officiers et sous-officiers , est la même que dans les autres feux.

Premier exemple.

On suppose une ligne de six bataillons à laquelle le commandant-général veut faire exécuter le feu de rang par bataillon ; il commandera :

1. *Feux de rang par bataillon.*
2. COMMENCEZ LES FEUX.

Les chefs de bataillon , après avoir répété le premier commandement , commanderont :

1. *Bataillon* = ARMES.
 2. *Troisième rang.*
-

(1) Cet article et le suivant ne font point partie de l'ordonnance ; mais comme les manœuvres qu'ils décrivent ont été exécutées dans plusieurs camps par ordre supérieur , on a cru devoir les placer ici par supplément.

3. JOUE.
4. FEU.
5. *Deuxième rang.*
6. JOUE.
7. FEU.
8. *Premier rang.*
9. JOUE.
10. FEU.

Au premier commandement des chefs de bataillon, les trois rangs prennent la position d'*apprêter les armes*, comme dans le feu de deux rangs : le troisième rang seulement déboîte à droite de six pouces.

Au troisième commandement, le troisième rang met en joue dans le créneau, en se fendant de la partie gauche ; exécute son feu, ainsi qu'il est dit dans le règlement ; retire ensuite son arme, charge à volonté, sans faire face en tête et sans commandement, et revient à la position d'*apprêter les armes* attendre un nouveau commandement.

Aux sixième et septième commandemens, le second rang met en joue et fait feu, ainsi qu'il est dit dans le règlement, charge les armes à volonté, et revient à la position d'*apprêter les armes*, comme le troisième rang.

Aux neuvième et dixième commandemens, le premier rang met en joue et fait feu, charge ensuite à volonté, et prend la position d'*apprêter les armes*, comme le troisième rang.

Les trois rangs ayant successivement fait feu, si le commandant-général ne le fait pas cesser par un roulement, les chefs de bataillon le feront

continuer , en commençant toujours par le troisième rang , qui , le premier , est revenu à la position d'apprêter les armes.

Au roulement , le feu cesse , et les trois rangs portent les armes.

Les feux de rang par demi - bataillon s'exécutent de la même manière , et se font au commandement des deux premiers capitaines , le plus ancien au demi-bataillon de droite , et l'autre au demi-bataillon de gauche.

Il en est de même pour les feux de rang par division , qui s'exécutent aux ordres des capitaines qui les commandent.

Avantages des feux de rang.

Sur une ligne de plusieurs bataillons , ces feux sont d'un grand effet , en ce qu'ils embrassent tout le front de la troupe ; mais il est incontestablement plus meurtrier lorsqu'il se fait par demi-bataillon : il convient même de n'employer que celui-là sur une ligne de deux ou trois bataillons , puisque les cinq sixièmes du feu se trouvent constamment en réserve , et qu'il n'y a d'autre interruption que celle nécessaire pour faire les commandemens.

Dans ces feux , plus que dans tout autre , les commandemens doivent être clairs et faits sans précipitation ; on doit sur-tout prendre la plus grande attention à ne commander *joue* à un rang que lorsque celui qui vient de faire feu a passé l'arme à gauche.

Ces feux commencent toujours par les bataillons , demi - bataillons et divisions impairs , et continuent par les bataillons , demi-bataillons et divisions pairs , comme il est dit dans le règlement pour tous les autres feux.

Second exemple.

Si le commandant-général veut, en exécutant le feu de rang, se mettre en défense contre la cavalerie, il commande :

1. *Feux de rang par bataillon.*
2. CROISEZ LA BAÏONNETTE.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, commanderont :

1. *Bataillon — ARMES.*
2. CROISEZ LA BAÏONNETTE.

Au premier commandement, les trois rangs apprêtent les armes; au troisième, ils croisent la baïonnette sans se déranger de leur position : le troisième rang, seulement, se fend de la partie gauche, et porte le corps très-en avant, pour avoir plus de force, et faire, autant que possible, que son arme dépasse le premier rang.

Dans cette position, le commandant-général pourra faire exécuter le feu de rang, faire tirer les trois rangs à la fois, porter sa troupe en avant, ou lui faire porter les armes.

S'il veut ordonner le feu de rang, il commande :

1. *Feu de bataillon par rang.*
2. COMMENCEZ LE FEU.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement pour les trois rangs qui, alors, placent le doigt sur la détente pour s'apprêter à faire feu; ce qui s'exécute ainsi qu'il est expliqué dans le premier

exemple, excepté cependant que chaque rang, après avoir fait feu, reste à la position de *croisez la baïonnette*, sans charger son arme.

Si le commandant-général veut faire tirer les trois rangs à la fois, il commande :

1. *Feu de bataillon.*

2. COMMENCEZ LE FEU.

Le premier commandement, répété par les chefs de bataillon, sert d'avertissement aux trois rangs, pour placer le doigt sur la détente.

Les chefs de bataillon commandent ensuite :

Bataillon — FEU.

A ce commandement, les trois rangs font feu à la fois, en tenant l'arme fortement appuyée à la hanche, avec la main droite ; les troisième et second rangs auront la plus grande attention de maintenir leur arme dans la direction du créneau, pour ne pas blesser l'homme du premier rang ; le troisième rang sur-tout doit se pencher fortement en avant, afin de présenter la baïonnette.

Le commandant-général, voulant porter sa troupe en avant, commande :

1. *Régiment (ou bataillon) en avant — PAS DE CHARGE.*

2. MARCHÉ.

A ce commandement, la ligne ayant toujours la baïonnette croisée, partira avec rapidité. Les trois rangs doivent se presser pour se soutenir sans se gêner ; le pas doit être court et précipité : les serre-files serrent sur le troisième rang, de manière à en former un quatrième, et augmenter la force par la profondeur.

Lorsque le commandant-général veut faire arrêter la ligne, il commande :

1. *Régiment* (ou *bataillon*) — HALTE.
2. CHARGEZ VOS ARMES.

Au premier commandement, la troupe fait halte; au second, elle charge les armes; ensuite les chefs de bataillon rectifient la ligne.

OBSERVATIONS.

Comme il est de la plus grande importance contre la cavalerie, de ne pas se dégarnir de son feu, il convient, dans la position de la baïonnette croisée, de se servir du feu de rang préférablement au feu de bataillon; et, pour cet effet, les commandemens se font ainsi qu'il est dit dans le premier exemple.

Il est prudent d'entamer la charge, en se conservant au moins le feu d'un rang.

FORMATION DU CARRÉ

DANS LES ÉVOLUTIONS DE LIGNE.

PREMIER EXEMPLE.

Manœuvre d'un régiment.

Former le carré sur la division de droite d'un régiment, même direction que la ligne.

On fera rompre par divisions à droite, et serrer à distance de peloton.

La première division ne bougera pas.

La dernière fera demi-tour à droite, et celles du centre, par pelotons à droite et à gauche, pour former le carré.

Pour rétablir la ligne sur le même emplacement, on fera reformer les divisions ; et toutes, excepté la première, feront demi-tour à droite pour regagner leur distance, en avançant par la gauche.

Ces mêmes divisions feront un demi-tour à droite, et seront remises en bataille.

DEUXIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la division de gauche, même direction que la ligne.

C'est l'inverse de la manœuvre précédente ; elle s'exécutera par les commandemens contraires.

TROISIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur le centre d'un régiment, même direction que la ligne.

Pour exécuter ce mouvement, on commande par division à gauche pour la droite, et par division à droite pour la gauche.

On fait serrer les divisions à distance de peloton, sur le centre de la ligne qui est marquée par les adjudans-majors, en observant que la quatrième division du premier bataillon, et la première division du second bataillon, doivent conserver entre elles la distance d'une division. Enfin on fait faire par peloton à droite et à gauche à toutes les divisions, excepté aux première et dernière, qui font demi-tour à droite.

La ligne se rétablit, comme au premier exemple, en reformant les divisions.

QUATRIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la droite de la ligne, direction perpendiculaire.

Il faut ployer la colonne, par divisions, à distance de peloton, sur la division de droite.

Former ensuite le carré par le commandement :

Par pelotons, à droite et à gauche.

La première division fait demi-tour à droite.

La ligne se rétablit en reformant les divisions, et en les déployant sur la première, qui ne bouge pas pendant tout le mouvement.

CINQUIÈME EXEMPLE.

Former le carré sur la division de gauche, direction perpendiculaire.

Cette manœuvre est l'inverse de la précédente : elle s'exécute par les commandemens contraires.

SIXIEME EXEMPLE.

Former le carré sur le centre d'un régiment, direction perpendiculaire.

Ce mouvement s'exécute en faisant former la colonne serrée, sur la division du centre, à distance de peloton, la droite en tête.

On commande ensuite : *Par pelotons à droite et à gauche.*

La première division ne bouge pas.

La dernière fait demi-tour à droite.

La ligne se rétablit en faisant reformer les divisions, qu'on déploie ensuite sur celle du centre; celle-ci ne bouge pas, ne doit pas même se porter à la hauteur de la première division.

OBSERVATIONS.

Dans toutes les formations de carrés, les compagnies de grenadiers sont toujours divisées par sections, et placées aux angles sur une ligne diagonale, à dix pas en avant.

Si la ligne est de plusieurs régimens; et que chacun d'eux doit former un carré, il convient de faire porter les régimens impairs à cent cinquante pas en avant, afin de former l'échiquier, et faire que les feux qui se croisent deviennent plus meurtriers, sans être dangereux pour les troupes ainsi disposées.

FIN.

TABLE.

TITRE PREMIER.

F ORMATION d'un régiment ou bataille.	Page 1
Places des officiers et sous-officiers dans l'ordre de bataille.	4
Places des officiers supérieurs, adjudans-majors et adjudans.	5
Places des tambours et musiciens,	ibid.
Garde du drapeau.	6
Instruction des régimens.	-
Instruction des officiers.	ibid.
Instruction des sous-officiers.	1

TITRE II.

Ecole du Soldat. 10

Division de l'École du Soldat.	11
--------------------------------	----

PREMIÈRE PARTIE.

I. ^{re} LEÇON. Position du soldat sans armes,	13
II. ^{re} LEÇON. A droite, à gauche, demi-tour à droite.	17
III. ^{re} LEÇON. Principes du pas ordinaire direct.	18
IV. ^{re} LEÇON. Principes du pas oblique.	21

SECONDE PARTIE.

I. ^{re} LEÇON. Principes du port d'armes,	25
II. ^{re} LEÇON. Maniement des armes,	27
III. ^{re} LEÇON. Charge précipitée.	48
Charge à volonté,	49
IV. ^{re} LEÇON. Feux directs.	50
Feux obliques,	ibid.
Feux de deux rangs,	53

TROISIÈME PARTIE.

I. ^{re} LEÇON. Marche de front.	57
II. ^{re} LEÇON. Marche de flanc.	62
III. ^{re} LEÇON. Alignement,	65
IV. ^{re} LEÇON. Conversion,	69

TITRE III.

École de Peloton.

Page 74

PREMIÈRE LEÇON.

ART. 1.	Ouvrir les rangs.	76
2.	Alignemens à rangs ouverts.	78
3.	Maniement des armes.	80
<i>et</i> 4.	Serrer les rangs.	81
5.	Alignemens à rangs serrés.	ibid.

DEUXIÈME LEÇON.

ART. 1.	Charge précipitée.	83
2.	Charge à volonté.	ibid.
3.	Feu de Peloton.	84
4.	Feu de deux rangs.	85
5.	Feu en arrière.	87

TROISIÈME LEÇON.

ART. 1.	Marcher en bataille.	89
2.	Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.	92
3.	Marche oblique en bataille.	93
4.	Marquer le pas, marcher le pas accéléré, et le pas en arrière.	95
5.	Marcher en bataille par le troisième rang.	97

QUATRIÈME LEÇON.

ART. 1.	Marcher par le flanc.	98
2.	Changer de direction par file.	99
3.	Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête.	100
4.	Le peloton étant en marche par le flanc, le former par file sur la droite ou sur la gauche en bataille.	101
5.	Le peloton étant en marche par le flanc, former le peloton ou les sections en marchant.	102

CINQUIÈME LEÇON.

ART. 1. Rompre en colonne par section.	Page 105
2. Marcher en colonne.	108
3. Changer de direction.	111
4. Arrêter la colonne.	115
5. Etant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille.	116

SIXIÈME LEÇON.

ART. 1. Mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.	120
2. Marcher en colonne au pas de route, et exécuter les divers mouvemens prescrits dans l'article précédent.	124
3. Rompre et former le peloton.	127
4. Contre-marche.	131
5. Etant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.	132
Instruction pour tirer à la cible.	138
Maniement de l'arme des sous-officiers.	140
Maniement de l'épée des officiers.	145
Salut de l'épée.	146
Salut du drapeau.	ibid.
Instruction pour le tambour-major.	147.

TITRE IV.

École de Bataillon. 149

PREMIÈRE PARTIE.

ART. 1. Ouvrir les rangs.	150
2. Maniement des armes.	151
3. La charge à volonté et les feux.	152

DEUXIÈME PARTIE.

ART. 1. Rompre à droite ou à gauche.	158
2. Rompre en arrière, à droite ou à gauche.	160
3. Ployer le bataillon en colonne serrée.	163

TROISIÈME PARTIE.

ART. 1.	Marcher en colonne avec distance entière.	Page 170
2.	Colonne en route.	178
3.	Changement de direction en colonne avec distance entière.	191
4.	Changement de direction en colonne avec distance entière par la prompte manœuvre.	193
5.	Arrêter la colonne.	197
6.	Serrer la colonne à distance de section ou en masse.	199
e. 7.	Marcher en colonne à distance de section en masse.	201
8.	Changement de direction en colonne, à distance de section.	202
9.	Changement de direction en masse.	ibid.
10.	La contre-marche.	206
11.	Étant en colonne par peloton en masse de pied ferme, la droite ou la gauche en tête, former les divisions.	209

QUATRIÈME PARTIE.

ART. 1.	Manière de déterminer la ligne de bataille.	213
2.	Différentes manières de former la colonne avec distance entière, la droite ou la gauche en tête, sur la ligne de bataille.	215
1°.	Colonne avec distance entière, la droite en tête, à gauche en bataille.	ibid.
	Inversion.	217
2°.	Colonne avec distance entière, la droite en tête, sur la droite en bataille.	218
3°.	Colonne avec distance entière, la droite en tête, en avant en bataille.	222
4°.	Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.	226
3.	Formation en bataille, composée de deux mouvemens.	229
4.	Différens moyens de former la colonne à demi-distance sur la ligne de bataille, la droite ou la gauche en tête.	230
1°.	Colonne à demi-distance la droite en tête, à gauche en bataille, en prenant les distances par la tête de la colonne.	231

- 2°. Colonne à demi - distance, la droite ou la gauche en tête, sur la droite ou sur la gauche en bataille. Page 232
- 3°. Colonne à demi - distance en avant en bataille. ibid.
- 4°. Colonne à demi - distance face en arrière en bataille. ibid.
5. Déploiement des colonnes serrées, 233

CINQUIÈME PARTIE.

Marche en bataille.

- Agr. 1. Marcher en bataille en avant. 240
2. Passage d'obstacle en marchant en avant ou en retraite. 249
3. Changement de direction en marchant en bataille. 254
4. Marche oblique par bataillon. 256
5. Arrêter le bataillon marchant en avant, et l'aligner. 258
6. Marcher en retraite. 260
7. Arrêter le bataillon marchant en retraite, et le remettre face en tête. 262
8. Marcher par bataillon par le flanc. 263
9. Former le bataillon sur la droite ou sur la gauche par file en bataille. 265
10. Passage des lignes. 267
11. Changement de front. 273
12. Passer le défilé en retraite par l'aile droite ou par l'aile gauche. 279
13. Colonne d'attaque. 281
14. Ralliement. 285
- École de Bataillon classée par leçons. ibid.

TITRE V.

Évolutions de ligne. 289

- Place du commandant en chef, des chefs de brigade et de régiment, soit en ligne, soit en colonne. 290
- Règles générales pour les commandemens. 291
- Formation des régimens en bataille devant leur quartier. 293

T

Composition et marche du détachement qui ira
chercher les drapeaux. Page 294
Honneurs qui seront rendus aux drapeaux. 295

PREMIÈRE PARTIE.

ART. 1. Ouvrir les rangs.	295
2. Maniement des armes.	ibid.
3. Charge et feux.	ibid.

DEUXIÈME PARTIE.

ART. 1. Rompre à droite ou à gauche.	300
2. Rompre en arrière (à droite ou à gauche).	301
3. Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.	ibid.
4. Ployer la ligne en colonne serrée.	302

TROISIÈME PARTIE.

ART. 1. Marcher en colonne avec distance entière.	307
2. Colonne en route.	309
3. Changement de direction en colonne à distance entière.	310
4. Changement de direction par la prompt manœuvre.	312
5. Arrêter la colonne à distance entière.	313
6. Serrer la colonne à distance de section ou en masse.	315
7. Marcher en colonne à distance de section ou en masse.	317
8. Changement de direction en colonne à distance de section.	318
9. Changement de direction en colonne serrée en masse.	ibid.
10. Contre-marche.	319
11. Etant en colonne par peloton de pied ferme, former les divisions.	320

QUATRIÈME PARTIE.

ART. 1. Manière de déterminer la ligne de bataille.	322
2. Différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.	ibid.

1°. Colonne avec distance entière à gauche (ou à droite) en bataille.	Page 321
Inversion.	322
Règles générales pour les formations successives.	323
2°. Colonne avec distance entière, sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.	325
3°. Colonne avec distance entière, en avant en bataille.	327
4°. Colonne avec distance entière, la droite en tête, face en arrière en bataille.	330
3. Formations qui s'exécutent par la réunion de deux mouvemens.	333
4. Différentes manières de former une colonne à demi-distance en bataille, la droite, ou la gauche en tête.	339
1°. Prendre les distances par la tête de la colonne. <i>ibid.</i>	
2°. Colonne à demi-distance sur la droite (ou sur la gauche) en bataille.	340
3°. Colonne à demi-distance en avant en bataille.	341
4°. Colonne à demi-distance face en arrière en bataille.	<i>ibid.</i>
5. Colonne en masse.	342
1°. Face en avant.	<i>ibid.</i>
2°. Face en arrière.	352
3°. Face à gauche.	353
4°. Face à droite.	<i>ibid.</i>

CINQUIÈME PARTIE.

ART. 1. Marche en bataille.	355
o. Changement de direction en marchant en bataille.	362
3. Arrêter la ligne et l'aligner.	364
4. Feu en avançant.	367
5. Marcher en retraite.	369
6. Changement de direction en retraite.	370
7. Feu en retraite.	372
8. Passage du défilé en avant.	374
9. Passage du défilé en arrière.	377
10. Changement de front.	380
Changement de front sur deux lignes.	384
Changement de front perpendiculaire en avant	

sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.	Page 384
Changement de front perpendiculaire en arrière sur l'extrémité de l'aile droite et de la première ligne.	385
Changement de front perpendiculaire, l'aile gauche en avant sur le centre de la première ligne.	386
Changement de front oblique en avant sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.	387
Changement de front oblique en arrière, sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.	389
Changement de front oblique, en avant et en arrière sur l'extrémité de l'aile gauche de la première ligne.	390
Changement de front oblique, l'aile gauche en avant, sur le centre de la première ligne.	391
Changement de front oblique, l'aile droite en avant, sur le centre de la première ligne.	392
11. Ordre en échelon.	396
12. Retraite en échiquier.	403
13. Passage des lignes.	405
14. Dispositions contre la cavalerie.	408
Honneurs rendus au Saint-Sacrement.	414
Ordre dans lequel les régimens devront défilér.	416

SUPPLÉMENT.

Dispositions contre la cavalerie.	420
Formation du carré dans les évolutions de ligne.	426

FIN DE LA TABLE.

Em Fr



PLANCHES

RELATIVES

AU RÈGLEMENT

CONCERNANT

L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES

DE L'INFANTERIE.

AVIS.

On trouve chez le même Libraire, éditeur du *Journal Militaire*, tous les *Registres* et *Etats* nécessaires à la comptabilité des Corps de toutes les armes, ainsi que les *Ouvrages*, *Décrets*, *Règlemens*, *Instructions militaires*, etc.

Il se charge, en outre, de procurer tous les autres Ouvrages de quelques genres qu'ils soient, et de faire les abonnemens aux différens *Journaux*.

P L A N C H E S
RELATIVES
AU RÉGLEMENT
CONCERNANT
L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES
DE L'INFANTERIE.

DU 1^{er} AOUT 1791.



A PARIS,
CHEZ MAGIMEL, Libraire pour l'Art Militaire,
les Sciences et Arts, rue de Thionville, n^o. 9.

1809.



EXPLICATION DES PLANCHES

Relatives au Règlement concernant
l'Exercice et les Manœuvres de
l'Infanterie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Sur toutes les planches et dans toutes les figures, le gros trait représente le premier rang.

Ce qui est ponctué, marque la position que la troupe occupait avant le mouvement.

Ce qui est au trait en blanc, représente la troupe après le premier mouvement.

Ce qui est au trait et haché, représente la troupe dans sa dernière position, ayant exécuté le mouvement; ou en chemin pour l'exécuter.

Les lignes marquées à points ronds, tracent le chemin que les troupes doivent parcourir pour passer d'une position à une autre.

Les lignes marquées à points longs ou par de petits traits, indiquent la ligne de direction sur laquelle les guides des pelotons doivent être dirigés.

La lettre (c) représente les chefs de peloton, et sa position fait voir de quel côté ils font face.

Les petits carrés à la droite et à la gauche des

pelotons , représentant les guides , et le gros trait fait voir de quel côté ils font face.

Le chef de bataillon est partout représenté à cheval.

L'adjutant-major est représenté à pied avec une épée , et l'adjutant , à pied avec une canne.

La flèche qu'on trouve dans plusieurs figures , indique le côté vers lequel on marche.

Nota. Dans certaines planches , on n'a représenté , faute d'espace , que six bataillons au lieu de huit.

PLANCHE I^e, Page 4,

Représente la forme d'un régiment en ordre de bataille.

Le colonel à cheval, à trente pas en arrière du rang des serres-files, vis-à-vis le centre de l'intervalle qui sépare les deux bataillons de son régiment.

Chaque lieutenant-colonel à cheval, à vingt pas en arrière du rang ~~des serres-files~~, vis-à-vis la file du drapeau.

L'adjutant-major de chaque bataillon, à huit pas en arrière des serres-files, vis-à-vis le centre du demi-bataillon de droite.

L'adjutant de chaque bataillon, à huit pas en arrière des serres-files, vis-à-vis le centre du demi-bataillon de gauche.

Le capitaine à la droite de son peloton au premier rang, le premier sergent derrière lui au troisième rang, le sous-lieutenant derrière le centre de la première section.

Le sergent-major derrière la droite de la seconde section, le lieutenant derrière le centre de la même section, le second sergent derrière la gauche, tous les serres-files à deux pas du dernier rang.

Dans le peloton de l'aile gauche, le second sergent est placé à la gauche du premier rang du bataillon, ayant derrière lui un caporal au troisième rang.

Le drapeau et sa garde dans chaque bataillon, à la gauche du quatrième peloton.

Les tambours de chaque bataillon, à quinze pas derrière le cinquième peloton de leur bataillon.

(8)

Le tambour-major à la tête des tambours du premier, et le caporal-tambour à la tête des tambours du second bataillon.

Les musiciens, à deux pas derrière les tambours du premier bataillon.

26

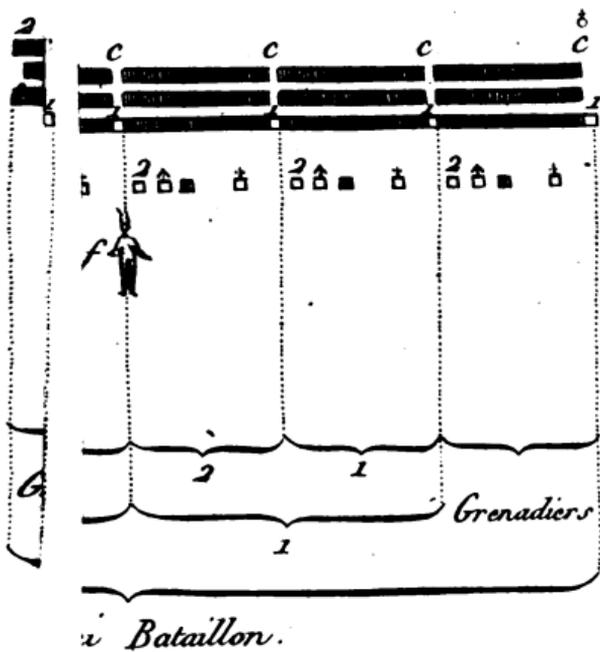


PLANCHE II, Page 22.

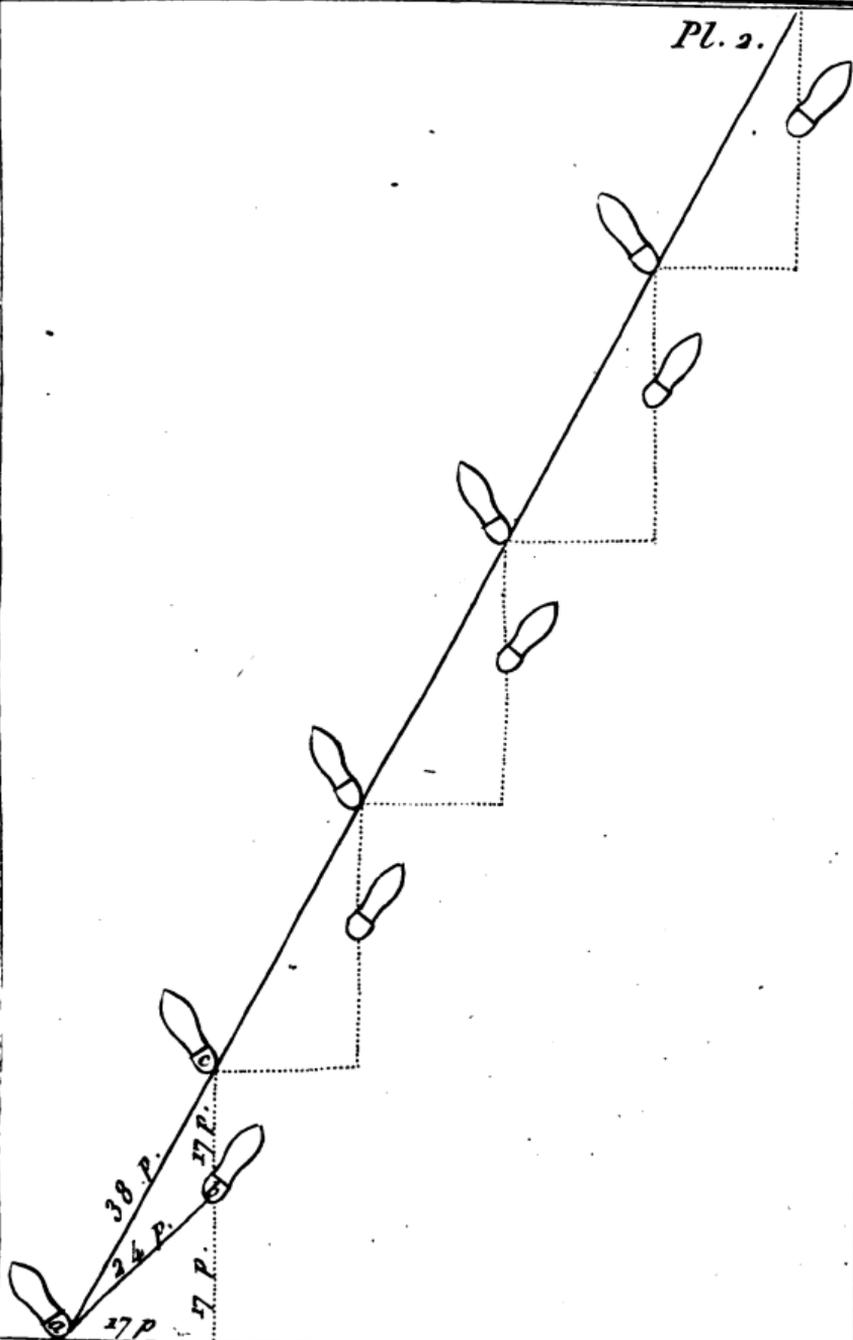
Principes du pas oblique.

Cette planche démontre le mécanisme du pas oblique à droite : on voit que l'homme de recrue a posé son pied droit à dix-sept pouces à droite, et à dix-sept pouces en avant du talon gauche, ce qui porte sur la diagonale (ab), que ce pied parcourt, à peu près à vingt-quatre pouces. Le pied gauche se porte ensuite de (a) en (c), à environ dix-sept pouces en avant du talon droit. La ligne (ac) est d'environ trente-huit pouces.



Ecole du Soldat.

Pl. 2.



Goldaten = Schule.

PLANCHE III.

FIGURE 1^{re}.

Position du soldat sous les armes, représenté en face.

(Voyez l'École du soldat, page 25, n° 48).

Nota. Les pieds forment un angle moins ouvert que l'équerre, parce que, dans cette position, le poids du corps se répartit sur toute la surface inférieure du pied; si les pieds étaient tournés plus en dehors, la surface de la base diminuerait à proportion de ce qu'ils se rapprocheraient de la ligne (*ab*), et l'homme aurait moins d'aplomb: les genoux sont tendus sans roideur; le corps est divisé en deux parties égales, par la ligne perpendiculaire (*cd*), l'arme est droite, la position est exacte sans être gênée.

FIGURE 2.

Position du soldat représenté en profil.

La ligne perpendiculaire (*cd*) passe derrière la tête; le haut du corps, qui donne l'impulsion dans la marche, est en avant.

FIGURE 3.

Position du soldat en marchant.

(Voyez l'École du soldat, page 19, n° 22)

Nota. L'homme est dessiné d'après nature, au moment où, cessant de passer la jambe, il pose le pied à terre.

FIGURE 4,

Représente l'homme après avoir exécuté le premier tems de la charge précipitée.
(Voyez l'Ecole du soldat , page 48 , n° 147).

FIGURE 5 ,

Représente l'homme après avoir exécuté le deuxième tems de la marche précipitée.
(Voyez l'Ecole du soldat , page 48 , n° 148).

FIGURE 6 ,

Représente l'homme après avoir exécuté le troisième tems de la charge précipitée.
(Voyez l'Ecole du soldat , page 48 , n° 149).



PLANCHE IV.

FIGURE 1^{re},

Représente l'homme du premier rang dans la position d'*apprêtez vos armes*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 33 , n^o. 75).

FIGURE 2,

Représente l'homme du second rang dans la position d'*apprêtez vos armes*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 34 , n^o. 78).

FIGURE 3,

Représente l'homme du troisième rang dans la position d'*apprêtez vos armes*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 35 , n^o. 80).

FIGURE 4,

Représente l'homme du premier rang dans la position d'*en joue*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 35 , n^o. 81).

FIGURE 5,

Représente l'homme du second rang dans la position d'*en joue*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 35 , n^o. 81).

FIGURE 6,

Représente l'homme du troisième rang dans la position d'*en joue*.

(Voyez l'Ecole du soldat, page 35 , n^o. 82).

PLANCHE V.

FIGURE 1^{re},

Représente l'homme *reposé sur les armes.*
(Voyez l'Ecole du soldat, page 38, n°. 96).

FIGURE 2,

Représente l'homme *les armes présentées.*
(Voyez l'Ecole du soldat, page 37, n°. 89).

FIGURE 3,

Représente l'homme ayant l'*arme au bras.*
(Voyez l'Ecole du soldat, page 42, n°. 116).

FIGURE 4,

Représente les trois rangs *croisant la baïonnette.*
(Voyez l'Ecole du soldat, page 46, n°. 134).

FIGURE 5,

Représente l'homme en *marche* ayant l'arme dans
la main droite.
(Voyez l'Ecole du soldat, page 47, no. 138).

le âcole du Soldat.

Pl. 5.

Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 5.



Fig. 5.



Sate

PLANCHE VI.

FIGURE 1^{re},

Représente la position des pieds des trois rangs
dans le feu direct.

(Voyez l'Ecole du soldat, pag. 50, n°. 157).

FIGURE 2,

Représente la position des pieds de chaque rang
dans le feu oblique à droite.

(Voyez l'Ecole du soldat, pag. 51, n°. 160 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente la position des pieds de chaque rang
dans le feu oblique à gauche.

(Voyez l'Ecole du soldat, pag. 51, n°. 166 et suiv.)



Fig. 1.

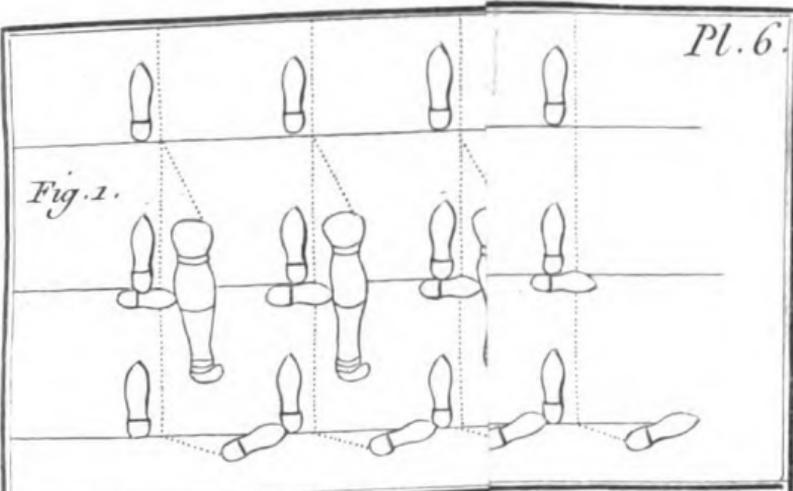


Fig. 2.

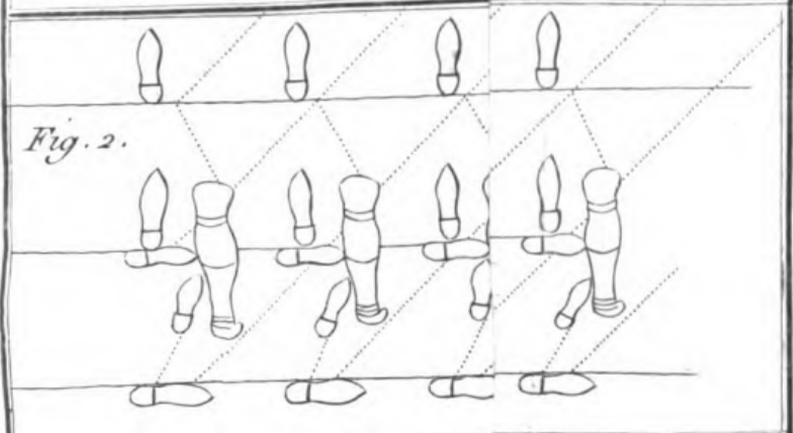
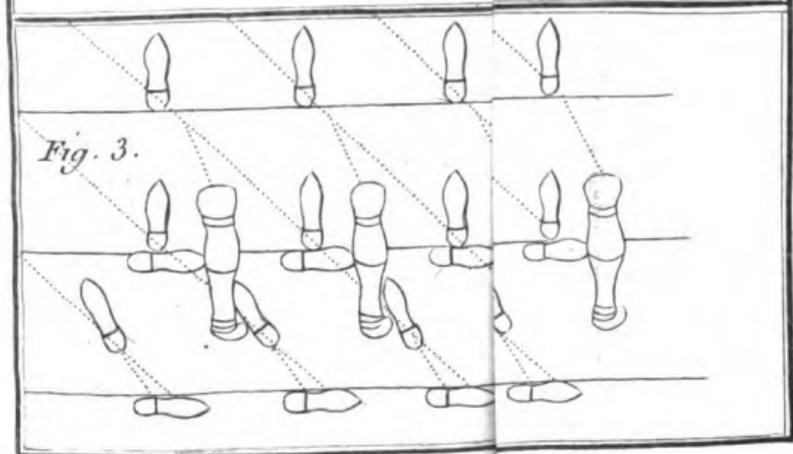


Fig. 3.



Soldatere .

PLANCHE VII.

FIGURE 1^{re},

Représente un peloton en marche par le flanc droit, tournant par file à gauche, et ensuite par file à droite.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 98, n°. 126 et suiv.)

Nota. Dans le premier cas, on voit que les hommes du premier rang ne tournent pas tout court, et que ceux des second et troisième rangs commencent à alonger le pas avant d'être arrivés à l'angle que forment les deux directions ; ce qui est une suite naturelle du mouvement.

Dans le second cas, on voit que les hommes du second et du troisième rang décrivent un petit arc de cercle, pendant que l'homme du premier rang en décrit un plus grand pour tourner à droite.

Le chef de peloton (*b*) est placé à côté du sous-officier de remplacement (*a*), pour conduire la première file ; les serre-files sont rapprochés du troisième rang, et suivent tous ses mouvemens.

L'instructeur (*c*) est placé à l'angle des conversions pour veiller à l'exécution du mouvement.

FIGURE 2,

Représente un peloton en marche par le flanc droit, se formant par file sur la droite en bataille.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 101, n°. 132 et suiv.)

Nota. On voit dans le premier rang sept hommes formés sur la ligne, tandis que dans le second rang il n'y en a que cinq, et dans le troisième que trois

de formés, ce qui est une suite de la méthode prescrite pour l'exécution de ce mouvement.

L'instructeur (*d*) est placé en dehors du flanc droit du premier rang, pour diriger l'alignement à mesure que les hommes arrivent sur la ligne de bataille.

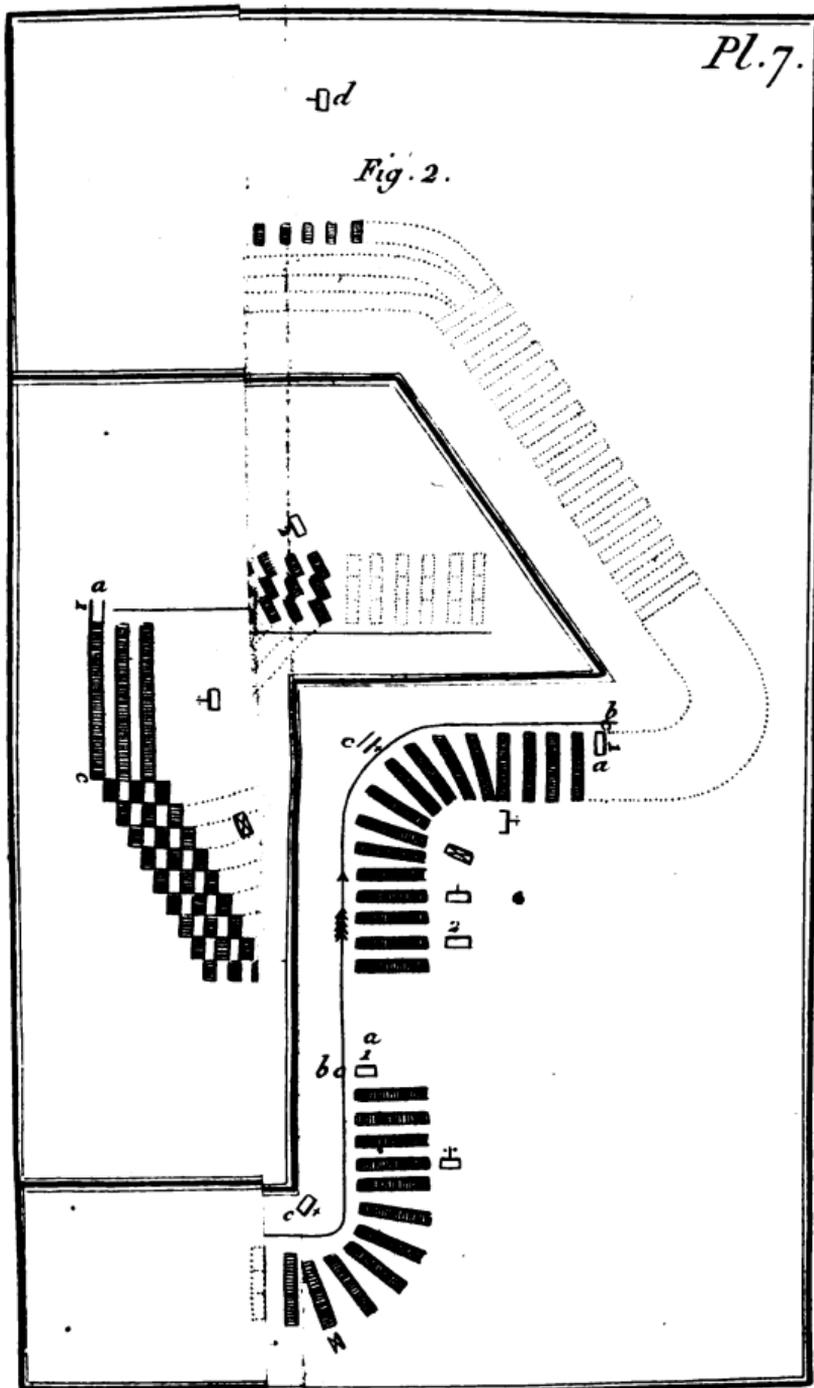
FIGURE 3,

Représente un peloton en marche par le flanc droit, qui se forme en ligne en marchant.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 102, n°. 136 et suiv.)

Nota. On voit le sous-officier de remplacement (*a*) qui continue à marcher droit devant lui ; les soldats avançant l'épaule droite, prennent le pas accéléré, et se portent en ligne par le chemin le plus court, en observant de n'y rentrer que l'un après l'autre, et de prendre le pas ordinaire au moment qu'ils arrivent sur la ligne. Le chef de peloton fait face en arrière pour commander *guide à gauche*, lorsque la dernière file est arrivée en ligne.

Fig. 2.



hule .

PLANCHE VIII.

FIGURE 1^{re}.

Représente un peloton qui rompt en colonne par section.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 105 , n°. 151 et suiv.)

Nota. On voit qu'au commandement *marche*, l'homme de droite (*c*) du premier rang de chaque section a fait à droite : le chef de chaque section (*d*) s'est porté en dehors du point où devra appuyer l'aile qui converse et fait face en arrière.

Lorsque l'homme qui conduit l'aile marchante est arrivé à deux pas de la perpendiculaire, le chef de chaque section a commandé *halte*.

A ce commandement, le sous-officier de remplacement et le serre-file de la gauche (*e*) se sont portés sur la direction déterminée par le chef de section, qui a commandé aussitôt après, *à gauche. alignement, fixe*, et s'est porté devant le centre de sa section, comme il est marqué en (*f*).

FIGURE 2,

Représente un peloton marchant en colonne par section, qui change de direction du côté du guide.

(Voyez l'Ecole du peloton. pag. 111, n°. 182 et suiv.)

Nota. On voit que le guide (*g*), à l'instant où il arrive auprès du jalonneur (*h*) placé au point de conversion, tourne de sa personne à gauche, en continuant le même pas; chaque homme avance un peu l'épaule droite, et arrive au pas accéléré successivement sur l'alignement, comme sont

figurées les files de droite (*i*) ; les files de gauche (*k*) sont figurées comme ayant achevé de tourner.

L'instructeur (*l*) est placé près du point de conversion pour veiller à l'observation des principes.

FIGURE 3,

Représente un peloton marchant en colonne par section, qui change de direction du côté opposé au guide.

(Voyez l'École du peloton . pag. 112 , n°. 188 et suiv.)

Nota. Au commandement *marche*, prononcé à l'instant où le guide (*d*) arrive à hauteur du jalonneur (*m*) placé d'avance, la section exécute un mouvement de conversion à droite, en observant le tact des coudes du côté du guide ; celui-ci continue à marcher le pas de deux pieds : le pivot fait des pas de six pouces pour dégager le point de conversion (*f*), ce qui fait ceintrer un peu la subdivision, ainsi qu'il est marqué.

Le guide (*e*) de la seconde section suit exactement la trace du guide qui le précède ; chaque guide a soin en décrivant son arc de cercle, de ne se rapprocher ni s'éloigner du point de la conversion à l'entour duquel le pivot doit converser.

Les chefs de section se retournent face à leur section, pendant la conversion, pour veiller à l'exécution.

FIGURE 4,

Représente un peloton en colonne par section, se formant à gauche en bataille.

(Voyez l'École du peloton , pag. 117 , n°. 207 et suiv.)

Nota. L'instructeur (*a*) s'est porté en avant de

la première section sur la direction des guides en leur faisant face ; et en prenant la distance prescrite.

Au commandement *marche*, l'homme de gauche (*b*) du premier rang de chaque section fait à gauche ; les guides (*e*) ne bougent. Lorsque la droite de chaque section arrive à deux pas de la ligne des guides, le chef de section commande : *Section, HALTE.*

Au commandement *alignement*, fait par le chef de peloton, les deux sections se placent sur l'alignement.

Le chef de la seconde section se porte en serre-file à l'instant où il prononce le commandement *HALTE.*

Le chef de peloton dirige l'alignement de l'une et l'autre section.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented and supported by appropriate evidence. This ensures transparency and accountability in the financial process.

Furthermore, it is noted that regular audits are essential to verify the accuracy of the records. These audits should be conducted by independent parties to avoid any potential conflicts of interest. The findings of these audits should be promptly reported to the relevant authorities.

In addition, the document highlights the need for strict adherence to established financial regulations and standards. Any deviations from these standards should be immediately addressed and corrected. This helps in maintaining the integrity and reliability of the financial system.

Finally, it is stressed that all financial activities should be conducted in a fair and ethical manner. This includes providing accurate information to all stakeholders and ensuring that no undue influence is exerted on the financial process.

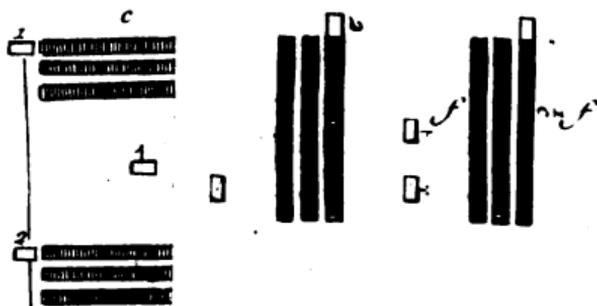


Fig. 1.

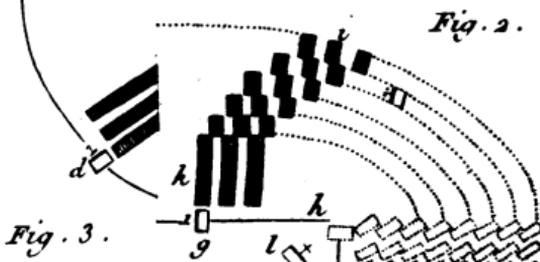


Fig. 3.

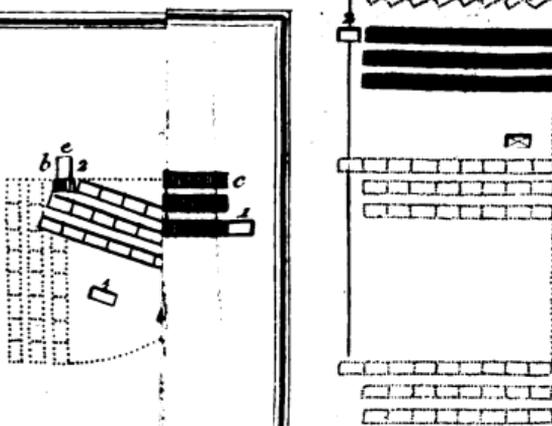


PLANCHE IX.

FIGURE 1^{re},

Représente un peloton marchant en colonne, la droite en tête, rompant par section.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 127, n°. 152 et suiv.)

Nota. On voit les chefs de section (*a* et *b*) qui se sont portés devant le centre de leur section au premier commandement ; à celui de *marche*, la seconde section marque le pas ; la première continue à marcher droit en avant aussitôt que la seconde a déboîté, elle oblique à droite pour se porter derrière la première.

FIGURE 2,

Représente un peloton en colonne par section, la droite en tête, formant le peloton.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 128, n°. 160 et suiv.)

Nota. On voit la première section qui oblique seule à droite, et lorsqu'elle a démasqué la seconde, elle marque le pas pour attendre la seconde section, qui a toujours continué à marcher droit devant elle.

FIGURE 3,

Représente un peloton supposé faire partie d'une colonne ayant la droite en tête, exécutant la contre-marche.

(Voyez l'Ecole du peloton, pag. 131, n°. 276 et suiv.)

Nota. On voit le guide de gauche (*a*) qui a fait demi-tour à droite ; le peloton marche par le flanc droit, et exécute une demi-conversion (*b*)

B

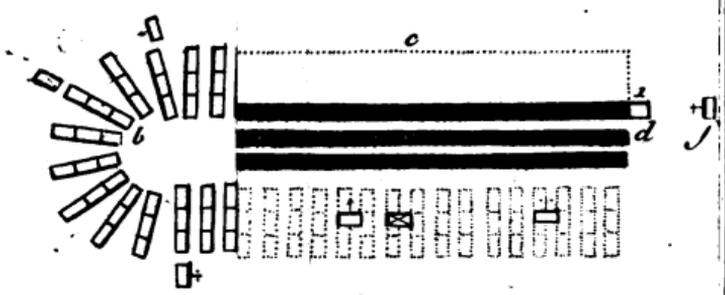
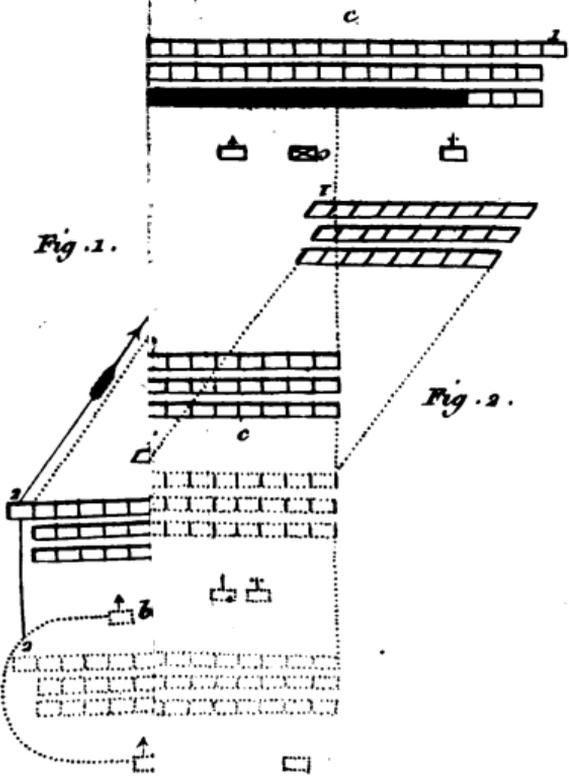
par file à gauche; lorsque la première file est arrivée à hauteur du guide (a), le peloton s'arrête, fait front et s'aligne sur le guide de gauche (a).

Au commandement *fixe*, le sous-officier de remplacement (b) prend la place du guide de gauche, et ce dernier se porte à la gauche du premier rang, passant par devant le peloton.

L'instructeur (f) se tient sur le flanc pour veiller à l'exécution.

Fig. 1.

Fig. 2.



le .

PLANCHE X.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en bataille , rompant par peloton à droite.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 158, n°. 49 et suiv.)

Nota. On voit l'adjudant-major (*f*) qui, après qu'on a rompu le bataillon, s'est porté, sur l'avertissement du chef de bataillon, à trente ou quarante pas en avant du premier guide, pour lui indiquer la direction qu'il devra suivre à défaut d'un objet saillant dans la campagne. L'adjudant (*g*) se tient à la queue de la colonne pour être à portée d'observer ce qui lui est prescrit lorsque la colonne se met en marche; le chef de bataillon (*a*) se tient à hauteur du centre du bataillon du côté des guides, pour faire ses commandemens, et mieux veilles au maintien de l'ordre et de l'ensemble dans la colonne.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, rompant par la droite pour marcher vers la gauche.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 160, n°. 56).

Nota. Ce qui est au trait et en blanc marque le bataillon rompu en colonne, dont le premier peloton s'est porté deux fois sur l'étendue de son front en avant. Ce qui est au trait et haché représente la colonne en marche qui tourne à l'entour du jalonneur (*b*), lequel a été placé d'avance. L'adjudant-major (*f*) marche à hauteur du premier

B 2

peloton pour diriger et donner le pas à la colonne. Le chef de bataillon (a) se tient à l'angle des conversions pour veiller à leur exécution.

FIGURE 3,

Représente un bataillon en bataille, rompant par peloton en arrière à droite.

(Voyez l'École de bataillon, pag. 160, n°. 57 et suiv.)

Nota. La figure (a) fait voir le bataillon qui a fait à droite; les pelotons ont débotté en arrière, et chaque chef de peloton s'est placé à côté de l'homme de gauche du peloton qui est immédiatement à la droite du sien. La figure (b) fait voir le bataillon formé en colonne, après avoir marché par le flanc droit de chaque peloton perpendiculairement en arrière, et après avoir été arrêté au moment où la dernière file est arrivée auprès de son chef de peloton.

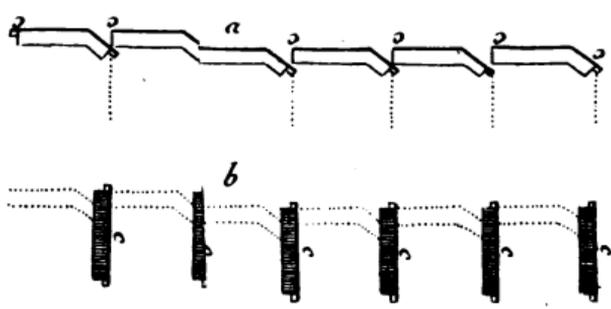
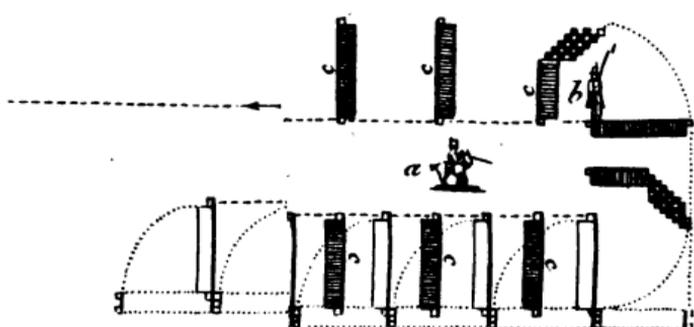
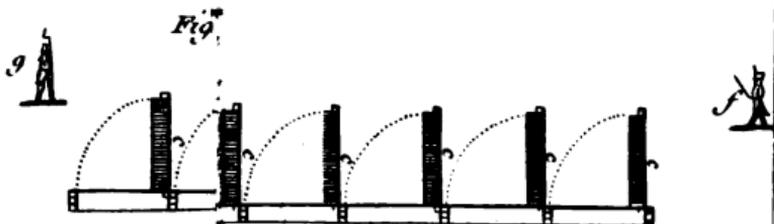


PLANCHE XL.

FIGURE 1^{re};

Représente un bataillon se ployant par divisions en colonne serrée derrière la droite.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 167, n^o. 99 et suiv.)

Nota. On voit que la première division gagne, en tournant par file en arrière, l'espace de trois pas et se dirige ensuite parallèlement à celle des grenadiers. Le chef de chacune des autres divisions dirige sa marche (a) de manière à entrer parallèlement dans la colonne à trois pas de distance en arrière de la division qui le précède.

L'adjudant-major (d), placé en avant du guide de gauche des grenadiers assure successivement la direction des autres guides (b), à mesure qu'ils arrivent dans la colonne.

L'adjudant (f) remplit les mêmes fonctions en arrière de la division de direction.

FIGURE 2,

Représente un bataillon se ployant sur une division de l'intérieur en colonne serrée, la droite en tête.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 163, n^o. 75 et suiv.)

Nota. On voit que la première division et les grenadiers ont fait à gauche et déboîté en avant; les troisième et quatrième divisions ont fait à droite et ont déboîté en arrière. La première et la troisième division gagnent en tournant par files à droite l'espace de trois pas, et se dirigent ensuite parallèlement à celle de direction. Les

guides de gauche (*b*), des divisions qui se placent en avant de celle de direction font face en arrière.

L'adjudant-major (*d*) assure successivement la direction des guides à mesure qu'ils arrivent dans la colonne en avant de la division; l'adjudant (*f*) remplit la même fonction en arrière de la division de direction.

FIGURE 3,

Représente un bataillon se ployant en colonne serrée en avant de la gauche.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 168, n°. 103 et suiv.)

Nota. On voit que toutes les divisions, excepté la quatrième, ont fait à gauche et déboîté en avant; qu'elles se sont portées ensuite par le flanc gauche devant la division de direction. Les guides de gauche (*b*) font face en arrière, et sont assurés successivement par l'adjudant-major (*d*) et par l'adjudant (*f*).

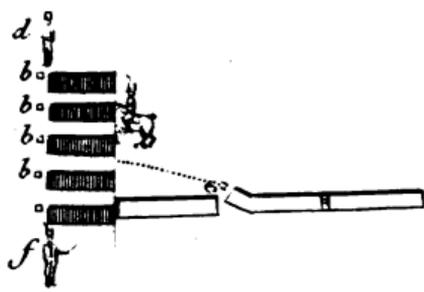
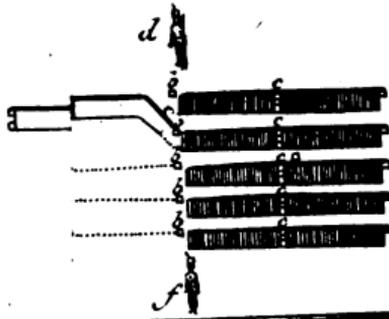


PLANCHE XII.

FIGURE 1^{re}.

Représente un bataillon en colonne, la droite en tête, arrivant pardevant la ligne de direction sur laquelle on veut le former en bataille, et se prolongeant sur cette ligne par le moyen des guides généraux.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 172, n^o. 123 et suiv.)

Nota. Le jalonneur (*d*) qui aura été placé d'avance, indique le point où la colonne devra tourner à gauche pour se prolonger sur la ligne de bataille.

On voit que le chef du premier bataillon ne la fait tourner qu'après avoir dépassé d'environ quatre pas le jalonneur (*d*). On voit également le guide général de droite et le porte-drapeau marqué (*f*), qui se prolongent sur la ligne de bataille, le premier à hauteur du peloton de la tête, le second à hauteur du peloton du drapeau : les trois derniers pelotons ne sont pas encore entrés sur la nouvelle direction.

Le chef de bataillon (*a*) est placé sur le flanc en dehors des guides généraux pour veiller à ce que la colonne se maintienne à environ quatre pas en dedans de ces guides.

L'adjudant-major (*b*) marche à hauteur du premier peloton, et doit veiller à ce que les deux guides généraux de la tête marchent correctement sur la direction du point de vue en avant, et de point intermédiaire.

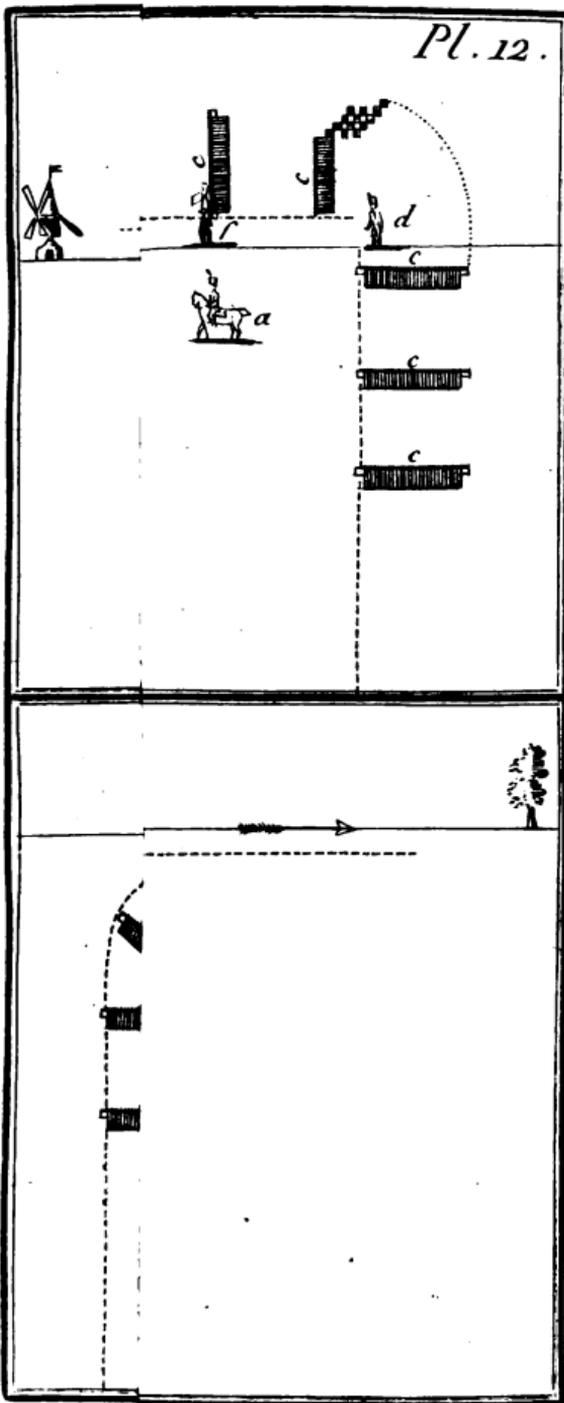
FIGURE 2,

Représente un bataillon en colonne, la droite en tête, arrivant par derrière la ligne de direction sur laquelle on veut le former en bataille, et se prolongeant sur cette ligne par le moyen des guides généraux.

(Voyez l'École de bataillon, pag. 174, n°. 131 et suiv.)

Nota. On voit que le peloton de la tête a conversé à droite à quatre pas en deçà du point intermédiaire (*d*), placé d'avance sur la ligne de bataille, et que le guide de ce peloton, au lieu de marcher sur le point (*d*), s'est dirigé plus à gauche de toute l'étendue du front du peloton.

Le reste comme dans la figure première.



4

PLANCHE XIII.

FIGURE 1^{re},

Représente le peloton de la tête d'une colonne en route, qui rompt par sections.

(Voyez l'École de bataillon, pag. 178, n°. 148.)

Nota. Les chefs de section et les serre-files (*a*) sont représentés sur le flanc de leurs sections respectives du côté du guide, d'après le principe prescrit dans l'École de bataillon, n°. 152.

FIGURE 2,

Représente la section de la tête ayant mis une file de droite (*d*) et une file de gauche (*b*) en arrière, à cause du rétrécissement du défilé : les deux files rompues forment un quatrième rang (*e*).

(Voyez l'École de bataillon, pag. 179, n°. 152.)

FIGURE 3,

Représente le défilé se rétrécissant de manière à obliger la section à se réduire à quatre, non compris la file de l'officier ; la section prend le pas cadencé, serre les rangs, et la file de droite (*f*) rentre en ligne. En même tems trois nouvelles files de gauche (*g*) se mettent à la fois en arrière : la première file de gauche (*h*), qui était déjà en arrière, oblique à droite, et les quatre files de droite (*i*), restées en ligne, obliquent fortement à gauche pour marcher dans le milieu du défilé. La file de l'officier (*k*) oblique à droite pour appuyer à la colonne.

(Voyez l'École de bataillon, pag. 180, n°. 155.)

B. 5

FIGURE 4,

Représente un pont qui ne donne passage que pour quatre hommes de front. La file de l'officier (*l*) s'arrête et se place en file derrière la file de gauche, à laquelle elle appuyait. Les quatre files (*m*) derrière la section obliquent d'une file à droite pour faire place à la file de l'officier.

(*V. l'École de bataillon, pag. 181, n°. 156.*)

FIGURE 5,

Représente le défilé s'élargissant de manière à donner place pour six files, non compris celle de l'officier; la file de l'officier (*n*) rentre d'abord en ligne, et les quatre files (*o*), qui sont en arrière, obliquent d'une file à gauche: ensuite le chef de section fait rentrer en ligne les deux premières files (*p*); et lui, avec sa file (*n*), appuie à gauche; la section (*q*) appuie à droite, et les deux dernières files (*r*) qui restent encore en arrière obliquent à gauche, de manière à se trouver derrière les trois files de gauche.

La section devant se mettre sur quatre rangs avec des files en arrière en nombre égal de chaque côté avant de prendre le pas de route, le chef de section fait rompre la file de droite (*s*) et rentrer en même tems en ligne l'avant-dernière file de gauche (*t*), la section (*u*) appuie à droite pour occuper le terrain de la file (*s*) qui longeait le bord du défilé, et pour donner ainsi à la file (*t*) l'espace nécessaire pour entrer en ligne: la file du chef de section continue à marcher droit devant elle, ainsi que la

file (w) qui est en arrière, à laquelle vient se réunir la file de droite (s) pour former le quatrième rang.

(*V. l'Ecole de bataillon, pag. 181, n°. 157.*)

FIGURE 6,

Représente la section sur quatre rangs passant du pas cadencé au pas de route.

(*V. l'Ecole de bataillon, pag. 181, n°. 158.*)

FIGURE 7,

Représente la section se formant sur huit files et faisant rentrer la file de droite (x) et la file de gauche (y) en ligne. La file de l'officier (z) appuie à gauche pour faire place à la file (y) qui va rentrer.

(*V. l'Ecole de bataillon, pag. 182, n°. 160.*)

FIGURE 8,

Représente un peloton au pas de route, mettant une file de gauche (a) en arrière.

(*V. l'Ecole du peloton, pag. 120, n°. 225.*)

FIGURE 9,

Représente un peloton que le chemin oblige à mettre une seconde file (b) en arrière; la file déjà en arrière (a) oblique d'une file à droite, et raccourcit le pas pour faire place à la file (b) en avant d'elle.

(*V. l'Ecole du peloton, pag. 121, n°. 227.*)

FIGURE 10,

Représente un peloton qui, par la nature du chemin, trouve place à mettre une file (d) en

ligné; la dernière file (*e*), qui reste encore en arrière, oblique en même tems à gauche pour se mettre derrière la file (*d*); enfin, le chemin s'élargissant, la dernière file (*e*) rentre en ligne comme les précédentes.

(*V.* l'Ecole du peloton, pag. 121, n°. 231 et suiv.)

FIGURE 11,

Représente un peloton rencontrant un obstacle devant sa droite, qui oblige trois files de droite (*f*) à se mettre à la fois en arrière: le guide de droite (*g*) appuie à gauche pour se joindre aux files qui restent en ligne.

(*V.* l'Ecole du peloton, pag. 122, n°. 233.)

FIGURE 12,

Représente le bataillon ayant passé l'obstacle, les trois files de droite (*h*) qui sont en arrière rentrent à la fois en ligne; le guide de droite (*i*) appuie à droite pour faire place aux files qui rentrent.

(*V.* l'Ecole du peloton, pag. 122, n°. 235 et suiv.)

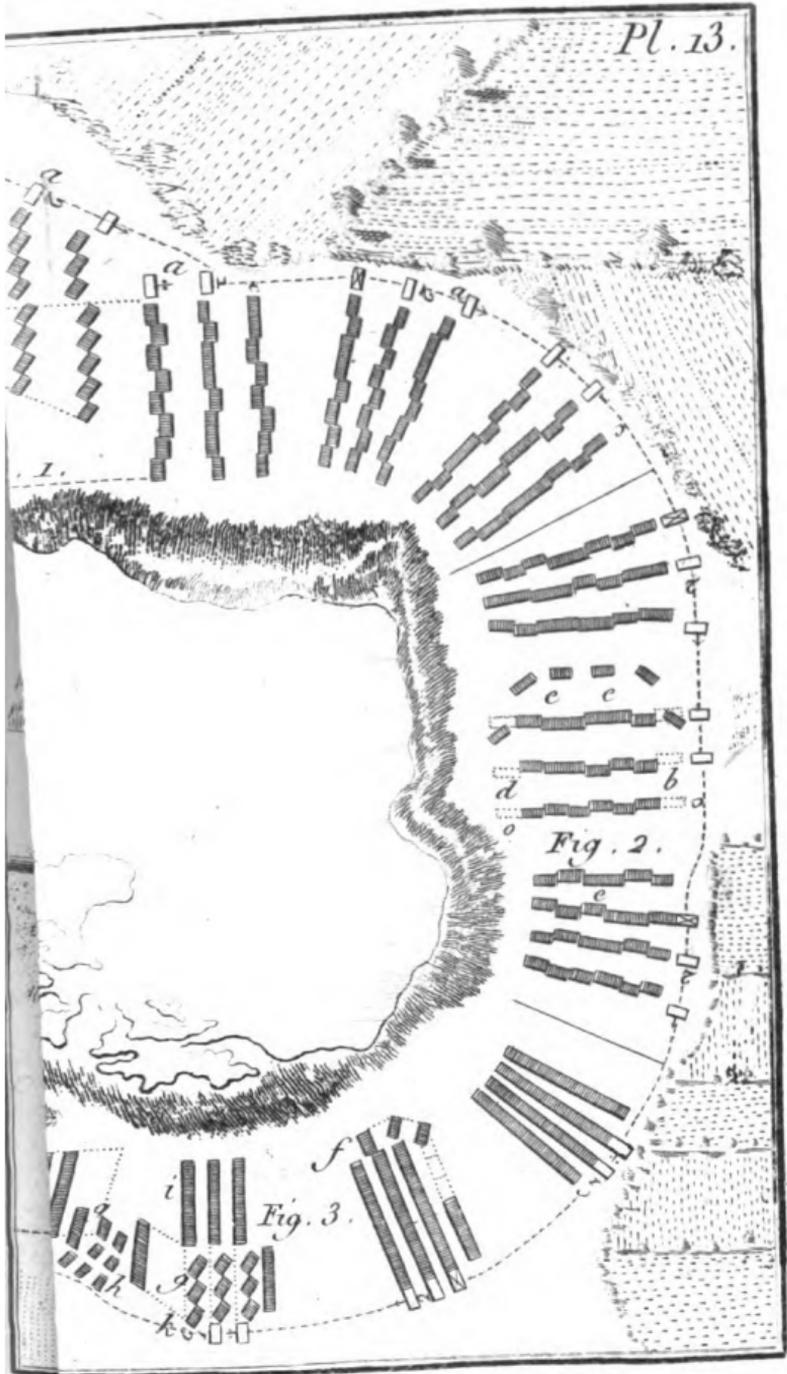


PLANCHE XIV.

FIGURES 1^{re}. et 2^e.,

Représentent un bataillon marchant en colonne avec distance entière, la droite en tête, qui change de direction à droite, ensuite à gauche.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 191, n°. 191 et suiv.)

FIGURE 3,

Représente un bataillon marchant en colonne avec distance entière, la droite en tête, qui change de direction par la prompte manœuvre.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 194, n°. 200.)

Nota. On voit les premiers pelotons qui sont entrés sur la nouvelle ligne par un simple changement de direction à gauche; les autres pelotons ont fait à droite, et par file à gauche, et se sont portés au pas accéléré par le flanc droit sur la nouvelle direction. Le quatrième peloton fait voir la manière dont les pelotons doivent entrer dans la colonne parallèlement à celui qui les précède.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pl. 14.

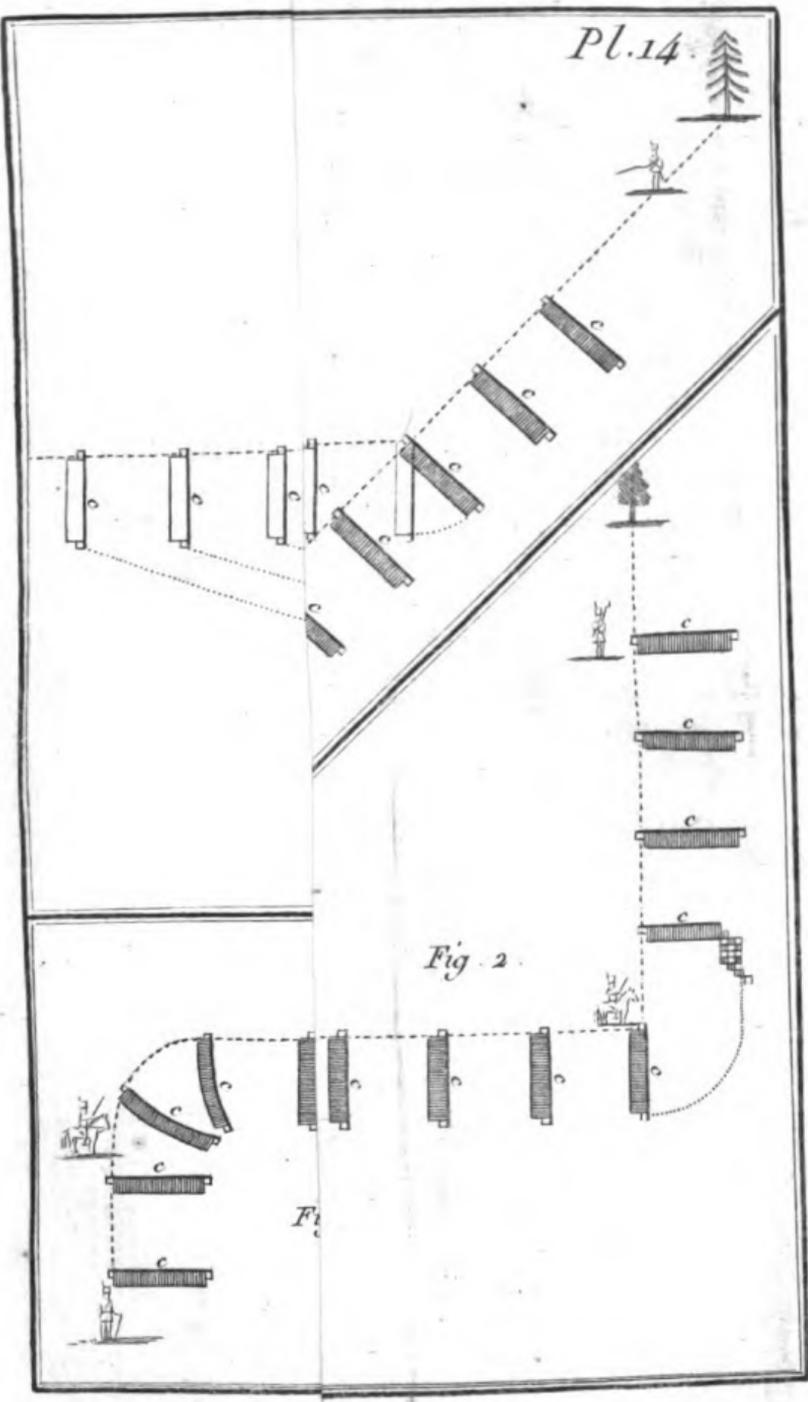


Fig. 2.

Fig.

e.

PLANCHE XV.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon marchant en colonne à distance de section, la droite en tête, qui change de direction du côté opposé aux guides.

(*V. l'École de bataillon, pag. 202, n°. 243.*)

Nota. Dans l'exécution de ce mouvement, le pivot de chaque peloton devant faire des pas d'un pied au lieu de six pouces, sans quoi le point de conversion ne se trouverait pas dégagé assez tôt, il en résulte que l'aile marchante est obligée de décrire un arc de cercle plus grand.

FIGURE 2,

Représente un bataillon (*A*) en colonne serrée en masse, la droite en tête, de pied ferme, et devant changer de direction à gauche.

(*V. l'École de bataillon, pag. 203, n°. 245 et suiv.*)



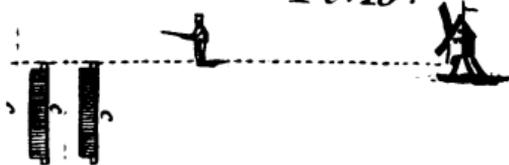


Fig. 1.

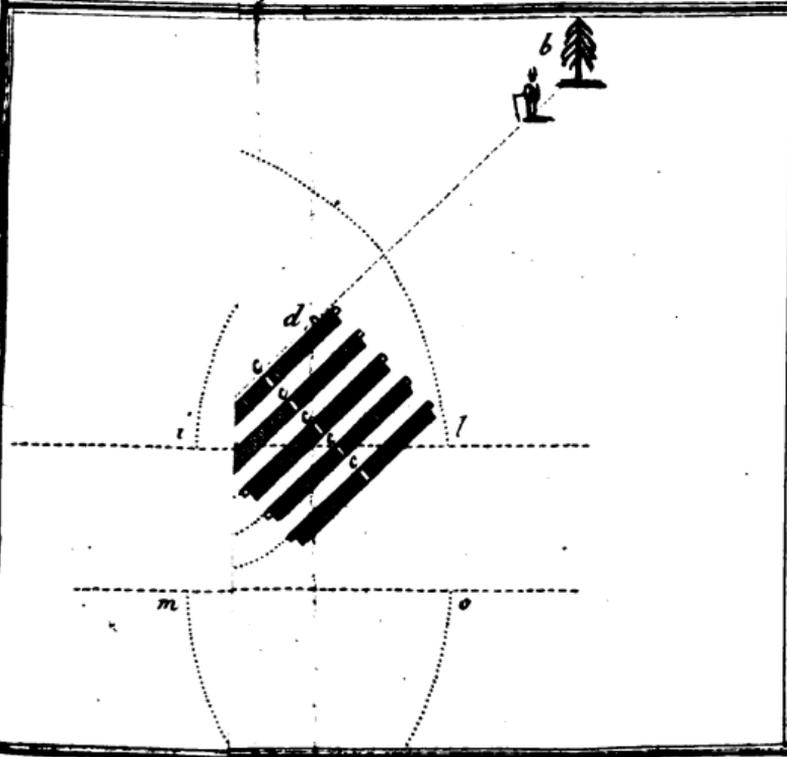


PLANCHE XVI.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en masse, la droite en tête, exécutant la contre-marche.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 207, n°. 265 et suiv.)

Nota. On voit dans la première représentation les grenadiers et les divisions paires, après avoir déboîté de la colonne, exécutant la contre-marche en dehors, et les divisions impaires l'exécutant à la place où elles se trouvent.

L'adjudant-major (*f*) est placé en avant et fait face aux guides, qui ont fait demi-tour à droite pour rectifier, s'il y a lieu, leur direction.

La seconde représentation fait voir le mouvement achevé, ainsi que le chemin que chaque division a parcouru.

FIGURE 2,

Représente une colonne en masse par peloton, la droite en tête, formant les divisions de pied ferme.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 209, n°. 277 et suiv.)

Nota. On voit dans la première représentation les pelotons pairs qui ont déboîté de la colonne, les guides de droite et de gauche des pelotons impairs placés comme jalonneurs devant la file de droite et de gauche de leurs pelotons respectifs, et les guides de gauche des pelotons pairs placés sur la direction des premiers, vis-à-vis la file de gauche de leur peloton.

La seconde représentation fait voir les divisions formées.

FIGURE 3,

Représente la manière de déterminer la ligne de bataille entre deux points donnés.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 214, n°. 305 et suiv.)





Fig. 2.

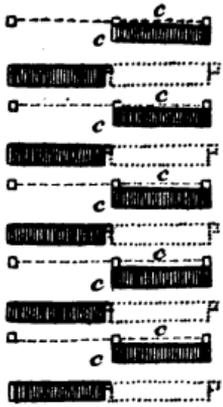


PLANCHE XVII.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant sur la droite en bataille.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 218, n°. 329 et suiv.)

Nota. On voit que la colonne a marché sur la ligne (*de*), et qu'elle a changé de direction au point (*l*), pour prendre la direction (*lf*), parallèle à la ligne de bataille déterminée par le clocher (*a*) et l'arbre (*b*) : l'adjudant (*m*) a établi d'avance deux jalonneurs sur cette ligne, le premier (*k*) au point d'appui, le second (*i*) à un peu moins que distance de peloton de (*k*).

Le chef de bataillon (*g*) suit la formation à hauteur du peloton qui va tourner pour se porter sur la ligne de bataille.

L'adjudant-major (*h*) suivra successivement la position des guides à mesure qu'ils se portent sur la ligne de bataille pour jalonner la direction.

FIGURE 2,

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant en avant en bataille.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 223, n°. 355 et suiv.)

Nota. On voit la colonne arrêtée à distance de peloton de la ligne de bataille : le premier peloton s'est porté en avant contre les deux jalonneurs (*ab*) établis d'avance sur cette ligne par l'adjudant (*m*),

tous les autres pelotons exécutent d'abord un mouvement de conversion à gauche et se portent ensuite droit en avant, le guide de droite (*f*) de chacun suit la file (*d*) du peloton qui le précède ; jusqu'au moment où ce peloton, arrivé en (*e*), tourne à droite, comme il est représenté en (*o*), pour se porter carrément sur la ligne de bataille.

Le chef de bataillon (*g*) suit la formation en se prolongeant devant le front.

L'adjutant-major (*h*) assure successivement la position des guides à mesure qu'ils se portent sur la ligne de bataille.

m.

Pl. 17. m.

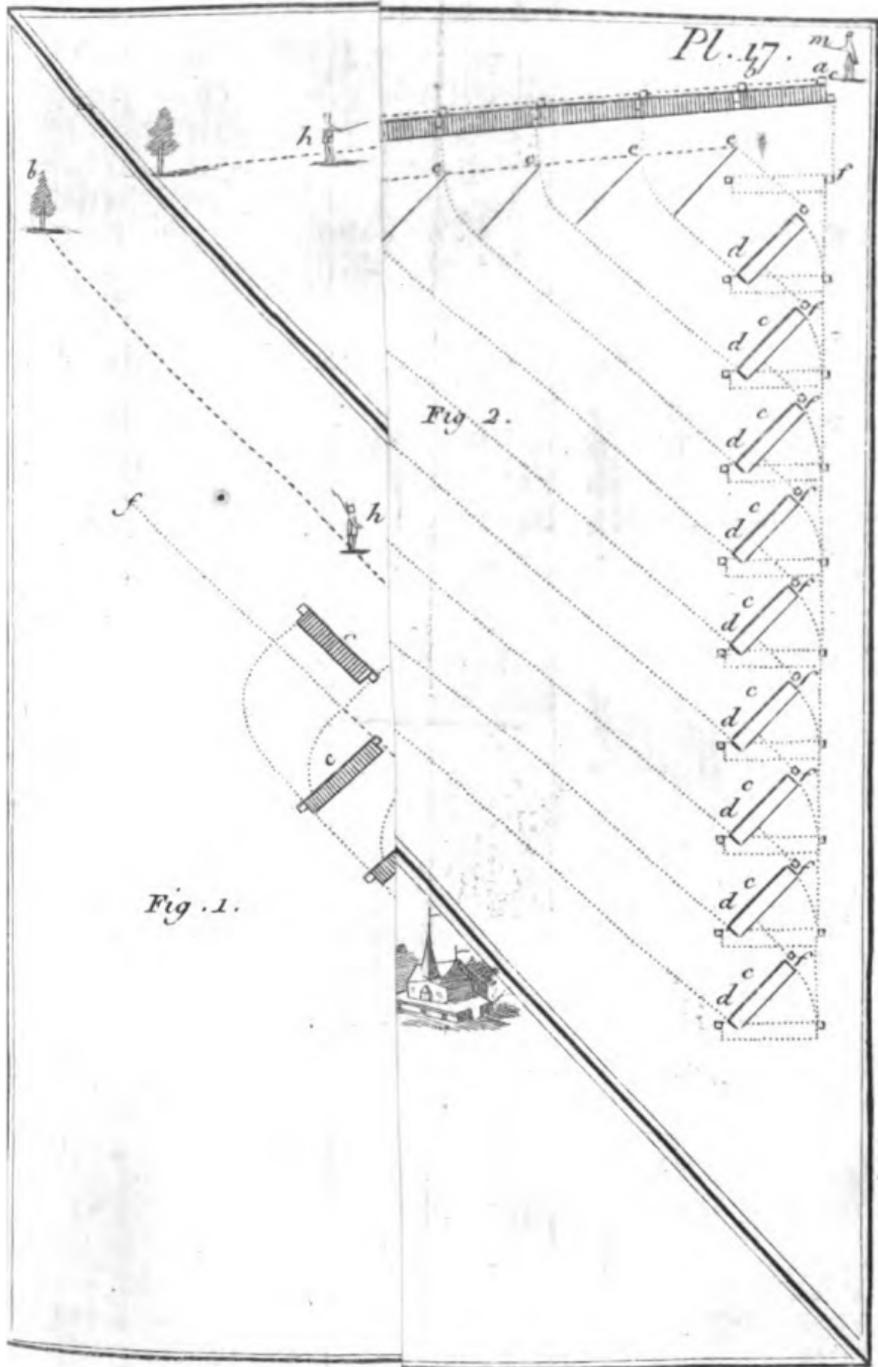


Fig. 1.

Fig. 2.

Ble .

PLANCHE XVIII.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en colonne avec distance entière, la droite en tête, se formant face en arrière en bataille.

(V. l'École de bataillon, pag. 227, n°. 375 et suiv.)

Nota. On voit la colonne arrêtée à distance de peloton de la ligne de bataille; le premier peloton s'est porté, par une contre-marche, derrière et contre les deux jalonnes (*ad*), établis d'avance sur cette ligne. Les guides de gauche (*e*) se sont détachés de manière à précéder d'environ douze pas chacun leur peloton arrivant sur la ligne pour lui indiquer le point où il doit traverser, ainsi qu'on le voit au troisième peloton.

Le chef du bataillon et l'adjudant-major remplissent les mêmes fonctions que dans la formation en avant en bataille.

FIGURE 2,

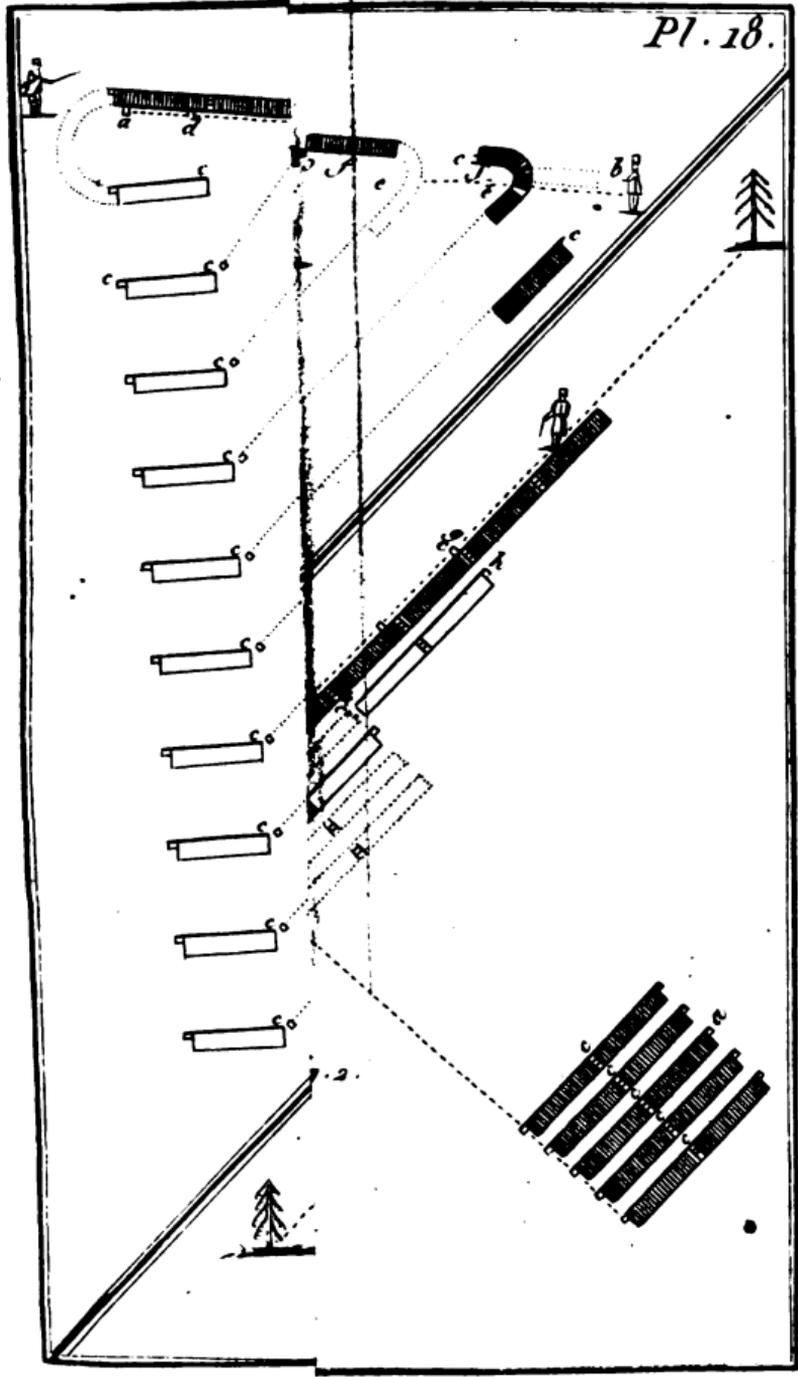
Représente un bataillon en masse, devant se déployer sur une division de l'intérieur.

(V. l'École de bataillon, pag. 233, n°. 407 et suiv.)



Non.

Pl. 18.



ile.

PLANCHE XIX.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon de direction qui doit marcher en bataille en avant.

(V. l'Ecole de bataillon , pag. 240, n°. 447 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente un bataillon qui, ayant marché en bataille, a été arrêté, et doit prendre un alignement.

(V. l'Ecole de bataillon , pag. 258, n°. 534 et suiv.)



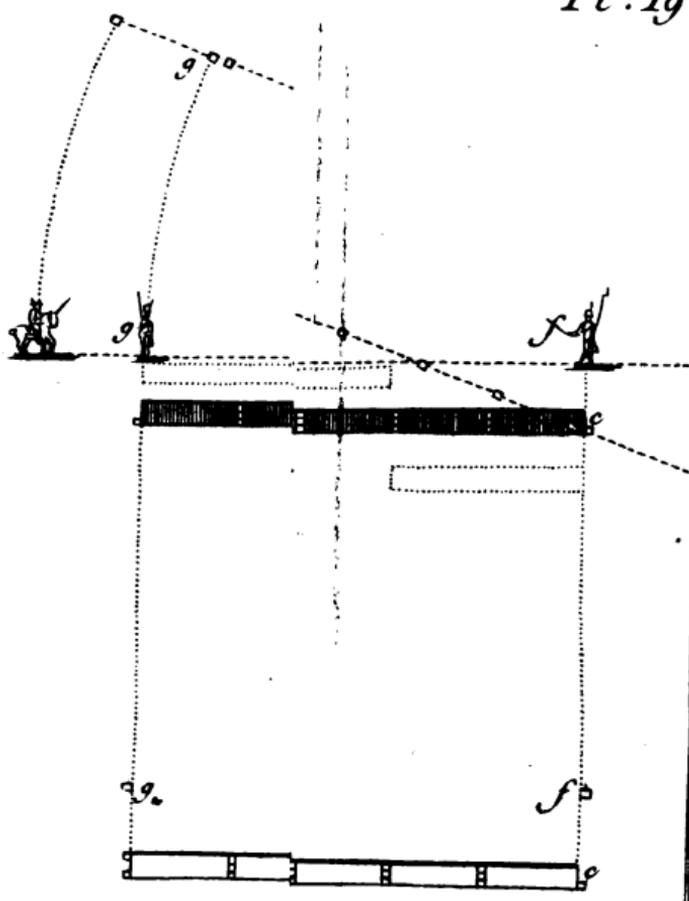


PLANCHE XX.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon subordonné, marchant en bataille, qui fait la faute de prendre une fausse direction, et fait voir les effets que cette fausse direction produit.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 246, n°. 476 et suiv.)

FIGURE 2,

Fait voir les moyens qu'il faut employer pour redresser le bataillon et le rétablir sur une direction perpendiculaire à la ligne de bataille d'où il était parti.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 248, n°. 483 et suiv.)

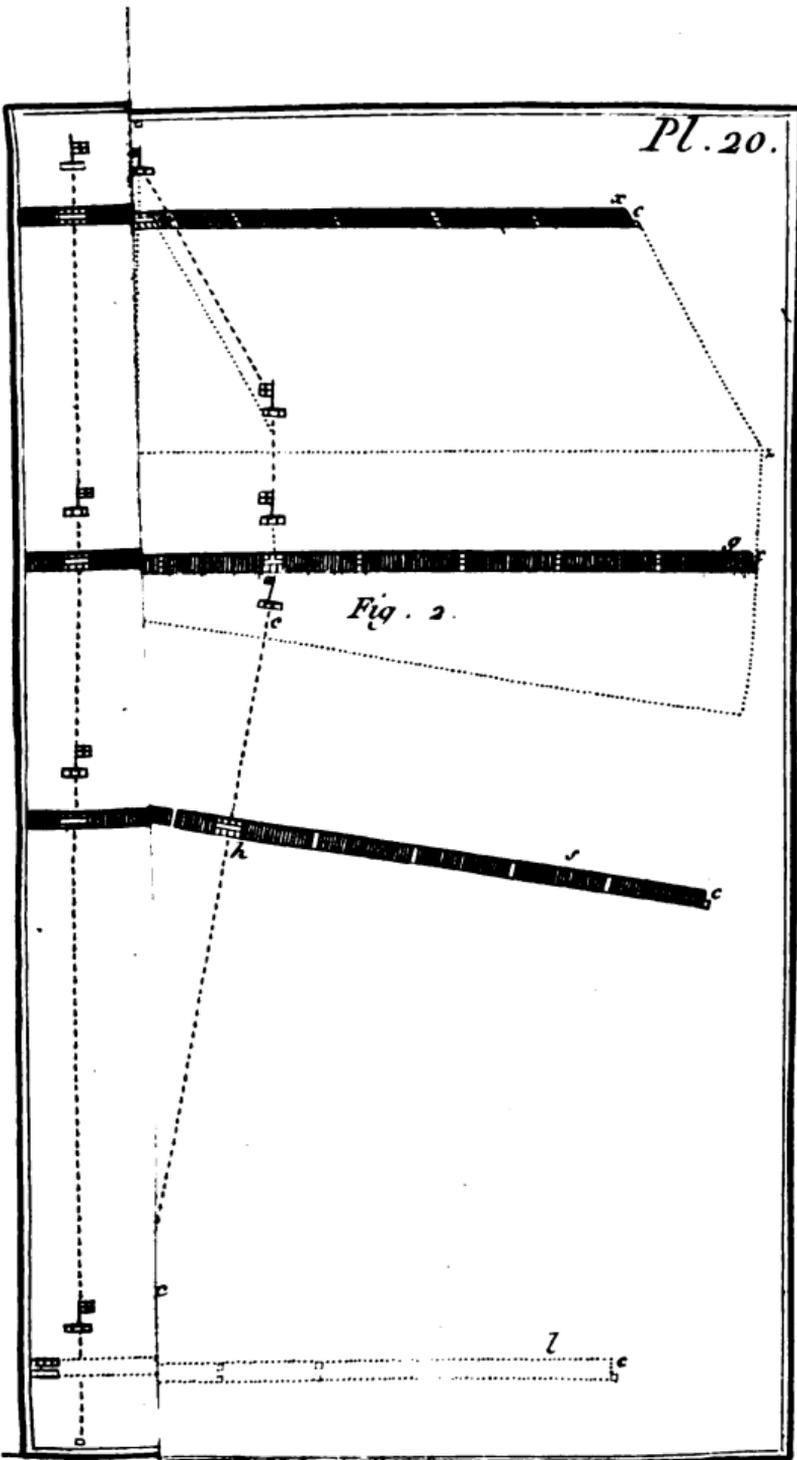
FIGURE 3,

Représente le même bataillon qui, par le pas oblique, se porte de la ligne (*sz*) sur la ligne (*xx*), pour rétablir son intervalle.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 256, n°. 523.)



Fig. 2.



(51)

PLANCHE XXI.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon marchant en bataille par le premier rang; les second et troisième pelotons rencontrant un obstacle : on les voit exécuter le passage, et se remettre ensuite en ligne.

(V. l'Ecole de bataillon , pag. 249 , n°. 468 et suiv.)

FIGURE 2,

Représente le même bataillon marchant en bataille par le premier rang, rencontrant un obstacle qui couvre les quatre pelotons de gauche. On voit ces pelotons se déboîter et se porter par leur flanc droit en colonne derrière le quatrième peloton, et, après avoir dépassé l'obstacle, se reporter en ligne par le mouvement prescrit pour se former en avant en bataille.

(V. l'Ecole de bataillon , pag. 251 , n°. 496 et suiv.)



C 2

E

Pl. 21.

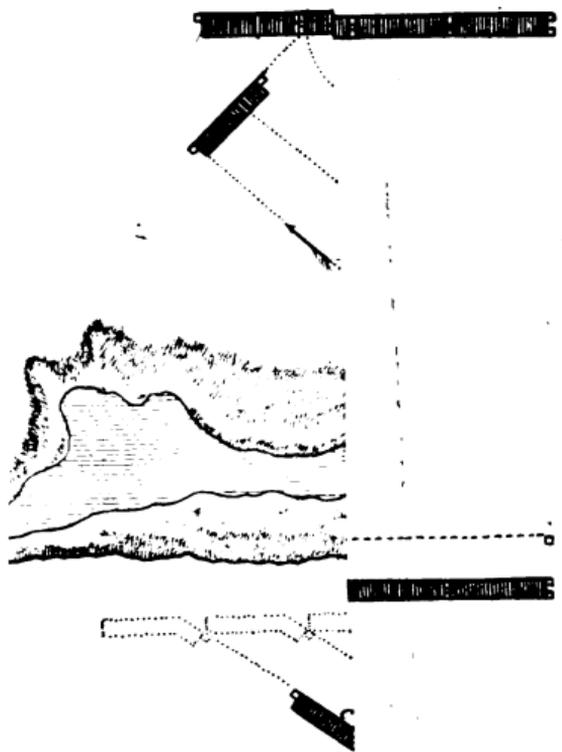


Fig. 1.

PLANCHE XXII.

FIGURE 1^{re}. et 2^e,

Représente un bataillon en marche au pas ordinaire, exécutant un changement de direction à droite.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 254, n°. 506 et suiv.)

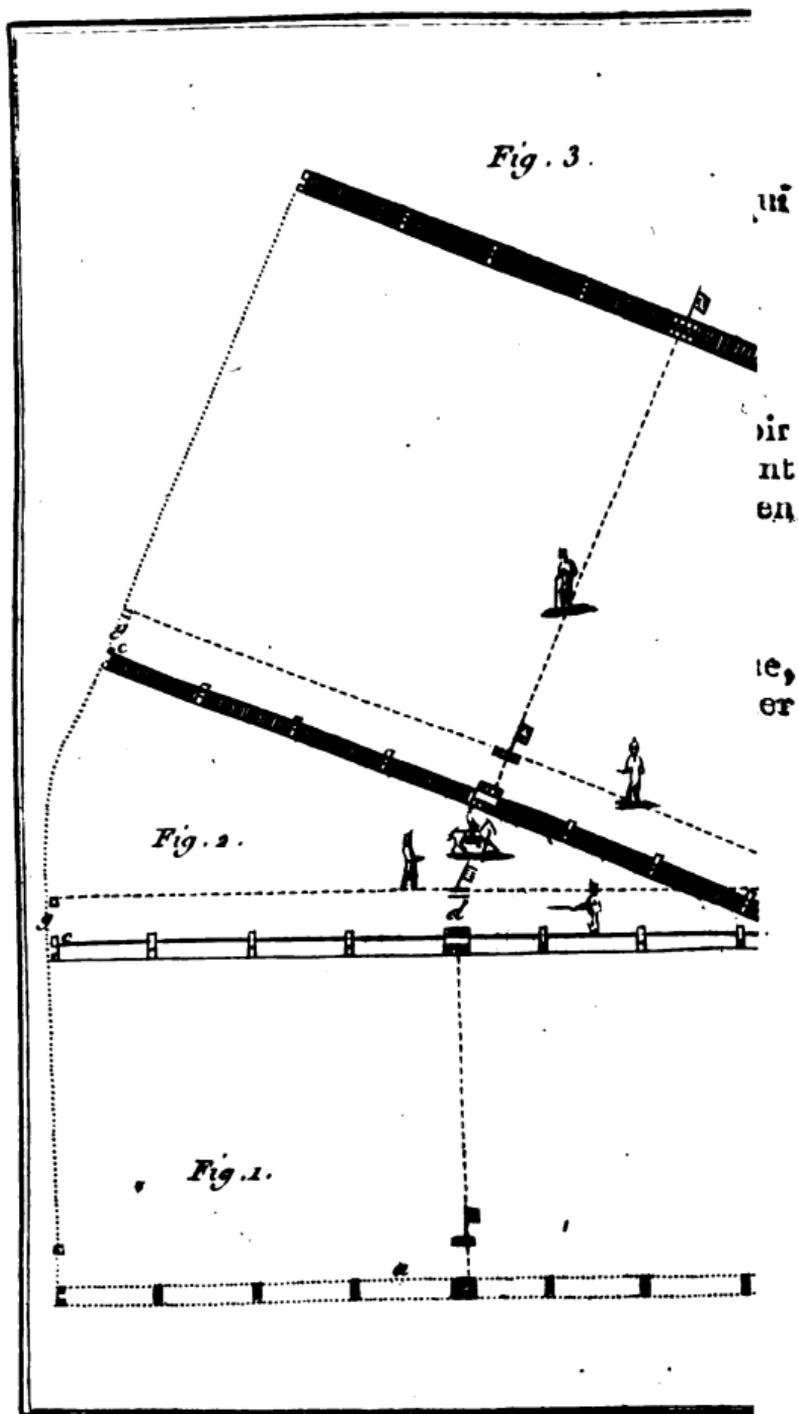
FIGURE 3,

Représente le même bataillon qui, après le changement de direction fini, s'est porté en avant.

(V. l'Ecole de bataillon, pag. 255 et 256, n°. 516 et 517.)

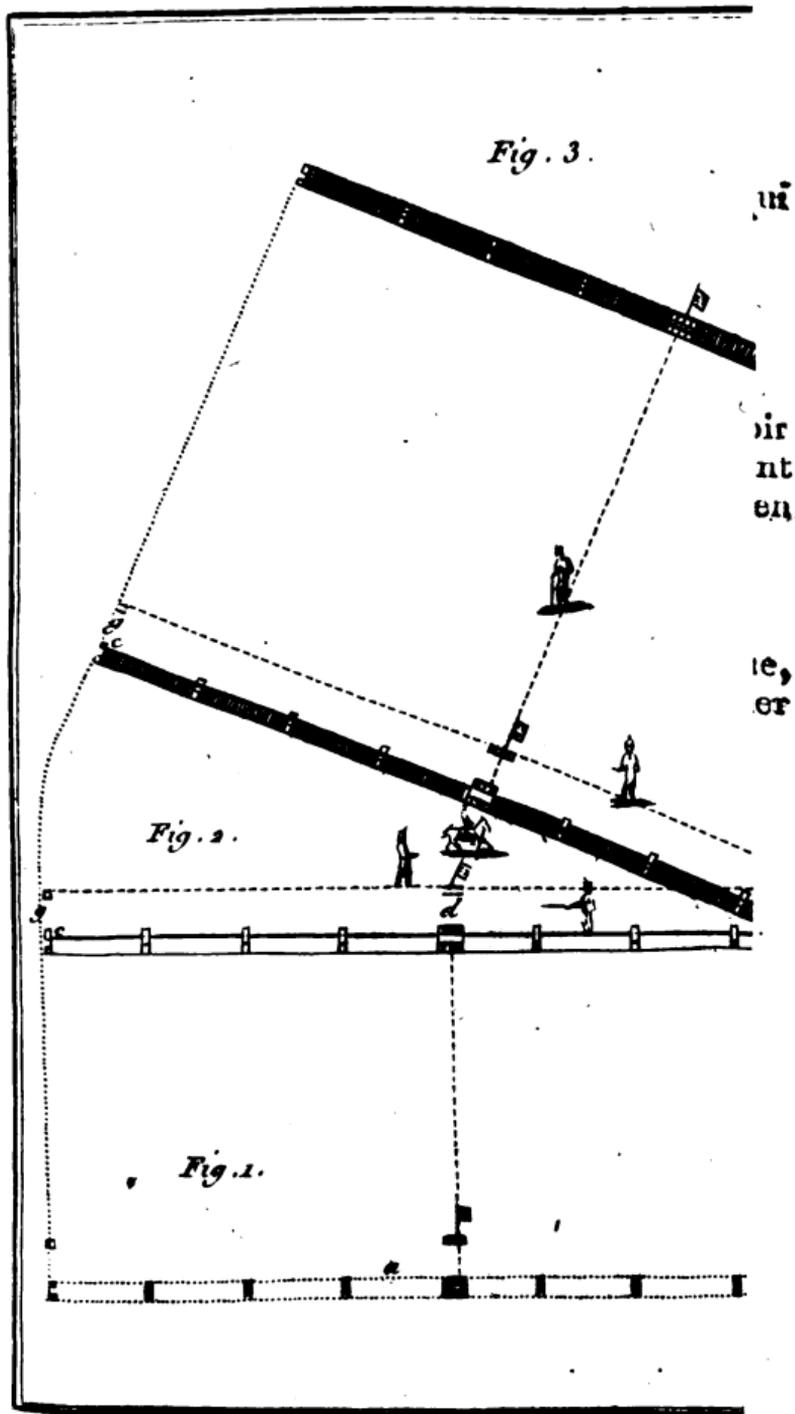


Ecole de Bataillon.



Bataillons = Schule

Ecole de Bataillon.



un
dir
nt
en
le,
er

Bataillons = Schule

Pl. 22.

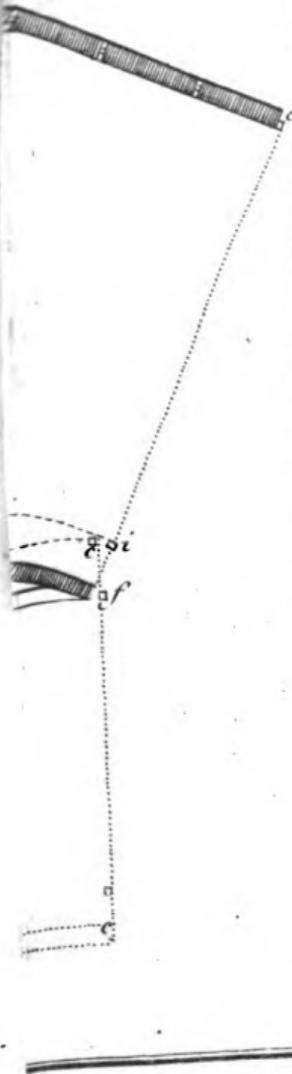


PLANCHE XXIII.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon (*a*) de première ligne qui exécute le passage des lignes en retraite.

(*V. l'Ecole de bataillon, pag. 267, n°. 583 et suiv.*)

FIGURE 2,

Représente le même bataillon, qui, après avoir traversé la seconde ligne et marché encore cent pas, s'est arrêté et s'est formé à gauche en bataille.

FIGURE 3,

Représente un bataillon (*b*) de seconde ligne, doublant les sections de pied ferme pour donner passage à la première ligne.

(*Voyez l'Ecole de bataillon, page 269, n°. 593.*)

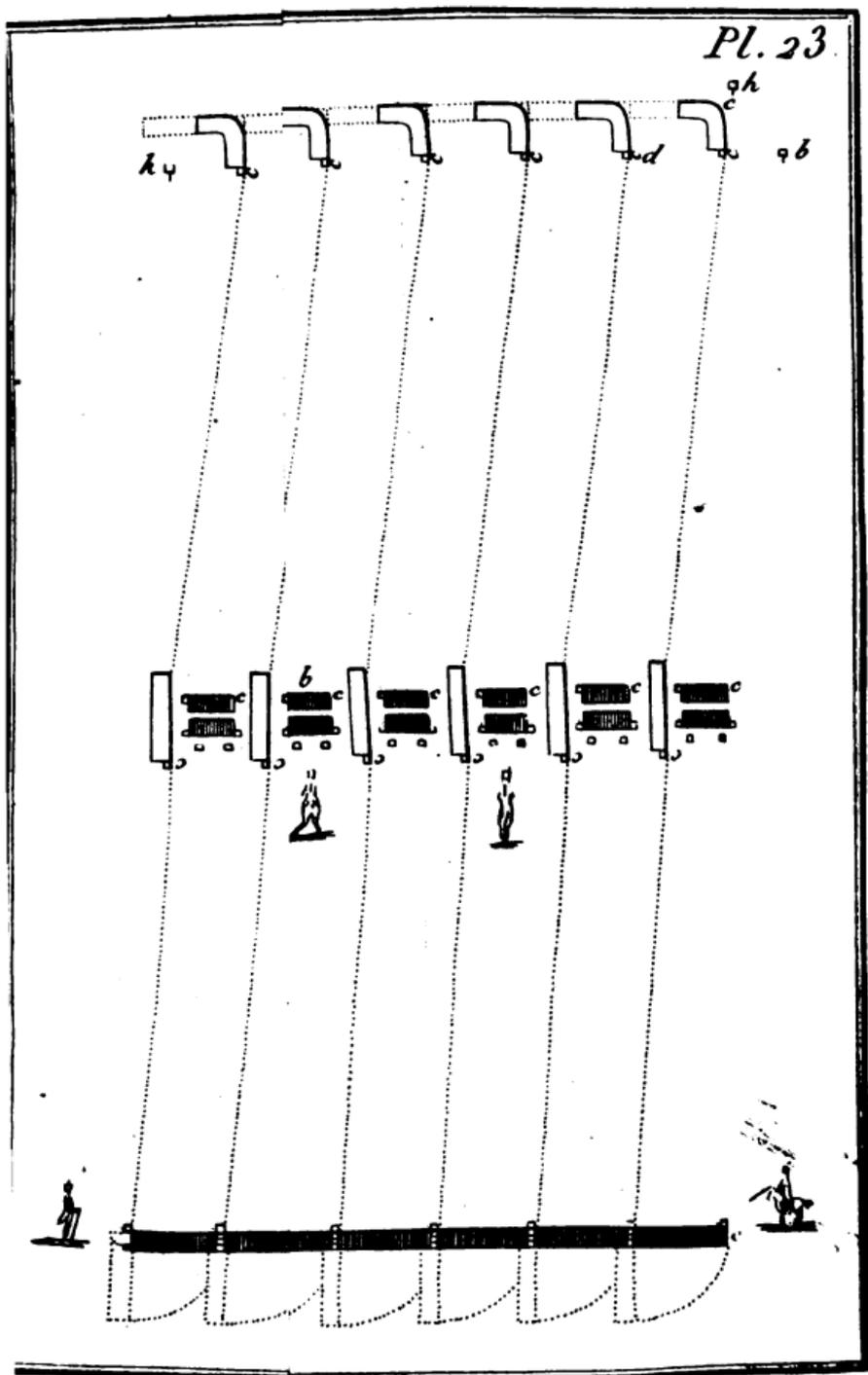


PLANCHE XXIV.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front en avant sur le peloton de droite qu'on a établi sur la nouvelle ligne, après y avoir placé deux jalonneurs (*a*) et (*b*).

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 274, n^o. 620 et suiv).

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front en arrière, sur le peloton de droite qui a été établi d'avance, ainsi que les deux jalonneurs (*ab*), sur la nouvelle ligne de bataille.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 275, n^o. 629 et suiv).



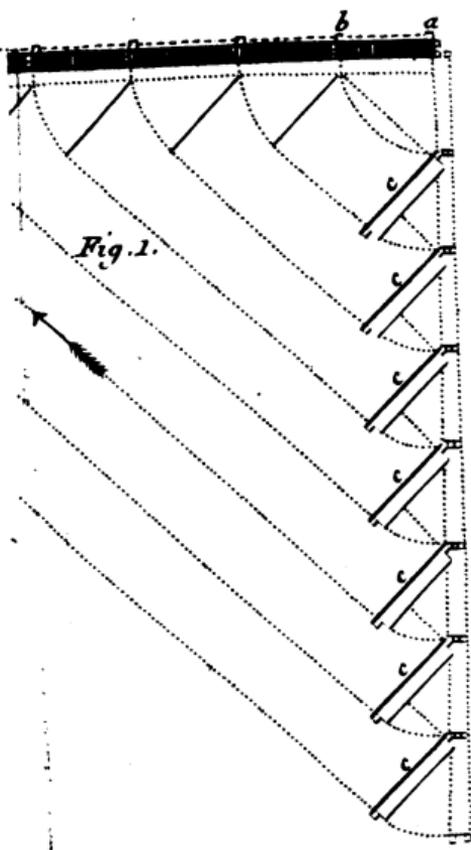
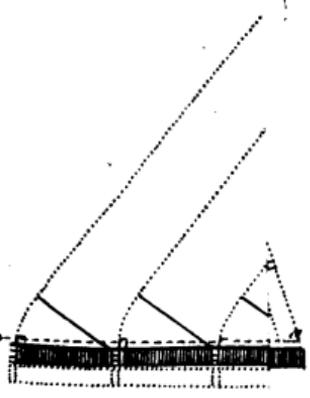
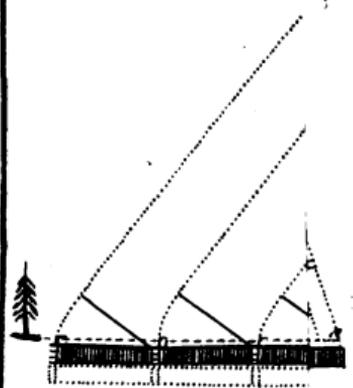
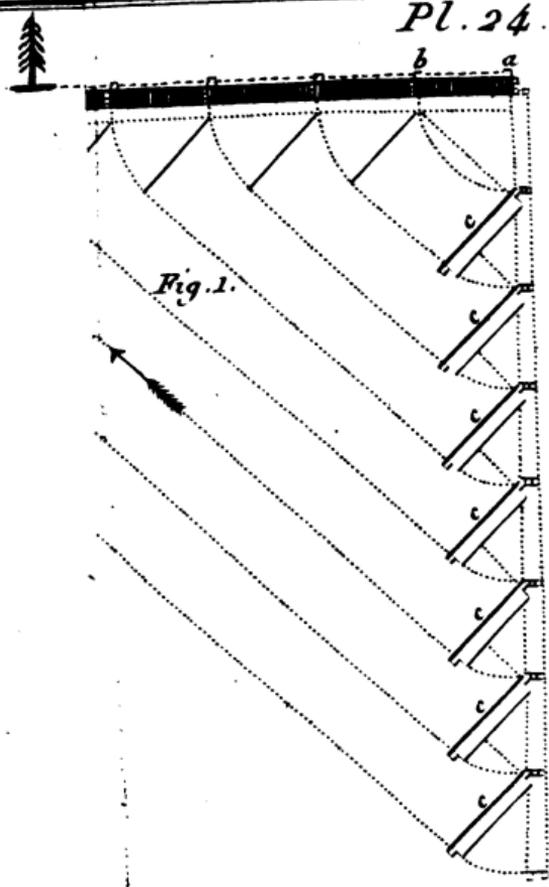


Fig. 1.



le .



le .

PLANCHE XXV.

FIGURE 1^{re},

Représente un bataillon en bataille, exécutant un changement de front central: l'aile gauche en avant, sur le cinquième peloton qui a été établi d'avance contre les deux jalonneurs (*a, b*) placés sur la nouvelle ligne de bataille.

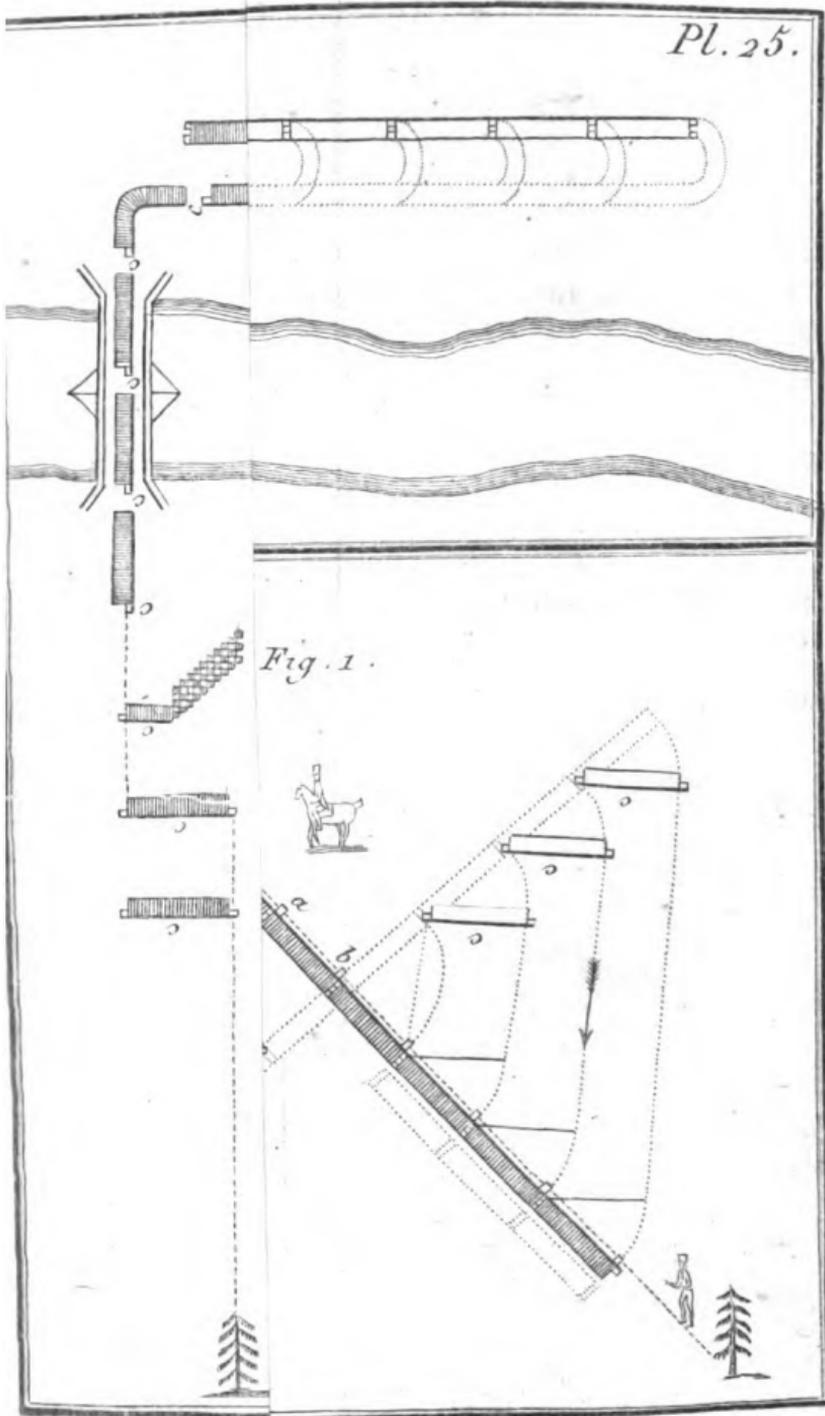
Voyez l'Ecole de bataillon, page 277, n°. 644 et suiv).

FIGURE 2,

Représente un bataillon en bataille, exécutant le passage du défilé en retraite par l'aile droite.

(Voyez l'Ecole de bataillon, page 279, n°. 651 et suiv).





hule .

PLANCHE XXVI.

FIGURE 1^{re}.

Représente un bataillon en bataille, formant la colonne d'attaque. On voit les pelotons de droite et de gauche déboîter en arrière, et se porter à distance de section derrière les deux pelotons du centre.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 281, n°. 663 et suiv.)

FIGURE 2 ,

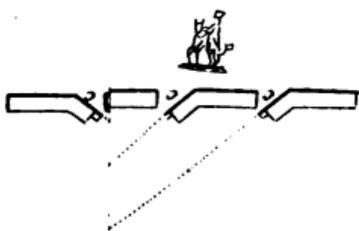
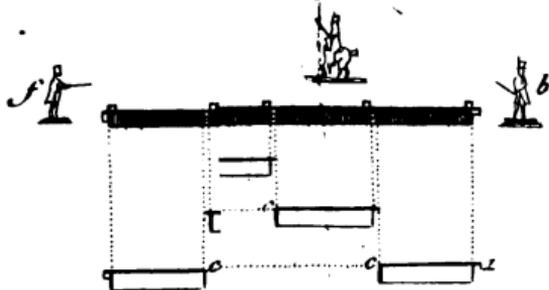
Représente le déploiement de la colonne d'attaque.

(Voyez l'Ecole de bataillon, pag. 283, n°. 674 et suiv.)



von .

Pl. 26.



nle .

PLANCHE XXVII.

Représente une ligne de huit bataillons se ployant en colonne serrée sur la deuxième division du quatrième bataillon ; la droite en tête.

(V. les Evolutions de ligne, page 302, n°. 35 et suiv).

Nota. (a) représente les divisions en marche après avoir déboîté. La quatrième division de chacun des bataillons de droite ; la première division de chacun des bataillons de gauche, marchant le pas d'un pied, jusqu'à ce que les trois autres divisions de bataillon soient arrivées à leur hauteur.

On voit en (b) les bataillons, après que les divisions sont arrivées à même hauteur, se portant en masse par le flanc vers le point où ils doivent entrer dans la colonne.

Le petit rond qu'on voit placé à côté de la première file de la division de chaque bataillon qui doit entrer la première dans la colonne, représente l'adjudant-major chargé de la conduire, vers le point où elle doit s'y porter.

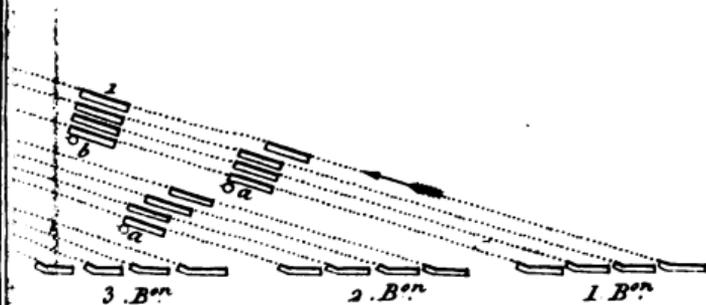


PLANCHE XXVIII.

FIGURE 1^{re},

Représente une colonne de six bataillons avec distance entière, la droite en tête, arrivant par derrière la droite de la ligne et se formant en avant en bataille sur le premier peloton du premier bataillon.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 327, n°. 157 et suiv).

Nota. On a représenté dans cette figure la ligne de bataille deux fois pour montrer comment le commandant en chef (*k*) doit se placer pour établir les deux aides-de-camp (*a* et *b*) sur cette ligne, avant de faire commencer le mouvement : et les moyens que ces aides-de-camp doivent employer pendant l'exécution du mouvement pour jalonner la ligne conformément à ce qui est prescrit dans les Evolutions de ligne, n°. 167.

On voit que le premier bataillon s'est formé en avant en bataille, par les moyens prescrits dans l'Ecole du Bataillon, n°. 355 et suiv.

Les bataillons suivans ont déboîté diagonalement à gauche, et se sont dirigés ensuite vers l'aide-de-camp placé sur la ligne au point où ils doivent appuyer leur droite, en observant d'y arriver à peu près perpendiculairement à cette ligne.

On voit le second bataillon déjà formé en bataille, le troisième près d'achever son mouvement, le quatrième arrivé près de son adjudant-major (*d*), qui a remplacé sur la ligne de bataille, l'aide-de-camp (*a*), qui avait servi de point de direction à ce bataillon ; enfin, les cinquième et sixième ba-

taillons sont représentés encore en marche, et se dirigeant sur les aides-de-camp (*a* et *b*).

Le commandant en chef (*k*) dirige de la droite les deux drapeaux de la droite sur le point de gauche (*f*).

FIGURE 2,

Représente une colonne de six bataillons avec distance entière, la droite en tête, arrivant devant la droite de la ligne de bataille, et se formant face en arrière en bataille sur le premier peloton du premier bataillon.

(*V. les Evolutions de ligne, pag. 331, n°. 174 et suiv.*)

Nota. On voit les aides-de-camp jalonnant la ligne comme dans la figure précédente : et le commandant en chef (*k*) dirigeant de même les drapeaux de la droite sur le point de gauche (*f*).

Le premier bataillon s'est formé face en arrière en bataille, par les moyens prescrits dans l'Ecole du bataillon, n°. 374 et suivans. Tous les autres bataillons ont déboîté diagonalement à droite, et se sont dirigés ensuite vers l'aide-de-camp placé sur la ligne de bataille, au point où ils doivent y appuyer leur droite ; la tête de chaque bataillon prend une nouvelle direction à environ distance de bataillon, de l'aide-de-camp placé sur cette ligne, de manière à y arriver à peu près perpendiculairement.

On voit que le second bataillon est près d'achever son mouvement, que le troisième est arrivé près de son adjudant-major (*d*) qui a remplacé l'aide-de-camp sur lequel ce bataillon s'était dirigé : les quatrième, cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour arriver.

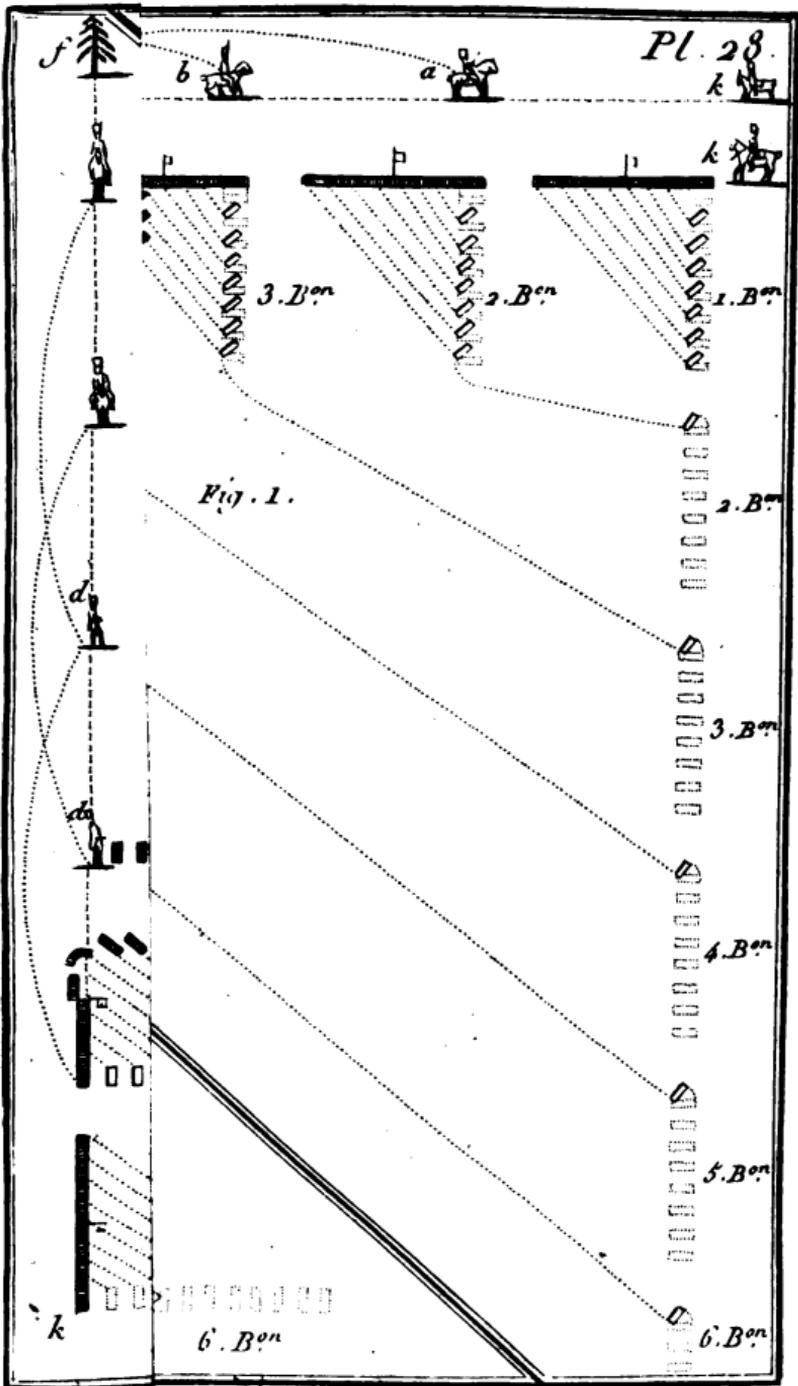


Fig. 1.



PLANCHE XXIX.

FIGURE 1^{re},

Représente une colonne de six bataillons avec distance entière, la droite en tête se formant en bataille sur le huitième peloton du troisième bataillon face en avant.

(V. les Evolutions de ligne , pag. 333, n°. 187 et suiv.)

Nota. Toute la portion de la colonne qui précède le peloton désigné pour base d'alignement a exécuté la contre-marche.

Le troisième bataillon s'est formé face en arrière en bataille sur son huitième peloton, par les moyens prescrits dans l'Ecole de bataillon : n°. 374 et suivans, les second et premier bataillons ou déboîté diagonalement à gauche, et se dirigent de manière à arriver perpendiculairement devant la gauche de leur terrain, où ils se forment de même, face en arrière en bataille : le second bataillon est prêt d'achever son mouvement ; et le premier est en chemin pour arriver.

Le quatrième bataillon s'est formé en avant en bataille sur son premier peloton, qui s'est porté d'avance par le flanc gauche sur l'alignement du huitième peloton du troisième bataillon, à huit toises de ce peloton.

Les cinquième et sixième bataillons ont déboîté diagonalement à gauche ; et se sont dirigés de manière à arriver à peu près perpendiculairement derrière la droite de leur terrain ; où ils se forment de même en avant en bataille : le cinquième bataillon est prêt d'achever son mouvement, et le sixième est en chemin pour arriver.

FIGURE 2 ,

Représente une colonne de six bataillons avec distance entière, la droite en tête, arrivant par derrière la ligne de bataille, et se prolongeant sur cette ligne, la colonne a été arrêtée à l'instant où le quatrième peloton du quatrième bataillon est arrivé sur la nouvelle direction.

(V. les Évolutions de ligne, pag. 336 , n°. 203 et suiv.)

Nota. On a représenté dans cette figure la ligne de bataille, deux fois, pour faire voir, par la première représentation, la marche des guides généraux sur la ligne de bataille; et celle de la colonne à quatre pas en dedans des guides généraux; et par la seconde, la formation en bataille.

On voit que la portion de la colonne qui est entrée sous la nouvelle direction se forme à gauche en bataille; le cinquième peloton du quatrième bataillon se porte droit en avant pour aller se placer sur la ligne; les trois derniers pelotons de ce bataillon, ainsi que le cinquième bataillon en entier, exécutant un demi-quart de conversion à gauche pour se former en avant en bataille, le sixième bataillon déboîte diagonalement à gauche, et se dirige vers le point où devra appuyer sa droite.

FIGURE 3 ,

Représente la même colonne qui, au lieu d'arriver par-derrière, arrive par-devant la ligne de bataille, le mouvement est le même que dans la figure 2 , excepté que les pelotons et

(69)

bataillons qui ne sont pas entrés sur la nouvelle direction se forment face en arrière en bataille, ainsi que le fait voir le mouvement du cinquième bataillon.

(V. les Evolutions de ligne, page 337, no. 207 et suiv).



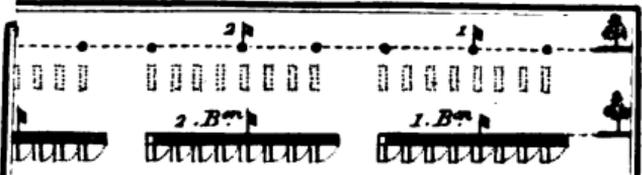


Fig. 2.

3.

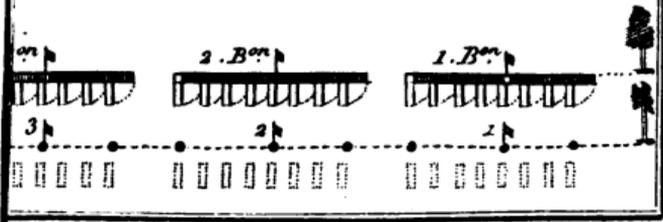


PLANCHE XXX.

FIGURES 1^{re}, et 2^e.

La figure première représente une colonne de huit bataillons, en masse par divisions, la droite en tête, devant se déployer par bataillons en masse sur le quatrième bataillon.

(V. les Evolutions de ligne, page 343, n°. 228 et suiv).

Nota. La tête de la colonne a été arrêtée à deux pas de la ligne de bataille (*ab*) ; le commandant en chef a fait placer ensuite deux jalonneurs (*ef*) sur cette ligne devant la gauche et la droite de la division de la tête.

Les premier, deuxième et troisième bataillons ont déployé par leur flanc gauche. Les cinquième, sixième, septième et huitième bataillons ont déployé par leur flanc gauche. Le quatrième bataillon, après avoir été démasqué, s'est porté en avant contre les deux jalonneurs (*ef*) placés sur la ligne de bataille ; les autres bataillons se sont portés de même à mesure qu'ils ont été démasqués sur l'alignement du quatrième bataillon.

La figure 2 représente les bataillons en masse sur la ligne (*ab*) avec un intervalle de six pas de l'un à l'autre.

FIGURES 3 et 4.

La figure 3 représente les bataillons en masse sur la même ligne avec six pas d'intervalle de l'un à l'autre qui déploient sur la deuxième division du quatrième bataillon. Le commandant en chef, avant de faire commencer le

mouvement, a eu soin de faire placer deux jalonneurs (*gh*) devant la droite et la gauche de la première division du quatrième bataillon.

Les troisième, quatrième et cinquième bataillons ont achevé de déployer; les deuxième et sixième sont arrivés sur leur terrain, et ont commencé leur déploiement; les premier, septième et huitième sont encore en masse, et en marche pour se porter sur le terrain où ils doivent déployer.

On voit que les troisième, deuxième et premier bataillons déploient sur leur quatrième division, les cinquième, sixième, septième et huitième sur leur première division.

La figure 4 représente la ligne qui a achevé son déploiement.

(V. les Evolutions de ligne, page 347, n° 253 et suiv).

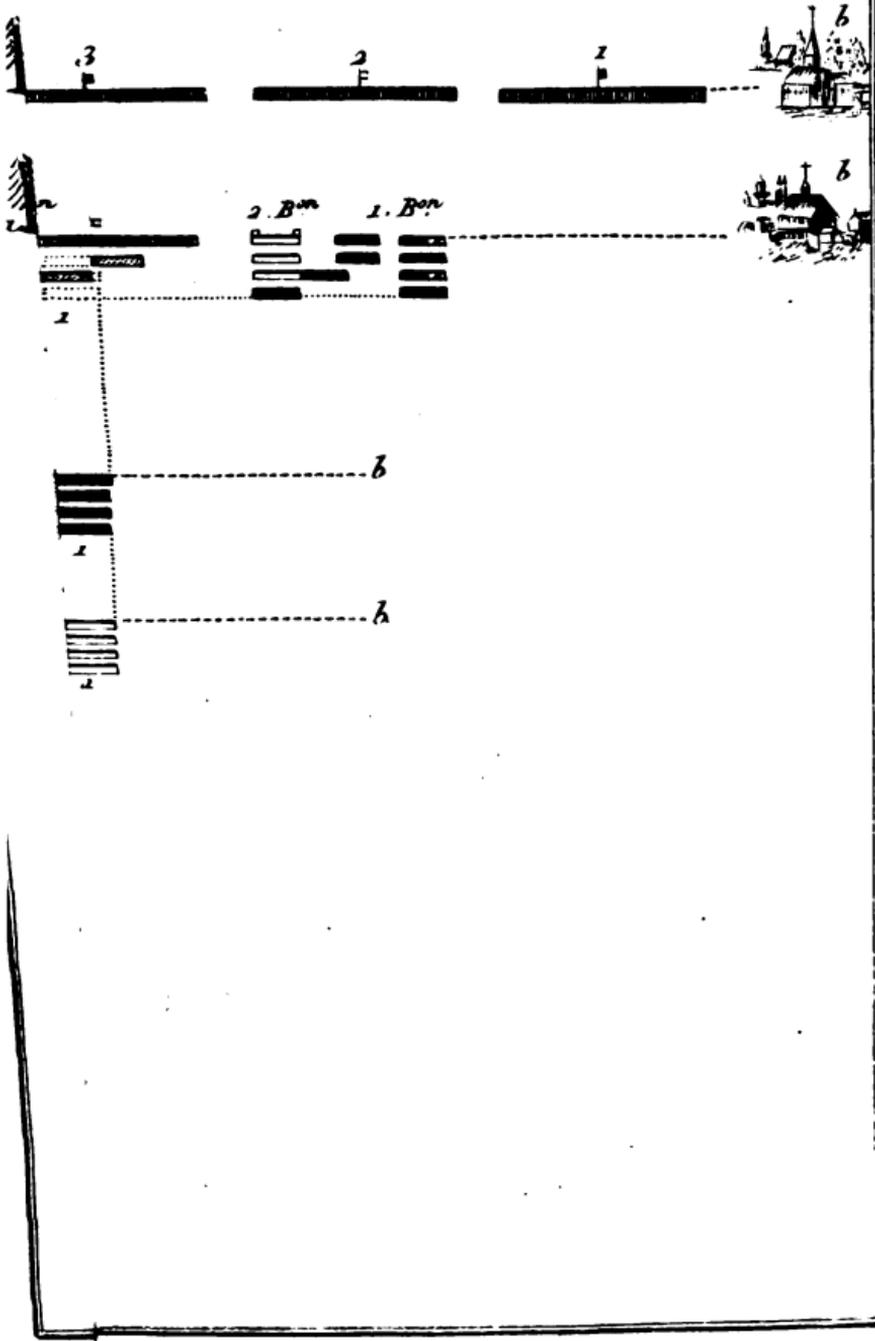


PLANCHE XXXI.

FIGURE 1^{re},

Représente une ligne de huit bataillons correctement alignée, et devant marcher en bataille en avant : le quatrième bataillon ayant été choisi pour bataillon de direction, on a placé des points de raccord derrière ce bataillon.

(V. les Evolutions de ligne, page 355, n^o 305 et suiv).

FIGURE 2,

Représente la même ligne de huit bataillons en pleine marche, suivant les principes établis.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 359, n^o. 227 et suiv).

FIGURE 3,

Représente encore la même ligne ; le commandant en chef, après l'avoir arrêtée, lui fait prendre un alignement général.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 364, n^o. 358 et suiv).

Nota. On voit que le commandant en chef s'est placé quelques pas à la droite du drapeau de direction pour établir la base de l'alignement général, et que cette ligne passe en avant de tous les bataillons.

Les porte-drapeaux et guides généraux des bataillons de la gauche font face à droite ; ceux des bataillons de la droite font face à gauche pour se placer correctement sur l'alignement du porte-drapeau et guides généraux du bataillon de direction.

D

(74)

FIGURE 4,

Représente les huit bataillons , en bataille après qu'ils se sont correctement alignés , et que les porte-drapeaux , guides généraux et guides de peloton sont rentrés à leur place.



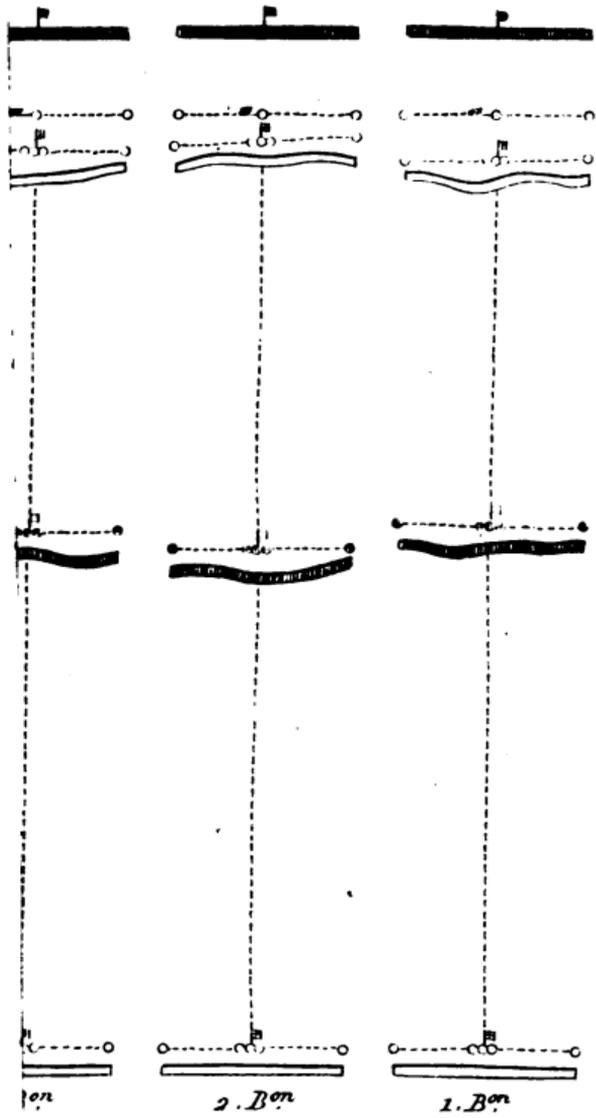


PLANCHE XXXII.

FIGURE 1^{re}, 2^e et 3^e,

La figure 1^{re}. représente une ligne de huit bataillons marchant en bataille, et exécutant un changement de direction à droite, en faisant avancer l'aile gauche.

(V. les Evolutions de ligne, page 362, n^o 340 et suiv).

La figure 2 représente les divers bataillons ayant déboité par un léger changement de direction à droite : le premier bataillon seulement a continué à tourner, jusqu'à ce que se trouvant à peu près parallèle à la nouvelle direction indiquée par les deux jalonneurs (*a* et *b*) placés d'avance, il s'est porté droit en avant pour s'établir sur la nouvelle ligne.

Tous les autres bataillons ayant fait un léger changement de direction pour déboiter, se sont dirigés ensuite de manière à faire arriver leur bataillon carrément sur la nouvelle ligne, et pour cet effet ils ont changé de direction successivement, à mesure qu'ils se sont approchés de la nouvelle ligne.

La figure 3 représente les cinq bataillons de la droite déjà arrivés sur la ligne, et les trois bataillons de la gauche en chemin pour s'y porter.



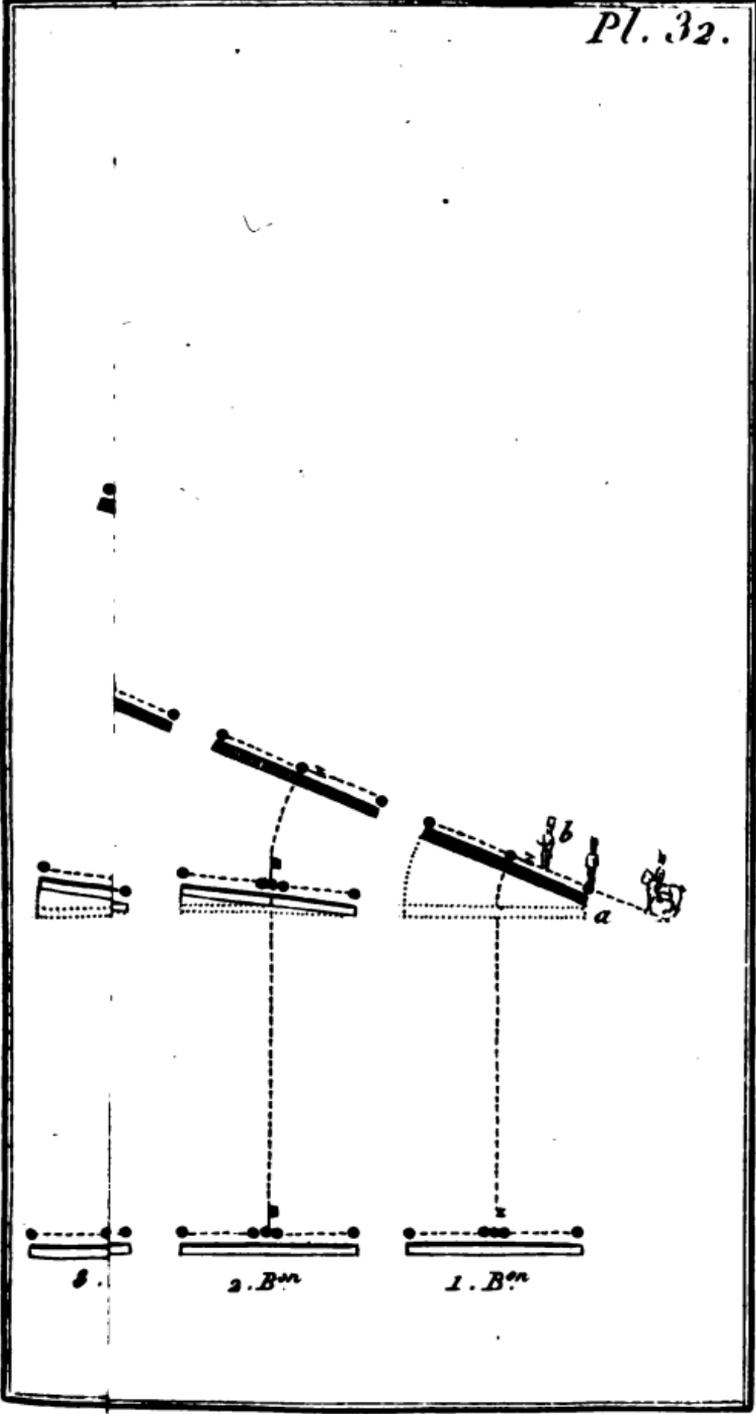


PLANCHE XXXIII.

FIGURES 1^{re} et 2^e,

La figure 1^{re}. représente une ligne de cinq bataillons marchant en bataille, qui rencontre un défilé devant son centre, et le traverse en double colonne.

(V. les Evolutions de ligne , page 374 , n° 405 et suiv)

Nota. La ligne étant arrivée près du défilé a été arrêtée et rompue ensuite par section à gauche et à droite ; les deux sections du centre du troisième bataillon qui se trouvaient vis-à-vis le défilé se sont portées deux fois l'étendue de leur front en avant : les sections de droite et de gauche marchent à la rencontre l'une de l'autre, se réunissent derrière les deux sections de la tête, et traversent ainsi le défilé.

On voit au milieu du passage qui se rétrécit, que les sections ont mis des files en arrière par leur flanc extérieur, et qu'aussitôt que le défilé s'élargit, elles les ont fait rentrer en ligne, ont formé le peloton et serré en masse.

La figure 3 représenté plus en détail comment les guides et chefs de section doivent se placer dans ce passage en avant.

On a figuré une rue de village qui ne donne passage que pour six files de front.

On voit en (a) les deux sections réunies ayant leurs deux guides au centre ; les deux chefs de section, marqués par un petit rond, sont devant le centre de leur section.

Etant arrivés en (b) à l'entrée du village, les chefs de section font mettre toutes les files en

arrière, excepté les deux de chaque section qui sont à côté du guide, et se portent de leur personne à la place de leur guide qui recule au second rang; le serre-file se met au troisième rang derrière le guide. Dans cette position, les hommes du troisième rang des files qui sont en arrière de chaque côté, marchent coude à coude derrière les deux files d'officiers, comme il est marqué en (f) : par ce moyen, les deux colonnes réunies ne présentent que six hommes de front.

A la sortie du village; on voit en (g) que les files rentrent en ligne, et que les chefs de section et guides reprennent leur place de colonne.

FIGURE 2,

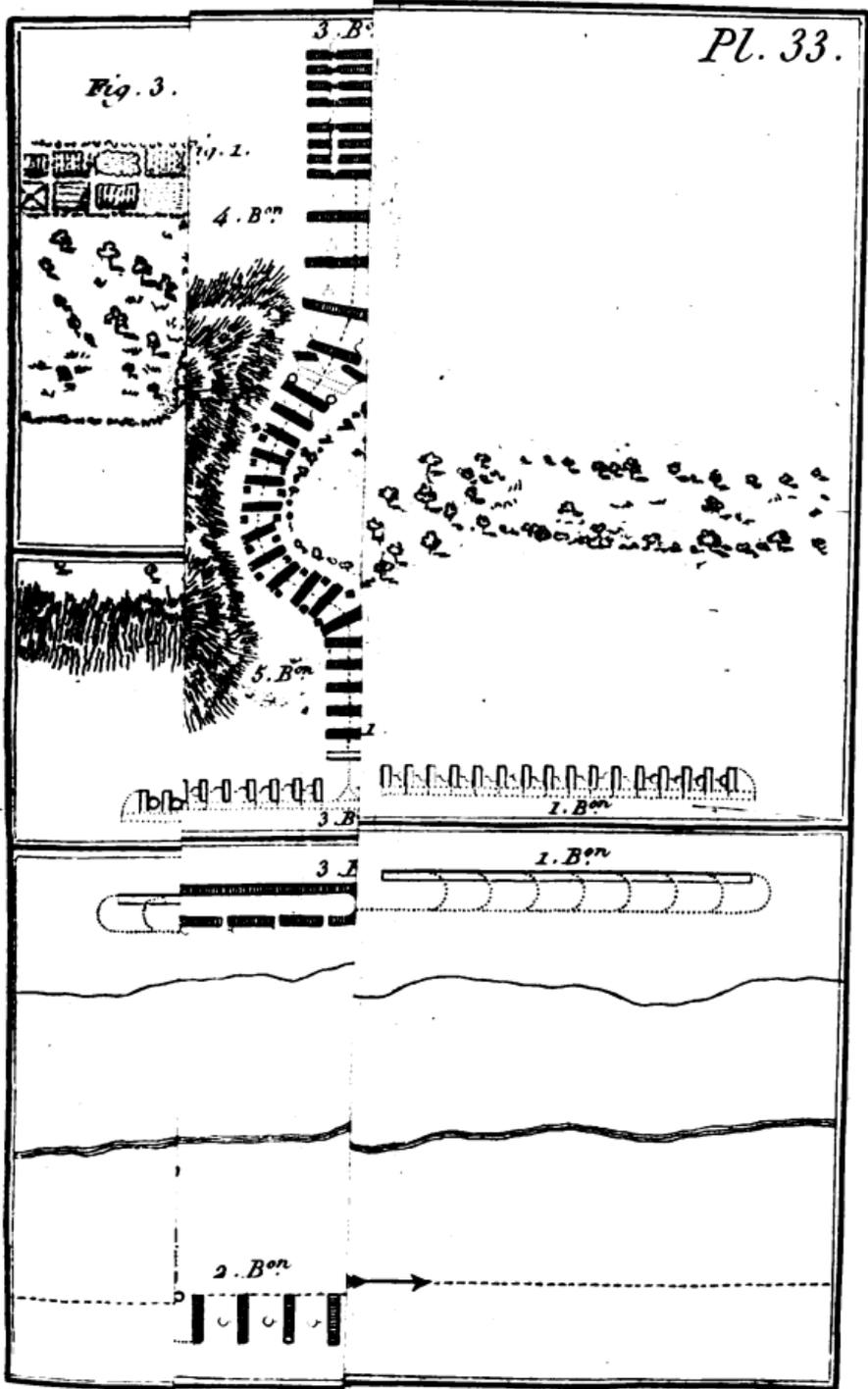
Représente une ligne de cinq bataillons marchant en retraite, et rencontrant une rivière sur laquelle se trouve un pont derrière l'intervalle qui sépare le troisième et le quatrième bataillons.

(V. les Evolutions de ligne, page 379, n° 422 et suiv).

Nota. On voit que le premier bataillon a passé le pont seul en simple colonne, étant le plus éloigné du passage. Les second et cinquième bataillons exécutent ensemble le passage par le flanc en double colonne, forment les pelotons en sortant du pont, et tournent ensuite à gauche et à droite. Les troisième et quatrième bataillons sont encore de l'autre côté de la rivière. On voit les pelotons partant successivement des deux ailes, et venant par le flanc se réunir devant le pont pour le traverser.

tions de

Fig. 3.



lution

PLANCHE XXXIV.

FIGURE 1^{re},

Représente deux lignes de six bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front perpendiculaire en avant sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

(V. les Evolutions de ligne, page 384, n^o. 452 et suiv).

Mouvement de la première ligne.

Le premier bataillon a exécuté son mouvement de pied ferme sur son peloton de droite. Les bataillons suivans ont déboîté diagonalement à gauche pour se porter vers la nouvelle ligne de bataille derrière la droite de leur terrain : les deuxième et troisième bataillons sont déjà formés en ligne ; le quatrième se forme. Les cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle direction.

Mouvement de la seconde ligne.

Le second bataillon a exécuté son mouvement de pied ferme sur son peloton de droite comme la première ligne. Le premier bataillon a exécuté un changement de front en arrière par le front des pelotons sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du second bataillon.

Les troisième, quatrième, cinquième et sixième bataillons ont déboîté diagonalement à gauche pour se porter sur la nouvelle ligne de bataille. On voit les troisième et quatrième bataillons déjà formés ; le cinquième est près d'achever son mou-

vement, et le sixième est encore en chemin pour se porter sur la ligne.

FIGURE 2,

Représente deux lignes de cinq bataillons chacune en bataille l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front perpendiculaire en arrière sur l'extrémité de l'aile droite de la première ligne.

(V. les Evolutions de ligne, page 385, n°. 456 et suiv.)

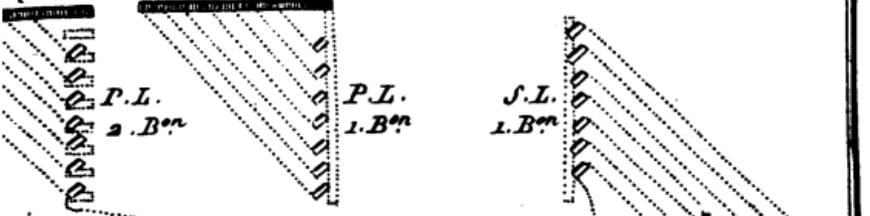
Mouvement de la première ligne.

Le premier bataillon a exécuté un changement de front en arrière de pied ferme sur son premier peloton. Les bataillons suivans ont déboité diagonalement à droite pour se porter vers la nouvelle ligne devant la droite de leur terrain. On voit les deuxième et troisième bataillons déjà formés en bataille ; le quatrième est près de finir son mouvement ; le cinquième est encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

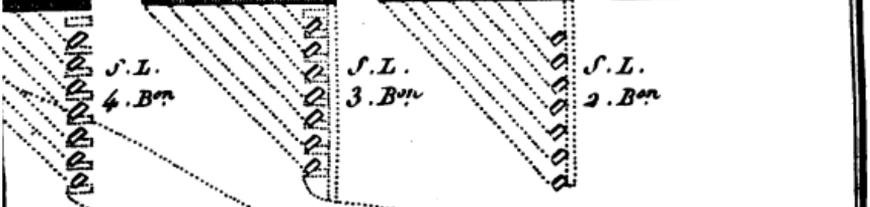
Mouvement de la seconde ligne.

Le premier bataillon, après avoir rompu à droite comme tous les autres, s'est porté dans la direction où il se trouve vers le point où doit appuyer la droite de cette ligne ; arrivé à ce point, il s'est formé face en arrière en bataille sur son premier peloton. Les bataillons suivans ont déboité diagonalement à droite en commençant le mouvement pour se porter vers la nouvelle ligne devant la droite de leur terrain : on voit le second bataillon déjà formé en bataille, le troisième près d'achever son mouvement ; les quatrième et cinquième sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Ligne.



Ligne



g. l.

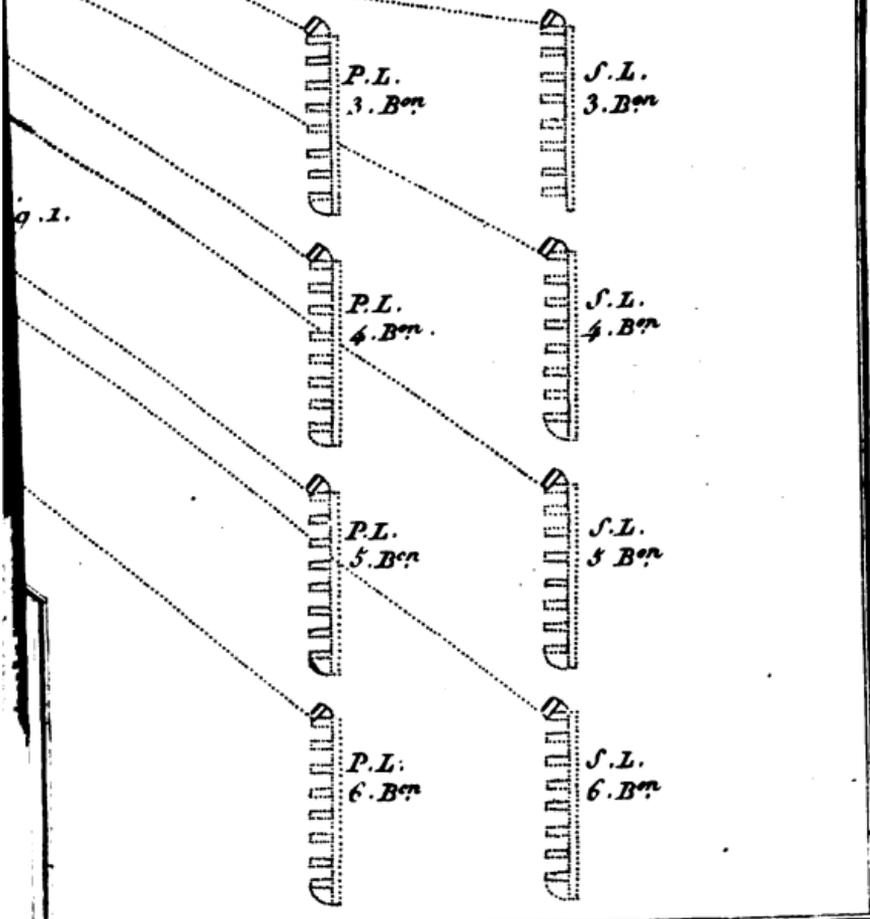


PLANCHE XXXV.

FIGURE 1^{re},

Représente deux lignes de six bataillons chacune, en bataille l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front perpendiculaire et central; l'aile gauche en avant sur le peloton de droite du quatrième bataillon de la première ligne.

(V. les Evolutions de ligne, page 386, n°. 460 et suiv).

Mouvement de la première ligne.

Le quatrième bataillon, sur lequel se fait le mouvement, a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur son peloton de droite. Le troisième bataillon a exécuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du quatrième bataillon. Les deuxième et premier bataillons ont déboîté diagonalement à gauche pour se porter vers la nouvelle ligne de bataille devant la gauche de leur terrain, où ils se sont formés face *en arrière en bataille*. Les cinquième et sixième bataillons ont également déboîté diagonalement à gauche, se sont portés vers la ligne de bataille derrière la droite de leur terrain, et s'y sont formés *en avant en bataille*.

Mouvement de la seconde ligne.

Le cinquième bataillon; sur lequel se fait le mouvement de cette ligne, a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur son peloton de droite. Le quatrième bataillon a exé-

cuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été placé d'avance sur la direction du peloton de droite du cinquième bataillon. Les troisième, deuxième et premier bataillons ont déboîté diagonalement à gauche pour se porter sur la nouvelle ligne de bataille devant la gauche de leur terrain : on voit le troisième bataillon déjà formé en bataille ; le deuxième est près d'achever son mouvement ; le premier est encore en chemin pour arriver sur la nouvelle ligne.

FIGURE 2,

Représente deux lignes de six bataillons chacune, en bataille, l'une derrière l'autre, qui exécutent un changement de front oblique et central, l'aile gauche en avant, sur le peloton de droite du quatrième bataillon de la première ligne.

(V. les Evolutions de ligne, page 391, n°. 476 et suiv).

Mouvement de la première ligne.

Le peloton de droite du quatrième bataillon ayant été établi sur la nouvelle ligne de bataille, le bataillon a exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur ce peloton. Le cinquième bataillon s'est porté par un changement de front sur l'alignement du quatrième. Le sixième bataillon a déboîté diagonalement à gauche.

Le troisième bataillon a exécuté un changement de front en arrière sur son huitième peloton, qui a été établi d'avance sur l'alignement du peloton de droite du quatrième ; le second bataillon s'est porté, par un changement de front en

arrière, sur l'alignement du troisième. Le premier bataillon a déboité diagonalement à gauche, et s'est formé face en arrière en bataille.

On voit les deuxième, troisième, quatrième et cinquième bataillons déjà formés sur la nouvelle ligne; les premiers et sixième bataillons près d'achever leur formation.

Mouvement de la seconde ligne.

Le mouvement de la seconde est en tout le même que celui de la première.

Nota. La manière de déterminer la nouvelle position de l'une et de l'autre ligne est représentée sur la planche XXXVI, fig. R.



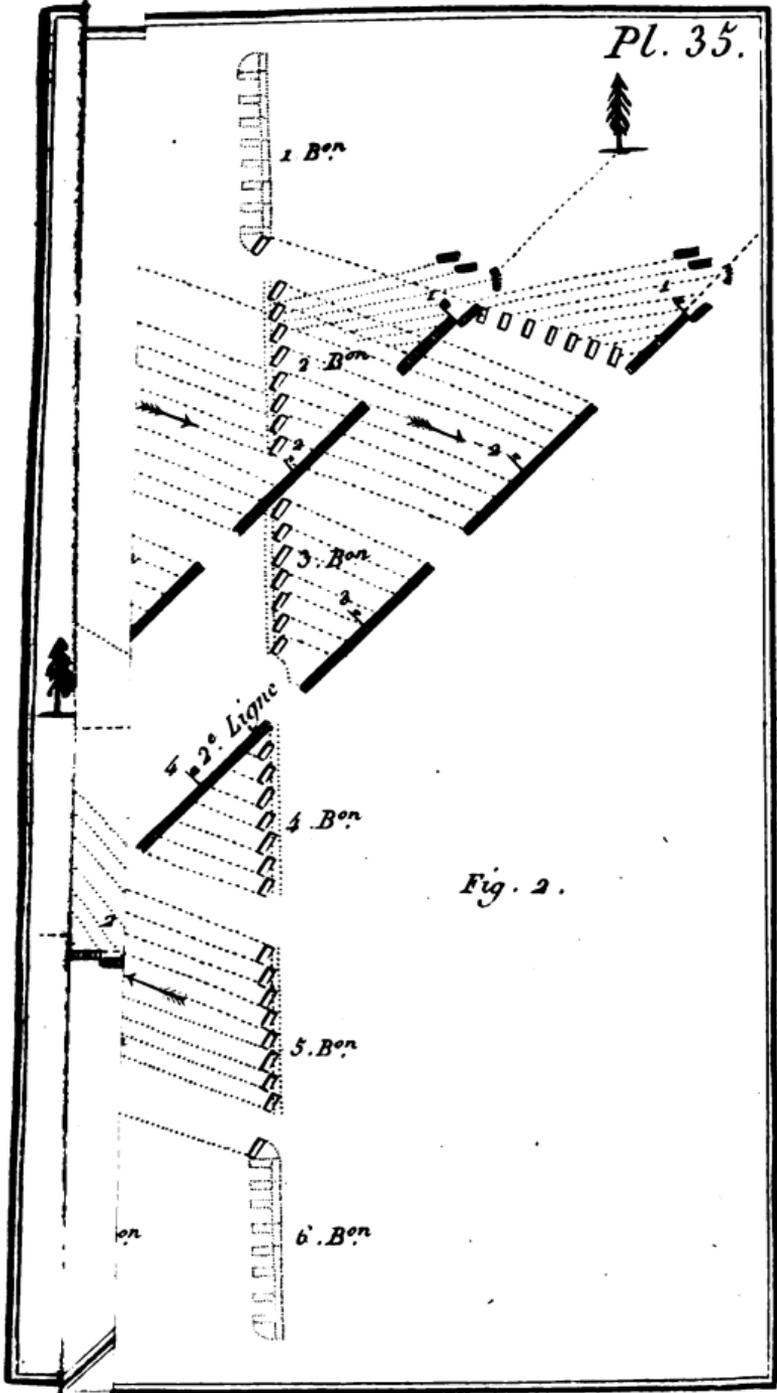


Fig. 2.

PLANCHE XXXVI.

FIGURE 1^{re},

Représente deux lignes, l'une derrière l'autre, de six bataillons chacune, exécutant un changement de front oblique en avant sur l'extrémité de l'aile droite.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 388, n°. 456 et suiv).

Nota. Afin de faire voir la manière d'opérer pour déterminer le parallélisme de la seconde ligne avec la première, on a ajouté la figure R, qui représente le premier bataillon de chaque ligne. Le commandant en chef s'est porté à la droite de la première ligne, pour choisir le point de direction de gauche de la nouvelle position qu'il veut donner à cette ligne. L'adjudant-major s'est placé en même tems en (a) devant la première file de droite de son bataillon, et a marché cinquante pas le long du premier rang : arrivé en (b), il s'est arrêté, a fait face en tête, et a marché perpendiculairement en avant du front de son bataillon, en comptant les pas. Le commandant en chef, placé à la droite, l'a arrêté à l'instant où, arrivant en (c), il lui a couvert le point de direction de gauche.

L'adjudant-major du bataillon de droite de la seconde ligne exécute, à l'avertissement du commandant de cette ligne, la même opération que l'adjudant-major du bataillon de droite de la première ligne, marche perpendiculairement en avant le même nombre de pas que ce dernier, s'arrête et détermine ainsi, par sa position, la nouvelle direction de la seconde ligne parallèle à la première, comme il est marqué en (e).

Mouvement de la première ligne.

Les premier et second bataillons ont exécuté un changement de front en avant de pied ferme sur le peloton de droite du premier bataillon. Les bataillons suivans ont déboîté diagonalement à gauche pour se porter en colonne chacun derrière la droite de leur terrain. On voit le troisième bataillon déjà formé, le quatrième est près d'achever son mouvement, les cinquième et sixième sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Mouvement de la seconde ligne.

Cette ligne exécute en tout point le même mouvement que la première.

FIGURE 2,

Représente deux lignes l'une derrière l'autre, de six bataillons chacune, exécutant un changement de front oblique en arrière sur l'extrémité de l'aile droite.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 389, n°. 471 et suiv).

Nota. La figure S représente les deux premiers bataillons de chaque ligne qui déterminent le parallélisme de la seconde ligne, avec la première en arrière du front. Le commandant en chef, placé à la droite de la ligne, choisit en arrière du front, le point de direction de gauche pour la première ligne. L'adjudant-major s'est placé en même tems en (a) derrière la première file de droite de son bataillon, a marché cinquante pas le long du troisième rang : arrivé en (b), il s'est

arrêté, a fait face en arrière, et a marché perpendiculairement en arrière du front de son bataillon, en comptant les pas; le commandant en chef l'a arrêté à l'instant, où arrivant en (c), il lui a couvert le point de direction de gauche.

L'adjutant-major du bataillon de droite de la seconde ligne exécute, à l'avertissement du commandant de cette ligne, la même opération que l'adjutant-major du bataillon de droite de la première ligne, marche perpendiculairement en arrière le même nombre de pas que ce dernier, s'arrête et détermine ainsi par sa position la nouvelle direction de la seconde ligne parallèle à la première, comme il est marqué en (c).

Mouvement de la première ligne.

Les premier et second bataillons ont exécuté un changement de front en arrière de pied ferme sur le peloton de droite du premier bataillon; les bataillons suivans ont déboîté diagonalement en arrière pour se porter en colonne chacun devant la droite de leur terrain. On voit le troisième bataillon déjà formé; le quatrième est près d'achever son mouvement; les cinquième et sixième bataillons sont encore en chemin pour se porter sur la nouvelle ligne.

Mouvement de la seconde ligne.

Cette ligne exécute en tout point le même mouvement que la première.



R

1^{re} Ligne .

2^{de} Ligne .

1. L.
6. Bon

2 L
6. Bon

6. Bon

5. Bon

6. Bon

5. Bon

1. L.
5. Bon

2. L.
5. Bon

1^{re} Ligne

4. Bon

2^{de} Ligne .

4. Bon

PLANCHE XXXVII.

FIGURE 1^{re},

représente une ligne de six bataillons marchant en avant en échelons directs par régiment, par la droite.

V. les Evolutions de ligne, pag. 396, n°. 496 et suiv).

Nota. On voit qu'on a placé des points de raccord (*f*) derrière le bataillon de droite du premier échelon. Dans les échelons suivans, le serre-file (*a*), placé vis-à-vis et derrière la file de gauche de l'échelon précédent, marche exactement dans la trace de cette file, à hauteur de son bataillon, pour faciliter au chef du bataillon de droite de chaque échelon le moyen de conserver son intervalle à droite.

La ligne pleine représente les échelons qui se sont formés en ligne; en se portant successivement sur l'alignement du premier, que le commandant en chef a fait arrêter.

FIGURE 2,

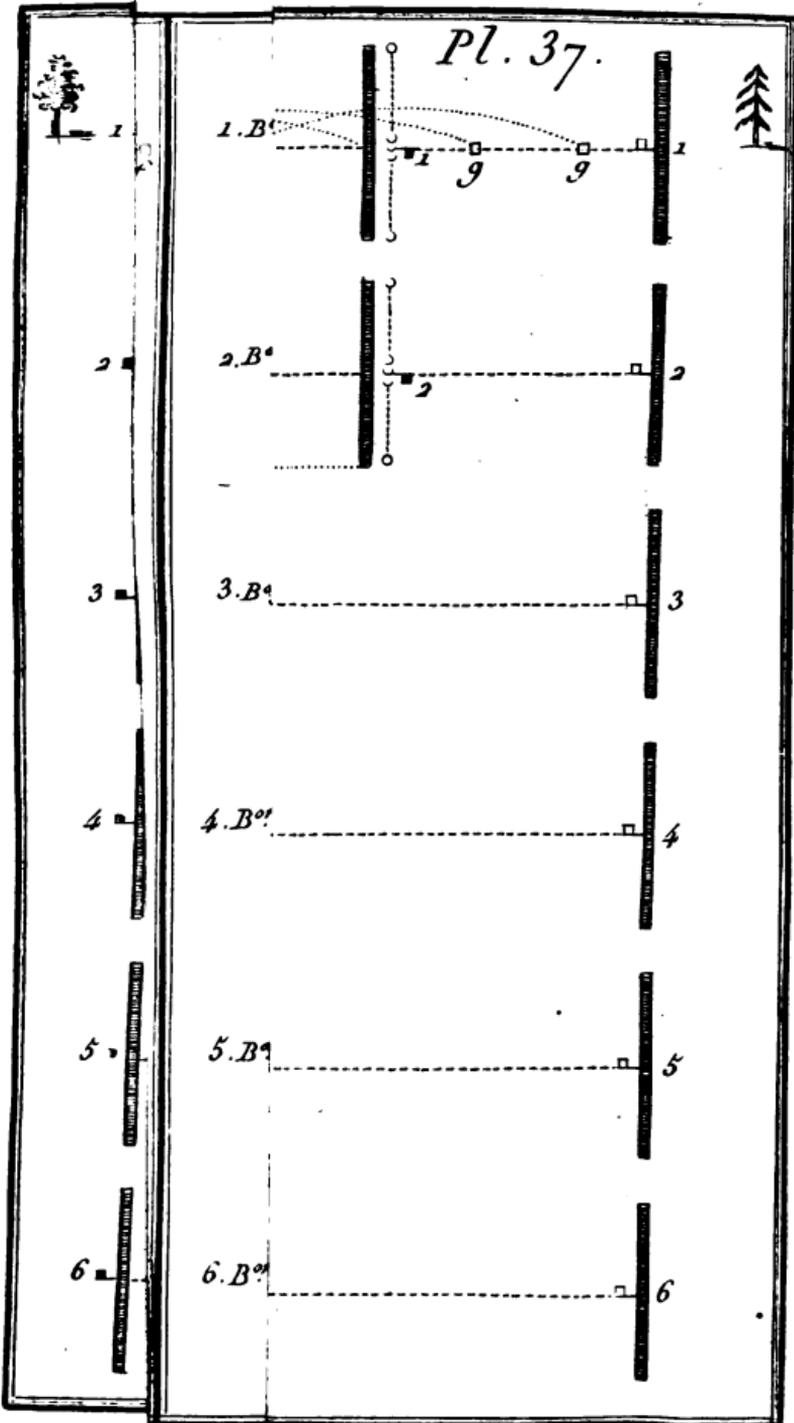
Représente une ligne de six bataillons marchant en retraite en échelons directs par régiment, par la droite.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 399, n°. 513 et suiv).

Nota. On voit que le bataillon de droite du premier échelon marche en retraite sur des points de raccord (*g*) qui se placent successivement en arrière l'un de l'autre sur la perpendiculaire, à mesure que la ligne avance.

as de

Pl. 37.



olnti

PLANCHE XXXVIII.

FIGURE 1^{re},

Représente une ligne de huit bataillons, supposée oblique à la ligne ennemie, et se formant parallèlement à cette dernière en échelons par régiment.

(*V. les Evolutions de ligne, pag. 401, n°. 526 et suiv.*)

Nota. L'adjutant-major du bataillon de droite de chaque échelon détermine par les moyens indiqués planche XXXVI, figure, R, la nouvelle direction de son échelon : les bataillons qui composent chaque échelon, exécutent ensuite un changement de front en avant sur le peloton de droite de leur échelon, établi d'avance sur la direction indiquée par l'adjutant-major.

FIGURE 2,

Représente les échelons qui se sont d'abord rapprochés à une distance prescrite, se portant ensuite en avant.

(*V. les Evolutions de ligne, pag. 401, n°. 526 et suiv.*)

Nota. On voit qu'on a donné un point de direction au bataillon de droite du premier échelon, et qu'on a placé des points de raccord derrière son centre.

Les échelons suivans ont placé un serre-file derrière la file du drapeau du bataillon de gauche de l'échelon précédent, qui marche exactement dans la trace de cette file à hauteur de son bataillon, afin de donner au chef de chaque échelon le moyen de reconnaître si son échelon vient à croiser davantage sur l'échelon précédent.

Le serre-file (*B*) placé derrière la file de droite des deux premiers échelons a pour objet de faciliter la conservation de l'intervalle, comme dans la figure première de cette planche.

La ligne pleine représente les échelons qui se sont reformés sur l'alignement du premier, lequel s'est arrêté, et a fait face en tête.



de Ligne

Pl. 38.

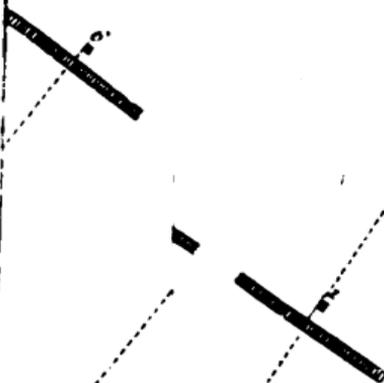


Fig. 2.



Fig. 3.

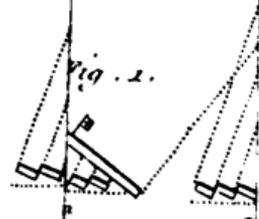


Fig. 1.

olution

PLANCHE XXXIX.

FIGURE 1^{re},

Représente une ligne de huit bataillons exécutant la retraite en échiquier.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 403, n°. 537 et suiv).

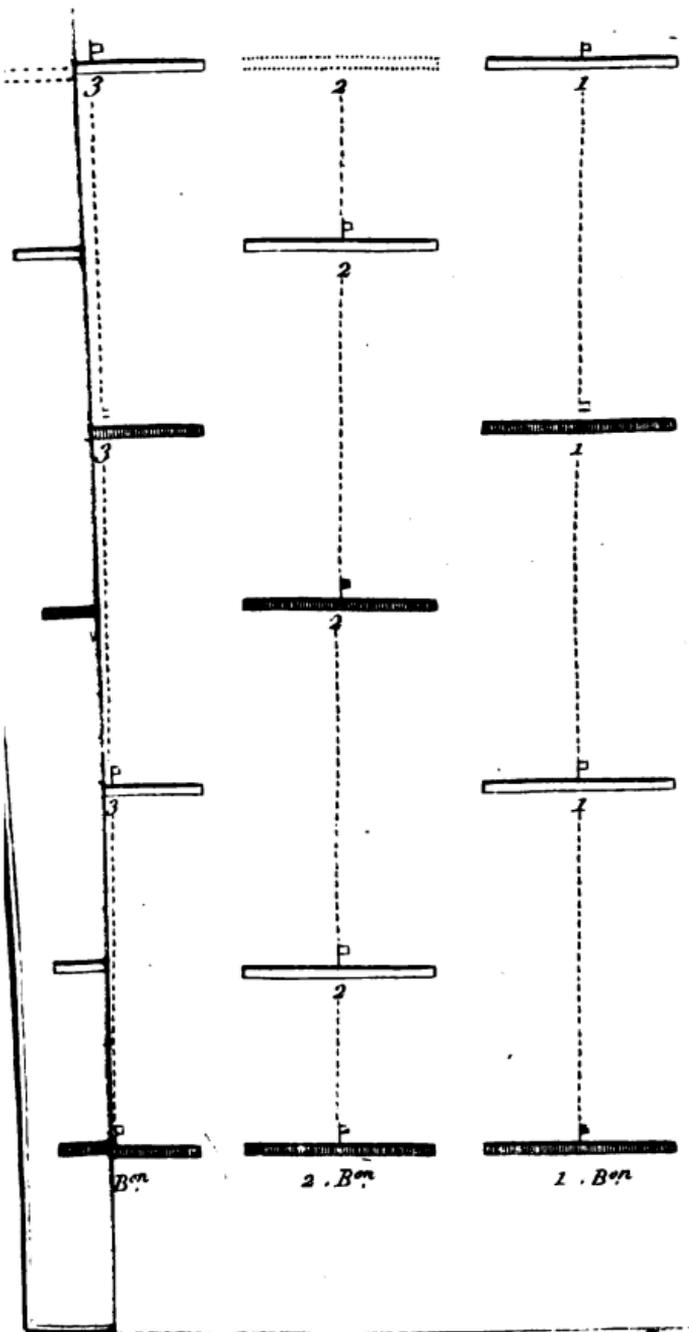
Nota. Les bataillons pairs ont commencé le mouvement, et se sont portés à cent pas en arrière; les bataillons impairs se sont portés à leur tour à cent pas derrière les bataillons pairs et ainsi de suite alternativement.

FIGURE 2,

Représente les bataillons qui, après avoir exécuté la retraite en échiquier, se sont reformés en ligne pleine.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 404, n°. 545 et suiv).





(Les EVOLUTIONS de ligne, pag. 411, n°. 589 et sui

(95)

PLANCHE XL.

FIGURE 1^{re},

Représente une colonne de quatre bataillons , la droite en tête , formée par division à distance de section , traversant un pays ouvert avec des tirailleurs sur les flancs.

(V. les Evolutions de ligne , pag. 408 , n°. 564 et suiv).

FIGURE 2,

Représente la même colonne , qui , après s'être arrêtée et avoir fait rentrer les tirailleurs , forme le carré pour faire face des quatre côtés.

(V. les Evolutions de ligne , pag. 409 , n°. 570 et suiv).

Nota. On voit les deux premières divisions de la colonne , qui ont resté face en tête : la seconde a serré sur la première.

Les deux divisions de la queue ont serré sur celle qui les précède respectivement , et ont fait demi-tour à droite. Les deux sections de droite de chacune des autres divisions de la colonne se sont formées à droite en bataille , et les deux sections de gauche de chacune se sont formées à gauche en bataille.

Les canons se sont placés devant les intervalles des bataillons , qui ont été formés par les caissons et les avant-trains des canons.

FIGURE 3,

Représente le même carré , dont les sections et divisions intérieures ont serré sur les extérieures.

(V. les Evolutions de ligne , pag. 411 , n°. 589 et suiv),

FIGURE 4,

Représente le même carré, qui se reforme en colonne pour reprendre l'ordre de marche comme dans la figure première.

(V. les Evolutions de ligne, pag. 412, n°. 593 et suiv).

Nota. On voit les deux divisions de la tête qui ont pris chacune distance de section de celle qui la suit. Les sections du flanc droit on fait à gauche, celles du flanc gauche ont fait à droite; les unes et les autres, en tournant par files à gauche et à droite, viennent se réunir derrière le centre des deux divisions de la tête, les deux divisions de la queue ont fait demi-tour à droite.

FIN.



otions a

Pl. 40.

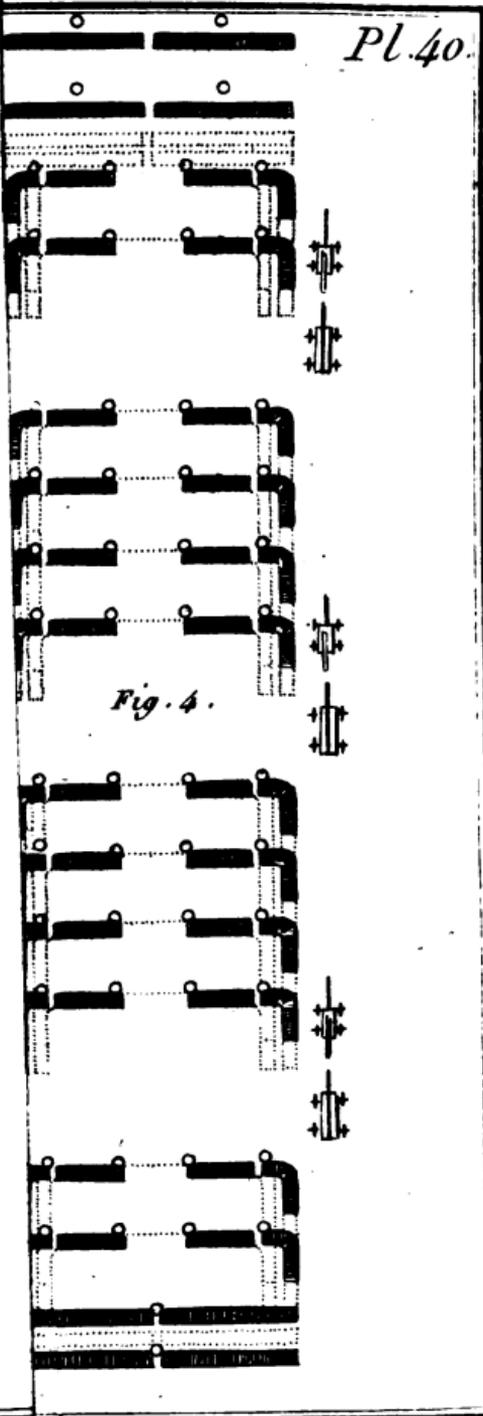
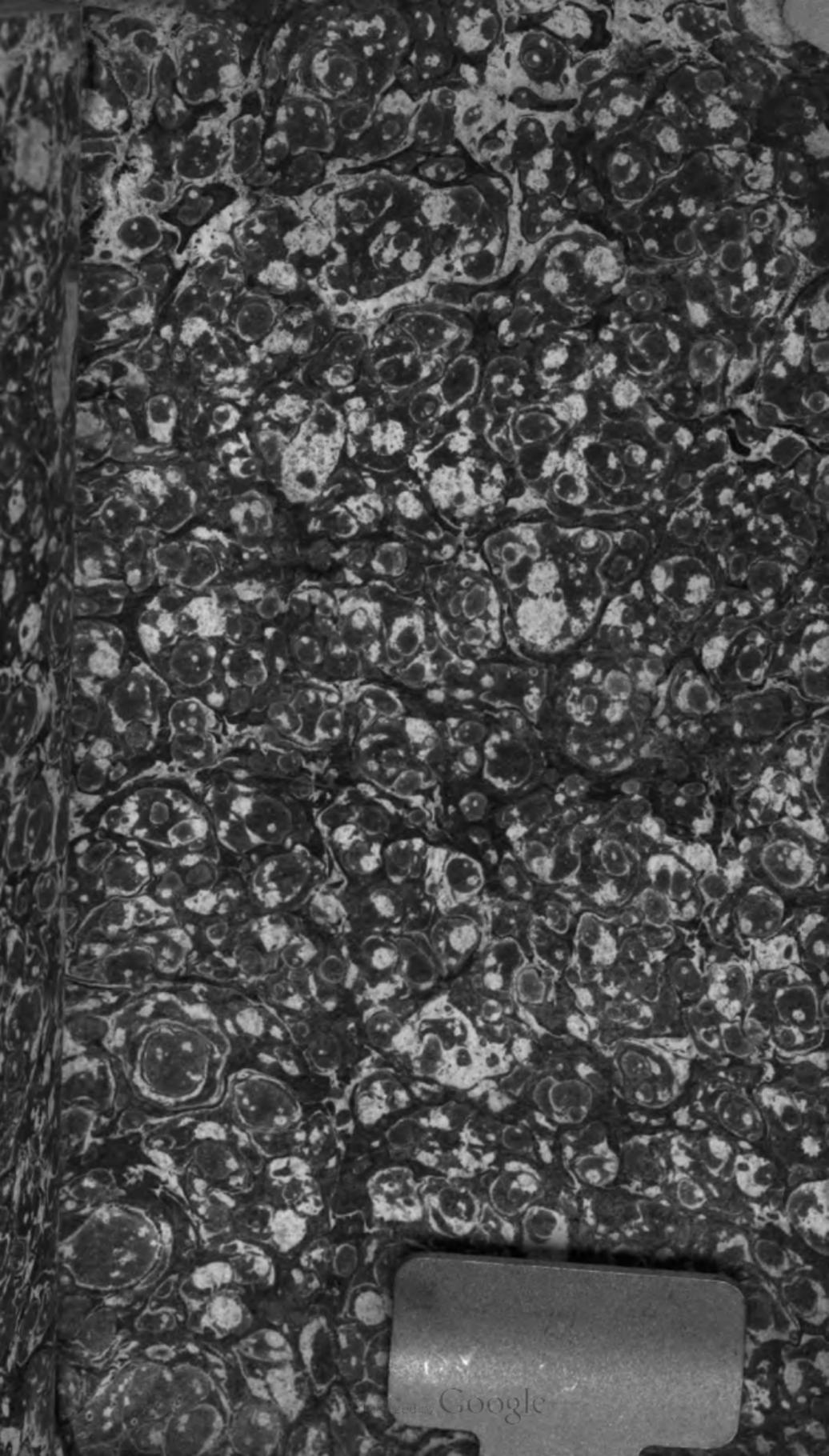


Fig. 4.

Evoluti







Digitized by Google

